LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS

VOL. LVII — NO 162

MONTRÉAL, JEUDI 14 JUILLET 1966

MÉTÉOROLOGIE
ENSOLEILLÉ
MAXIMUM : 80

Gracieuseté de
SHEARER LUMBER CO. LTD.
MONTRÉAL

10¢

FÊTE DU JOUR
S. BONAVENTURE

F. PILON
INC.
Fournitures de bureau

Malgré l'intervention d'un médiateur de Québec, la grève peut éclater ce matin dans certains hôpitaux

BRINCO: Lesage aurait signé l'accord au lendemain de l'élection

À défaut d'une entente, l'Hydro devra emprunter $200 millions et construire Manic 3 dès septembre prochain

par Jean-V. DUFRESNE

MANICOUAGAN — Si le régime Lesage avait été de nouveau porté au pouvoir le 5 juin, l'accord entre l'Hydro-Québec et British Newfoundland Corporation, sur l'exploitation des chutes Churchill, aurait pu être signé dès le lendemain du scrutin.

Seul le problème politique que soulève le différend frontalier entre le Québec et Terre-Neuve — les chutes Churchill sont situées au Labrador — s'oppose aujourd'hui à la conclusion de l'accord.

Mais à moins que le gouvernement Johnson ne donne suite au rapport de la commission hydro-électrique à M. Lesage, sur l'ensemble de la question, document auquel l'ancien premier ministre avait acquiescé et dont son successeur a déjà pris connaissance, l'Hydro-Québec devra mettre en chantier le site Manicouagan 3 — 1,500.000 H.P. — dès le mois de septembre afin de répondre aux échéances énergétiques du Québec en 1971-72. Les travaux devraient normalement débuter en 1967.

C'est l'opinion qu'ont exprimée lundi et mardi à Manicouagan MM. René Levasseur et Michel Kazanovitch, respectivement gérants des chantiers Manic 5 et Manic 3.

"La mise en chantier de Manic 3 est liée aux décisions sur l'exploitation des chutes Churchill", a déclaré lundi M. Levasseur.

"Les travaux d'implantation des chutes Churchill devront être entrepris dès septembre si l'on veut satisfaire à la demande de 1971-72. Si l'accord n'est pas conclu, il faudra démarrer Manic 3 sans délai pour combler la demande", a expliqué le lendemain M. Kazanovitch.

Un emprunt de $200 millions

Si au contraire l'accord était signé dans les prochains mois, l'Hydro-Québec reporterait la mise en chantier de Manic 3 à une date ultérieure, ce qui lui permettrait d'étaler le rythme de ses emprunts sur quelques années additionnelles.

En effet, le refus de M. Johnson placerait l'Hydro-Québec dans l'obligation d'engager prochainement quelque $200 millions pour l'implantation de Manic 3, en aval du vaste barrage-réservoir de Manic 5, à quelque 135 milles de Baie Comeau, sur la rivière Manicouagan.

La décision du gouvernement, par ses implications financières, et sur le plan constitutionnel, est donc intimement liée à l'orientation économique et politique de l'Union nationale.

Au cours de la campagne électorale, M. Johnson et ses partisans ont à plusieurs reprises prétendu que le Québec avait adopté sous le régime libéral une politique d'emprunts au rythme affolant, allant même jusqu'à soutenir que le Québec était au bord de la faillite.

Or, le refus de M. Johnson de signer l'accord obligerait l'Hydro à lancer un emprunt de près de $200 millions, en tranches successives, cependant que, s'il ratifiait l'entente, le Québec en tirerait, dit-on, des avantages financiers et économiques considérables.

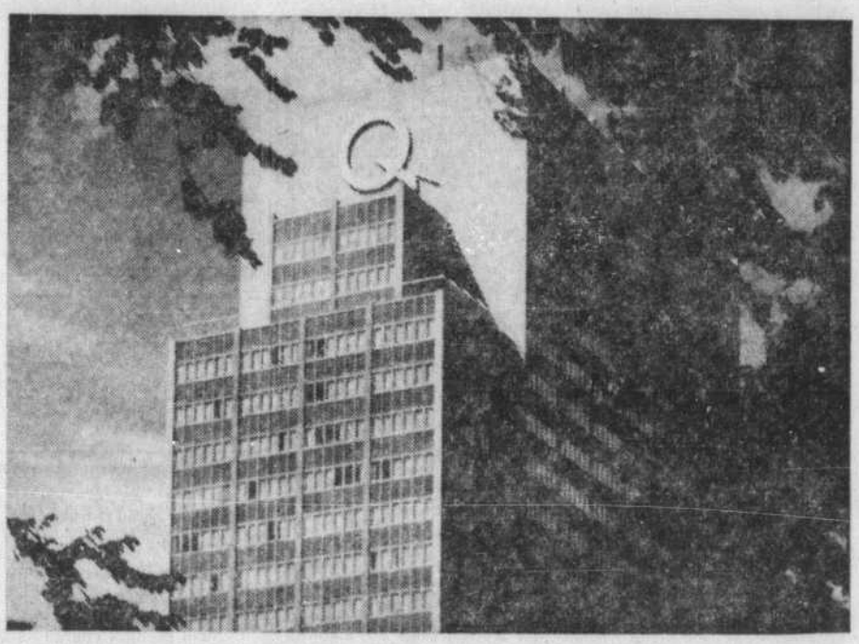
L'accord, dont on ignore les modalités, serait extrêmement avantageux dans les circonstances actuelles pour la province.

D'autre part, l'Union nationale depuis son congrès en 1965 prône une politique d'intégrité territoriale à laquelle le parti a donné beaucoup de relief durant la campagne.

M. Johnson qui soutient hardiment la thèse du "territoire national" pour les Canadiens français — c'est un article d'importance dans son programme — acceptera-t-il de signer une entente qui risque d'entrer en contradiction avec ses prétentions nationalistes?

En effet, il se trouve di-

Voir page 2: A défaut



Les ingénieurs de l'Hydro sont retournés au travail

par Gilles LESAGE

C'est sans gaieté de coeur que les ingénieurs professionnels de l'Hydro-Québec ont entériné hier un projet de convention collective de travail dont les termes, dans leurs grandes lignes, rejoignent ceux de l'entente signée le 14 juin 1965 en ce qui concerne la juridiction syndicale, et ceux de l'offre du 4 avril dernier en ce qui concerne les questions monétaires.

Les 250 ingénieurs, qui avaient déclenché la grève le 13 avril dernier, sont retournés au travail hier midi, après avoir ratifié le mémoire d'entente que leurs négociateurs avaient signé quelques heures plus tôt. L'accord constitue le premier contrat collectif négocié entre l'Hydro et ses ingénieurs syndiqués, qui avaient déjà fait une grève de cinq semaines l'an dernier à la suite d'un désaccord sur la juridiction du syndicat. L'entente couvre les années 1966 et 1967.

A la suite du vote serré par lequel ils acceptaient de reprendre le travail, le président du syndicat affilié à la CSN, M. Jean-Guy Rodrigue, a commenté que les grévistes avaient dû faire de nombreuses concessions, mais qu'ils avaient par contre obtenu plusieurs gains, dont la reconnaissance pleine et entière de leur organisme. "C'est un premier pas. Nous sommes un jeune syndicat et nous reviendrons à la charge", a-t-il dit. Il semble que là dure lutte au sujet de la juridiction syndicale ait lentement miné l'énergie des grévistes qui, las et fatigués, ont finalement accepté les dernières offres patronales.

Le principal point en litige était celui de la définition de l'unité de négocation syndicale.

Sur ce point, le syndicat a réussi à obtenir une définition des critères d'exclusion des ingénieurs appelés à occuper, dans les régions, de nouveaux postes ou des postes vacants au troisième niveau de commandement. Ces critères sont les suivants:

1) autorité d'un supérieur par rapport à un ingénieur ou à un autre professionnel;

2) responsabilité de diriger les activités d'un district comme principal représentant de l'Hydro-Québec.

Les ingénieurs qui occuperont des nouveaux postes ou des postes vacants comportant des fonctions d'un caractère confidentiel et rattachés aux directeurs généraux ou aux directeurs et directeurs adjoints seront également exclus du syndicat.

Tout litige à cet égard sera soumis à l'arbitrage de M. Jean-René Cardin, dont la sentence liera les parties.

Quant au reste, l'entente sur la juridiction est celle qui avait été adoptée de part et d'autre le 14 juin 1965, et par laquelle l'Hydro reconnaissait le syndicat professionnel des ingénieurs comme le seul représentant des ingénieurs à son emploi, sauf pour les ingénieurs qui occupent des postes dans les niveaux de commandement 1, 2 et 3. Au siège social, le directeur général de chacune des directions générales est situé au premier niveau de commandement, de même que, dans les régions, le directeur de la région.

Au chapitre des salaires, les ingénieurs recevront, à la suite de la signature de la convention, un montant forfaitaire de $500.

Voir page 2: Les ingénieurs

La menace de grève plane sur Manic

BAIE COMEAU (J.-V. D.) — L'ensemble des ouvrages hydroélectriques de la rivière Manicouagan et des Outardes, sur la côte Nord, risque de se trouver complètement paralysé le 24 juillet.

On estime à 3,000 environ le nombre des travailleurs de la construction, affiliés à la Confédération des syndicats nationaux, qui s'apprêtent à se prononcer sur l'opportunité de la grève, d'ici les prochains jours. Les ouvriers du chantier Outardes 4 votent ce soir même. Ils sont 1,700.

Si comme tout le laisse prévoir le vote est affirmatif il y aura débrayage dans moins de 15 jours dans la majorité des chantiers de l'Hydro-Québec.

Interrompues depuis quelques jours, les négociations reprendront le 19 juillet. La dernière convention collective a expiré le 3 juin dernier.

L'arrêt de travail, s'il a lieu, risque de compromettre sérieusement la programmation des travaux qui ont atteint une étape décisive dans la plupart des chantiers au dire des ingénieurs.

Ainsi, aux Outardes 4, on comptait boucher prochainement les canaux de dérivation de la rivière pour amorcer le remplissage du réservoir, maintenant que les deux principaux barrages en enrochement ont atteint un niveau suffisant.

Si la grève avait lieu et qu'elle devait durer quelques semaines, l'opération ne pourrait être accomplie cette année sans risquer le débordement des eaux, une éventualité à laquelle les ingénieurs ne peuvent s'arrêter sans frémir.

Par contre, si l'opération est remise à l'année prochaine, le rendement optimum de la centrale sera retardé d'autant, déjouant ainsi les minutieux calculs de rentabilité. Les jours de travail effectif dans cette région se trouvent déjà réduits à cause d'un climat incertain.

Les travailleurs qui avaient eux-mêmes réclamé une semaine de 60 heures à la signature de la première convention réclament maintenant que celle-ci soit réduite à 50 heures sans perte de salaire. A vrai dire, le syndicat réclame en outre une hausse horaire de 15 cents et le gérant du chantier de Manic 5, M. René Levasseur, estime l'ensemble des revendications à une hausse de 50 p.c., un déboursé additionnel de $16 millions pour le seul chantier de Manicouagan 5.

Voir page 2: La menace

Le Dr Lussier est réélu maire de Repentigny

Le Dr Robert Lussier, député de l'Union nationale pour le comté de l'Assomption, a été réélu hier maire de Repentigny. Il a défait par une forte majorité son seul adversaire, M. Noël Perreault. Les six candidats à l'échevinage qui appuyaient le Dr Lussier ont également été élus.

A Pierrefonds, le maire sortant M. John Labelle a été défait. M. André Théorêt a été élu avec la faible majorité de 13 voix, obtenant 1359 voix contre 1346 pour M. Labelle.

Jean FRANCOEUR

Me Yves Pratte, médiateur spécial nommé quelques heures plus tôt par le gouvernement pour tenter de régler le différend qui oppose les syndicats d'employés d'hôpitaux aux autorités hospitalières, a pris contact dès hier soir avec les parties.

La réunion a débuté à neuf heures trente précises dans une suite de l'hôtel Sheraton-Mont-Royal.

Quelques minutes auparavant, le principal porte-parole des syndiqués, M. Paul-Emile Dalpé, président de la Fédération nationale des services (CSN), déclarait que "l'ordre de grève avait été donné", sans préciser cependant le moment où débuterait l'arrêt de travail.

Il n'était pas à écarter que la grève fut déclenchée à compter de sept heures, ce matin, du moins dans un certain nombre d'hôpitaux de la province.

Dans l'intention du médiateur, il ne devait s'agir hier soir que d'une réunion "d'information": l'Association des hôpitaux du Québec d'une part, et la Fédération nationale des services, d'autre part, et la Fédération nationale des services, d'autre part, lui exposant leurs positions respectives.

Ce n'est que ce matin que devait débuter le véritable effort de "médiation". Restait à savoir, tard hier soir, si la stratégie générale établie par les syndiqués, stratégie qui n'avait jusqu'ici été dévoilée, permettrait une intervention efficace de Me Pratte avant le début de l'arrêt de travail.

A l'issue d'une réunion du "bureau" de la fédération syndicale, qui s'est tenue hier soir à huit heures, M. Dalpé a déclaré que l'ordre de grève avait été donné et que le ministre du travail avait été informé du moment précis où la grève devait débuter. Cette décision remonte à mercredi dernier, a-t-il dit.

En réponse à une question des journalistes qui l'assaillaient, il a précisé que la machine mise place suivrait inexorablement son cours, et qu'un contre-ordre nécessiterait un avis de six heures. "Il faudrait donc qu'il se produise quelque chose d'ici une heure du matin (jeudi)", d'ajouter le chef syndical, en se dirigeant vers la salle où devait se tenir la rencontre avec le médiateur spécial du gouvernement.

Par contre les membres du bureau confédéral de la FNS, une centaine, venus de toutes les parties de la province, ont été invités à ne pas quitter Montréal en prévision d'une autre réunion qui se tiendrait aujourd'hui.

M. Dalpé n'a pas voulu divulgué ce qui a fait l'objet de la réunion syndicale d'hier soir qui fut évidemment tenue à huis-clos. Il a simplement déclaré qu'il avait été fait rapport des négociations en cours et que les membres de l'exécutif avaient fait part d'une décision prise et qu'ils étaient les seuls à connaître jusqu'ici.

En arrivant sur les lieux, Me Pratte, l'air passablement las, a expliqué aux journalistes que la situation présente lui interdisait tout commentaire. Est-ce que cette réunion sera longue, lui a-t-on demandé. "Elle durera tant que ces messieurs ne seront pas fatigués", a-t-il répondu.

A Hanoï: net durcissement

par Jean RAFFAELLI
de l'Agence France Presse

HANOI — L'escalade aérienne contre la République démocratique du Nord-Vietnam promise par les responsables de l'administration américaine précipitera, si elle a lieu, le conflit vietnamien aux limites de la catastrophe en risquant d'enclencher un mécanisme dont tous les rouages sont prêts à fonctionner: telle est l'opinion unanimement partagée aujourd'hui à Hanoï.

En effet, loin d'être un éventuel instrument de négociation ou un moyen d'atteindre la victoire par la "décomposition" de l'adversaire politique, l'intensification des raids américains provoque à Hanoï le renforcement des tendances dures. La démonstration de la puissance aérienne américaine est non seulement inopérante auprès des dirigeants nord-viet-

Voir page 2: A Hanoï

Débrayage progressif ou grève tournante?

La grève dans les hôpitaux du Québec ne prendrait pas nécessairement l'allure dramatique d'une sortie massive et simultanée des 32,500 syndiqués concernés dans le présent conflit.

L'Association des hôpitaux du Québec, qui agit présentement comme agent négociateur de 139 institutions hospitalières, s'attend plutôt à ce que la mise à exécution de cette menace s'effectue suivant un plan ordonné qui ne toucherait d'abord qu'un nombre limité d'hôpitaux, puis s'étendrait graduellement à toute la province.

La teneur des avis envoyés par les syndicats au ministre du travail, M. Maurice Bellemare, et dont ce dernier aurait fait part aux négociateurs patronaux, confirmerait d'ailleurs cette hypothèse.

Une des interprétations possibles des avis que le ministre du travail reçoit quotidiennement de la part des syndicats, en vertu de l'article 99 du code du travail, donne à penser qu'une vingtaine d'hôpitaux en divers points de la province pouvaient légalement se mettre en grève dès hier à minuit; d'autres pouvaient, ce soir, imiter ce geste; et ainsi de suite jusqu'à ce que la grève s'étende à toutes les institutions concernées — à moins évidemment qu'un règlement n'intervienne d'ici là, ou encore qu'une injonction de la cour n'interdise tout arrêt de travail ou n'oblige les grévistes à retourner à leurs postes.

L'arrêt de travail pourrait prendre aussi bien la forme d'une "grève tournante", impliquant à tour de rôle un certain nombre d'hôpitaux à travers la province.

Parlant au 20e congrès de la Fédération nationale des services (CSN), M. Paul-Emile Dalpé, président de cette fédération qui groupe les syndicats concernés, déclarait, à la mi-juin dernier, qu'il ne saurait être question d'un arrêt "total" de travail des services hospitaliers. Il avait alors fait mention d'un "débrayage rotatif".

En plus de la nomination par le gouvernement d'un médiateur spécial, Me Yves Pratte, chargé d'intervenir dans le conflit, les faits suivants ont marqué hier la marche des négociations entre l'AHQ et les syndicats à mesure qu'approchait l'heure fatidique:

● L'Association des hôpitaux du Québec, par l'intermédiaire de son comité de relations de travail, a tenu une conférence de presse en matinée, au cours de laquelle elle a affirmé détenir "les pouvoirs nécessaires" pour négocier la convention collective dans son entier;

● les négociations se sont poursuivies toute la journée entre les deux parties à l'hôtel Mont-Royal, ni plus vite ni plus lentement qu'au cours des derniers jours, semble-t-il; les parties ont ajourné leurs pourparlers vers quatre heures de l'après-midi et ne devaient les reprendre qu'en présence du médiateur spécial;

● la Fédération nationale des services (CSN), qui groupe les syndicats concernés dans le différend actuel, avait convoqué son "bureau fédéral" composé de délégués venus de toutes les parties de la province; les questions à l'ordre du jour de cette réunion d'urgence n'avaient pas été divulguées;

● les porte-parole syndicaux n'étaient pas en mesure de confirmer si les déductions de la partie patronale touchant la stratégie de la mise à exécution de la menace de grève correspondaient au projet réellement entretenu par les syndicats;

● une menace d'injonction pesait sur les employés d'hôpitaux susceptibles de se mettre en grève à n'importe quel moment, à compter de minuit hier soir; cet ordre de la Cour pouvait, selon les dispositions du code du travail, obliger les syndiqués à ne pas quitter leur travail ou à y retourner s'ils l'avaient déjà quitté, et

Voir page 2: Débrayage

Washington précise: le contrat résilié portait sur des pièces de fusée

Un porte-parole du département de la défense des Etats-Unis a confirmé hier que l'administration américaine venait d'annuler avec une firme canadienne un contrat pour la fabrication de pièces détachées de fusée. Cette annulation faisait suite à un réajustement du programme de production de défense des Etats-Unis dans le cadre de la guerre au Vietnam.

A Ottawa, hier, un porte-parole du ministère de l'industrie avait affirmé que le secrétaire à la défense M. McNamara était "de toute évidence dans l'erreur" lorsqu'il avait parlé de la résiliation d'un contrat de production de bombes. Le porte-parole américain a reconnu que M. McNamara avait commis "une simple erreur" en parlant de "bombes" et qu'il s'agissait en fait de pièces de fusée.

Cette question de la participation canadienne à l'effort militaire américain pour le Vietnam avait déjà été soulevée dans le passé. Le gouvernement canadien avait alors dit que des accords canado-américains prévoyaient une collaboration entre les deux pays pour la production de défense, à la suite de l'abandon du projet Avro, il y a une dizaine d'années. Mais Ottawa avait précisé que le Canada se contentait d'expédier aux Etats-Unis du matériel militaire et refusait de l'acheminer directement au Vietnam. On soulignait alors que, membre de la Commission internationale de contrôle de la trêve en Indochine, le Canada ne pouvait envoyer au Vietnam du matériel militaire destiné aux forces américaines.

Malgré cette mise au point, plusieurs observateurs se demandent si l'accord de production de défense canado-américain, à un moment où la guerre au Vietnam connait une nette accélération, est compatible avec les responsabilités que le Canada a acceptées au sein de la Commission internationale de contrôle et avec les récentes initiatives diplomatiques lancées par MM. Lester Pearson et Paul Martin.

Le Québec devrait établir son régime d'assurance-maladie le 1er juillet 1967 s'il veut bénéficier de l'équivalence fiscale en 72

Collaboration spéciale de Françoise CÔTÉ

OTTAWA. — Si le Québec veut obtenir une forme quelconque d'équivalence fiscale pour l'assurance-maladie, il devra attendre jusqu'en 1972. De plus il ne pourra s'en prévaloir qu'à la condition expresse d'instaurer son propre programme d'assurance-maladie dès le 1er juillet 1967, tout en se conformant aux critères fondamentaux définis et acceptés à la conférence fédérale-provinciale de l'an dernier. Le ministre fédéral de la santé et bien-être, M. Allan MacEachen avait été catégorique mardi en réponse à une question à la Chambre des communes: "aucune abstention facultative" de provinces n'est prévue par le projet de loi sur l'assurance-maladie.

Il expliquait que ce plan n'est pas comme les autres programmes, un programme à frais partagés, puisqu'il n'y aura aucune entente de signée entre Ottawa et les provinces.

La mesure législative sur l'assurance des frais médicaux n'exigera aucun accord entre les gouvernements fédéral et provinciaux; elle autorisera tout simplement le gouvernement fédéral à verser des paiements sur les fonds du revenu consolidé à toute province qui a établi un régime d'assurance-frais médicaux".

Mais lorsque la Chambre des communes passa à l'étude du bill C-227, en soirée mardi, il est apparu que si l'équivalence fiscale ne pouvait être envisagée en fonction de l'abstention facultative elle pourrait peut-être être obtenue cinq ans après l'entrée en vigueur du programme au moyen du "retrait facultatif".

Cette subtile distinction est contenue dans le paragraphe 8 du bill C-227, auquel le gouvernement n'a pu faire franchir le stade de la deuxième lecture en Chambre, hier. L'étude du projet de loi est renvoyée à la rentrée parlementaire d'octobre prochain.

Ce paragraphe 8 se lit comme suit: "Au moins six mois avant le 31 mars 1972, le gouvernement du Canada doit examiner de nouveau les dispositions de la présente loi relatives au montant et au mode de paiement des contributions payables par le Canada en conformité de l'article 3 en vue de formuler des propositions de changement de ces dispositions qui semblent alors nécessaires ou désirables en ce qui concerne le montant et le mode de paiement, — que ce soit au moyen du transfert ou de l'attribution par le Canada de certains revenus fiscaux expressément désignés, et le versement par le Canada de paiements de péréquation et d'autres ajustements fiscaux au lieu des contributions qui seraient autrement payables en conformité de l'article 3 et de toute autre manière, — des contributions que doit verser le Canada selon la présente loi à l'égard des années commençant après cette date".

Cela signifie par exemple que le Québec ou toute autre province qui aurait établi son propre programme d'assurance-frais médicaux pourra alors opter pour une forme d'équivalence fiscale, ce qui en principe devrait lui assurer une plus grande autonomie. Toutefois il est important de noter que cela ne peut se faire que si la province établit son programme d'assurance-frais médicaux pour le 1er juillet 1967.

Ce paragraphe du projet de loi fédéral est considéré ici comme la contre-offensive d'Ottawa devant la prise de position annoncée récemment par le ministre québécois de la santé, M. J.-Paul Cloutier. On sait que le ministre du gouvernement Johnson a dit que le Québec ne serait vraisemblablement pas prêt à établir son programme d'assurance-maladie pour le 1er juillet 1967.

Par ailleurs, il avait exprimé l'espoir que la province pourrait obtenir d'Ottawa une équivalence fiscale, ou plutôt la proportion des fonds qui devrait normalement lui revenir.

Cependant le projet de loi fédéral, tel que présenté aux Communes, permet au gouvernement fédéral de prendre une position qui offre peu de prise pour une négociation avec les provinces. D'une part le gouvernement fédéral dit qu'il ne s'agit pas d'un programme conjoint ou à frais partagés. Il s'agit d'un programme provincial, qui sera financé dans la proportion de 50 pour cent à la condition qu'il soit conforme aux quatre critères suivants:

— qu'il couvre 90 pour cent de la population pour les trois premières années et 95 pour cent par la suite, ce qui équivaut à l'universalité;
— qu'il soit valide d'une province à l'autre;
— qu'il soit entièrement administré par l'Etat;
— qu'il comprenne tous les services médicaux sans exception.

Déjà les provinces s'étaient plus ou moins mises d'accord sur le principe de ces critères lors d'une conférence fédérale-provinciale. Puis par la suite, il y eut des signes de défection. C'est l'Alberta qui fut la première à protester. Quant au Québec, l'ancien premier ministre Jean Lesage avait affirmé accepter entièrement ces critères. Le nouveau gouvernement de l'Union nationale n'a pas encore fait connaître officiellement à Ottawa son attitude à ce sujet, publiquement à tout le moins. Seul le ministre de la santé, M. Cloutier a formulé des réserves, qui ont immédiatement suscité des réactions dans les milieux syndicaux, qui réclament l'assurance-maladie. Par contre les Chambre de commerce ont appuyé le ministre.

Mais dès les premières heures de débats sur le projet de loi fédéral, devait surgir un argument qui risque de peser lourd. En effet le député libéral de Gatineau, un médecin, le Dr Gaston Isabelle, a dit que selon un calcul effectué sur des statistiques officielles, le Québec risque de perdre $94 millions annuellement s'il n'établit pas son programme d'assurance-maladie tel que d'abord projeté pour le 1er juillet 1967. Il a rappelé que par son abstention du programme-hospitalisation de 1958 à 1960, le Québec s'était alors privé de $154 millions.

En réalité le projet de loi fédéral, qui veut offrir aux provinces l'occasion et aussi le crédit peu négligeable auprès de l'électorat d'avoir établi un programme d'assurance-santé, entend d'autre part prendre les mesures nécessaires pour s'assurer que tous les Canadiens pourront bénéficier d'avantages relativement égaux devant les impératifs de la maladie.

A Hanoï

(Suite de la première page)

namiens, qui nient ses possibilités tactiques et morales, mais également auprès de la population, suffisamment encadrée, disciplinée et fanatisée pour s'adapter, après vingt années de guerre au sol, aux conditions nouvelles. Déjà c'est à l'aide de balanciers en bambou jumelés que l'on transporte parfois les pièces détachées des canons.

Demain, s'il le faut, les Nord-Vietnamiens iront chercher à pied l'essence à la frontière de Chine, bidon par bidon. Enfin, la multiplicité des itinéraires aménagés et la grande élasticité des moyens de transports permettront toujours de recevoir l'aide du nord laquelle, dit-on à Hanoï, ne saurait être coupée même par le minage du port de Haïphong ou la destruction des liaisons ferrées entre la Chine et la capitale nord-vietnamienne. L'intensification des raids américains accentuera sans doute les difficultés de la République nord-vietnamienne mais n'atteindra pas les buts recherchés par les Etats-Unis : agir psychologiquement sur les dirigeants et la population et freiner l'aide reçue des pays communistes.

De l'avis général, si l'aviation américaine devait sous peu élargir son action paraurbaine, les conséquences suivantes pourraient être envisagées: tout d'abord la République nord-vietnamienne poursuivrait la "fuite en avant". En outre les forces civiles ou militaires de tendance centriste qui, ainsi que certains alliés socialistes, sont favorables à des explorations prudentes pouvant amener à une prénégociation, devraient, sous peine de se discréditer, y renoncer et s'aligner sur la tendance "dure". N'ayant plus rien à sauvegarder, sinon 2 villes, un pont et des rizières noyées, Hanoï serait alors rejeté vers des solutions extrêmes. Le rejet du principe, par les dirigeants nord-vietnamiens, de toute idée d'internationalisation de la guerre — même dans le cadre géographique du Vietnam — serait peu à peu battu en brèche et les dirigeants de Hanoï perdant partiellement le contrôle de la guerre, le conflit poursuivrait son ascension.

Cette évolution de la situation, estime-t-on, amènerait sans nul doute un rapprochement de la Chine et de l'Union soviétique quant à l'aide à apporter au Vietnam.

Jusqu'à présent, si l'aide européenne du socialisme fournit à la République nord-vietnamienne un matériel moderne et abondant, c'est au seul titre de sa défense. Mais l'URSS a proposé plusieurs fois aux dirigeants de Hanoï d'élargir au besoin son assistance militaire par la création d'un "bouclier" anti-aérien sur le nord. Quant à la Chine, son aide est capitale, notamment dans les domaines du ravitaillement en riz et de la reconstruction permanente des voies de communication. Sa position, fondée sur la résistance à tout prix et la victoire inconditionnelle, ne pourrait que trouver une justification dans le renforcement de la politique de Washington.

Il ne fait pas de doute, pour la majorité des observateurs, que dans la mesure où des étapes rapprochées dans l'escalade américaine prendraient la forme de provocation, le conflit pourrait basculer. Au contraire, estime-t-on, le repliement progressif sur le sol sud-vietnamien des opérations militaires constituerait une plateforme pour rétablir le caractère légal du 17e parallèle (dont la Chine constatait récemment la disparition de facto) et ramènerait le conflit dans les limites de son règlement par compromis mutuel.

Le Sénat

(Suite de la page 5)

ment de la Chambre Haute et le rôle qu'elle joue dans l'administration du pays. La coutume voulant que les nominations au sénat soient du ressort du Premier Ministre sur avis des chefs du parti dans la province intéressée nous paraît néfaste en ce qui concerne le recrutement des sénateurs. Par ailleur nous estimons également mauvaise la tendance des cabinets canadiens et des Communes à minimiser dans la pratique le travail et l'importance du sénat.

Il faudrait songer à un mode de désignation qui soit soustrait le plus possible aux influences de partis. Il conviendrait également que les attributions du sénat soient précisées, que le cabinet et la Chambre des Communes le considèrent comme ce qu'il est selon la constitution : une des deux branches du pouvoir législatif aux termes de l'article 17 de l'Acte Si l'on envisage en particulier son rôle de protecteur des intérêts des provinces et des minorités, ne conviendrait-il pas que le sénat canadien se livre à une étude objective et suivie des rapports entre le pouvoir central et les provinces, de même qu'à celle des relations entre les deux groupes culturels officiels et les diverses nationalités qui composent la population canadienne ? Dégagés des préoccupations électorales, nantis pour la plupart d'une longue expérience politique, ses membres nous paraissent éminemment préparés à aborder ces problèmes à la fois délicats et vitaux pour l'avenir du Canada.

L'objet immédiat de ce mémoire est la représentation canadienne-française à la Chambre Haute. Le Conseil de la vie française demande qu'elle soit portée le plus tôt possible au chiffre qu'exige la justice, soit trente-deux membres. Il demande que l'injustice commise envers les groupes français de l'Alberta, de la Nouvelle-Ecosse et de l'Ile du Prince-Edouard, par action ou par omission, soit réparée le plus tôt possible. Enfin il suggère que le gouvernement étudie la possibilité de porter de trois à quatre la représentation des Canadiens français du Nouveau-Brunswick au sénat, de deux à trois celle des Franco-Ontariens et considère l'éventualité d'assurer une représentation des Canadiens français de la Colombie à la Chambre Haute.

Tout récemment l'actuel Premier Ministre du Canada déclarait ce qui suit :

"If French-speaking Canadians have sometimes been tempted to withdraw from Canada into Quebec, it may well be because English-speaking Canadians have too often forgotten the rules of the game which were established by the Fathers of the Confederation.

A défaut

(Suite de la première page)

verses autorités, et M. Johnson lui-même l'a déclaré à plusieurs reprises à l'Assemblée législative, pour affirmer que le Québec reconnaîtrait implicitement les actuelles frontières du Labrador en signant un accord avec la société concessionnaire chargée par M. Smallwood d'exploiter le vaste bassin hydraulique de la rivière Hamilton.

M. Johnson a toujours soutenu que de telles négociations ne pouvaient se situer en dehors du cadre de négociations plus vastes, de caractère constitutionnel, et que l'on ne saurait régler le "problème Brinco" sans régler d'abord ou simultanément le problème frontalier.

Une course contre la montre

Malgré ses positions catégoriques, malgré le risque qu'il court de passer pour un homme qui interprète astucieusement ses promesses électorales, certains indices laissent croire cependant que M. Johnson signera l'entente.

Il apparaît hors de tout doute que l'accord énergétique ne saurait servir de cadre à des négociations constitutionnelles. Même si en principe le gouvernement Smallwood ne s'y opposait pas, les échéances sont telles que jamais le temps ne permettrait d'arriver à une entente sur les frontières.

En effet, non seulement l'Hydro-Québec est-elle engagée dans une folle course contre la montre — la demande en électricité double tous les dix ans, presque en proportion géométrique — mais la haute direction extrêmement jalouse du service qu'elle donne à ses clients réclame de la production qu'elle puisse atteindre une reserve de capacité installée de 5 p.c. pour accroître davantage sa marge de sécurité. Or cet objectif est loin d'être atteint et si l'Hydro a réussi jusqu'à ce jour à respecter son calendrier, il suffirait d'un conflit syndical prolongé pour compromettre le succès de son programme de production hydroélectrique.

Dans ces circonstances, et devant le refus de M. Smallwood de mêler l'affaire Brinco à un règlement des frontières, M. Johnson n'a qu'une alternative: où il accepte de signer l'accord malgré les risques constitutionnels que lui ont indiqués ses conseillers, ou il refuse de parapher l'entente au risque de priver le Québec des avantages considérables qu'il représente pour l'économie de la province.

Dans ce dernier cas, il devra reconnaître l'obligation dans laquelle se trouverait l'Hydro-Québec — pour tout dire la province elle-même — d'accélérer le rythme de ses emprunts, au lieu de le réduire, comme il avait pourtant promis de le faire.

D'autres facteurs permettent de croire que M. Johnson se ralliera au rapport de M. Lesage. En le lui remettant, l'ex-premier ministre en a souligné l'extrême urgence. M. Johnson lui-même a avoué que la question Brinco était beaucoup plus avancée qu'il ne le croyait. En outre, les modalités de l'accord sont telles que non seulement le Québec y trouverait grand profit, mais, pense-t-on, on y aurait écarté toute notion de priorité au gouvernement Smallwood, pour réduire au minimum le risque d'une reconnaissance juridique des frontières, en le signant.

L'Hydro, acheteur

En outre, contrairement à ce qui avait été prévu au stade premier des négociations, l'Hydro-Québec se porterait acquéreur de la presque totalité de la production énergétique des chutes Churchill, que la commission hydro-électrique ait trouvé preneur à l'étranger ou non.

Deux facteurs auraient justifié cette décision. La demande québécoise est énorme et les dernières réserves hydrauliques québécoises — un potentiel de quelque 35 millions HP — se trouvent de plus en plus éloignées et de moins en moins rentables.

En outre, l'Hydro-Québec se dit convaincue de pouvoir trouver preneur à l'étranger à brève échéance, et il n'était point besoin, dans ces conditions, d'obtenir de commandes fermes avant de s'engager avec Brinco. Ainsi l'Hydro aurait-elle décidé de signer l'accord alors que les négociations entre elle et un client éventuel, Consolidated Edison, de New York, ne sont pas conclues.

Si la décision que M. Johnson doit prendre prochainement est d'une importance capitale pour le Québec, elle permettra en même temps de porter un premier jugement ferme sur la politique de l'Union nationale.

Entre l'idéal national et le réalisme pragmatique, M. Johnson devra choisir, et la décision est telle qu'elle ne laisse aucune place à l'équivoque.

Débrayage

(Suite de la première page)

cela pour une période de 80 jours.

L'AHQ a plein pouvoir

Répondant aux allégations des négociateurs syndicaux voulant que les porte-parole des hôpitaux à la table des négociations n'étaient que des "marionnettes", l'Association des hôpitaux du Québec a affirmé hier que son comité de relations de travail avait "l'entière responsabilité des négociations" et détenait "tous les pouvoirs nécessaires pour négocier la convention collective dans son entier".

"Cette procédure fait suite à une entente entre les hôpitaux et le gouvernement; elle respecte également la loi des hôpitaux en vertu de laquelle les conseils d'administration ont la responsabilité de la gestion des hôpitaux", a dit M. Paul-Emile Ollivier, président du comité de relations de travail de l'AHQ, au cours d'une conférence de presse.

Deux jours plus tôt, le président de la fédération syndicale, M. Paul-Emile Dalpé, avait déclaré que les négociateurs syndicaux avaient eu l'impression jusqu'ici de discuter avec des personnages sans mandat sérieux et qu'il semblait y avoir "caché quelque part dans l'hôtel Mont-Royal une sorte de cabinet-fantôme."

M. Ollivier a également déclaré que, "contrairement à ce qu'on a pu laisser croire", l'écart entre les parties n'existait pas uniquement au chapitre des salaires, mais que "plusieurs clauses de portée administrative n'ont pu être réglées à ce jour."

Il a accusé les syndicats de vouloir porter "gravement atteinte aux droits de la gérance", compromettant ainsi "l'administration efficace des hôpitaux". "Dans un domaine aussi important que le soin des malades, a dit M. Ollivier, il importe que l'administration puisse s'acquitter efficacement de ses responsabilités."

Le porte-parole de l'AHQ a enfin précisé que l'offre patronale au chapitre des augmentations de salaire variait de $4.20 à $6.60 par semaine selon les classifications, et cela sur un contrat de deux ans.

Selon les chiffres qu'il a cités, le salaire le moins élevé payé actuellement aux employés féminins dans les hôpitaux (aides à la cuisine, à la buanderie, à l'entretien ménager) est de $51 par semaine à l'embauchage et de $56 après un an de service. Quant aux employés masculins, le plus bas salaire s'établit à $66 à l'embauchage et $69 après un an de service.

La moyenne pondérée des salaires payés par les hôpitaux pour toutes les classifications seraient actuellement de $68.-50 par semaine pour une semaine de 40 heures.

L'AHQ souligne que les employés du secteur hospitalier bénéficient en outre d'avantages accessoires (congés, assurance-maladie, repas à coût réduit, primes de soir et de nuit, et le reste) tous supérieurs à ceux accordés dans d'autres secteurs.

La menace

(Suite de la première page)

Cependant que de nombreux travailleurs, vivant à Manic fort éloignés de leur lieu de résidence, préfèrent la semaine de 60 heures aux oisives et ennuyeuses fins de semaine à Baie Comeau, la ville la plus proche, un bon nombre qui réside dans cette municipalité ou à Haute-Rive, s'y oppose vivement.

A Manicouagan, la montée des eaux dans l'éventualité d'un arrêt prolongé n'inspire aucune crainte. Le barrage en béton est doté de pertuis mais il reste que le volume d'eau ainsi évacué pour parer à un débordement éventuel est perdu à jamais. Les barrages en enrochement ne sont pas pourvus d'un tel dispositif.

Signalons qu'afin d'assurer une production électrique optimum suivant les exigences de la demande, lorsque les ouvrages seront terminés, le remplissage des vastes réservoirs — celui de Manic 5 sur près de 200 milles en amont du barrage — se poursuit à mesure que l'ouvrage s'élève.

D'autre part, à Manic 2, où 5 des 8 turbines fonctionnent déjà, le retard que la grève risque d'apporter au lancement des trois autres se traduirait par une perte quotidienne de $30,000. Chacune des turbines d'une capacité de 170,000 HP produit $10,000 de ventes par jour.

Jusqu'à ce jour, malgré l'augmentation constante des coûts de construction et des salaires, l'Hydro-Québec a réussi à maintenir ses coûts unitaires, grâce à l'application de nouvelles méthodes de travail et d'engineering.

La réduction de la semaine de travail de 60 heures à 50, si toutefois elle est accordée, obligera l'Hydro-Québec à accroître son personnel de chantier, car il ne saurait être question de ralentir le rythme des travaux.

On doute fort que l'Hydro-Québec consente cependant à réduire aussi radicalement la semaine de travail. D'autre part un compromis sur les heures — supposons 55 — ne sourierait guère à ceux des travailleurs qui veulent compter sur une fin de semaine complète pour quitter le chantier.

Les relations patronales-syndicales se sont singulièrement détériorées par suite d'un débrayage éclair il y a environ trois mois, par suite du congédiement de trois employés qui avaient évincé leur contremaître du chantier.

Washington n'est pas favorable à une hausse du taux de l'argent

WASHINGTON — L'administration Johnson demeure favorable à une politique de l'argent à bon marché. C'est ce qu'indique le secrétaire au trésor, M. Henry Fowler, dans une lettre adressée au président de la commission bancaire de la Chambre des représentants, M. Al Ullman.

M. Fowler se réfère plus particulièrement dans cette lettre à la luite que se livrent actuellement les banques et les organismes d'épargne sur les taux d'intérêt sur les dépôts à temps, taux qui tendent à dépasser 5.5 pour cent. Il souligne qu'il est nécessaire "d'arrêter la tendance fortement haussière des taux d'intérêt".

La déclaration du secrétaire au Trésor laisse penser que l'administration demeure opposée à une hausse du taux d'escompte aux Etats - Unis, hausse que les milieux d'affaires commencent à considérer comme probable dans un proche avenir. Le relèvement de ce taux de 4 à 4.5 pour cent en décembre dernier avait été vivement critiqué par la Maison Blanche.

On souligne toutefois dans les milieux économiques que si le gouvernement semble demeurer adversaire d'un renchérissement du loyer de l'argent, il ne semble aucunement s'opposer aux limitations du volume du crédit imposées par le conseil d'administration de la réserve fédérale. La politique de plus en plus stricte de la "FED" dans ce domaine n'a en effet jamais été critiquée par les représentants de l'administration.

Dans sa lettre, le secrétaire au Trésor révèle qu'il a demandé au début de cette semaine à la commission bancaire :

1) d'autoriser l'établissement d'un plafond temporaire sur les taux d'intérêt payés sur les dépôts à temps d'un montant maximum de 100,000 dollars dans les banques commerciales et les organismes d'épargne.

2) De permettre au conseil de la Banque fédérale des prêts au logement d'établir des taux maximum pour les organismes qui dépendent d'elle;

3) de donner au conseil de la réserve fédérale et à la corporation fédérale d'assurance des dépôts le droit de fixer des taux d'intérêt différents pour les dépôts bancaires en fonction du montant de ces dépôts.

Les minoteries : aucune directive pour ignorer le marché cubain

OTTAWA. — Les minoteries canadiennes, propriété d'intérêts américains, ne vendent pas de farine à Cuba, mais cette décision d'ignorer le marché cubain a été prise par la direction canadienne et non pas par le siège social aux Etats-Unis, ont affirmé hier les porte-parole de trois minoteries canadiennes, filiales d'entreprises américaines.

De son côté, le ministre canadien du commerce, M. Robert Winters, interrogé pour la seconde fois en deux jours sur cette question, a déclaré en Chambre qu'il avait reçu l'assurance de ces sociétés qu'elles n'avaient reçu aucune directive, des Etats-Unis, pour boycotter le marché cubain.

M. Winters répondait à une question de M. T. C. Douglas, chef néo-démocrate.

Mardi, M. L. R. Sherman — PC - Winnipeg-Sud — avait demandé au ministre des affaires extérieures, M. Paul Martin, s'il était exact que les compagnies Robin Hood, Quaker's Oats et Pillsbury aient donné de tels ordres à leurs filiales canadienes.

Le ministre avait promis de faire enquête.

M. Winters a déclaré hier qu'après enquête il avait été démontré que ces compagnies n'avaient pas donné de tels ordres.

Les ingénieurs

(Suite de la première page)

Pour cette année, le contrat prévoit le maintien des six échelles de salaires actuellement en vigueur, mais l'an prochain leur nombre sera réduit à quatre.

En 1966, un débutant de classe un recevra $6,200, avec un maximum de $6,695 après 18 mois de service. Le minimum et le maximum des classes 2 et 4 est de $6,890 et $11,120, ceux de la classe 5 sont de $10,280 et $12,930, ceux de la classe six, de $11,415 et $14,390.

En vigueur le 22 décembre 1966, un débutant recevra $6,700, $6,900 après six mois de service et $7,300 après 18 mois. Le minimum et le maximum de la classe deux (qui absorbe les classes deux, trois et quatre actuelles) seront de $7,700 et $11,845, ceux de la classe trois, de $11,120 et $13,770, ceux de la classe quatre, de $12,350 et $15,325.

Le syndicat a d'autre part obtenu que le travail supplémentaire soit rémunéré au taux horaire régulier, plus un dollar l'heure.

Au chapitre des vacances, les ingénieurs et l'Hydro en sont venus à une entente originale : le nouveau régime de vacances sera basé sur le nombre d'années depuis qu'un ingénieur est diplômé d'une université reconnue. Ainsi un employé diplômé depuis moins de huit ans qui a eu des vacances payées l'année précédente a droit à deux semaines de vacances; à trois semaines s'il est diplômé depuis huit ans et moins de vingt ans; à quatre semaines, s'il est diplômé depuis vingt ans et plus.

La convention prévoit une procédure pour l'étude des griefs et l'arbitrage des litiges, de même que la formation d'un comité des relations professionnelles.

Le syndicat n'a rien obtenu au sujet des bénéfices sociaux en vigueur, mais advenant le cas que l'un ou l'autre des régimes de sécurité sociale soit modifié, la direction s'engage à consulter la partie syndicale en rapport avec les modifications proposées.

Il semble que la plupart des grévistes soient retournés au travail dès hier ou qu'ils le feront aujourd'hui.

SESSION Fédérale

OTTAWA — Le chef de l'opposition a fait pression sur le gouvernement hier pour qu'il suspende l'application de nouveaux permis pour exploiter un poste de radio ou de télévision jusqu'à ce que le Parlement puisse étudier la nouvelle législation concernant la radiodiffusion, à l'automne. Il ne serait pas approprié d'émettre de nouveaux permis à des "chaînes de journaux", des postes existants et des intérêts étrangers alors que le gouvernement se propose de limiter ces types de propriétaires, a expliqué M. John Diefenbaker. Le ministre Pickersgill a répondu que le gouvernement étudiera cette suggestion.

-O-

Le ministre de la santé nationale et du bien-être social, M. Allan MacEachen, a répété hier sa promesse de faire une déclaration d'ici le congé d'été sur l'intention du gouvernement en ce qui touche les pensions de vieillesse. Le ministre répondait à une question de M. Gilles Grégoire, député créditiste de Lapointe, qui lui avait demandé s'il était disposé à faire sa déclaration dès hier après-midi. "Non", a répondu le ministre.

-O-

Le Canada n'a encore pris aucune décision sur l'attitude qu'il adoptera concernant l'admission de la Chine aux Nations unies lorsque l'ONU siégera de nouveau, a déclaré hier le premier ministre Lester Pearson, en réponse à une question de M. Wallace Nesbitt (PC, Oxford).

-O-

OTTAWA Le chef de l'opposition, M. John Diefenbaker, a tenté de savoir hier du ministre des transports si le gouvernement ne permettra pas une hausse des tarifs dans la voie maritime avant que le parlement n'ait étudié la question plus à fond, mais il n'a obtenu que des renseignements évasifs. M. Pickersgill a répondu que le gouvernement ne prendra aucune décision relativement à la hausse des tarifs dans la voie maritime avant l'ouverture de la saison de navigation de 1967.

-O-

OTTAWA — Le chef du Ralliement des créditistes a demandé hier au premier ministre Pearson si le gouvernement canadien consacrera pour l'expansion du réseau français de télévision dans l'Ouest une somme égale à celle qu'il se propose pour établir un réseau de télévision aux Antilles, soit $5,000,000. M. Réal Caouette n'a toutefois pas obtenu de réponse, le président de la Chambre, M. Lucien Lamoureux, ayant rejeté la question, disant qu'elle était d'ordre trop général.

AUX QUATRE COINS DU MONDE

LONDRES — Malgré le "feu vert" qui vient d'être donné, le tunnel sous la Manche ne pourra guère entrer en service avant 1974, indique-t-on dans les milieux autorisés britanniques.

En effet, outre les problèmes financiers restant à régler, le gouvernement britannique devra pour sa part faire approuver par le Parlement une série de dispositions législatives, notamment un traité franco-britannique incorporant toutes les décisions qui auront été prises conjointement en vue de la construction et de l'exploitation du lien fixe, et une loi autorisant le gouvernement à exproprier des terrains pour la construction du terminus sur la côte britannique.

Etant donnée que le programme législatif britannique est déjà très chargé, ces formalités prendront probablement un an et demi à deux ans.

* * *

MOSCOU. — Le journal "Komsomilskaia Pravda" livrait en fin de semaine à 23 millions de jeunes communistes soviétiques les secrets de la révolution culturelle entreprise en Chine populaire, afin que "650 millions de Chinois puissent étudier et appliquer de façon créatrice la pensée philosophique de Mao Tsé-Tong."

Sans faire le moindre commentaire, le journal soviétique publie des lettres d'étudiants et d'écoliers chinois faisant l'éloge de "cette révolution culturelle".

C'est la troisième fois depuis quelque temps qu'un journal soviétique a recours à cette forme nouvelle d'attaque contre la Chine, les Soviétiques estimant, sans doute, que l'ironie et l'humour sont bien meilleures armes que la dénonciation et la polémique ouverte.

* * *

WASHINGTON — Le calendrier général approuve vendredi à Genève pour la poursuite des négociations tarifaires du "Kennedy Round" a été bien accueilli dans les milieux proches de l'administration américaine.

Le principal souci dans le capitale américaine demeure l'incertitude dans laquelle on se trouve au sujet de la définition d'une position commune de la communauté économique européenne sur les négociations agricoles. On espère fermement que les "six" trancheront d'ici la fin du mois leurs problèmes agricoles intérieurs.

* * *

WASHINGTON — Les Etats-Unis prendront leur décision à l'égard du rétablissement de leurs relations diplomatiques avec l'Argentine "au cours des prochains jours", a déclaré mardi le secrétaire d'Etat Dean Rusk au cours d'une conférence de presse.

Répondant à la question d'un journaliste, le secrétaire d'Etat a dit que le gouvernement de Washington était en consultation avec les autres pays de cet hémisphère, conformément à la résolution de la conférence ministérielle de Rio de Janiero selon laquelle les pays-membres de l'Organisation des Etats américains doivent se consulter mutuellement pour déterminer leur attitude lorsqu'un coup d'Etat se produit dans un de ces pays.

* * *

WASHINGTON — Un juge fédéral de Washington a refusé mardi d'autoriser trois soldats du contingent à attaquer en justice le secrétaire à la défense Robert McNamara pour éviter d'être envoyés au Vietnam-Sud.

Le juge Edward Curran a déclaré en réponse à la requête des trois jeunes gens que la décision de transférer un militaire américain d'un point du globe à un autre était purement militaire et, par conséquent ne relevait pas des tribunaux civils. Le juge a également souligné qu'il s'agissait en fait d'un procès intenté aux Etats-Unis et que les Etats-Unis n'avaient pas accepté d'être attaqués en justice dans cette affaire.

Les trois "appelés" — Dennis Mora, 25 ans, James Johnson, 20 ans, et David Samas, 20 ans — ont été arrêtés la semaine dernière à New York, où ils étaient en permission, peu avant l'heure à laquelle ils devaient participer à une réunion pacifiste. Leur arrestation provoqua une marche de protestation autour du centre de recrutement de Times Square. Mora, John et Samas avaient reçu l'ordre, lors de leur arrestation, de gagner le plus vite possible un camp militaire de la région new-yorkaise.

Ottawa, Washington et Québec et les régimes de rente

WASHINGTON. — Un groupe de techniciens québécois, canadiens et américains ont étudié à Washington hier la possibilité de rapprocher les régimes de rente de façon à simplifier le cas des citoyens qui désirent au moment de leur retraite aller vivre dans l'autre pays.

Les discussions ont duré toute la journée. Elles n'avaient qu'un caractère exploratoire et étaient hautement techniques. Les experts se sont attardés surtout à deux cas précis : celui du citoyen d'un pays qui désire, à sa retraite, aller vivre dans l'autre pays, et celui du travailleur saisonnier qui traverse la frontière une partie de l'année.

La délégation canadienne était dirigée par J.L. Pickering, directeur du régime fédéral de rente et l'américaine, par Mme Ida Merriam, commissaire adjoint de la régie américaine de sécurité sociale. Le Québec, dont la délégation était dirigée par M. Robert de Coster, a participé aux discussions parce qu'il aura son propre régime.

Deux marins se noient dans le fleuve

QUEBEC — Les corps des deux marins qui ont été retirés du fleuve, samedi, en face des Escoumins, ont été identifiés par la sûreté provinciale du Québec comme ceux de Dimitrios Sournedes, 24 ans, et de Vasillias Tzeos, 17 ans, tous deux de nationalité libanaise. On devait pratiquer une autopsie sur les cadavres, hier, à la morgue provinciale de Québec, pour tenter de connaître la cause exacte de leur mort. Les deux marins se seraient noyés, vendredi soir, lorsqu'ils se sont jetés à la mer avec l'intention, semble-t-il, de chercher asile politique au Canada. Ils faisaient partie de l'équipage du cargo grec "Danae," battant pavillon libérien, qui était parti des Grands-Lacs et faisait route vers l'Europe.

Deux navires viennent en collision dans le fleuve

Deux navires de fort tonnage sont entrés en collision hier après-midi dans le Saint-Laurent, vis-à-vis la partie est de l'île de Montréal. L'accident s'est produit au plus fort de l'orage qui s'est abattu vers 1h.30, sur la métropole.

La collision, la première dans le St-Laurent cette année, impliqua le Frankcliffe Hall, un bateau des Grands Lacs, et le cargo anglais Gloxenia. Le Frankcliffe Hall appartient à la même flotte que le Lawrencecliffe Hall, impliqué dans une collision en aval de Québec l'an dernier. On se souvient que le Lawrencecliffe Hall s'est échoué sur l'île d'Orléans et a coulé par le fond. Il a cependant été renfloué au printemps dernier et devrait reprendre son service d'ici peu.

Hier, le Gloxenia, un navire jaugeant 7,665 tonneaux, était ancré au large de Longue Pointe, avec d'autres navires, lorsqu'il a reçu l'ordre de se présenter à l'entrée de la Voie maritime. Il venait à peine de lever l'ancre lorsque le Frankcliffe Hall est arrivé, se dirigeant lui aussi vers l'entrée du canal. A ce moment-là, la visibilité était à peu près nulle. L'accident s'est produit à peu de distance du tunnel de Boucherville et n'a pas, par conséquent, bloqué l'entrée du canal.

Peu après la collision, les deux navires ont réussi à se libérer de leur propre pouvoir, pour ensuite jeter l'ancre au milieu de dizaines de petites embarcations de plaisance, dans les eaux du club nautique Fontaine.

"LA NUIT DES ÉTOILES"

Offre des "Folies Royales" aux artistes

L'organisation de la "Nuit des étoiles" ainsi que les artistes qui y ont pris part, pourront atténuer les pertes qu'ils ont eu à subir le soir du 25 juin grâce à la générosité des propriétaires de "Les folies royales" qui ont décidé de leur offrir leur salle de spectacle, le dimanche.

En effet, après avoir appris qu'à la suite de la "Nuit des étoiles", les artistes avaient enregistré un déficit de quelque $40,000, les directeurs de la place des "Folies royales" ont décidé de céder leur salle de spectacles aux artistes ainsi affectés, autant de dimanches qu'ils le désireront, ou encore, aussi longtemps qu'ils n'auront pas récupéré l'argent ainsi perdu.

Il est entendu, a souligné le porte-parole de la compagnie que les artistes intéressés devront s'occuper de leur publicité et de la vente des billets. Les autorités des "Folies royales" sont convaincues qu'avec une organisation bien rôdée, les artistes seront en mesure d'obtenir ainsi une somme passablement rondelette.

CARRIÈRES et PROFESSIONS

REPRÉSENTANT DEMANDÉ

Voici l'occasion d'améliorer votre situation si vous avez 24 ans ou plus, une apparence soignée, une 10e année et de très bonnes références. Nous serions intéressés à vous rencontrer pour discuter d'un emploi d'avenir.

Pour entrevue, signalez : 381-0195 de 9h. à 5h.

Trésorier demandé

Compagnie progressive se spécialisant dans la distribution de spécialités alimentaires, requiert les services d'une personne qualifiée possédant diplôme d'une association reconnue (CA-CGA).

Celle-ci prendra charge de la comptabilité, du personnel de bureau, de la préparation des états financiers et autres travaux propres à cette fonction.

Bonnes rémunérations, boni de fin d'années, vacances et autres avantages courants.

Pour rendez-vous téléphoner à RA. 8-9208 entre 9-11 a.m. à Paul Fontaine

LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE L'AMIANTE

recherche les services d'un

BIBLIOTHECAIRE

diplômé pour école secondaire

S'adresser à : Directeur général des écoles,

Commission Scolaire Régionale de l'Amiante,

Case Postale 606,
Thetford Mines, P.Q.

LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE L'ESTRIE

Direction générale des écoles

OFFRE D'EMPLOI

Directeur des services des bibliothèques et des techniques audio-visuelles

SOMMAIRE DES FONCTIONS : sous la responsabilité immédiate du directeur général des écoles, mettre sur pied un service central des bibliothèques et des techniques audio-visuelles afin de faciliter et accélérer les procédures d'organisation et d'administration de ces services dans les écoles.

QUALITES REQUISES : posséder une formation universitaire et une expérience pratique en bibliothèque scolaire. Sens de l'organisation. Il est souhaitable d'avoir une expérience dans le domaine des techniques audio-visuelles.

SALAIRE : selon les qualifications et l'expérience.

Les candidats doivent faire parvenir leur curriculum vitae au :

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉCOLES,
85, rue Holmes, Sherbrooke (P.Q.)

UNE ENTREPRISE, À CARACTÈRE COOPÉRATIF,

recherche un

CONTRÔLEUR

QUALIFICATIONS : C.A. de préférence, mais non essentiel ou un diplôme universitaire en commerce. On pourra considérer les demandes des candidats non diplômés d'universités, mais possédant de 5 à 7 années d'expérience en administration.

RESPONSABILITES : Il aura la responsabilité et l'autorité sur les questions budgétaires, financières et comptables, l'administration du bureau et la direction du personnel.

EXPERIENCE : Préférablement 3 à 4 ans d'expérience en comptabilité ou en administration dans la moyenne entreprise.

AGE : Au début de la trentaine.

SALAIRE : Dans les cinq chiffres, suivant l'expérience.

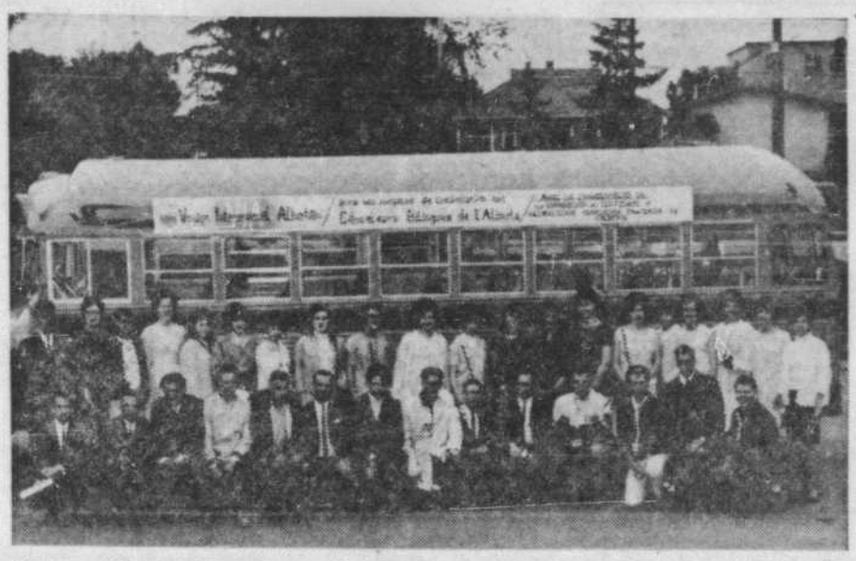
Les candidats voudront bien soumettre leur demande à :

Chef du Personnel,
Casier Postal 1180,
Montréal, Qué.

LE DEVOIR

MONTRÉAL, JEUDI 14 JUILLET 1966 — TROIS





Une trentaine d'étudiants franco-albertains, garçons et filles de 17 et 18 ans, qui effectuent présentement une tournée à travers huit des dix provinces canadiennes, sont arrivés hier à Montréal pour une visite de trois jours. Ils ont été accueillis par les dirigeants locaux de la Société Saint-Jean-Baptiste.

Un groupe d'étudiants franco-albertains visitent Montréal, invités de la SSJB

Une trentaine d'étudiants franco-albertains, actuellement en tournée dans l'est du Canada, sont arrivés hier dans la métropole où ils ont été accueillis par les représentants de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal qui avaient organisé à leur intention une réception au restaurant "Butch" Bouchard.

Le groupe comprend 17 filles et 12 garçons, âgés de 17 et 18 ans, et spécialement choisis en raison de leurs succès scolaires et leur aptitude à profiter de ce périple à travers huit des 10 provinces canadiennes.

Cette excursion est organisée pour la quatrième année consécutive par l'Association des éducateurs bilingues de l'Alberta, avec la collaboration de la Commission du centenaire et l'Association canadienne française de l'Alberta.

Le groupe a quitté l'Alberta au début de juillet et traversé jusqu'ici, à bord d'un autobus scolaire, la Saskatchewan, le Manitoba et l'Ontario où ils ont été les hôtes des communautés françaises dans chacune de ces provinces.

A Montréal, les jeunes franco-albertains ont eu une journée fort chargée. Après le déjeuner offert en leur honneur par la SSJB, ils ont visité les terrains de l'Expo, pris part à une réception civique à l'Hôtel de ville de Montréal et fait une apparition à l'émission de télévision "Jeunesse oblige" diffusée sur les ondes de Radio-Canada à partir de ville de Laval.

Ils étaient hier soir les invités du collège Notre-Dame qui leur a offert le gîte.

Un programme fort étoffé occupera également le reste de leur séjour dans la métropole, soit aujourd'hui et vendredi.

Le groupe continuera ensuite son voyage en direction de l'Est. Il visitera quelques autres villes de la province, Trois-Rivières et Québec notamment, puis se dirigera vers les provinces de l'Atlantique. Le retour en Alberta est prévu pour le 7 août prochain.

En les accueillant hier midi, le vice-président de la SSJB de Montréal, M. André Trudeau, a prié ses jeunes compatriotes de l'Alberta, venus des principaux centres français de cette province, de ne pas se laisser "effrayer" par le réveil du Québec.

"Ne vous inquiétez pas, a-t-il dit, lorsque le Québec affirme sa force et sa vitalité... Cette énergie et ce réveil ne s'affirment pas aux dépens des groupes hors du Québec, mais à leur profit."

Selon M. Trudeau, un Québec fort, sûr de lui-même et maître de ses destinées, ne pourra qu'apporter une aide puissante, morale et matérielle aux Canadiens français de l'extérieur. Il pourra également "épauler avec plus d'efficacité et d'autorité leurs efforts parfois héroïques pour conserver et développer leur identité française".

"Lorsqu'on renforce le coeur, a dit le vice-président de la SSJB à ses jeunes invités, lorsqu'on vivifie le tronc et la poitrine, même les membres les plus éloignés en bénéficient."

Sask.: un comité recommande que le français soit permis comme langue d'enseignement

REGINA — Un comité a recommandé au gouvernement de la Saskatchewan d'adoucir ses restrictions sur l'usage du français dans les écoles.

A l'heure actuelle, les règlements interdisent le français comme langue d'enseignement, bien qu'ils comportent des dispositions permettant d'enseigner aux écoliers la lecture et l'orthographe françaises.

Le comité, formé par le gouvernement de la Saskatchewan, il y a 11 mois, pour étudier les requêtes des groupes francophones, en particulier de Saskatoon, qui réclamaient des changements aux règlements pour permettre l'utilisation du français comme langue d'enseignement, a fait rapport au cabinet provincial mardi.

Le comité a recommandé que le français puisse être employé par les instituteurs, mais uniquement au cours de l'heure accordée quotidiennement à l'enseignement de la lecture et de l'orthographe françaises.

Le français ne pourra remplacer l'anglais pour les matières fondamentales comme l'histoire et la géographie, selon les recommandations du comité.

Il n'a pas spécifié dans quelles matières les instituteurs pourraient enseigner en français, mais il a proposé que les commissions scolaires locales permettent l'instruction religieuse "dans une langue autre que l'anglais" au cours d'une demi-heure durant les périodes de classes quotidiennes.

La preuve médicale contre le jeune Truscot repose sur des bases solides

LONDRES — Le professeur Keith Simpson, l'un des maîtres de la médecine légale en Grande-Bretagne, a exprimé l'avis que la preuve, d'ordre médical et scientifique, dans l'affaire Truscott semble très solide.

Le savant de 58 ans, chef du département de criminologie médicale au célèbre Guys Hospital Medical School, a quitté Londres mercredi, en direction, semble-t-il, du Canada. Un informateur a fait savoir qu'il pourrait donner son témoignage à l'appui de la preuve de la couronne dans cette cause de meurtre qui a soulevé une controverse au pays, et qui doit être révisée bientôt.

Stephen Truscott, maintenant âgé de 21 ans, a été trouvé coupable, en 1959, du meurtre d'une fillette de 12 ans, Lynne Harper, près de Clinton, en Ontario. Il est présentement au pénitencier de Kingston où il a été condamné à l'emprisonnement à vie.

Un livre sur cette affaire, écrit par Isabel LeBourdais, a exprimé des doutes quant à la culpabilité du jeune homme.

En avril, dans une lettre au Grand Chevalier ou ministre de la Justice de Grande-Bretagne, le professeur Francis Camps, l'un des pathologistes britanniques les plus renommés, avait déclaré que, si l'on se fiait au livre de Mme LeBourdais, la preuve médicale de la poursuite ne pouvait résister à l'examen minutieux.

Le Dr Camps est venu par la suite au Canada où il a rencontré les avocats de Truscott. Au cours d'une interview, mardi soir, il a dit ignorer s'il témoignerait à l'appui de la défense de Truscott, lors de la révision du procès ordonné par le gouvernement canadien.

Article de Simpson

Pour sa part, le Dr Simpson a fait la critique du livre de Mme LeBourdais dans un article publié dans la dernière édition du journal trimestriel médico-légal de Grande-Bretagne.

A son avis, le livre est tellement partial, à cause de l'indignation de l'auteur, qu'il est difficile de soupeser les faits.

Il affirme que la défense de Truscott, assurée par Me Frank Donelly, a été menée sans éclat. Il se demande pourquoi, si ce n'est à cause du jeune âge de la victime et du condamné, cette affaire, "qui ressemble à beaucoup d'autres," a été choisie pour une "telle dissection scientifique méticuleuse."

Il est malheureux, ajoute-t-il, que l'auteur ait invoqué deux ouvrages historiques écossais de médecine légale, de 1938 et 1939, qui à son avis portent encore le titre trompeur de "Récents progrès en médecine légale."

Ceci n'apporte guère de force à la thèse de l'auteur, dit-il.

"La preuve, d'ordre médical et scientifique, présentée devant le tribunal, nous semble étonnamment sûre, étant donné qu'elle vient de spécialistes modérés. Nous ne souscrivons pas aux sentiments indignés qui ont été exprimés à plusieurs reprises à ce sujet, dans l'affaire Truscott."

Ubald Legault, chef de police à Saint-Michel

M. Ubald Legault a été nommé directeur du service de police et d'incendie de Saint-Michel, en banlieue de Montréal. Il succède à M. Thomas Hall, décédé jeudi dernier.

M. Legault est au service de la ville depuis le mois de février dernier. Il faisait auparavant partie de l'escouade des homicides de la sûreté provinciale.

Le capitaine Fernand Dinelle a été promu chef de police.

Une subvention de plus d'un million pour rénover le secteur de la Côte-des-Neiges

OTTAWA. — Le gouvernement fédéral a approuvé une subvention de $1,140,000 pour la ville de Montréal, afin de l'aider à entreprendre un programme de rénovation urbaine dans le secteur de la Côte-des-Neiges.

La nouvelle a été annoncée mercredi matin par le ministre responsable de la Société centrale d'hypothèques et de logement, M. John-R. Nicholson.

Ce secteur de rénovation urbaine comprend quelque 23 acres bordés par l'avenue Decelles, le Chemin de la Reine Marie, le Chemin de la Côte-des-Neiges et la rue Lacombe.

Actuellement, ce secteur comprend neuf acres occupés par des logements, quatre acres qui servent à la fois à des fins commerciales et résidentielles et trois acres qui sont occupés par des institutions et des établissements commerciaux. Des rues couvrent cinq acres et des terrains vagues en couvrent deux.

Ce programme de rénovation urbaine sera réalisé en deux phases. Pour la première phase, on va faire l'acquisition et le déblaiement d'un secteur de 5.09 acres bordé par la rue Jean-Brillant, l'avenue Decelles, l'avenue Swail, l'avenue Gatineau et le Chemin de la Côte-des-Neiges. On se servira de ce terrain afin d'aménager un parc selon le plan directeur de la ville qui porte sur les aires libres et afin d'élargir et de prolonger la rue Jean-Brillant.

Contre la pauvreté

On croit que, durant la seconde phase, l'initiative privée va rénover les 18 acres, qui restent selon les règlements relatifs au zonage et au logement.

Ce secteur a surtout besoin de rénovation et de conservation.

Le coût global de ce programme, sans compter les sommes que l'on compte réaliser à la vente du terrain déblayé, est d'environ $2,280,000. Le gouvernement paiera la moitié.

Cette participation directe du gouvernement fait partie du programme visant à diminuer le degré de pauvreté et à faire naître des occasions d'emploi.

Aux termes de la loi sur l'habitation, le gouvernement fédéral peut, par l'entremise de la SCHL, fournir 50 p.c. du coût de la mise à exécution de programmes de rénovation urbaine.

La CEQ recommande la création d'un réseau provincial de radio-TV pour l'enseignement

QUEBEC. — La Corporation des enseignants du Québec, dans un mémoire qu'elle remettra prochainement au ministère de l'éducation, préconise la création par le gouvernement du Québec d'un réseau de radio et de télévision d'enseignement.

Dans un communiqué remis à la presse mercredi matin, M. Raymond Laliberté, président de cet organisme qui groupe quelque 45,000 enseignants, autorise la divulgation de cette partie du mémoire, avant même sa présentation officielle au ministère de l'éducation.

M. Laliberté explique ce geste en disant que la teneur de ce chapitre du mémoire est directement relié au contenu du Livre blanc fédéral sur la radiodiffusion, déposé aux Communes la semaine dernière.

Considérant que les cours radio-télédiffusés sont des voies "très prometteuses d'accès à une formation supérieure, à condition de les exploiter à fond", le CEQ est d'avis que le ministère de l'éducation "doit de toute nécessité s'assurer de disposer librement, et au moment opportun, des instruments appropriés pour assumer sa responsabilité en cette matière".

La CEQ base son intervention sur une profonde préoccupation sociale: la scolarisation maximum de la jeunesse, si éloigné que soit son lieu de résidence des institutions de haut savoir, et l'éducation permanente des adultes.

La corporation se dit consciente des exigences financières que comporterait la création d'un réseau provincial de radio et de télévision d'enseignement, ainsi que de ses implications juridiques et constitutionnelles.

La CEQ exprime toutefois l'opinion qu'il faudra y consentir un jour ou l'autre, et recommande des mesures intérimaires visant à satisfaire les besoins actuels avec les moyens présentement disponibles.

Selon le mémoire, le gouvernement québécois devrait tout d'abord prendre les mesures nécessaires pour se réserver le seul canal de télévision disponible, "faute de quoi l'utilisation d'un autre système serait encore plus dispendieux".

En deuxième lieu, estime l'organisme, le gouvernement devrait conclure des ententes avec les postes privés et exercer des pressions auprès du Bureau des gouverneurs de la radio et de la télévision "pour établir le temps minimum que les postes privés devront consacrer aux émissions éducatives relevant du ministère de l'éducation."

Préparatifs

Le mémoire scrute aussi les problèmes que constitueront le perfectionnement des personnes responsables de la préparation, de la production et de l'utilisation pédagogique des émissions, l'intégration des émissions à l'horaire des cours, les formes des émissions.

Dans cet optique, la CEQ recommande au ministère de l'éducation de suivre avec sympathie et attention les expériences que tenteraient certaines commissions scolaires, grâce à la télévision en circuit fermé.

Enfin, la corporation recommande au ministère de l'éducation de prévoir dès maintenant l'initiation des maîtres qui seront appelés à participer à la production et le conditionnement psychologique de ceux qui utiliseront ce nouveau système d'enseignement.

M. Johnson maintient son opposition au patronage, "même si ça fait mal"

QUEBEC, (Le Devoir). — Après un caucus de ses députés, le premier ministre et chef de l'Union nationale, a déclaré qu'il s'opposait au "patronage", "même si ça fait mal".

Cinquante-trois des cinquante-six députés U.N., élus le 5 juin dernier, ont participé, sous une chaleur suffocante en la salle du comité des bills privés de la législature, mardi soir, à une réunion à huis-clos, au cours de laquelle la plupart d'entre eux ont exposé les difficultés qu'ils ont à affronter dans leurs comtés respectifs.

Les nouveaux députés au pouvoir sont assaillis par des milliers de demandes d'emploi de la part de leurs partisans. Ils ne peuvent cependant, à cause principalement du syndicalisme dans la fonction publique, donner suite à ces nombreuses requêtes.

Au caucus de mardi soir, les autorités du parti leur ont fourni une copie de la convention collective entre le gouvernement et ses employés et quelques arguments leur permettant d'expliquer, sans perdre la face, la situation à leurs partisans.

M. Daniel Johnson a déclaré qu'il avait surtout informé ses députés sur les relations qui doivent exister entre eux et les associations U.N. de comtés.

"Le tout s'inscrit, a-t-il expliqué, dans le contexte de participation et de dialogue que nous voulons instaurer pour le député".

Il a fait remarquer que sous le régime Lesage, il existait un fossé entre le premier ministre et ses ministres et entre le cabinet et les députés.

"Nous ne voulons pas, a dit M. Johnson, qu'une telle chose se produise au sein de l'équipe de l'Union nationale".

Le caucus a débuté vers 7.30 heures pour se terminer vers onze heures.

Voici le texte du règlement concernant la destitution d'un employé ou la révocation de sa nomination. Il date du 16 février dernier:

1 — Dans ce règlement, les expressions suivantes signifient: A) "commission": la commission de la fonction publique du Québec; B) "employé": un membre de la fonction publique qui est visé par l'article 61 de la loi de la fonction publique.

2 — Une demande à la commission en vue de la révocation de la nomination d'un employé ou de sa destitution doit être faite par écrit sous la signature du chef ou du sous-chef et doit contenir un exposé des motifs sur lesquels elle est fondée.

3 — Sur réception d'une demande visée à l'article 2, la commission donne avis écrit de cette demande à l'employé impliqué; cet avis doit également contenir un exposé des motifs invoqués à l'appui de la demande.

4 — Dans les quinze jours de l'avis écrit prévu à l'article 3, l'employé impliqué qui désire se faire entendre avec ses témoins au cours de l'enquête à être tenue doit en informer la commission par écrit; s'il ne le fait pas cet employé est réputé avoir renoncé à son droit de se faire entendre avec ses témoins.

5 — Si l'employé n'a pas donné l'avis prévu à l'article 4 dans le délai mentionné, la commission procède en la manière qu'elle juge à propos à l'enquête prévue à l'article 61 de la loi de la fonction publique; elle peut notamment requérir du chef ou du sous-chef de l'employé impliqué la preuve de tout fait pertinent.

6 — Si l'employé a donné l'avis prévu à l'article 4, la commission donne à cet employé ainsi qu'à son chef ou sous-chef un avis écrit d'au moins sept jours francs de la date, de l'heure et du lieu de l'enquête prévue à l'article 61 de la loi de la fonction publique.

7 — L'enquête prévue à l'article 61 de la loi de la fonction publique a lieu devant la commission, un membre de la commission ou un délégué nommé à cette fin par la commission.

8 — Si l'enquête a lieu devant un membre de la commission ou un délégué, le membre ou délégué transmet à la commission aussitôt que possible après la fin de l'enquête les pièces produites au cours de l'enquête de même qu'un rapport écrit des faits établis par l'enquête et des prétentions des parties; la commission rend sa décision sur la foi de ce rapport et des pièces au dossier sans qu'il lui soit nécessaire d'entendre à nouveau les parties; elle peut cependant les entendre si elle juge à propos.

9 — Lors de l'enquête, l'employé et son chef ou sous-chef peuvent être accompagnés d'un conseiller de leur choix; ils ont le droit de faire entendre des témoins et de faire autrement la preuve de tout fait pertinent.

10 — Il incombera au ministère concerné de recueillir la preuve des faits pertinents et de la fournir à l'audition.

11 — La commission donne avis aux parties de sa décision en en transmettant une copie à l'employé et à son conseil ainsi qu'à son chef ou sous-chef.

12 — L'employé dont la commission recommande la destitution ou la révocation peut, dans les quinze jours suivant l'avis prévu à l'article 11, demander par écrit à la commission de transmettre son dossier au lieutenant-gouverneur en conseil.

13 — Si la commission a recommandé la destitution ou la révocation de l'employé, elle transmet, à l'expiration du délai de quinze jours mentionné à l'article 12, copie de sa décision au greffier du conseil exécutif avec, le cas échéant, le dossier de l'employé.

14 — Tout avis ou document qui doit être donné ou transmis à un employé en vertu du présent règlement lui est adressé par courrier recommandé à sa dernière adresse connue et est censé avoir été reçu le troisième jour suivant sa mise à la poste.

15 — Le présent règlement entre en vigueur à la date qu'il plaira au lieutenant-gouverneur en conseil de fixer.

Le Québec ne se joindra ni à la CEE ni à l'OTAN

QUEBEC (Le Devoir) — Il n'est pas question que le Québec se joigne au Marché commun et encore moins à l'OTAN.

Un journaliste d'un quotidien de Québec, alors que les courriéristes parlementaires assistaient à une conférence de presse du président de la CSN, s'est rendu à la réception offerte par le premier ministre à un groupe de hauts fonctionnaires de pays en voie de développement, actuellement stagiaires de cours donnés à Ottawa par le service de l'aide extérieure.

Ce journaliste, qui était le seul représentant de la presse à cette cérémonie, fait dire à M. Daniel Johnson que le gouvernement du Québec avait l'intention de participer aux grandes alliances du monde dont le Marché Commun, l'OTAN, etc.

Cette nouvelle pour le moins extraordinaire a fait la manchette du bulletin de 8 heures, hier matin, de Radio-Canada.

Des journalistes de Toronto ont communiqué avec M. Claude Morin, sous-ministre des affaires fédérales - provinciales, pour lui demander quelle mouche avait bien piqué le gouvernement du Québec.

M. Morin a répliqué que M. Johnson n'avait jamais déclaré une telle énormité. Le premier ministre a simplement dit que le Québec n'avait pas l'intention de se replier sur lui-même alors que le monde vivait une période de grands ensembles comme le Marché Commun, l'OTAN, etc.

Des droits exclusifs sur le tunnel entre Québec et Lévis!

QUEBEC. — Un homme d'affaires de Québec, M. Wilbrod L'Anglais, a déclaré qu'il n'y a que lui et la compagnie Lennut Ltd de Pittsburgh qui puissent faire des démarches relatives à la construction d'un tunnel entre Québec et Lévis.

M. L'Anglais a expliqué qu'il détient, avec la compagnie américaine, la franchise exclusive de faire, dans les limites de la ville de Québec, les travaux préliminaires d'exploration en vue de la construction du tunnel.

Il a rappelé qu'un règlement municipal adopté en septembre 1965 lui donne une franchise exclusive, consacrée par un contrat signé devant le notaire de la ville de Québec et auquel s'est joint un dépôt de $25,000 pour garantir cette franchise.

Il a précisé qu'il a au moins jusqu'au mois de mai 1967 pour en venir aux appels d'offre, si le projet est jugé physiquement réalisable.

L'homme d'affaires de Québec a tenu à faire ces précisions à la suite d'une déclaration faite plus tôt cette semaine par le maire de Lévis, M. C. M. Thivierge, qui annonçait qu'un groupe de financiers et d'ingénieurs devaient se rencontrer lundi à New York pour discuter de la possibilité de construire soit un pont, soit un tunnel ou un pont-tunnel entre les deux rives.

M. L'Anglais a affirmé que les plans et devis sont prêts et que ce n'est plus qu'une question de financement. "Nous ne commencerons pas les travaux avant que le financement soit assuré, a-t-il dit, en ajoutant que les travaux pourraient commencer longtemps avant les délais prévus dans son contrat avec la ville".

Le premier palais épiscopal, enfoui sous le parc Montmorency?

QUEBEC — Le ministre du Nord canadien et des ressources nationales projette de faire éventuellement des fouilles dans le parc Montmorency où l'on a découvert récemment les vestiges du premier palais épiscopal canadien, a révélé mardi le sous-ministre, M. Ernest Côté, au cours d'une conférence de presse.

Le sous-ministre a précisé qu'aucune étude n'a encore été entreprise à ce sujet mais qu'il était possible qu'on en entreprenne une plus tard. Il n'a toutefois pas précisé la date.

Au printemps, lorsque la ville a effectué des travaux dans la Côte de la Montagne, au coeur du Vieux Québec, les ouvriers ont découvert les ruines d'un mur qu'on a cru être les vestiges de ce palais épiscopal.

A la suite de cette découverte le ministère avait fait boucher les ruines avec des matières plastiques.

Les travaux ne seront pas entrepris aussi longtemps qu'un programme précis ne sera pas mis sur pied.

Selon le sous-ministre Côté, "rien ne sert de faire des fouilles immédiatement et risquer de compromettre par une hâte intempestive des pièces précieuses au point de vue archéologiques".

La CIC répond à SPEQ: nos buts ont été modifiés l'an dernier

"M. Raymond Vézina, secrétaire exécutif du Syndicat des professeurs de l'Etat du Québec, affilié à la CSN, n'a pas mis de temps à s'imprégner de la tradition de l'organisation-mère, c'est-à-dire prendre les fruits de son imagination pour des réalités. Car le moins qu'on puisse dire, son intervention rendue publique vendredi prouve clairement qu'il parle de choses qu'il ne connaît pas. Il aurait tout intérêt à mettre ses archives à jour. Voilà un an que les membres de la CIC ont modifié leurs buts, a affirmé un communiqué de la Corporation des instituteurs catholiques du Québec.

Le communiqué cite les buts de la CIC: "Contribuer au progrès de l'éducation; favoriser, protéger et défendre les intérêts professionnels, économiques, moraux et sociaux de ses membres; assurer le maintien de l'honneur et de la dignité de la profession, éveiller et développer l'intérêt public vis-à-vis l'éducation; coopérer avec les autres organisations ayant des buts similaires."

Si M. Vézina "veut vraiment voir ce qu'est le mécontentement, poursuit la CIC, qu'il se tourne vers les membres de son propre syndicat qui ont accepté une convention collective de travail qui se situe au 52e rang si on la compare aux conventions collectives régionales que négocie la CIC.

POUR LES JEUNES!

Assurez-vous un revenu régulier en livrant à domicile, tous les matins, le journal

LE DEVOIR

Nous avons présentement besoin de porteurs dans les districts suivants:

VERDUN - LACHINE - LASALLE

Outremont, Côte-des-Neiges, Ville Mt-Royal, Villeray, Rosemont, Ville St-Michel, Carré St-Louis, St-Bruno, Beloeil, Longueuil, St-Lambert, Boucherville, Ville Lemoyne, Ville St-Laurent, Cartierville, Laval-des-Rapides, Pont-Viau, Duvernay, St-Vincent-de-Paul, Ahuntsic, Montréal-Nord, Repentigny, Tétreaultville, Charlemagne, Pointe-aux-Trembles, Bordeaux, etc.

Appeler à:

844-3364 SERVICE DU TIRAGE



ASSURANCE AUTOMOBILE

L. M. DESILETS

Montréal 861-5395

St-Hilaire 467-5636

L'EAU DÉGOUTTE ?

Faites installer les

GOUTTIERES "PRIMEAU"

GALVANISE • ALUMINIUM CUIVRE

Estimation gratuite

• MONTREAL — 322-4160

• QUEBEC — 872-9244

PRIMEAU METAL INC.

CONDUISEZ...

jusqu'à notre stationnement intérieur et vous serez à un pas d'une nourriture et d'un service insurpassables...



Les 4 Saisons RESTAURANT

LE MIDI : Menu d'hommes d'affaires à partir de $1.85. Buffet chaud et froid $2.50 complet.

REPAS : Dîners pour gourmet à partir de $2.25 complet MENU INTERNATIONAL A LA CARTE

1005 GUY sud de Dorchester

Le Martinique MOTOR INN

Réservations au Restaurant 866-4611

Grand stationnement intérieur

EDITORIAL

Au bord du précipice

Au moment où ces lignes sont écrites, nous ignorons naturellement ce qui va se produire dans la nuit de mercredi à jeudi.

L'épuisante guerre des nerfs que se livrent depuis des mois administrateurs et syndiqués du secteur hospitalier doit maintenant connaître sa minute de vérité. Nous saurons dans quelques heures si, oui ou non, il y aura grève, et si oui, l'ampleur que prendra l'arrêt de travail.

●

Rien n'est plus difficile que de retenir une force qui, rendue au bord du précipice, est fortement tentée, par la logique même des pas qui l'ont conduite jusque-là, à faire le saut décisif.

Mais quelque chose nous incite à croire, malgré les apparences, que les deux parties, aidées par le gouvernement, finiront par trouver un arrangement quelconque qui préviendra une rupture décisive. Ce sentiment d'espoir n'est rien d'autre qu'une intuition inspirée par le souci du bien public. Nous en trouvons tout de même un embryon de confirmation dans deux éléments nouveaux qui sont apparus dans la journée de mercredi.

Le premier élément est l'entrée en scène de Me Yves Pratte en qualité de médiateur extraordinaire. Il ne faut pas accorder à la personne d'un seul homme plus d'importance qu'elle n'en mérite. M. Pratte n'est pas un thaumaturge. Il n'est probablement même pas un génie. Il a cependant prouvé, dans le cas des fonctionnaires et dans celui des professeurs à l'emploi du gouvernement, qu'il possède des dons certains de conciliateur. Sa présence, justifiée par un mandat spécial, indique, de la part du gouvernement, un désir d'action qui est quand même un élément nouveau. On imagine mal le syndicat se mettant en grève sans avoir au moins participé à quelques séances intensives de négociation en présence du médiateur. On veut espérer, en tout cas, que si grève il y a demain, celle-ci sera, dans la phase initiale, circonscrite au maximum.

●

A supposer le pire, c'est-à-dire le déclenchement d'un arrêt de travail généralisé ou susceptible de le devenir à très brève échéance, le gouvernement dispose d'un recours nettement défini à l'article 99 du Code du travail. Il peut constituer une commission chargée d'enquêter sur les faits et solliciter ensuite, auprès de la Cour supérieure, une injonction qui aurait pour effet d'imposer aux deux parties une période "de refroidissement" pouvant aller jusqu'à un maximum de 80 jours.

Etant donné les retards multiples auxquels a déjà donné lieu le conflit et le sort qui fut fait à certaines injonctions obtenues dans le conflit des professeurs de l'enseignement spécialisé, M. Johnson hésite sans doute à se prévaloir de ce moyen légal. Mieux vaut, tout compte fait, chercher désespérément jusqu'à la dernière minute un règlement rapide — même au prix de quelques jours de grève partielle — que de tenter de traîner de nouveau les choses en longueur.

Il n'en reste pas moins que — sauf dans l'hypothèse d'un règlement rapide que tous souhaitent — le gouvernement pourrait bien être appelé, d'ici quelques jours, à conclure qu'une grève des hôpitaux met en danger la santé publique et, dans l'hypothèse affirmative, à exercer le recours que lui accorde la loi.

Si les choses devaient en venir là, les syndicats devront, croyons-nous, se soumettre à la loi. Aucune liberté particulière, même la liberté syndicale, ne saurait être supérieure à la liberté du tout : si la liberté du tout n'est pas impliquée dans une grève comme celle qui se dessine, quand le sera-t-elle ? On pourrait certes invoquer, contre le gouvernement, les lenteurs dont celui-ci s'est rendu coupable à diverses étapes du conflit. On pourrait également avancer qu'en consentant, en avril dernier, à un délai substantiel, la partie syndicale a, de fait, accordé "moralement" à la société et aux pouvoirs publics le genre de moratoire prévu par le législateur. Mais on passerait, en raisonnant ainsi, à côté de l'esprit de la loi : ce n'est pas le gouvernement, mais le public que le législateur a voulu protéger contre les effets très graves de certains arrêts de travail. Or, par une dangereuse inversion de l'esprit de la loi, on punirait, en passant outre à l'injonction, non pas le gouvernement, mais le public. Un précédent a déjà été créé dans ce sens lors de l'arrêt de travail du SPEQ : une répétition de l'épreuve de force survenue le printemps dernier pourrait fort bien conduire à des conclusions différentes.

Il est trop tôt, espérons-le, pour envisager dans toutes ses implications la situation précise que créerait une injonction : nous souhaitons de tout coeur que celle-ci ne soit pas nécessaire. Mais il n'est pas trop tôt pour rappeler certains fondements sans lesquels l'existence même d'une société démocratique devient sérieusement compromise.

●

Le Québec était, hier soir, au bord d'un véritable précipice. De part et d'autre, on s'évertuait à rassurer la population en parlant de maintenir à son intention certains services d'urgence. Mais tout cela semblait improvisé, risqué, aventureux.

Quelle que soit la situation, ce matin, les citoyens responsables éviteront de porter sur l'une ou l'autre des parties en présence des jugements moraux faciles. Ils s'évertueront plutôt à promouvoir, s'il y a grève, les exigences souveraines de la justice et du bien public et à favoriser par tous les moyens une solution digne, équitable et rapide.

Claude RYAN



LETTRE DE NEW YORK

C'est tout le système électoral des États-Unis que le Sénat juge avec gêne dans le "scandale Thomas Dodd"

de notre correspondant, Louis WIZNITZER

A la veille ou presque, des élections législatives pour le renouvellement d'une partie du Congrès, un scandale vient d'éclater, qui gêne considérablement le président Johnson, le parti démocrate, et met en cause la "moralité" du système politique américain jusque dans ses racines. En fait, c'est à contrecoeur que les sénateurs ont décidé de procéder à une enquête sur le comportement d'un des membres du "club", le sénateur Thomas Dodd, du Connecticut, démocrate et ami intime du président Johnson. Le comité d'éthique du Sénat, qui vient de mettre le sénateur Dodd sur la sellette, a d'ailleurs été créé en 1964 lorsqu'un autre ami intime et protégé de Johnson, Bobby Baker, secrétaire de la majorité, avait été accusé d'escroquerie et de concussion. A la veille des élections présidentielles de 1964, le conseiller et ami le plus intime de Johnson, Walter Jenkins, fut surpris en flagrant délit d'homosexualité. Un autre ami de Johnson, le "businessman" texan, Billy Sol Estes, devint, il y a quelques années, le "Stavisky américain", tel était le montant de ses escroqueries. Cependant, depuis l'enquête qu'ils furent obligés de mener en 1954 contre le sénateur McCarthy — qui, ayant présumé de sa force, avait voulu mener sa "chasse aux sorcières" jusque dans les rangs de l'armée américaine — et qui aboutit à un "blâme" contre ce dernier, c'est bien la première fois que les sénateurs décident d'épurer dans leurs propres rangs. Il est vrai que la campagne menée par les journalistes Drew Pearson et Jack Anderson et la publication de 4,000 documents compromettants ne permettaient guère d'étouffer l'affaire. Les deux photos qu'on peut voir sur le bureau du sénateur Dodd — l'une, du président Johnson, dédiée "au fidèle et compétent serviteur de la chose publique", l'autre montrant Dodd et Edgar Hoover, chef du F.B.I. à genoux et priant ensemble — n'inspirèrent point à ses accusateurs "le saint respect" qu'il avait escompté. Ancien agent du F.B.I. lui-même et membre de la commission des affaires étrangères du Sénat, présidée par M. Fulbright, Thomas Dodd a raison aujourd'hui d'enrager : il n'a fait que ce que font la plupart des sénateurs et des congressmen américains, ni plus ni moins. Son seul tort fut de s'être laissé prendre les "mains dans le sac", si l'on peut dire.

D'une part, il est accusé d'avoir détourné à des fins personnelles plus de 100,000 dollars recueillis grâce à trois "déjeuners politiques" donnés en 1961, 1963 et 1965, au cours desquels le président Johnson et le vice-président Humphrey furent les "orateurs vedettes". 170,000 dollars furent recueillis au cours de ces trois déjeuners censés "aider le sénateur Dodd à organiser une campagne politique vigoureuse". Cet argent est, de par la loi, exempt d'impôt. Or, il est avéré que 100,000 dollars furent détournés par le sénateur pour payer ses dettes personnelles, financer la construction d'une maison pour sa famille, passer des vacances en Floride, offrir un somptueux repas de noces à sa fille — et j'en passe. Les services du fisc américain viennent d'ouvrir une enquête qui risque de coûter bien plus cher au sénateur Dodd que celle menée par ses pairs, et qui porte sur les généreux cadeaux reçus par lui d'un certain général en retraite, Julius Klein, représentant aux Etats-Unis de l'Allemagne fédérale. Agent du "Forderkreis fur Deutsch - Amerikanische Zusammernarbeitung" — dont le siège est à Wiesbaden — représentant des grandes banques et des intérêts industriels allemands (Daimler, Mercedes Benz, Mannesman, etc.), Julius Klein — "homme très persuasif" dit une ancienne secrétaire de Dodd — bombardait le sénateur de coups de téléphone et de missives, allant jusqu'à rediger pour lui ses interventions en faveur du gouvernement de Bonn. Les enveloppes scellées et marquées "ultra-personnel" de Julius Klein au sénateur ne se comptaient plus — dont on ne saura jamais le contenu — et une fois Klein persuada Dodd de se rendre en Allemagne — sous prétexte d'interroger un "agent communiste" — pour persuader quelques-uns de ses grands clients de continuer à lui garder leur confiance. En effet, une enquête menée par le sénateur Fulbright contre les activités des "lobbys" et agents d'intérêts étrangers avait terni quelques réputations à Washington et abouti à l'établissement de règles plus sévères. Du coup, les "patrons" allemands de Klein avaient jugé prudent de mettre leurs oeufs dans un autre panier et Julius Klein risquait de perdre ses fructueux contracts. Le sénateur Dodd, la preuve en a été établie, alla jusqu'à vanter les mérites de Julius Klein au cours d'une conversation avec le chancelier Adenauer. Un ami intime du sénateur déclara, à cette époque, qu' "il avait dû empocher au moins 10,000 dollars pour faire ce voyage".

Le sénateur Dodd n'avait pas réservé ses faveurs à la seule République Fédérale. En 1961, il était extrêmement lié à un certain Struelens, qui représentait alors le Katanga et Moïse Tshombé aux Etats-Unis et alla jusqu'à parcourir lui-même le Katanga, en voiture découverte aux côtés de Tshombé, à l'heure où le président Kennedy appuyait le gouvernement Adoula à Léopoldville. Ce n'est peut-être pas non plus une "coïncidence" si Jimmy Hoffa, grand maître du syndicalisme véreux et lié à la Maffia, que Robert Kennedy, alors ministre de la justice, essayait d'abattre, choisit la firme d'avocats dirigée par le sénateur Dodd pour le défendre et lui versa 50,000 dollars.

Un bouc émissaire

Sans doute, Dodd sert-il de bouc émissaire et les sénateurs qui l'accusent font-ils quelque peu "haro sur le baudet." L'histoire du Congrès est un tissu de corruption, de soumission aux intérêts industriels nationaux et internationaux. Pendant des années, le maréchal Tchang Kai-chek maintint un puissant "China Lobby" au Congrès américain, grâce à des largesses inouïes. Les dictateurs Batista et Trujillo avaient, eux aussi, des "sénateurs à leur solde." Tout le monde connaît au Congrès les "hommes du pétrole," les "hommes du coton," les "hommes de la construction aérienne." Mais ce n'est pas seulement le problème du financement d'une campagne électorale, mais aussi d'une carrière politique en général, aux E.-U., qui est reposé à l'heure actuelle. Les Kennedy, Rockefeller, Roosevelt, Harriman, qui peuvent financer à leurs propres frais leurs campagnes électorales, sont rares. Un siège de sénateur coûte plus d'un million de dollars, un siège de député peut coûter jusqu'à 100,000 dollars, la conquête de la mairie de New York coûta à Lindsay 2 millions de dollars. Mais, à une échelle plus modeste, le même problème se pose aux membres des Assemblées législatives d'Etat, à tous ceux qui briguent des postes de shérifs, de maires, de gouverneurs, de juges. On se souvient encore du fameux programme de télévision où Nixon apparut, en 1952, accompagné de son chien, pour mieux émouvoir les téléspectateurs que le cadeau de 18,000 dollars qu'il avait reçu dans des circonstances étranges, avait mal disposés envers lui.

Indemnité insuffisante

Non seulement, les 20,000 dollars d'indemnité annuelle sont-ils insuffisants pour assurer le train de vie et les dépenses des sénateurs, mais des comités d'enquête du congrès sur des sujets d'importance nationale et d'intérêt public acceptent de se laisser financer par des intérêts privés. Ainsi, le Bureau des mines des Etats-Unis accepta 480,000 dollars de l'American Petroleum Co. pour l'enquête qu'il mène au service du Comité du Sénat sur la pollution atmosphérique. Plus de 40 enquêtes de ce type, menées par le congrès, dépendent des fonds fournis par des compagnies privées ayant intérêt à ce que ces enquêtes se prolongent indéfiniment ou finissent par n'aboutir à rien de précis. Curieusement, le congrès, qui impose des règles sévères aux membres de l'exécutif, qui soumet les nouveaux ministres et hauts fonctionnaires à des interrogatoires sans merci sur leurs intérêts financiers et les oblige à se défaire de toutes actions et participations dans des intérêts privés — pour leur éviter les conflits d'intérêt — n'a pas les mêmes scrupules lorsqu'il s'agit du législatif, à savoir de ses membres. Le "Christian Science Monitor" de Boston rappelle que "plusieurs Congressmen s'enrichirent substantiellement l'automne passé lorsqu'un important contrat du gouvernement — pour lequel ils avaient voté — fut passé à Lockheed et que les actions de cette société — ils en avaient acquis le plus possible — se mirent à grimper". Le Washington Post vient de mettre sur la sellette les Congressmen McIntyre, du New Hampshire, Robert Giaimo, du Connecticut et Thomas Morgan, de Pennsylvanie, qui auraient, eux aussi, "accepté des contributions destinées à des fins privées plutôt que politiques". Plusieurs sénateurs jugent bon de s'indigner de ces accusations.

Le sénateur Young déclare : "que la dignité et l'intégrité du sénat des E.-U. est en jeu" et le Congressman Charles Bennett, de Floride, avoue: "l'enquête Dodd gêne chaque membre du Congrès". Le sénateur Clifford Case, de New Jersey, conclut "tout cela va ternir la bonne réputation et le prestige du Sénat".

Sans doute, certaines lois interdisent aux syndicats et aux entreprises privées de financer directement un candidat mais elles sont facilement tournées. Les dons personnels ne peuvent pas dépasser 5 mille dollars mais peuvent être renouvelés au nom de chaque membre de la famille. Les syndicats et les compagnies privées ne peuvent pas, en tant que telles, "contribuer" à la campagne électorale d'un candidat, mais leurs présidents, vice-présidents et fonctionnaires peuvent le faire, à titre individuel. Lorsqu'on connaît le coût d'un seul programme de télévision (100 à 250 mille dollars) et qu'on sait qu'un candidat ne reçoit souvent que 5,000 dollars des caisses du parti pour toute sa campagne électorale, on comprend qu'il doive "vendre son âme au diable" et se résigner à devenir l'instrument, le porte-parole d'intérêts privés, qui acceptent de soutenir sa carrière politique. La politique, comme tout le reste, est, aux Etats-Unis, une "entreprise privée" et personne ne s'émut lorsque la moitié des ambassadeurs désignés par le président Truman en 1952 n'étaient non seulement pas de la carrière diplomatique mais avaient "généreusement contribué" à sa campagne électorale.

Projet mort-né

Pour réparer les dégâts causés par le "scandale Dodd," le président Johnson a fait préparer un projet de règles électorales plus sévères, sur quoi les sénateurs devront se prononcer.

Les candidats devront rendre publics tous les dons supérieurs à cent dollars, ne pourront pas recevoir plus de 5,000 dollars d'une seule personne. Les donateurs de leur côté ne pourront déduire que 100 dollars et non plus la somme entière fournie à leur candidat, de leurs impôts. Ces "projets" et quelques autres ne sont en fait que des palliatifs, des "aspirines là où il faudrait un remède de cheval", comme le signale The Nation, qui d'ailleurs démontre, dans son numéro du 27 juin, point par point, de quelle façon les nouvelles règles de Johnson peuvent être tournées — si jamais elles sont adoptées par les sénateurs, ce qui est peu probable de toute façon. La grande presse, Time en tête, a d'ailleurs déjà procédé à une véritable levée de boucliers et dénonce avec vigueur les "insinuations" portant atteinte à la "démocratie américaine". Par un curieux trait de caractère qui tient de l'autruche, la majorité des Américains continuent de penser qu'un politicien peut être à la solde d'un dictateur sud-américain ou d'un fabriquant de fusées et voter contre lui : que la main droite du sénateur ignore ce que fait sa main gauche et que les généreux "donateurs" le sont par amour du "sport" et de façon désintéressée. S'il fallait admettre que l'argent peut corrompre, c'est tout le "American way of life" qu'il faudrait en effet remettre en question. Les sénateurs menant l'enquête sur Dodd ont eu raison d'empêcher qu'elle ne soit télévisée : le public aurait été surpris de voir leurs mines embarrassées et leur peu d'enthousiasme. Le "blâme" qu'ils seront forcés d'infliger à Thomas Dodd rejaillira en effet sur chacun d'eux.

dans le monde

14 juillet 66 : optimisme et incertitudes

La France célèbre cette année sa fête nationale dans un climat mêlé, fait à la fois de confiance et d'incertitude. La confiance tient au rayonnement international du pays, à son expansion scientifique et technique grandissante, à l'excellence de sa situation monétaire, à la stabilité intérieure. En revanche, la persistance de l'agitation sociale et la préparation de la prochaine campagne électorale dont l'issue sera importante pour l'avenir du régime et l'orientation du pays, entretiennent l'incertitude.

Si l'on compare la situation intérieure et extérieure du pays aujourd'hui avec ce qu'elle était voici dix ans sous une quatrième République déjà chancelante, ou même avec ce qu'elle était voici cinq ans alors que se poursuivait la douloureuse guerre d'Algérie, les progrès enregistrés sont évidents et éloquents. C'est ainsi, par exemple, que l'audience internationale de la France est plus grande qu'à aucun moment depuis au moins un quart de siècle et tend à l'être d'autant plus que le pays a repris sa pleine liberté d'action. Le retrait de l'O.T.A.N., le retentissant voyage de de Gaulle à Moscou, le renouveau du prestige français dans le tiers monde confirment un redressement qui tient certes autant à l'hôte de l'Elysée qu'à l'impulsion nouvelle qu'il a donnée aux affaires françaises et à la politique originale et indépendante de la Ve République.

Depuis un an, d'autre part, les ressources nouvelles de la science et des techniques françaises ont été démontrées par la mise sur orbite de satellites artificiels — qui a fait de la France la troisième puissance spatiale — et par la décision récemment prise de créer un réseau français de satellites de télécommunications. On doit évoquer aussi le triomphe du procédé français de télévision en couleurs, le SECAM, dont l'adoption par la plus grande partie de l'Europe est probable. Sur un tout autre plan, le progrès scientifique et technique s'est traduit dans la poursuite de l'édification de la force de frappe : quelle que soit l'opinion qu'on entretienne à ce sujet comme à propos des expériences nucléaires, on ne peut contester la réussite qu'elle représente et sa contribution au développement futur des industries de pointe.

Enfin, la balance commerciale continue d'être équilibrée, celle des paiements reste favorable et la réserve d'or et de devises étrangères fortes atteindra d'ici peu les $6 milliards.

J.-M.L.

Sur le plan intérieur, la principale ombre au tableau tient à l'agitation sociale traduite dans les nombreux mouvements de grève du secteur public et du secteur privé depuis quelques mois. Les travailleurs sont moins soucieux d'ailleurs d'augmentations considérables des salaires que de la sécurité de l'emploi compromise, d'une part par le développement accéléré de l'automatisation, de l'autre par la fusion ou la concentration des entreprises ou même par la disparition des moins rentables dans certains secteurs. L'espoir placé dans une politique sociale plus "ouverte" a été déçu, le gouvernement estimant que même si l'inflation a été jugulée, le péril subsiste: le relèvement de la productivité et du taux de croissance économique l'emporte dans ce domaine sur toutes autres préoccupations.

Et puis, voici que s'ouvre déjà la campagne pour les élections législatives qui en principe n'auront lieu qu'en mars 1967 (encore que le gouvernement puisse les décréter plus tôt). La fédération démocrate-socialiste dirigée par François Mitterrand et son "contre-gouvernement" est encore à la recherche d'une entente ferme avec les communistes, entente qui serait la condition d'une éventuelle victoire électorale. Mais les ambiguïtés et les désaccords persistent entre les partis et courants de gauche, d'autant que certains éléments influents de la gauche ont rallié "le gaullisme" principalement à cause d'une politique étrangère considérée comme "progressive". Tandis que la gauche cherche son unité..., au moins électorale, les groupes réunis dans la majorité (Union pour la nouvelle république et républicains indépendants) s'efforcent d'affirmer leur cohésion et de présenter un front uni. De part et d'autre, on sait que l'enjeu est considérable et d'aucuns persistent à voir dans les "législatives", le "troisième tour" de l'élection présidentielle de décembre dernier.

Mais au total, on peut estimer que les facteurs d'optimisme l'emportent largement, en ce 14 juillet 1966, sur les facteurs d'incertitude. Dans quelques jours, le président de Gaulle retournera à Bonn selon les termes du traité franco-allemand d'amitié et de coopération, contribuant peut-être à dissiper le malaise des derniers mois. En septembre prochain, il se rendra en visite officielle tour à tour en Ethiopie et au Cambodge; l'Inde attend aussi sa visite. Même si l'opposition ironise sur ces "opérations de prestige", elle ne peut nier qu'elles illustrent le regain d'autorité de la France dans les affaires internationales.

BLOC-NOTES

Les relations Canada - E.-U. et les bombes pour le Vietnam

Les relations canado-américaines ont de nouveau fait l'objet d'un vif échange de vues aux Communes, mardi. Visiblement soucieux de se donner le temps de la réflexion et, peut-être, de l'information et de n'être pas acculé à devoir blâmer même implicitement Washington, le gouvernement a recouru selon le cas à des réponses évasives ou dilatoires. Mais les ministres qui ont participé au débat ont néanmoins donné l'impression qu'il y avait au moins anguille sous roche.

Ainsi, paraît-il vrai (et cela n'aurait rien d'étonnant) que Washington, voire la Maison-Blanche elle-même, a fait connaître voici plusieurs mois à Ottawa son opposition à un accord de liaison aérienne Canada-URSS. De même, il appert que des filiales canadiennes de firmes américaines auraient refusé, de leur propre chef ou à la suite de directives venues d'outre-frontières, de moudre le blé destiné à l'exportation vers des pays communistes. C'est là le rebondissement périodique d'une question irritante mais qui donne la mesure de la dépendance du Canada vis-à-vis son puissant voisin, du fait de toute une série de facteurs économiques et politiques.

Des divers aspects des relations canado - américaines évoqués ces jours derniers, le plus important est cependant celui qui a trait à la fabrication par des entreprises canadiennes de matériel militaire utilisé dans la guerre du Vietnam.

Il est possible que M. McNamara ait été mal informé lorsqu'il a annoncé l'annulation d'un contrat passé avec une société canadienne pour la fabrication de bombes destinées au Vietnam ; il est possible aussi que le ministre des armements, M. Drury, ait, lui, été insuffisamment informé et d'ailleurs, fort prudemment, il a promis de faire enquête, après avoir affirmé qu'aucun permis d'exportation de bombes et explosifs n'avait été récemment accordé par les services de son ministère.

Il sera nécessaire de faire toute la lumière dans cette curieuse affaire. On verrait assez mal en tout cas qu'une entreprise canadienne accepte de fabriquer des bombes pour le compte des E.-U. et qu'Ottawa cautionne l'opération : de la part d'un pays qui ne cesse de jouer les messieurs bons offices dans la guerre du Vietnam et qui, de surcroît, est membre de la Commission internationale de contrôle de l'armistice, cela révélerait une singulière conception de son rôle. Il est indispensable que l'on sache qui "a été mal informé" ou qui "se trompe", d'Ottawa ou de Washington. Y a-t-il eu ou non passation de contrat entre Washington et une ou des firmes canadiennes pour la fabrication de bombes ? Y a-t-il eu ou non inscription d'une requête à Ottawa pour l'obtention d'un permis d'exportation et quelle réponse a été faite aux demandeurs ?

●

Une insistance nécessaire

Le premier ministre du Québec vient de réaffirmer, lors de la réunion du groupe parlementaire de l'Union nationale, son opposition catégorique à toutes les formes de favoritisme. Nul, certes, ne lui reprochera d'insister énergiquement là-dessus et on peut présumer que M. Johnson n'aura pas trop de toute sa vigueur pour empêcher le retour "aux beaux jours d'antan" dont rêvent certains.

Il était inévitable que le retour de l'UN au pouvoir fasse sortir de l'ombre d'anciens favoris qui persistent à espérer que tout va reprendre comme auparavant ; il n'est guère moins inévitable que tel ou tel parlementaire éprouve quelque difficulté à résister aux pressantes sollicitations d'amis du parti ou à repousser la distinction spécieuse entre le "bon" et le "mauvais" favoritisme. M. Johnson sait que son gouvernement sera étroitement surveillé sous ce rapport mais on peut supposer qu'il n'a pas besoin de cette vigilance pour empêcher la réapparition, même sur le mode mineur, des anciennes pratiques. Souhaitons qu'il n'hésite pas, au besoin, à faire un exemple et sache imiter en cela l'ancien gouvernement qui a dénoncé et cité devant les tribunaux deux députés libéraux apparemment convaincus de graves irrégularités.

C'est dans la mesure seulement où le premier ministre et ses collègues immédiats se montreront impitoyables dès le début, qu'ils jugguleront les diverses tentatives de renaissance du favoritisme organisé.

Selon certaines informations, des élus de circonscriptions rurales déploreraient amèrement de ne pouvoir donner suite aux sollicitations dont ils seraient l'objet de la part d'électeurs en quête d'emplois. La fonction publique a heureusement cessé, pour l'essentiel, d'être un instrument de favoritisme : ces députés doivent l'apprendre, s'ils ne le savent pas encore, comme ils doivent apprendre que le député est un législateur et non point un agent de placement. Plus il y aura de déceptions de cet ordre, mieux cela vaudra.

●

A propos de l'action internationale du Québec

A une délégation des Antilles anglaises de passage à Québec, le premier ministre aurait rappelé que son gouvernement entend, comme le précédent, développer l'action internationale du Québec. Voilà qui est fort bien, encore que la mise en oeuvre d'une telle volonté suppose réunies des conditions d'ordre psychologique, constitutionnel et financier qui sont encore bien loin de l'être.

M. Johnson aurait ajouté, si du moins l'on en croit une dépêche de la Presse Canadienne, que le Québec pourrait éventuellement "participer à l'OTAN et au marché commun européen". On peut supposer qu'en ce qui a trait à l'OTAN, il s'agit d'un lapsus et que le chef du gouvernement québécois a voulu parler plutôt de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Qu'irions-nous en effet faire dans l'OTAN : même un Québec indépendant, donc maître de sa défense, n'aurait guère à gagner à entrer dans cette organisation... sauf peut-être à s'attirer les bonnes grâces des Etats-Unis. En revanche, une forme quelconque d'association à l'OCDE et à la Communauté économique européenne pourrait être envisagée, mais pas avant plusieurs années et sous réserve des conditions que nous évoquions plus haut.

Dans l'immédiat, des tâches pressantes nous attendent : la consolidation des délégations générales du Québec, l'élargissement des accords éducatif et culturel avec la France, le lancement d'un programme même modeste d'assistance à des Etats francophones d'Afrique, la contribution à la création d'une communauté francophone, voilà autant de mesures qui pourraient faire l'objet d'une action prochaine et réaliste.

J.-M. L.

MONTRÉAL, JEUDI 14 JUILLET 1966

LE DEVOIR

FONDE PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Claude RYAN, Directeur — André LAURENDEAU, Rédacteur en chef
Rédacteur en chef adjoint : Paul SAURIOL
Directeur de l'information : Michel ROY
Trésorier : Arthur LEFEBVRE

"Le Devoir" est imprimé au no 434 est, rue Notre-Dame, à Montréal, par L'Imprimerie Populaire, compagnie à responsabilité limitée qui en est l'éditrice. Seule la Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir".

ABONNEMENTS : édition quotidienne, Montréal, Québec, Lévis et banlieues : 12 mois $25.00, 6 mois $13.00, 3 mois $7.00. Ailleurs au Canada : 12 mois $20.00, 6 mois $11.00, 3 mois $6.00. A l'étranger : 12 mois $35.00, 6 mois $18.00. Edition du samedi : 12 mois $6.00. Le ministère des postes a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de 2e classe de la présente publication.

TELEPHONE : 844-3361

DES IDEES DES EVENEMENTS ET DES HOMMES

Le général Burns publie "Megamurder" :

"La plus grande menace à la démocratie, c'est la guerre"

"Le militaire devrait réaliser que la plus grande menace à la survie de la démocratie ne vient plus ni des Russes ni des Chinois ni d'aucun autre pays professant une idéologie anti-démocratique, mais de la guerre elle-même."

Le lieut.-gén. E.L.M. Burns, principal négociateur du Canada sur le désarmement et conseiller gouvernemental depuis 1962, fait cette déclaration dans "Megamurder" que vient de publier la maison d'édition Clarke Irwin.

Ce livre offre l'une des descriptions les plus lucides jamais données de la guerre nucléaire à laquelle il réfère en la qualifiant de "mégameurtre" ou "mégamorts par mégatonne".

Le temps presse, écrit le général Burns. "Si un accord sur l'interdiction de la prolifération des armes nucléaires n'intervient pas d'ici 18 mois, l'occasion ne se répétera peut-être pas et des décisions pourraient être prises dans un certain nombre de pays qui ont les moyens de produire des armes nucléaires pour qu'ils agissent en conséquence".

Le général Burns s'en prend principalement aux militaires. Ils doivent, souligne-t-il, repenser leur obligation première: comment défendre leurs compatriotes contre le "mégameurtre" au lieu de les y sacrifier par une politique d'attaque nucléaire et de contre-attaque de même nature.

Il démolit la théorie d'une guerre nucléaire limitée et il dit que la stratégie aérienne nucléaire est la même aujourd'hui qu'elle l'était lors du second conflit mondial: l'anéantissement des populations urbaines en Allemagne et au Japon sous le fallacieux prétexte qu'il fallait bombarder les industries avec beaucoup de précision.

Le général Burns compare cette politique à celle de "brûler la forêt pour tuer les ours" ou encore d'utiliser de la dynamite pour exterminer les rats dans la cave".

"Quelques optimistes pensent actuellement qu'une guerre nucléaire est impossible. C'est tout simplement prendre ses désirs pour des réalités; une guerre nucléaire sera possible aussi longtemps que les armes nucléaires existeront.

"Cependant, elle n'est pas inévitable, tout particulièrement entre les E.-U et l'URSS et leurs alliés respectifs. Bien qu'un conflit nucléaire ne soit pas inévitable, la menace ne disparaîtra pas par enchantement et si la course aux armements se poursuit de plus belle, la menace ne pourra faire autrement que de s'amplifier.

"La menace ne sera réduite qu'au point où les gens n'auront pas plus peur d'être victimes d'un holocauste nucléaire qu'ils ne craignent par exemple d'être atteints par la foudre, si les grandes puissances nucléaires modifient définitivement leur politique. Celles-ci doivent cesser de rechercher la sécurité en constituant des arsenaux nucléaires et en recherchant plutôt cette sécurité dans des accords de désarmement et à régler pacifiquement les différends internationaux."

Le général Burns dit que la prévention peut échouer et que la guerre nucléaire peut éclater au cours d'une période indéterminée "mesurée possiblement en décennies, peut-être même en années".

"Ou bien les puissances nucléaires existantes doivent renoncer et éventuellement détruire leurs armes nucléaires... sans quoi il y aura un nombre de plus en plus élevé de pays qui disposeront du pouvoir de déclencher un conflit nucléaire de leur propre initiative. Les pays ne faisant pas partie du club nucléaire ne considèrent pas que les vertus et la sagesse des puissances nucléaires de l'heure soient tellement extraordinaires qu'elles devraient leur confier à tout jamais le destin du monde."



LETTRE DE ROME

La position (tant attendue) de l'Eglise sur la régulation des naissances sera fruit de l'accord entre science et foi

de notre correspondant, Georges HUBER

Comme on le sait, la Commission pontificale pour l'étude des problèmes de la population, de la famille et de la natalité, créée par Jean XXIII et renforcée par Paul VI, vient d'achever ses travaux. Elle a transmis au Saint-Père ses actes, qui couvrent plus de six cents pages. Il appartient désormais au chef de l'Eglise de prendre une décision.

Avant de quitter Rome, le P. Henri de Riedmatten o.p., secrétaire de la Commission, a accordé à la radio-télévision italienne une longue interview.

Grâce à l'amabilité de Radio - Rome, nous sommes en mesure de donner à nos lecteurs une ample condensé de cet important document.

Pourquoi une commission et non pas le concile?

Le concile Vatican II a parlé de la population, il a parlé du mariage. Le problème particulier soumis à l'examen de la Commission formée dès le pontificat de Jean XXIII était celui-ci : dans quelles perspectives les époux doivent-ils considérer la procréation ? Le concile n'est pas à proprement parler un lieu de recherches. Il réunit les évêques du monde entier pour juger des doctrines qui sont en un certain sens déjà pensées, préparées et élaborées. Dans le présent cas, on se trouvait en présence d'un problème qui devait encore être étudié.

D'aucuns se sont étonnés de voir l'Eglise catholique employer tant de temps pour répondre à ce problème. "Mais c'est la première fois qu'un organisme aussi important affronte vraiment le problème dans toutes ses implications. Nous avons tenu des conférences internationales sur la population ; nous avons eu des conversations avec des médecins sur certains problèmes de la procréation ; nous avons rencontré des psychologues et des psychiatres. Certaines Eglises chrétiennes ont déjà traité le problème, mais on peut dire que jamais jusqu'à présent, le problème n'avait été considéré sous tous ses aspects, comme notre Commission l'a fait. Nous nous sommes trouvés devant une question qui demandait des recherches profondes et complètes.

Dès le début le Saint-Siège s'est rendu compte qu'il n'appartenait pas au Concile d'entreprendre des recherches si complexes et de se consacrer à des études scientifiques et doctrinales qui portent extrêmement loin.

Le rôle des experts

Dans l'Eglise ce sont les évêques et le pape, et non pas les techniciens et les experts qui font la doctrine. Quel a été alors le rôle des experts dans les travaux de la Commission?

On connaîtra exactement le rôle qu'ils ont joué, lorsque l'Eglise se prononcera.

Avant de se prononcer, l'Eglise a toujours interrogé ses docteurs et ses théologiens. Ce qu'il y a de nouveau dans le problème qui se posait à notre Commission, c'est qu'il comportait une série d'incidences qui ne peuvent pas ne pas tenir compte des résultats acquis par les sciences. L'Eglise alors s'adresse aux savants, aux compétences, comme elle s'adresse — voici qui est essentiel dans cette Commission — avant tout à ses théologiens. Ceux-ci n'ont-ils pas pour mission de sonder les données de la foi, pour dire aux hommes quelle est la réponse de Dieu à leurs demandes d'ordre doctrinal comme aussi à leurs problèmes d'ordre pratique?

Je crois pouvoir affirmer que le poids des arguments des techniciens dans notre commission a été très grand. "Quelle que soit la réponse de l'Eglise, on ne pourra pas dire: "l'Eglise ne savait pas, l'Eglise n'était pas au courant", on ne pourra pas dire: "l'Eglise n'a pas tenu compte des faits"; on ne pourra pas dire, comme on l'a fait, à tort ou à raison, parfois on l'a dit à bon droit, que certaines décisions ont été prises uniquement à la lumière de la pensée des théologiens. Cette fois-ci, l'Eglise avait à interroger ceux de ses enfants qui s'appliquent aux disciplines médicales, démographiques, sociologiques. Nous avons donné aux techniciens une importance capitale afin que, lorsque le Magistère se prononcera, les chrétiens sachent que l'Eglise a étudié tous les aspects des problèmes examinés". Même très attaché à l'Eglise, l'homme moderne est trop conditionné par l'importance qu'il reconnaît à la science et à la technique, pour ne pas éprouver un certain sentiment de défiance à l'égard d'une décision qui lui donnerait l'impression d'avoir été prise uniquement à la lumière d'une reflexion théologique qui le dépasse. L'Eglise pourra lui dire: "Vos préoccupations, les problèmes que vous vous posez à la lecture de tel livre, ou en prenant connaissance des résultats de telle enquête, les sentiments qu'éveillent en vous telles conversations et telles confidences, eh bien, l'Eglise a connu et considéré tout cela avant de prendre une décision d'ordre théologique et de se prononcer".

La régulation des naissances selon l'Eglise

Voudriez-vous, mon père, éclairer un point de doctrine auquel est suspendu tout le problème qui nous occupe : quel est le sens que l'Eglise donne à la régulation des naissances ?

C'est l'Eglise elle-même qui a créé cette expression. L'Eglise admet la régulation des naissances pour la raison que mettre au monde des enfants est un acte moral : or, accomplir un acte moral, signifie porter la responsabilité de ce que l'on fait. Les époux doivent accomplir cet acte d'une façon droite et intelligente, en ayant confiance dans la Providence et en tenant compte des ressources à leur disposition. La régulation des naissances repose sur le sens de la responsabilité.

Le rôle de l'amour

Est-il exact que ces derniers temps l'Eglise incline à faire plus grande dans le mariage la part de l'amour ?

Jamais l'amour conjugal n'a été exalté comme il l'est dans ce passage du Nouveau Testament : "Epoux, aimez vos épouses comme le Christ aime l'Eglise". Il est certes possible que dans le passé on n'ait pas toujours donné à ce sujet toutes les indications nécessaires. Mais ceux-là se trompent qui affirment que pour la première fois dans l'histoire l'Eglise reconnaîtra à l'amour la place qui lui revient. La Commission a pris l'amour comme un des points de référence de ses travaux. Ce faisant, elle n'a fait que chercher à donner à l'amour la valeur que lui attribue la tradition, la valeur que lui reconnaissent saint Paul et le Christ, lui-même.

Le critère dominant

Quel est l'aspect du problème qui intéressait le plus l'Eglise : l'aspect théologique, scientifique, sociologique ou l'aspect moral ?

C'est l'aspect théologique, car la morale fait partie de la théologie. La foi est une vérité à croire et à mettre en pratique.

Il y a un lien entre croyance et conduite. Voilà pourquoi "les théologiens ont été au centre de toutes les recherches de la Commission".

L'O.N.U., la F.A.O. ...

Dans quelle mesure la Commission a-t-elle tenu compte des interventions des gouvernements, de la F.A.O., de l'O.N.U., de l'Organisation mondiale de la santé en ce qui touche le problème de la planification des familles ?

La Commission a tenu compte de ces interventions et s'est servie des recherches entreprises par ces organismes.

Il existe un problème très particulier, auquel la commission s'est intéressée : le problème de la population, qui n'est pas directement le problème de la régulation des naissances. Ce dernier problème concerne le couple qui doit exercer sa responsabilité, dans un sens ou dans l'autre. Le problème de la population, lui, se pose au niveau d'une nation : il consiste à évaluer l'importance de l'élément population dans la politique générale, économique et sociale d'un pays. Sur ce point précis, il n'existe pas de doctrine équilibrée ; la sociologie, chrétienne ou non, ne lui consacre pas de chapitre où l'on trouverait une réponse satisfaisante. Les pays hésitent entre le néo-malthusianisme et une politique démographique inspirée du marxisme. Dans des congrès réunis par l'O.N.U. et par l'Organisation mondiale de la santé, on a vu des dirigeants de pays qui n'avaient pas encore fait de choix en matière de politique démographique demander que la doctrine sociale de l'Eglise, par ailleurs si équilibrée à leurs yeux, s'enrichisse sans tarder d'un chapitre touchant la population. Le problème de la population fait pendant, au niveau des nations, au problème de la régulation des naissances, au niveau des familles.

Une décision sensationnelle de Paul VI ?

Le résultat des travaux de la commission et la décision que prendra Paul VI sont l'objet d'une curiosité légitime et d'une grande attente. Beaucoup s'attendent à voir l'Eglise faire des concessions sensationnelles. Croyez-vous que cette attente soit justifiée ?

Tout chrétien sait que dans ses décisions le magistère s'inspire de la prudence. Les réalités en cause touchent de trop près ce qu'il y a de plus intime dans la nature humaine, dans l'amour humain, dans l'avenir même de l'humanité, pour être abandonnées au goût de la sensation.

Je vous suis reconnaissant de me donner l'occasion de dire ce qui suit, en toute simplicité. Faut-il attendre quelque chose de sensationnel? Non! Quelque chose de profondément pensé, quelque chose sur quoi on a profondément réfléchi? Oui! Si par "sensationnel", on entend quelque chose que l'on n'attendait pas, parce que peut-être on n'avait pas assez réfléchi sur le problème, je dirai: La réponse du pape sera certainement sensationnelle. Pour ceux qui estiment que ce problème puisse admettre une réponse superficielle, je pense qu'on peut dire d'avance qu'ils seront déçus.

La Commission vient d'ailleurs de présenter les conclusions des travaux de consultation. Ce qui veut dire que c'est maintenant que commence la phase décisive, celle du jugement."

Position du Conseil de la vie française

Le Sénat et les groupes minoritaires au Canada

Dans un mémoire qu'il présentait récemment au gouvernement central, le Conseil de la Vie Française soulignait l'insuffisance de la représentation de l'élément francophone, et particulièrement des groupes de langue française hors du Québec, dans le Sénat du Canada.

Dans la première partie du document, le C.V.F. évoquait le rôle et la vocation du Sénat d'après la constitution et la coutume et rappelait qu'il a généralement été admis par les spécialistes du droit constitutionnel et commentateurs de la constitution canadienne que l'une des tâches maîtresses du Sénat consistait à "protéger les intérêts des provinces et des minorités en matière de religion et langue..." Les diverses dispositions de l'article 22 réglant la composition du Sénat confirment, selon le C.V.F. cette interprétation. Après avoir cité à l'appui de cette thèse divers auteurs, le document analyse la représentation des groupes minoritaires du Sénat.

Le sénat et les groupes minoritaires au Canada au regard de l'histoire

Les constatations qui vont suivre ne portent que sur les provinces de faible population et sur les minorités officielles au pays au point de vue religion ou langue. Elles seront brèves en ce qui concerne les "petites provinces" visées par l'Acte de 1867, nommément le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse et l'Ile du Prince-Edouard. L'Acte leur assurait une représentation bien précise au sénat canadien. Comme nous l'avons noté plus haut, cette clause a toujours été soigneusement respectée et les Canadiens français, pour leur part, n'en ont jamais demandé l'abrogation, malgré qu'elle jouait contre eux comme groupe ethnique et linguistique.

Si l'on se place au point de vue des minorités ethniques, religieuses et linguistiques, on constate que la minorité anglo-protestante du Québec a toujours eu au sénat canadien une représentation plus qu'adéquate. Les recherches sommaires que nous avons faites à ce sujet indiquent une représentation constante de cinq sénateurs anglo-québécois sur vingt-quatre à Ottawa. Cela signifie un peu plus d'un cinquième alors que les Québécois d'origine britannique, qui étaient 20 p. 100 de la population du Québec en 1867, n'en constituent plus que 10 p. 100 en 1961.

Abordons le sort fait à l'élément français au sénat canadien. Procédons tout d'abord selon une vue d'ensemble. En 1961, le Canada comptait 18,238,247 habitants, selon le recensement. Il y avait à Ottawa 102 sénateurs. Chaque membre de la Chambre haute représentait 180,000 personnes. La population française du pays était de 5,540,346. Le nombre de sénateurs canadiens-français s'élevait à 28. Chacun d'eux représentait 200,000 personnes. En toute équité le groupe canadien-français aurait dû avoir 32 représentants au sénat. Ce nombre est tombé à 26 en mars 1966.

Si nous envisageons la question en fonction des provinces, nous constatons qu'en mars 1966, les Canadiens français de cinq provinces canadiennes sur dix n'ont pas ou n'ont plus de représentants au sénat canadien. Ces provinces sont Terre-Neuve, l'Ile du Prince-Edouard, la Nouvelle-Ecosse, l'Alberta et la Colombie. La population canadienne-française de ces cinq provinces était globalement de 271,000. Notons que dans les provinces maritimes l'indice de représentation au sénat oscille entre 25,000 pour l'Ile du Prince-Edouard et 75,000 pour la Nouvelle-Ecosse et que la moyenne de l'indice pour les quatre provinces est de 63,000. Il semble que ce qui est bon pour les petites provinces ne vaut plus pour les groupes minoritaires français.

Considérons maintenant cinq cas en particulier : ceux des Maritimes moins Terre-Neuve, de l'Ontario et de l'Alberta, toujours au point de vue représentation de la population française au sénat. Les 647,941 Franco-Ontariens recensés en 1961 n'ont que deux sénateurs depuis de nombreuses années. Les 550,000 Anglo-Québécois en ont toujours eu cinq malgré la diminution constante de leurs effectifs au regard de la population totale de la Province. Les Acadiens du Nouveau-Brunswick constituaient, en 1961, 38,81 p. 100 de la population de la Province. Ils réclament en vain un quatrième sénateur depuis une quinzaine d'années.

Les Acadiens ont été les premiers habitants de l'Ile du Prince-Edouard. Ils en formeraient aujourd'hui la majorité de la population n'eût été l'inique déportation en 1758. Malgré bien des persécutions et en dépit de nombreuses vicissitudes, ils n'ont cessé de s'accroître dans l'ancienne Ile Saint-Jean. Ils constituent présentement 16.64% de la population de l'Ile. Un des leaders a été premier ministre et juge en chef de sa province. Un autre en est devenu lieutenant gouverneur. A cause de leur dispersion dans les quatre comtés fédéraux de l'Ile, les Acadiens n'ont pu faire élire un seul des leurs à la Chambre des Communes depuis soixante ans et depuis soixante ans ils réclament pour eux un des quatre sièges sénatoriaux. Est-il démocratique que ce groupe français ne soit aucunement représenté dans l'administration centrale du Canada?

En Nouvelle-Ecosse, le groupe acadien, groupe pionnier de la province et du Canada, a dû batailler pendant trente ans pour accéder au sénat. Toute une correspondance a été échangée à ce sujet avec Sir Wilfrid Laurier, alors premier ministre du Canada. Enfin un premier Acadien a été nommé au Sénat en 1907. Trois autres Acadiens lui ont succédé de 1911 à 1966. Le gouvernement canadien n'a pas encore jugé à propos de donner un successeur acadien au sénateur Wellie Comean, décédé au début de janvier. Ce retard est d'autant plus regrettable que les 87,000 Acadiens de la Nouvelle-Ecosse n'ont pas de député à Ottawa.

Depuis l'entrée du Manitoba dans la Confédération, en 1870 et l'érection de la Saskatchewan et de l'Alberta en provinces, en 1905, les groupes français de ces trois provinces ont toujours été représentés au sénat canadien. Il n'y eut qu'une exception avec la nomination, par le gouvernement Bennett, du sénateur Pat Burns de l'Alberta. Mais celui-ci n'occupa son siège que quelques années et son successeur fut un Canadien français. Voici que le présent gouvernement prive le groupe franco-albertain de sa représentation au Sénat. Ce geste nous fait craindre qu'il en soit de même avant longtemps pour le Manitoba et la Saskatchewan.

Nous considérons que l'ostracisme pratiqué envers les groupes français de l'Ile du Prince-Edouard, de la Nouvelle-Ecosse et de l'Alberta pour ce qui est de la représentation au Sénat constitue un déni de justice, un accroc au principe de la représentation démocratique, une violation de l'esprit et même de la lettre du pacte fédératif, enfin, dans le cas de la Nouvelle-Ecosse et de l'Alberta, une violation du droit coutumier, d'une coutume observée scrupuleusement pour ces deux provinces depuis 1905. Nous tenons à rappeler que l'Ile du Prince-Edouard a déjà compté un représentant acadien à la Chambre Haute. Parce que plus ancienne, l'injustice à l'endroit de sa population française n'en est que plus grande.

Il semble bien que dans les récentes nominations au sénat canadien, certaines considérations l'ont emporté sur le respect de la constitution, sur le souci d'assurer à tous les groupes de la population canadienne une représentation démocratique, sur l'équité envers l'élément canadien-français de la Nouvelle-Ecosse et de l'Alberta. Nous estimons que c'est une triste préparation au centenaire de la Confédération et que ce geste laisse mal augurer des suites politiques qui seront données à l'enquête royale sur le bilinguisme et le biculturalisme au Canada.

Conclusion et recommandations

La raison d'être du sénat canadien est remise en question périodiquement depuis plusieurs années. Cela tient à deux facteurs : le mode de recrute-

(Suite à la page 2)

La seule façon commode d'acheter la SPEARMINT WRIGLEY ...le populaire gros paquet à 10¢



Achetez-en bientôt!

Le populaire gros paquet à 10¢ de Spearmint Wrigley vous permet de goûter plus souvent sa saveur fraîche et vive!

INSTITUT DE PÉDAGOGIE CENTRÉE SUR L'ÉLÈVE
Cours d'été 1966
Laboratoire de formation à la pédagogie active par le procédé de la dynamique des groupes.
Places disponibles pour le cours du 25 juillet au 5 août.
— SECRETARIAT —
5595, ave Wilderton — Montréal 26 — Tél. 735-1924

LE POMPIER
Lui, y connaît ça!



Etre prêt à tout instant...



Partir en vitesse...



Connaître son équipement...



Protéger des foyers...



Choisir un métier qu'on aime, c'est important. Il faut aussi choisir une vraie bonne bière...



sa bière, y a rien qui
Labatt
Brassée au Québec par
LA BRASSERIE LABATT LIMITÉE

À Schefferville et Labrador City

Fin de la grève à l'Iron Ore

SCHEFFERVILLE — Un accord est intervenu hier entre le Syndicat des métallurgistes unis d'Amérique (CTC) et la compagnie Iron Ore of Canada, mettant fin à une grève déclenchée la semaine dernière. Quelque 700 mineurs de Schefferville et 1,000 autres de Labrador City (Terre-Neuve), tous à l'emploi de l'Iron Ore, ont entériné hier après-midi les termes d'une entente négociée par leurs représentants syndicaux.

Le nouveau contrat, d'une durée de trois ans, prévoit des augmentations de salaires de 8 cents par année, rétroactivement au 23 octobre 1965. Cette augmentation générale de 24 cents l'heure portera l'échelle des salaires payés par l'Iron Ore, la troisième année du contrat, à $2.52 pour les concierges et à $3.64½ pour les hommes de métier.

Les métallos ont également obtenu une prime d'isolement qui constitue un précédent dans les relations patronales-ouvrières. Cette prime, que les mineurs toucheront rétroactivement au 1er janvier 1966, est de $25 pour les célibataires, et de $40 pour les personnes mariées vivant à Schefferville avec leur famille.

L'Iron Ore s'engage de plus à payer les frais de transport de l'huile à chauffage pour ses employés, ce qui équivaut à une dépense de 5 cents le gallon.

En plus de leur vacances annuelles de 33 jours après 4 années de service, les travailleurs de l'Iron Ore profiteront, tous les 5 ans de vacances supplémentaires de cinq semaines pour ceux qui ont cinq ans de service — ces vacances supplémentaires étant portées graduellement jusqu'à neuf semaines après 10 ans.

Les modalités du retour au travail faisaient hier soir l'objet de négociations entre les parties et il y avait tout lieu de croire que les opérations de cette société minière reprendraient dès ce matin.

A noter que cet accord ne touche pas les 1,300 employés de la Quebec Cartier Mining, à Port-Cartier et Gagnon. Dans ce dernier cas, les négociations ne reprendront que demain.

Une autre grève sur la Côte Nord, celle de la Quebec North Shore & Labrador Railways, a pris hier une nouvelle tournure à la suite de la décision des 400 employés de cette compagnie de paralyser complètement le service ferroviaire.

Quelque 275 membres de l'Association internationale des machinistes (CTC) ont en effet rejeté à l'unanimité, au cours d'une assemblée syndicale tenue mardi soir à Sept-Iles, les plus récentes offres de la compagnie Quebec North Shore and Labrador Railways.

Le transport des passagers et des vivres, entre les principaux centres miniers de la Côte Nord, se fait par avion depuis mercredi.

Les quelque 400 cotisants de l'AIM à l'emploi de la société ont débrayé le 6 juillet, empêchant tout transport de minerai par voie ferrée. Ils avaient toutefois maintenu en service le transport des passagers et des vivres.

Le chemin de fer, une filiale de l'Iron Ore of Canada, relie Sept-Iles à Schefferville et Wabush Lake, ainsi que Port-Cartier et Gagnon.

M. Roland Doucet, agent d'affaires du syndicat, a déclaré mercredi au cours d'une entrevue, que les représentants des grévistes ne continueront la discussion qu'à la condition expresse que la compagnie reconsidère sa position quant aux clauses relatives aux heures de travail.

M. Doucet a affirmé que l'exploitation du chemin de fer par la QNS & LR demeurera subordonnée aux entretiens qu'auront dans l'avenir les représentants patronaux et syndicaux.

Le porte-parole syndical dit ne pas savoir quand aura lieu la prochaine séance de négociation.

A Schefferville, on est toujours sans nouvelles de trois des principaux négociateurs des métallos, disparus depuis dimanche soir au cours d'une excursion de pêche au lac Dyke, à quelque 20 milles au sud-est de Schefferville.

Mardi matin, la sûreté municipale de Schefferville a retrouvé le corps de M. Camillien Gagnon, président du syndicat local des métallos, qui flottait sur les eaux du lac Dyke.

Trois avions, une trentaine d'hommes dans quatre bateaux, ainsi que des plongeurs et des Indiens montagnais de la réserve de Schefferville tentent toujours de retrouver M. Yvon Pelletier, représentant de la centrale de la côte nord des métallos, et MM. Sylvio Martin et Yvon Béland, tous trois de Schefferville, qui accompagnaient M. Gagnon dans cette excursion.

Des incidents marquent la grève de CKCV:

La F.T.Q. menace le maire de Québec de représailles aux prochaines élections

QUEBEC — M. Louis Laberge, président de la Fédération des travailleurs du Québec FTQ s'en est pris lundi à la Sûreté municipale de Québec qu'il a accusée d'être responsable d'actes immoraux et illégaux dans la grève de la station radiophonique CKCV de la vieille capitale dont 18 employés membres de NABET sont en grève alors que quatre autres cotisants syndicaux sont demeurés au travail.

"Le maire Gilles Lamontagne n'a pas le droit d'engager des forces policières dans les conflits ouvriers", a fait remarquer M. Laberge.

Il a ajouté vouloir rappeler au maire de Québec qu'il avait été élu par le support des ouvriers et que la FTQ songeait à lui rappeler aussi qu'il y aura d'autres élections.

Le conflit à cette station radiophonique a éclaté le 27 juin dernier.

Le chef syndical a exprimé son désappointement au fait qu'un conseiller municipal, Me Jules Blanchet, ait traversé les lignes de piquetage lundi dernier pour assister à une émission radiophonique.

"Malgré tout ce que pourra dire M. Blanchet, a dit M. Laberge, il n'en demeure pas moins que c'est inconcevable et épouvantable".

Il a poursuivi en disant que le conseiller s'est prononcé ouvertement pour la compagnie et contre les grévistes.

On aurait découvert la maison de Louis Jolliet dans la région de Mingan

QUEBEC — Selon l'abbé René Lévesque du Centre d'études nordiques, on est presque assuré d'avoir découvert l'emplacement de la maison de Louis Jolliet, dans la région de Mingan, sur la Côte nord du Saint-Laurent.

L'abbé Lévesque base sa déclaration sur la découverte de nombreux objets d'origine française et aussi à cause des cartes faites par le géographe Franquelin.

Il a précisé qu'on a retrouvé des pierres à fusil de type français, les premières à être employées, soit vers les années 1680 et 1700.

Cette mission du Centre d'études nordiques, composée de 10 membres, est sous la direction de l'abbé Lévesque, qui a révélé qu'à la suite des fouilles effectuées l'an dernier et cette année, on a excavé une ancienne maison remplie de matériaux français.

Le directeur des fouilles a par ailleurs rapporté qu'un problème assez inimaginable était survenu dans la découverte sur ce site de poteries iroquoise.

Selon lui, il est assez difficile de comprendre comment il se fait que des objets iroquois se trouvent sur ce site alors que cette tribu vivait à des centaines de milles de ce lieu.

L'abbé Lévesque a mentionné deux hypothèses, soit qu'une nation neutre iroquoise, les Eries, serait venu habiter dans le golf afin de ne pas se mêler aux guerres ou qu'il y aurait eu entre les tribus des échanges ou troc.

Journée d'études à la Canadian Steel and Foundries

Les quelque 1,200 employés de la compagnie Canadian Steel and Foundries, une filiale de la compagnie Hawker-Siddeley, à Montréal, ont tenu une "journée d'études" mardi à la suite de l'impasse dans laquelle se trouvent actuellement leurs négociations, révèle un communiqué syndical.

Membres du Syndicat des Métallos (FTQ), ces employés reprochent à la compagnie de refuser de leur accorder les mêmes avantages monétaires que la compagnie-mère, Hawker-Siddeley, accorde aux employés de ses autres usines de Montréal et la région.

Le représentant des Métallos M. Jean Beaudry, a déclaré que les employés étaient exaspérés devant l'attitude de la compagnie. "Ces employés viennent tout juste de sortir d'un régime de 22 ans de syndicalisme de boutique, a-t-il dit, et ils veulent maintenant des salaires qui se comparent favorablement aux salaires que la compagnie Hawker - Siddeley paye à ses employés de Dosco, à Montréal et Contrecoeur. Les dernières offres patronales en matière de salaires, de régime de retraite, d'assurance et de vacances ont exaspéré les travailleurs qui ont décidé de tenir une "journée d'études".

Au début de la semaine, la presque totalité des employés avaient rejeté les dernières offres de la compagnie. La grève pourra être déclenchée le 8 août prochain. A ce jour, les représentants de la compagnie et du syndicat ont tenu 18 séances de négociations et deux séances de conciliation. Selon M. Beaudry, "les négociateurs de la compagnie ont fait preuve d'un manque évident de civisme lors des séances de conciliation en ne voulant pas s'asseoir à la même table que les représentants syndicaux".

Congrès de cheminots à Moncton

MONCTON — La première série de cinq rencontres entre les dirigeants de la Fraternité canadienne des cheminots et des directeurs de griefs de syndicats locaux de la Fraternité, a débuté mercredi à Moncton.

La rencontre réunit une quarantaine de représentants de syndicats de cheminots des provinces de l'Atlantique et de l'est du Québec.

On y fait l'étude du différend entre les Chemins de fer nationaux et leur personnel, relativement à la conclusion d'une nouvelle entente collective de travail.

Le président de la Fraternité, M. William Smith, d'Ottawa, doit faire une déclaration à la presse à l'issue de la réunion de deux jours, dans la journée de jeudi.

Les quatre autres conférences auront lieu au Québec, en Ontario et dans l'Ouest canadien.

Par ailleurs, le président de la Fédération du travail du Nouveau-Brunswick, M. John MacMillan, de St-Jean, a invité les fédérations du travail des provinces de l'Atlantique à se fondre en une seule.

Il a fait cette déclaration en prenant la parole devant les cheminots, à Moncton, mercredi.

M. MacMillan a soutenu que les provinces de l'Atlantique ne peuvent se payer le luxe de diviser leurs forces. Il a fait remarquer que la fusion des fédérations de travailleurs pourrait inciter les gouvernements de ces provinces à en faire autant.

Vacances?
Laurentides!
Chantecler!

TERRAIN DE GOLF • PISCINE INTÉRIEURE • PLAGE SABLONNEUSE • COURTS DE TENNIS • ÉQUITATION • EXCURSIONS • PÊCHE • REPAS • DANSE.

Les installations hôtelières les plus complètes des Laurentides. Selon un nouveau plan Américain modifié, les taux commencent à $15.00. Demandez la brochurette attrayante ou voyez votre agence de voyages.



le Chantecler
Ste-Adèle-en-Haut, Québec
55 minutes au nord de Montréal, Canada.

la vie universitaire

Vacances et légende

Environ 1,500 des 3,000 enseignants à l'emploi du Protestant School Board of Greater Montreal ont suivi des cours d'orientation professionnelle durant la dernière année scolaire, annonce le Montreal Teachers' Association. Ces cours qui sont essentiels au maintien d'un enseignement de qualité supérieure ne donne aucun droit à une hausse de salaire. Plus de 600 membres du M.T.A. ont suivi des cours au niveau du B.A. ou du B.Sc. à l'université sir George William. Cet été, 560 membres de l'organisme suivent des cours d'ordre professionnel ou académique; 160 d'entre eux étudient au niveau du Diplôme d'études supérieures (Master) ou du doctorat. La pénurie de cours au niveau de l'enseignement supérieur au Québec obligera beaucoup de professeurs à aller étudier dans d'autres provinces canadiennes ou aux Etats-Unis, ajoute le M.T.A. en soulignant que "les longues vacances des professeurs ne sont plus qu'une légende".

CECM : dix bourses de perfectionnement

La Commission des écoles catholiques de Montréal vient d'accorder dix congés avec solde à des membres de son personnel enseignant qui désirent poursuivre des études avancées en vue d'améliorer leur enseignement. Ces bourses d'étude représentent 60 p.c. du traitement dans le cas des célibataires et 80 ou 70 p.c. dans le cas des professeurs mariés (selon qu'ils ont ou n'ont pas d'enfants). Des dix bourses ainsi accordées, sept vont à des enseignants de langue française et trois à des enseignants de langue anglaise.

Elles se répartissent comme suit : Mlle Lise Hurtubise, un an à l'université McGill en vue d'un doctorat en lettres; MM. Jean-Jacques Bélanger et Jean-Claude Hudon, deux ans à l'université de Montréal en vue d'une licence en lettres; Mlle Françoise Dionne, un an à l'U. de M. en vue d'une maîtrise en théologie pastorale catéchétique; M. André Robert, trois ans à l'U. de M. en vue d'une licence en sciences (chimie); M. Jules Rollin, trois ans à l'U. de M. en vue d'une licence d'enseignement secondaire en mathématiques; M. Archie McDougall, principal de l'école Sarsfield, deux ans à l'université de Chicago en vue d'une maîtrise en administration scolaire; M. Yvon Hétu, principal de la section classique Philippe-Aubert-de-Gaspé, un an à l'U. de M. en administration scolaire; Mlle May Purcell, deux ans à l'U. de M. en vue d'un doctorat en anglais; M. William Dever, deux ans à McGill en vue d'une maîtrise en histoire.

Deux autres bourses spéciales pour six semaines de cours d'été à l'université de New York sur l'enseignement des matières commerciales ont également été accordées à Mlle Josette Croteau, membre du bureau de perfectionnement de l'enseignement, et à M. Charles-Auguste Jacob, professeur de matières commerciales à l'école secondaire De Lorimier.

En outre, la CECM rembourse les frais d'inscription et de scolarité de centaines d'enseignants qui suivent des cours de perfectionnement pendant les vacances ou durant l'année scolaire. Ces cours de durée variable portent sur des matières et des méthodes d'enseignement ou sur des sujets comme physique, chimie, botanique, etc.

la vie syndicale

Les teamsters refusent de réintégrer le CTC

TORONTO — Les représentants de 40,000 Canadiens, membres de la Fraternité internationale des camionneurs, ont refusé de s'affilier de nouveau au Congrès du travail du Canada, selon un porte-parole syndical.

Lors du congrès international du syndicat à Miami la semaine dernière, la délégation canadienne a décidé de demeurer indépendante du CTC au moins jusqu'à ce que la section américaine du syndicat réintègre la centrale syndicale FAT-COI, a-t-il fait savoir.

Les teamsters canadiens ont été expulsés du CTC en 1959 parce qu'ils s'étaient adonnés à des pratiques peu recommandables envers d'autres syndicats.

Selon le porte-parole, les délégués de l'Ontario ont fait pression pour que la Fraternité des camionneurs canadiens réintègre le CTC, mais les délégués de l'ouest, en plus grand nombre, ont fait rejeter la proposition.

Règlement prochain de la grève du Herald Tribune à New York

NEW YORK — Les négociations entre le syndicat des employés des services d'expédition et la nouvelle société formée par la fusion de trois journaux newyorkais ont abouti mercredi à un accord qui permet d'espérer la fin prochaine de la grève.

Celle-ci a empêché la publication du "Herald Tribune" que la société World Journal Tribune se propose de publier les jours de semaine, du "World Journal" et du "World Journal Tribune" qui seraient publiés par la même société respectivement les après-midi et le dimanche.

Il ne reste plus maintenant qu'un syndicat en grève sur les dix qui ont retardé depuis le 25 avril la publication des nouveaux journaux.

Renvoi d'un employé au Foyer Dieppe

L'Union des employés des services d'édifices, section 298, proteste contre le renvoi de M. Lucien Monast, après 19 ans de service, au Foyer Dieppe, à St-Hilaire. Ce congédiement, affirme M. Armand Jolicoeur, agent d'affaires du syndicat, a été fait après qu'un vote eut été décrété par la Commission des relations de travail du Québec. Ce vote de tous les employés du Foyer Dieppe devait se tenir le 13 juillet. Une plainte à ce sujet a été portée par le syndicat à l'attention de la CRT.

Crane : violente réaction de Gérin-Lajoie à la suite de la déclaration de Bellemare

Le directeur québécois du syndicat des métallos (FTQ), M. Jean Gérin-Lajoie, s'est dit "surpris, stupéfait et désappointé" de la récente déclaration de M. Maurice Bellemare à la suite de sa rencontre avec les représentants de la compagnie Crane.

"A moins que M. Bellemare ait des renseignements que ni le syndicat des métallos, ni les officiers du syndicat local de Crane, ni les employés ne possèdent, a dit M. Gérin-Lajoie, il nous faudra penser que la rencontre entre le ministre et les représentants de la compagnie n'a pas donné de résultats et que le gouvernement est prêt à se réjouir de n'importe quel projet de l'entreprise privée, fut-elle néfaste aux travailleurs québécois".

Le directeur des métallos a toutefois déclaré qu'il demanderait au ministre Bellemare d'accorder une entrevue aux officiers du syndicat local pour tirer toute l'affaire au clair et pour éliminer la confusion qui règne actuellement. "On ne peut laisser des centaines de travailleurs dans un climat d'incertitude et d'insécurité", a-t-il dit, en ajoutant que "dans sa déclaration, le ministre laisse curieusement entendre qu'il se réjouit du déménagement prochain d'une bonne partie de la production montréalaise de la compagnie Crane vers Brantford, Ontario".

"Si la compagnie a tenu devant M. Bellemare les mêmes propos qu'elle a tenus devant les représentants des métallos, a dit le chef syndical, il est d'ores et déjà acquis — malgré la déclaration enthousiaste du ministre — que la compagnie déménagera une bonne partie de sa production à Brantford, Ontario et que ce déménagement occasionnera le déplacement de 550 employés québécois. Les nouvelles lignes de fer et d'acier que la compagnie entend mettre en production ne pourront pas créer plus de 75 emplois".

Au cours de son entretien avec les journalistes, M. Bellemare a déclaré que c'est au Québec que la compagnie Crane compte le plus d'employés. A cette affirmation, le directeur des Métallos répond: "M. Bellemare ne doit pas oublier que le siège social de la compagnie Crane est situé à Montréal et que cette compagnie compte de nombreux employés de bureau. Mais au train où vont les choses — en regardant le passé de la compagnie — il semble bien qu'elle dirige graduellement ses usines de production vers l'Ontario et qu'une fois ses usines de production éloignées du Québec, il y a de fortes chances que le siège social s'éloigne lui-aussi de la province. Depuis quelques années, la compagnie Crane a fermé trois usines au Québec et les a déménagées en Ontario".

M. Gérin-Lajoie s'est dit surpris de voir que M. Bellemare — dans sa déclaration — a invoqué des motifs politiques, soulignant que la compagnie Crane avait décidé d'investir davantage au Québec parce que "l'atmosphère était plus respirable" maintenant. "Au cours des rencontres que nous avons eues avec la compagnie avant le 5 juin dernier, il n'a jamais été question de facteur politique, a dit le directeur des Métallos. On voit d'ailleurs que le changement de gouvernement n'a pas eu d'effets sur la décision de la compagnie qui a toujours l'intention de déménager à Brantford. Le seul changement que l'on peut voir c'est qu'aujourd'hui M. Bellemare semble se réjouir de l'attitude de la compagnie au lieu de vouloir arrêter l'hémorragie d'emplois qu'elle pratique depuis quelques années contre les travailleurs québécois".

A l'allusion de M. Bellemare qui désire un climat de paix industrielle entre les parties concernées, M. Gérin-Lajoie a répondu que le Syndicat des Métallos négocie avec la compagnie Crane depuis 20 ans au Québec et qu'il n'y a jamais eu de grève au cours de cette longue période. "Que peut-on souhaiter de plus comme paix industrielle?" a-t-il dit.

SUITE À L'AFFAIRE "SEVEN DAYS"!

Vote de grève des réalisateurs de TV de Toronto, demain

TORONTO — L'Association des réalisateurs de télévision de Toronto a décidé de tenir un vote de grève vendredi. Le trésorier de l'association, M. Dave Thomas, a refusé de révéler les raisons de cette décision.

Il a cependant mentionné que les réalisateurs et les directeurs impliqués dans les conflits à Radio - Canada font partie de l'association, allusion évidente à l'affaire "Seven Days" qui dure depuis avril dernier.

La décision de tenir un vote de grève a été prise mardi, de même que l'adoption d'une autre proposition en vertu de laquelle l'association se constituera en tant qu'agent négociateur avant que le vote ne soit pris.

La querelle au sujet de l'émission "This Hour Has Seven Days" a pris une nouvelle tournure la semaine dernière avec la démission de neuf employés de Radio-Canada à la suite de l'annonce par cette dernière que le contrat de M. Douglas Leiterman, réalisateur de l'émission incriminée, ne serait pas renouvelé pour la saison prochaine.

Un règlement de dernière heure dissipe une menace de grève à la Québecair

MONTREAL — La grève n'a pas éclaté à la compagnie d'aviation Québecair, grâce à un accord de principe conclu entre les parties vers 7 heures hier matin, à Montréal.

Les négociateurs avaient siégé toute la nuit en présence de M. Charles-Emile Poirier, conciliateur délégué par le ministre fédéral du travail, M. John Nicholson.

La cote Nord, déjà atteinte par une grève générale de mineurs et de cheminots jusqu'à Schefferville et au Labrador (Terre-Neuve), risquait d'être complètement isolée du reste du Québec. Québecair dessert le Bas-du-Fleuve et la Gaspésie.

L'accord de principe devait être soumis sans tarder aux 225 cotisants de l'Association internationale des machinistes à l'emploi de Québecair.

Ces derniers s'étaient prononcés en faveur de la grève dans la proportion de 75.5 pour cent, samedi dernier. Ils avaient accordé à leur comité exécutif le soin de lancer le signal du débrayage.

Les négociateurs n'ont pas révélé les clauses de l'accord de principe. Les syndiqués au service de Québecair réclamaient entre autres une hausse de salaire.

Une innovation de Merrill Lynch



LE COMPTE de PLACEMENT $PÉCIAL

Faites-vous des placements à long terme?
Voulez-vous les voir croître le plus vite possible?

Si vous répondez **oui** à ces deux questions, nous croyons utile de vous signaler un type de compte que nous avons créé récemment à l'intention des gens qui achètent des actions pour les garder assez longtemps et qui aimeraient réinvestir leurs dividendes pour accroître plus rapidement leur avoir — un type de compte qui permet ce qu'on pourrait appeler le placement "composé".

Pour beaucoup d'épargnants, la plus-value est un important objectif de placement, car depuis un quart de siècle, l'inflation grignote le pouvoir d'achat du dollar au rythme de 3% par an. En réinvestissant vos dividendes au lieu de les dépenser, vous augmentez les chances de plus-value de votre avoir, car vous transformez vos revenus en capital et vous les faites travailler pour tâcher de vous rapporter davantage.

Vous pouvez maintenant faire réinvestir vos dividendes automatiquement.

Au lieu de percevoir vos dividendes et peut-être de les dilapider — l'argent file si facilement entre les doigts! — vous pouvez les réinvestir immédiatement dans la compagnie dont vous êtes actionnaire en les utilisant pour acheter davantage d'actions. Vous — et la compagnie en question quand elle verse des dividendes — fournissez l'argent . . . et Merrill Lynch se charge de tout le travail d'administration, grâce à une formule appelée

CPS - LE COMPTE DE PLACEMENT SPÉCIAL

Voici comment les choses se passent:

1. Vous achetez, au taux de commission normal, pour au moins $500 de n'importe laquelle des 1200 actions ordinaires cotées à la Bourse de New York — ou si vous possédez déjà des actions dans un compte courant chez Merrill Lynch, vous pouvez les faire transférer sans frais dans un COMPTE DE PLACEMENT $PÉCIAL. Si vous le désirez, Merrill Lynch vous aidera à choisir un titre qui paraît indiqué dans votre cas.

2. **Tous les dividendes versés par la compagnie en question sur vos actions (moins la commission normale) seront automatiquement réinvestis pour vous dans le même titre** au cours des fractions de lot et vous recevrez une confirmation de chaque réinvestissement, **plus** des bulletins périodiques sur ce titre, préparés par le Service de Recherche de Merrill Lynch.

3. Vous pourrez, à tout moment, accroître votre participation dans la même compagnie en envoyant simplement à Merrill Lynch un chèque de n'importe quel montant au-dessus de $40. Toute cette somme (moins la commission normale) sera réinvestie pour vous dans le titre en question, au cours des fractions de lot. Autrement dit, le CPS vous permettra d'acheter des actions supplémentaires **au dollar** et non à l'action, et les fractions d'action vous seront calculées jusqu'à la quatrième décimale.

4. Vous jouirez de tous les droits attachés à vos actions: voix à l'élection des administrateurs pour vos actions entières, rapports de la compagnie sur sa situation financière, fractionnements et droits d'achat — en plus de votre part de tous les dividendes pour vos fractions d'actions comme pour vos actions entières.

5. Vous pouvez ouvrir autant de COMPTES DE PLACEMENT SPECIAUX que vous le désirez — un pour chacune des actions ordinaires cotées à la Bourse de New York que vous voulez acheter — pourvu que vous ayez au moins 21 ans et que vous commenciez avec au moins $500 de chaque titre. Et vous pouvez **tout** faire par la poste.

CPS Jamais encore nous n'avions offert une formule comme le COMPTE DE PLACEMENT SPÉCIAL. Vous conviendrez certainement qu'une formule qui vous donne à la fois la possibilité de vous défendre contre l'inflation et celle de réinvestir automatiquement vos dividendes mérite votre examen.

Si vous désirez de plus amples renseignements sur le COMPTE DE PLACEMENT $PÉCIAL, il vous suffit de passer, d'écrire ou de téléphoner à:

MERRILL LYNCH,
PIERCE, FENNER & SMITH INC.
MEMBRES DES BOURSES DE MONTRÉAL ET DE NEW YORK ET AUTRES GRANDES BOURSES
635 ouest, boulevard Dorchester, Montréal 2
Téléphone: UNiversity 1-8241
Directeur régional: PAUL J. SULLIVAN

Selon Diefenbaker, de Havilland aurait perdu $62 millions dans le contrat DC-9

OTTAWA. — Le chef de l'opposition aux Communes a demandé mardi au gouvernement s'il était exact qu'une compagnie de Toronto avait perdu un contrat de $62,800,000 des Etats-Unis pour la fabrication de pièces servant à la construction d'appareils DC-9.

Le ministre de l'industrie, M. Drury, a répondu qu'il n'était pas au courant de l'annulation d'un tel contrat et promis de faire enquête à ce sujet.

M. Diefenbaker a précisé qu'on l'avait informé que la société de Havilland Aircraft de Toronto avait perdu un contrat de fabrication de pièces qui entrent dans la fabrication des ailes et du stabilisateur du DC-9 à la suite des difficultés éprouvées par les Etats-Unis dans la balance de leurs paiements à l'étranger.

On sait que la compagnie Air-Canada a choisi le DC-9 comme appareil moyen courrier précisément parce que le producteur américain, la Douglas Aircraft Co., était d'accord pour concéder à des sous-traitants canadiens la fabrication de certaines pièces.

Amos aura un institut

AMOS — Prenant la parole hier à Amos, le sous-ministre adjoint de l'éducation, M. Gilles Bergeron, a annoncé officiellement que "le temps était venu de doter Amos d'un institut"; il a en outre garanti l'aide financière du gouvernement, en vue de la réalisation de ce projet.

M. Bergeron en a donné l'assurance à Mgr Albert Sanschagrin, o.m.i., évêque administrateur du diocèse d'Amos, ainsi qu'aux officiers supérieurs du ministère de l'éducation, et aux directeurs et directrices des maisons d'enseignement d'Amos.

Par ailleurs, le sous-ministre Bergeron a déclaré que dans tout le territoire de l'Abitibi - Témiscamingue, seule l'école normale Mgr Desmarais d'Amos était autorisée par le gouvernement provincial à donner les cours du brevet A et que sur ce même territoire, seule cette institution pouvait se prévaloir de l'aide financière du gouvernement pour offrir tous les cours avec tous les frais de scolarité.

En outre, M. Bergeron a sanctionné le regroupement des institutions, tel que recommandé par les autorités religieuses du diocèse d'Amos. Un millier d'élèves environ fréquenteront le pavillon académique du centre d'études supérieures, à Amos, depuis la 12e jusqu'à la 16e année.

Selon une Torontoise

L'élite ne représente pas le peuple québécois

TORONTO — Les journalistes qui obtiennent leurs renseignements de l'élite québécoise sont responsables des "idées fausses" que le Canada se fait du Québec, a affirmé Mlle Donna Soble, 23 ans, animatrice à la télévision torontoise.

"L'élite est réellement très à part du reste de la province et ne représente pas l'ensemble des Québécois du tout", a-t-elle déclaré lors d'une interview.

Mlle Soble arrive d'un séjour de trois mois et demi à Québec — où elle est restée dans une famille canadienne-française — et à Montréal où elle a recueilli de la documentation pour des films qui seront présentés à l'automne à la télévision.

Elle a interviewé des hommes politiques, des éducateurs, des journalistes, des personnalités de la radio et de la TV, des étudiants et des artistes, pour préparer une série de films dans lesquels elle décrira le Canada français tel qu'il paraît à une Ontarienne comme elle.

"Nous devons mieux nous faire connaître à nous-mêmes. Nous avons été mal renseignés, particulièrement au sujet du Québec et de ses problèmes".

D'UN OCEAN A L'AUTRE

Pearson rencontre le nouveau premier ministre Campbell

SUMMERVILLE — Le premier ministre Lester Pearson a fait une escale de 25 minutes hier soir à l'aéroport de Summerville où il s'est entretenu avec le premier ministre élu de l'Ile-du-Prince-Edouard, M. Alex Campbell.

M. Pearson, qui faisait route vers Ottawa après avoir inauguré la section terreneuvienne de la route Transcanadienne, est arrivé plus tôt qu'il avait été prévu et M. Campbell n'était pas là pour l'accueillir.

Toutefois, le jeune premier ministre élu de 32 ans n'a pas tardé à arriver et les deux hommes politiques se sont entretenus dans un climat de cordialité avant que l'avion du premier ministre fédéral ne décolle en direction d'Ottawa.

Le député de Richmond-Wolfe est blessé

OTTAWA — M. Asselin, 35 ans, député libéral de Richmond-Wolfe aux Communes, a été blessé dans la collision de deux véhicules à l'intersection des rues Rideau et Sussex, dans la capitale fédérale.

M. Asselin, qui voyageait dans un taxi, a été blessé aux côtes et aux jambes. Il repose dans un état satisfaisant à l'hôpital général d'Ottawa.

Uranium : délégation allemande à Ottawa

OTTAWA — Afin d'étudier la possibilité d'acheter de l'uranium du Canada, une délégation de l'Allemagne de l'Ouest passe deux jours au Canada. La délégation de neuf personnes est arrivée mardi.

Cependant aucune vente immédiate ne serait projetée, selon M. W. M. Gilchrist, président de la Eldorado Mining and Refining Ltd., une mine d'Etat.

La délégation doit rencontrer le ministre du Commerce, M. Robert H. Winters, les dirigeants de l'industrie de l'uranium et d'autres spécialistes de l'industrie minière.

"Cette visite n'est pas un précédent", a souligné M. Gilchrist qui a fait remarquer que de telles rencontres se répéteront encore plus souvent avec le développement de l'industrie nucléaire.

La délégation ouest-allemande étudiera au cours de son séjour au Canada toutes les étapes de l'industrie de l'uranium: les réserves de minerai, les lois de l'exportation, l'équipement disponible et la possibilité pour une entreprise étrangère de prospecter ici.

Un soldat canadien inhumé à Chypre

OTTAWA. — La dépouille mortelle du soldat Joseph Bernard, 23 ans, de McAdam, au Nouveau-Brunswick, mort à Chypre samedi, sera ensevelie dans le lot du Canada au cimetière britannique de Dhekelia, près de Nicosie, à Chypre. Le militaire, membre des forces pacificatrices de l'ONU à Chypre, a été tué dans un accident de camion à Krenia. Il faisait partie du régiment des Black Watch.

Selon le "New York Times"

La nouvelle loi des banques de Sharp est trop nationaliste

NEW YORK PC — Dans sa dernière édition hier le New York Times dit voir dans les nouvelles lois bancaires proposées aux Communes par le ministre Sharp, "l'emprise évidente du nationalisme".

Le ministre des Finances, M. Mitchell Sharp, a proposé des restrictions pour toute banque canadienne contrôlée par des intérêts étrangers, et l'interdiction à toute banque étrangère de posséder plus de 10 pour cent d'une banque canadienne.

Selon le New York Times ces mesures viseraient surtout les banques américaines et principalement la First National City Bank of New York qui détient toutes les parts de la Banque Mercantile du Canada.

"On comprend, dit le Times, que les Canadiens veulent que leur politique monétaire soit faite à Ottawa, Toronto ou Montréal, mais pas à New York ou Washington. Mais des précautions peuvent être prises pour protéger les finances et les industries, sans tomber dans un nationalisme répressif."

"Un peu d'imagination et de modération en voulant garantir le contrôle canadien éviteraient le risque de représailles dangereuses contre les banques canadiennes aux Etats-Unis que pourrait entrainer la nouvelle politique proposée," conclut le Times.

Hommage des députés aux victimes de la guerre

GROESBEEX, (Hollande). — Le comité permanent canadien des affaires des anciens combattants a visité dimanche les cimetières militaires canadiens de Groesbeek et de Reichswald, ce dernier situé de l'autre côté de la frontière germano-hollandaise. Deux gerbes de fleurs ont été déposées au monument des 2,500 soldats canadiens tués au cours de la seconde guerre mondiale et ensevelis à Groesbeex, et des 1,100 soldats disparus. Parmi ceux qui ont assisté à la cérémonie, on mentionne l'ambassadeur canadien W.F. Bull, l'attaché militaire le capitaine D.R. Saxon ainsi que des représentants du comité hollandais des cimetières de guerre.

M. Roland Giroux sera bientôt nommé commissaire de l'Hydro

QUEBEC (Le D) — Le premier ministre Johnson a déclaré hier qu'il avait invité le président du syndicat des fonctionnaires provinciaux à venir, à la séance du cabinet hier pour fournir certaines explications au sujet de clauses de la convention collective qui ne seraient pas respectées par le gouvernement.

Le premier ministre a ajouté qu'à l'aide des informations recueillies les divers ministères pourront plus facilement mettre en vigueur certaines dispositions de cette convention.

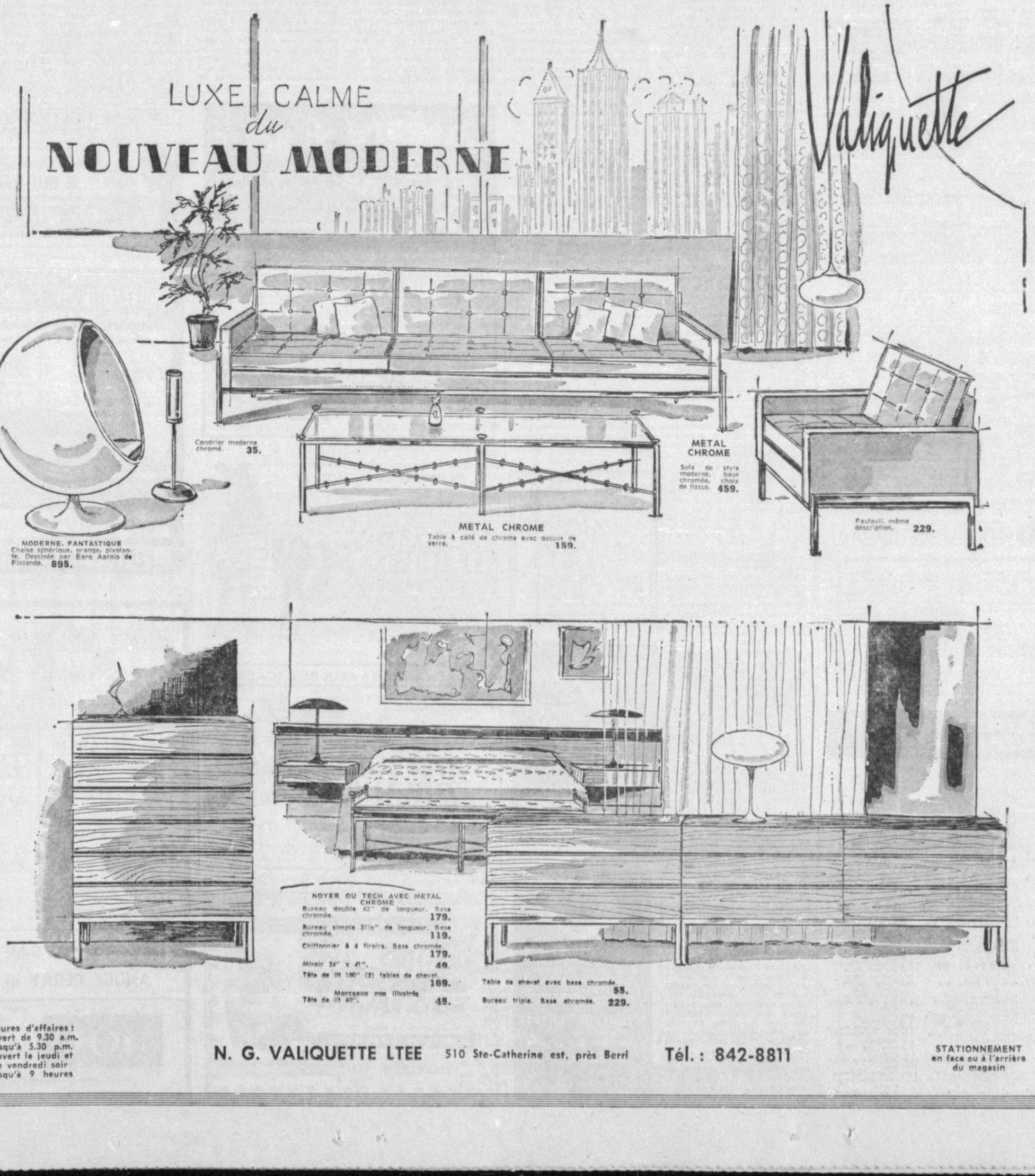
Par ailleurs, M. Johnson a confirmé qu'il se proposait de nommer bientôt M. Roland Giroux actuel président de la maison de courtage Beaubien et Lévesque, commissaire de l'Hydro-Québec à la place de M. Latreille, démissionnaire.

En plus, d'être membre de l'Hydro, M. Giroux sera conseiller spécial auprès du cabinet dans le domaine des placements.

"Il conseillera, a dit le premier ministre, les nombreuses agences gouvernementales comme l'Hydro, la Commission des accidents du travail, la caisse de dépôts quant à leurs placements et activités financières".

Un journaliste a demandé en blaguant: "Vous conseillera-t-il sur les sommes d'argent du Québec à Ottawa?"

"Il paraît, a dit M. Johnson, que le fédéral a beaucoup d'argent. Il en aurait même assez pour financer un programme d'assurance-maladie".



théâtre • musique • cinéma • variétés

le bruit de la ville

REPENTIGNY

Muni d'un toit mieux armé contre les assauts climatiques, le Théâtre de Repentigny rouvre ce soir ses portes, à 21 heures, avec la comédie de Jean Canolle, "La Jument du roi". Distribution: Henri Norbert, Isabelle Claude, qui remplace Dine Mousso, Gilbert Chénier, Jean-Louis Paris, Michèle Prévost... Mise en scène de Paul Buissonneau. Relâche lundi et vendredi. Le théâtre sera ouvert désormais dix mois par an.

TABLEAUX-TIMBRES

"Les plus petites miniatures du monde" sont actuellement exposées à Berlin-Ouest par le peintre Michel Rostand, de Montréal, dans le cadre d'une tournée qu'il effectue en Europe. Parmi ses oeuvres de style impressionniste, peintes sans loupe dans le fort de timbres-poste, la plus petite, "Napoléon en Russie", ne dépasse pas la grandeur d'un demi-ongle. Michel Rostand, qui a déjà présenté ses oeuvres à Londres, se rendra également à Vienne, Zurich et Paris.

JAZZ

Les soirées de jazz s'avèrent très populaires au Théâtre de Verdure. C'est pourquoi Germaine Dugas n'a pas hésité à inviter un septuor pour le spectacle de samedi soir prochain, 16 juillet, à 9 heures. Lee Gagnon et Vic Vogel seront les artistes invités à l'occasion. Les amateurs de musique de jazz seront servis à souhait.

ONF

En collaboration avec le service des parcs de Montréal, l'Office National du Film présente tous les jeudis soirs, à huit heures trente, à l'auditorium du Jardin botanique, situé au 4101 est, rue Sherbrooke, des courts métrages. Au programme de cette série intitulée "Couleurs et Sons", ce soir, seront présentés les films suivants: de Jacques Godbout, une ballade dans le vieux Montréal: "Au hasard du temps". De Pierre Perreault, un coup d'oeil sur les bords du Saint-Laurent: "Tête à la baleine". De Norman McLaren: "Rythmic". "Landfall Asia" de Gordon Sparling. De Norman McLaren: "Le Merle".

horaires des spectacles

THÉÂTRE

COMEDIE-CANADIENNE — "Les Feux Follets", 8.00
THEATRE DE LA PLACE — "Le beau délire", 8.30 — Rel. lundi.
THEATRE DE QUAT'SOUS — "La Grande Roue" - 8.30 — Relâche le lundi.
LE PATRIOTE — François Villon, poète", 8.30
LA POUDRIERE "Never too late": 8.30 — Sam.: 7.00 - 10.00
LA FENIERE, Québec — "Un Otage", 9.00 — Relâche lundi et vendredi.
THEATRE DE MARJOLAINE, Eastman — "Ne ratez pas l'espion" 8.30
BALTIMBANQUES — "Les Bâtisseurs d'Empire" et "Fando et Lis", Jeu. ven. sam. et dim. 8.45. En alternance.
THEATRE DES PRAIRIES, Joliette — "Les Amants terribles", 8.30
THEATRE PIGGERY, North Hatley — "Au revoir Charlie" 8.30 — Relâche lundi.

CINÉMA

ALOUETTE — "Doctor Zhivago" 8.15 — Dim.: 7.30 — Sam., dim., lun.: 2.00
ASTOR — "24 Hours to Kill" 9.36 — Dim.: 2.10 - 5.30 - 9.35 — "Distant Trumpet" 7.30 — Dim.: 12.10 - 3.45 - 7.30
AVENUE — "The Trouble with angels" 1.10 - 3.10 - 5.10 - 7.10 - 9.10
BIJOU — "En avant la musique" 12.00 - 3.30 - 6.40 - 10.10 — "Alerte au barrage" 1.35 - 5.05 - 8.35. Mat. pour enfants: "Prisonniers de la tour": Sem. 10.00 — Dim.: 12.20 - 1.44
CANADIEN — "Angélique marquise des anges" — 12.00 - 4.00 - 8.00; "Merveilleuse Angélique" — 2.00 - 6.00 - 10.00
CAPITOL — "Paradise, Hawaian Style" - 10.35 - 12.45 - 3.00 - 5.15 - 7.25 - 9.45
CHAMPLAIN — "Les nouveaux internes" 2.15 - 6.00 - 9.47 — "Dr Follamour" 12.30 - 4.17 - 8.04
CHATEAU — "Robinson Crusoé sur Mars" 2.20 - 5.30 - 9.20 — "Les rivaux du rail" 12.50 - 4.20 - 7.50
CINE WEEK-END — "Kyoldon" Sam. et dim. 8.00
CINEMA FESTIVAL — "Onibaba": sem. 7.30 - 9.30; dim.: 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30
CINERAMA-THEATRE-IMPERIAL — "Khartoum. Tous les soirs 8.30. Tous les jours 2.00 — Dim.: 1.00-4.45-8.30.
CREMAZIE — "Dr. Follamour" 12.30 - 4.17 - 8.00 — "Les nouveaux internes" 2.13 - 6.00 - 9.47
DAUPHIN — "Des pissenlits par la racine" 7.30 - 9.30 — Sam. et dim.: 1.40 - 3.35 - 5.35 - 7.30 - 9.30
ELYSEE — "Une Femme mariée" 7.30 - 9.30 — Sam.: 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 10.00 — Dim.: 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30 — Eisenstein: "En compagnie de Max Linder" - Même horaire
ELECTRA — "Bunny Lake a disparu" 1.42 - 4.54 - 8.08 — "L'épée écarlate" 12.20 - 3.24 - 6.45 - 9.59
EMPIRE — "Les dimanches de Ville d'Avray" 9.15 — "Tu ne tueras point" 6.55 — Dim.: "Les dimanches de Ville d'Avray" 1.00 - 4.56 - 9.15 — "Tu ne tueras point" 2.55 - 6.55
FRANCAIS — "La clerge de Nuremberg" 1.00 - 3.55 - 6.55 - 9.50 — "Ce monde infâme" 2.35 - 5.35 - 8.35
JEAN-TALON — "Merveilleuse Angélique" — 6.00 - 10.00 — Dim. 2.00 6.00 - 10.00; "Angélique, marquise des anges" — 8.00 - Dim. 12.00 - 4.00 - 8.00
GRANADA — "L'irrésistible célibataire" 2.20 - 5.55 - 9.30 — "Le signe de Zorro" 12.45 - 4.15 - 7.50
KENT — "The Group" 12.40 - 3.15 - 5.55 - 8.35
LAVAL — "L'Homme d'Istambul" 1.45 - 5.05 — "Alibi pour un assassin" 2.05 - 7.25 — "Brenno le Tyran" 12.30 - 5.50
LOEWS — "The Glass Bottom Boat" 10.20 - 12.35 - 2.45 - 5.00 - 7.15 - 9.30
LA SCALA — "L'aîné des Ferchaux" 4.20 - 9.45 — "Une femme est une femme" 12.45 - 6.10 — "$100,000 au Soleil" 2.15 - 7.50
MERCIER — "L'Epée écarlate" 1.45 - 5.00 - 8.14 — "Bunny Lake a disparu" 12.00 - 3.14 - 6.25 - 9.39
MONTCALM — "Bunny Lake a disparu" 8.08 — "L'Epée écarlate" 6.45 - 9.59
MONKLAND — "Ten Commandments" 1.45 - 7.45
OUTREMONT — "Ten Commandments" 1.45 - 7.45
PALACE — "Stagecoach" - 10.15 - 12.25 - 2.35 - 4.50 - 7.05 - 9.15
PAPINEAU — "La vierge de Nuremberg" 1.00 - 3.55 - 6.50 - 9.50 — "Ce monde infâme" 2.35 - 5.35 - 8.30
PARISIEN — "Viva Maria" 10.10 - 12.25 - 2.40 - 4.50 - 7.05 - 9.25
PLAZA — "Angélique marquise des anges" — 12.00 - 4.00 - 8.00; "Merveilleuse Angélique" — 2.00 - 6.00 - 10.00
PLACE VILLE-MARIE — "Tenth Victime" 1.05 - 3.10 - 5.20 - 7.25 - 9.35 — Petite Salle: "Shop on the Main Street" 1.10 - 3.40 - 6.10 - 8.40
RIALTO — "Psycopath" 12.30 - 2.30 - 6.30 - 9.30 — "Black Spurs" 2.20 - 5.20 - 8.20
RIVOLI — "L'irrésistible célibataire" 2.25 - 5.55 - 9.25 — "Le signe de Zorro" 12.50 - 4.20 - 7.45
SAVOY — "Mary Poppins" 1.00 - 3.30 - 6.00 - 8.30
SAINT-DENIS — "Alerte au barrage" 12.00 - 3.30 - 6.40 - 10.10 — "En avant la musique" 1.37 - 5.07 - 8.37. Mat. pour enfants: "Seul dans la ville": Sem.: 10.00 — Dim.: 12.10 - 1.47
SNOWDON — "Sleeping Car Murder" 1.25 - 3.75 - 5.25 - 7.15 - 9.35
STRAND — "Psycopath" 10.00 - 12.50 - 3.55 - 6.55 - 9.55 — "Black Spurs" 11.25 - 2.30 - 5.30 - 8.30
VAN HORNE — "Mary Poppins" 1.05 - 3.35 - 6.15 - 9.00
VENDOME — "La femme insecte" 12.45 - 2.30 - 5.00 - 7.15 - 9.30
VERDI — "Vanka" 1.50 - 5.00 - 7.00 - 9.10 — Sur. sem. 7.00 - 9.10. — "Peace to him who enters" 1.20 - 3.30 - 7.30 - 9.40 — Sur sem. 5.30 - 7.30 - 9.40
YORK — "The Blue Max" - 2.15 - 5.15
WESTMOUNT — "Who's Afraid of Virginia Woolf" - 12.35 - 2.40 - 4.55 - 7.15 - 9.35
VERDI — "The Love Godesses" 2.10 - 4.10 - 6.05 - 8.05 - 10.05

RADIO-SELECTION

JEUDI — 14 JUILLET

• A 9h.30 du matin, **Feu à volonté**, avec Chantal Beauregard et Louise Duquet.

• A 1h.30 de l'après-midi, **Une demi-heure avec...** la poésie de l'air. Texte de Marcelle van Zuylen.

• A 3 heures, à CBF-FM, **Concert populaire**. "Sous le ciel de Paris", "Pigalle", "Mademoiselle de Paris" et "Les Lavandières du Portugal", joués par l'Orchestre musette de Rud Wharton.

• A 3h.30, à CBF-FM, **les Chefs d'oeuvre de la musique**. Concerto en ré majeur pour trois violons et orchestre de Bach; Symphonie no 3 en do majeur opus 61 de Schumann.

• A 4 heures, **les Humains et leurs travers**. Aujourd'hui les menteurs, avec Roland Chenail, Michèle Derny et Jean Doyon.

• A 7h.30, à CBF-FM, **Concert symphonique**. Ouverture de "La Grotte de Fingall" de Mendelssohn; Concerto no 1 en do majeur pour piano et orchestre de Beethoven et Symphonie no 2 en ré mineur de Dvorak, interprétés par Leon Fleisher, pianiste et un orchestre dirigé par George Szell.

• A 9 heures, à CBF-FM, **Intégrale**. Oeuvres de Vivaldi, jouées par Reinhold Barchet, violoniste, Helma Elmer, claveciniste, et un orchestre dirigé par Rolf Reinhardt.

HORAIRES DE LA TÉLÉVISION

JEUDI
14 juillet

CBFT 2

9.00 Mire
12.30 Musique
1.25 Téléjournal
1.30 Long métrage
"Fils de France"
3.00 Long métrage
"Les Oliviers de la justice" - étude sociale - algérien
4.30 Bobino
5.00 Rocquet belles oreilles
5.30 La boîte à surprise
6.00 Jeunesse oblige
6.25 Nouvelles du sport
6.30 Téléjournal
6.45 Aujourd'hui
7.30 Vive la vie
7.45 Feu rouge, feu vert
8.00 Zéro, un, Londres
8.30 Au fond des coeurs
9.00 Petit théâtre
9.30 Les Cailloux
10.00 Concerts populaires
11.00 Téléjournal
11.20 Supplément régional
11.25 Nouvelles du sport
11.30 L'abonné de la ligue U
12.00 Le Filet d'acier

CFTM 10

8.30 Mire - Musique
9.00 Bonjour capitaine
9.45 36-24-36
10.00 Toast et café
11.00 A votre service madame
11.30 L'école du bonheur
11.45 Le grand manitou
12.00 Dessins animés
12.15 Première édition
12.30 Ciné-midi
"Le Faucon maltais" drame - américain
3.30 Ciné6
"Parisien malgré lui" - comédie - franco-italien
4.00 Escouade criminelle
5.00 Le capitaine
5.30 Colonel March
6.00 Télé-théâtre
6.50 Sport-Images
7.00 Dernière heure
7.15 Ciné-Roman
7.30 Le monde est grand
8.00 Le temps c'est de l'argent
8.30 Cinéma 'Kraft
"Rather gentleman cambrioleur" - aventures - mexicain
10.00 Adam ou Eve
10.30 L'école du bonheur
10.45 Dernière heure et météo
11.00 La ronde des sports
11.10 Cinéma
"Sans laisser d'adresse" - com. dramatique - français
12.40 Dernière édition
12.45 Fermeture

CBMT 6

11.00 Test Pattern and Music
11.50 Today on CBMT
11.54 News and Weather
12.00 Luncheon Date
12.30 Search for Tomorrow
12.45 The Guiding Light
1.00 Luncheon Date
1.30 As the World Turns
2.00 Generation
2.30 The Nature of Things
3.00 To Tell the Truth
3.25 Take Thirty
3.55 Milestones of the Century
4.00 Vacationtime
5.00 Summer Camp
5.30 Country Style
6.00 Valentine's Day
6.30 Man and Optiman
7.00 Evening News
7.35 Sport with Doug Smith
7.30 It's a Square World
8.00 Seaway
9.00 I Dream of Jeannie
9.30 Telescope
10.00 Hagan's Harves
10.30 A Man Called Shenandoah
11.00 CBC TV News
11.14 Viewpoint
11.33 Final Edition
11.39 Sports Final
11.37 Thursday Showcase
"The Eddie Duckin Story"
1.00 Final Edition

CFCF 12

11.45 The sound of 12
12.00 12 Noon
12.30 The Liberal Arts
1.00 Johnny Jellybean
1.30 Mickey Mouse Club
3.00 Ed Allen Time
3.30 People in Conflict
3.00 Fractured Phrases
3.30 It's Your Move
4.00 Surprise Party
4.30 Family Theatre
"Mark of Zorro" adventure- drama
6.00 The Pierre eBrton Show
6.30 Pulse
7.00 Gunsmoke
8.00 My Favorite Martian
8.30 It's Your Move
9.00 Branded
9.30 Let's Sing Out
10.00 I Spy
11.00 The National News
11.15 Pulse
11.40 Pajama Playhouse
"So little Time" - drama
Newsroom 12 and Meditation



Italie, France, Mexique, au Festival du Film

Vancini et Pasolini

Cette année, le Festival international du film de Montréal présentera en première nord-américaine deux films représentant l'Italie au VIIe Festival: l'un, dernière oeuvre de Pier Paolo Pasolini "Des oiseaux petits et gros" (sur notre photo) sera à l'affiche dimanche soir, le 31 juillet à 9h.30 l'autre, un film subtil et inquiétant de Florestano Vancini "Les saisons de notre amour", jeudi soir, le 4 août à 6h.30.

Ce film de Vancini, auteur de "La séparation légale" et "La chaleur de la vie", est un travelling doux-amer dans les ombres du passé. Vittorio, journaliste de quarante ans, traverse une crise: celle de la réflexion, du doute, de l'incertitude... Il quitte sa femme, son fils et sa jeune maîtresse pour retrouver sa ville natale, son père et ses anciens amis. Alors que ses souvenirs d'adolescence demeurent toujours vifs et présents, Vittorio ne trouve plus les personnes qu'il a connues. Il se rend compte que lui aussi a changé; déçu, il n'arrivera plus à établir de point commun avec ceux qui lui étaient proches jadis.

Merveilleusement interprété par Enrico Maria Salerno qui a remporté le Prix de la meilleure interprétation à St-Vincent, Italie, en 1966 (Prix Grolla D'Oro), Anouk Aimée vedette du film de Lelouch "Un homme et une femme" qui doit assister au VIIe Festival cet été et Jacqueline Sassard, "Les saisons de notre amour" est une oeuvre intense, humaine, pleine de poésie.

"Des oiseaux petits et gros" est le dernier film du jeune et déjà célèbre Pier Paolo Pasolini. Nous le connaissons pour "Accattone" que le Festival a présenté en 1962 en première nord-américaine. Il a tourné en 1962 "Mamma Roma" et un des sketches de "Rogopag" auquel participaient également Rossellini, Godard et Ugo Gregoretti et en 1964, il réalisa son brillant 'L'Evangile selon St-Mathieu".

X X X

Godard

Outre le film de Pasolini, le Festival d'autre part a le plaisir d'annoncer qu'il ajoutera à sa programmation le dernier film de Jean-Luc Godard "Masculin-féminin"dont l'interprète principal, Jean-Pierre Léaud, a récemment remporté le Grand prix d'interprétation au Festival de Berlin.

"Masculin-féminin", une coproduction franco-suédoise avec Jean-Pierre Léaud des "400 Coups" de Truffaut, Chantal Goya, Marlène Jobert, Catherine Duport et Michel Debord, sera présenté en première nord-américaine, mercredi soir, le 3 août à 6h.30.

Ce dernier Godard, inspiré de deux contes de Guy de Maupassant (Le Signe et La Femme de Paul), met en scène un garçon, Paul, amoureux de Madeleine, jeune chanteuse yé-yé débutante et très ambitieuse. Madeleine vit avec une camarade; Paul, naïf et confiant, souffrira d'un amour non partagé...

"Masculin-féminin" est un témoignage sur une époque et ceux qui l'abordent aujourd'hui et les jeunes. Une suite de tableaux incisifs saisissant la vie au moment même où elle éclate. "Masculin-féminin" décrit le monde indécis et cruel des jeunes.

X X X

Bunuel

Enfin, "St-Simon du désert", le dernier film tant attendu du réalisateur hispano-mexicain Luis Bunuel, sera présenté mardi soir, le 2 août à 6h.30

"St-Simon du désert", 42 minutes d'images percutantes, est la première partie d'un film à deux épisodes dont la deuxième partie n'a pas encore été réalisée. Orson Welles y travaille en ce moment.

Dès le début du film, Simon quitte sa modeste colonne pour une autre, plus haute et plus belle, offerte par un riche marchand en remerciement de menus miracles. Planté sur son pilier Simon, barbe au vent et regard fixe, ne manifeste qu'un mépris total des hommes; il se distrait en bénissant n'importe quoi. Plusieurs fois, le Démon, incarné par Silvia Pinal (Viridiana), vient tenter le stylite sous l'apparence d'une petite fille qui joue au cerceau ou sous celle d'un Christ barbu à tunique courte. Petit saint sectaire qui rejette à la fois les nourritures terrestres et les sentiments, uniquement occupé de ses rapports personnels avec Dieu, Simon n'est pas insensible à la tentation. A la quatrième tentative, la diablesse se révèle trop maligne pour un athlète de la prière. Elle entraîne à New York un Simon las et résigné qui découvre alors l'humanité décadente.

"St-Simon du désert" aussi parfait qu'achevé, est la preuve d'une invention toujours nouvelle qui éblouit par sa richesse et dont la désinvolture même provoque l'enthousiasme.

La richesse fantastique de l'imagination de Bunuel donne une densité intense à cette fable acérée. En moins d'une heure, le grand réalisateur crée des personnages, évoque une époque, raconte une histoire, chante et démystifie une religion, règle ses comptes avec Dieu et le diable, nous intrigue, nous émeut, nous ravit.

Le Festival international du film de Montréal a présenté depuis 1960 cinq fils de Bunuel: "Nazarin", "La jeune fille", "Viridiana", "L'ange exterminateur" et "La vie criminelle d'Archibald de la Cruz".

Maurice Martenot à Montréal

L'Ecole Normale de Musique a l'honneur de recevoir du 11 au 23 juillet, un des grands maîtres de la pédagogie musicale moderne dans la personne de Monsieur Maurice Martenot, inventeur, en plus, des Ondes Martenot.

Monsieur Martenot donne une série de cours sur l'éveil et le développement de la pensée musicale chez l'enfant de 8h. 30 à 12h. 30 chaque jour ainsi que de 2h. 30 à 5h. 30 le mardi, mercredi et vendredi.

UN GROUPE THEATRAL SE FORME

"L'Amorce" pour que jouent les jeunes comédiens

par Jean BASILE

Le Conservatoire d'art dramatique de la province et l'Ecole nationale de théâtre forment des comédiens. A l'issue de quelques années d'études, ils graduent et se présentent, forts de leur nouvelle science, sur le marché. Soyons franc. Que se passe-t-il? Rien. La plupart du temps: rien. La télévision prend parfois un visage. Les troupes constituées ont parfois besoin d'une bonne ou d'un deuxième garde. Mais après: rien.

Il n'est pas besoin de dramatiser la situation d'ailleurs. Elle est, osons le mot, mondiale. Sur cent jeunes comédiens qui sortent des écoles, un pourcentage infime fera carrière. Dans ce métier la sélection est rude. Parfois injuste. Une seule constante, beaucoup d'appelés et peu d'élus. Si la situation est un peu plus grave au Québec qu'ailleurs, c'est que le milieu est, comme l'on sait, restreint.

Pour employer ces jeunes comédiens, les écoles donnent des spectacles. L'Ecole nationale de théâtre, sous le nom des "Jeunes comédiens", avait envoyé de ses gradués représenter de Halifax à Vancouver une pièce de Molière, une de Supervielle et un spectacle de poésie. Bon succès dans les 217 centres visités. Une expérience acquise pour les artistes. Puis le retour à Montréal et plus rien.

De là est née l'idée de l'Amorce. Ce groupe est constitué des rescapés des "jeunes comédiens" et d'acquisitions plus récentes mais toutes jeunes, jouant peu ou pas, tous sortis d'une école sérieuse, par conséquent connaissant, pour la théorie, le métier choisi... mais sans emploi. Ils sont quatre des "Jeunes comédiens": Robert Duparc, Sophie Clément, Nicole Leblanc et Louisette Dussault. Les autres: Yvon Lelièvre (qui actuellement donne des cours de théâtre à l'école d'été de français de McGill), Jacques Thibault, Jean Chicoine et Catherine Lemire. Ce nouveau groupe présentera, du 20 au 25 au Monument national "Jacques ou la soumission" de Ionesco (dans une mise en scène de Lelièvre) grâce à McGill qui voulant présenter un spectacle de théâtre à ses élèves a engagé L'AMORCE.

Puis, si tout marche bien, le groupe présentera, dans le petit théâtre des Saltimbanques, une pièce d'Alberti, "L'Homme inhabité", à partir du 8 août. Et puis...

En réalité, l'AMORCE se cache pas ses problèmes: pas de salles, pas d'argent. Mais sa raison d'être lui assure de prime abord bien de la sympathie puisque sa principale préoccupation est de permettre à de jeunes comédiens de se faire connaître, de multiplier leur expérience, de jouer au théâtre... avant peut-être que les continuités pour enfants ne les enchaînent et le souci du pain quotidien.

Bien entendu, l'AMORCE voudrait devenir une troupe permanente. Bien entendu, elle voudrait jouer du théâtre canadien. Mais ce sont là, des préoccupations que l'on retrouve dans toutes les troupes de théâtre. Et si parfois la permanence, après bien des années est acquise, le théâtre canadien...

Il est trop tôt pour préjuger du travail que présentera l'AMORCE. Jeune troupe professionnelle, il est évident que chacun lui demandera de faire montre de beaucoup d'imagination et de talent. Cependant sa fondation, même encore branlante, pose crûment le problème de l'emploi des jeunes comédiens.

Soyons juste, on a fait des efforts et certains considérables: à Stratford, par des tournées, par des spectacles mêmes organisés dans la métropole par des écoles. Peut-être n'en a-t-on pas fait assez. Cela pose surtout le fait que Montréal n'a pas assez de troupes de théâtre ou peut-être plus crûment que Montréal manque de nouveaux animateurs dynamiques et pleins de talents. En cet instant où l'on découvre en Europe une école dramatique polonaise du plus grand intérêt, où les écoles américaines avec des hauts et des bas pullulent, je ne vois guère ici, si j'excepte le jeune André Brassard sur lequel je mise, rien qui, cette année nous plongera dans l'aventure dramatique. Notre avant-garde est gentiment classique (et déjà "Jacques ou la Soumission" de l'Amorce). Un bon petit théâtre qui a son bon petit train-train. Un groupe comme l'AMORCE, bien mené, bien exigeant peut avoir un rôle à jouer à Montréal. C'est pourquoi je souhaite qu'il puisse vivre à condition que son rôle ne soit pas doublure de ce qui se fait déjà, c'est-à-dire inutile.

Beatles en déroute

MANILLE. — Déroute totale pour les "Beatles" qui ont dû quitter les Philippines sous les quolibets de la foule après avoir été hués et bousculés par une cinquantaine de personnes déchaînées venues assister à leur départ à l'aéroport international de Manille. Seul Ringo qui semble avoir conquis la sympathie des spectateurs a pu échapper à l'assaut général.

Les forces de police qui avaient été prévues pour protéger le quatuor pendant son séjour à Manille l'avaient en effet abandonné sur ordre des autorités à la suite de l'incident survenu hier: Mme Imelda Marcos, la première dame des Philippines, devant laquelle les 'Beatles' devaient se produire au palais présidentiel, les avait attendus en vain. Ils n'avaient pu franchir la foule qui les entourait au "Yacht Club".

Autre incident au moment du départ: l'avion des lignes "KLM" qui emmenait les "Beatles" et qui doit faire escale à Bangkok, La Nouvelle Dehi, et Amsterdam, fut retardé de 35 minutes au dernier moment, on avait demandé en effet aux Beatles" de payer une taxe (près de 70,000 francs). Cependant l'affaire a été réglée grâce au versement d'un acompte.

théâtre 4 sous
PRESENTE
la grande roue
COMEDIE
100 EST, AVE DES PINS
TOUS LES SOIRS 8.30
RELÂCHE LE LUNDI
845-7277
BAR, AIR CLIMATISÉ

POUR ÉTUDIANTS. Semaine 9.15
EMPIRE
LUN. à VEND.: 75¢
H. KRUGER-N. COURCEL
LES DIMANCHES DE VILLE D'AVRAY
RÉALISATION Serge BOURGUIGNON
FILM D'UNE SENSIBILITÉ JAMAIS ATTEINTE AU CINÉMA
V.O.-S.T. ANG.
LAURENT TERZIEFF
UN FILM DE C.-AUTANT LARA
TU NE TUERAS POINT
1.55
DERNIER JOUR — "LA FILLE EN NOIR" — "ELECTRE"

VENDÔME PLACE VICTORIA — TÉL.: 878-1451 ST. JAMES & UNIVERSITY
11e SEMAINE JAPONAIS, S.T. ANGLAIS de S.IMAMURA
CLIMATISE
Stationnement intérieur.
12.45, 2.50, 5.00, 7.15, 9.30
Un film et un sujet DES PLUS AUDACIEUX
LA FEMME INSECTE
FESTIVAL DU FILM JAPONAIS
UN CHEF-D'OEUVRE — Time

VOTRE DERNIÈRE CHANCE DE VOIR
ANGELIQUE #1 + ANGELIQUE #2
DANS UN SEUL PROGRAMME!
ANGÉLIQUE #1 — Angélique — MARQUISE DES ANGES
ANGÉLIQUE #2 — Merveilleuse Angélique
SCOPE COULEURS
CES FILMS NE PASSERONT NULLE PART AILLEURS A MONTRÉAL
ET SERONT SUIVIS IMMÉDIATEMENT PAR:
ANGÉLIQUE et le ROY (#3)
CANADIEN • PLAZA • JEAN-TALON
Salles climatisées

— PREMIERE LE 16 JUILLET —
LA JUMENT DU ROI
JUSQU'AU 21 AOÛT
RELÂCHE LUN. & VEN.
AU NOUVEAU CENTRE D'ART DE REPENTIGNY — RÉS: 581-5800

HISTOIRE ET COULEUR
L'OFFICE NATIONAL DU FILM
Au centre BONSECOURS LOYOLA
445 est, rue St-Paul
ÉTÉ 1966
Débutant dimanche, le 10 juillet, les projections françaises se continueront chaque dimanche de l'été à 8h.30 p.m. jusqu'au 28 août.

Tous les soirs 9h. relâche le lundi
Le Beau Délire
de JACQUES DUCHESNE
avec Pascal Desgranges, Louise Poulin, André Richard
LE THEATRE DE LA PLACE VILLE-MARIE
RÉSERVATIONS: 861-6665

GAGNANT DE 6 PRIX DE L'ACADEMIE
UN DES PLUS BEAUX FILMS JAMAIS PRODUITS — Life Magazine
DAVID LEAN'S FILM OF BORIS PASTERNAKS
DOCTOR ZHIVAGO
PANAVISION et METROCOLOR
Air climatisé
ALOUETTE
MATS. MER., SAM. & DIM. à 2.00
SOIREES à 8.15 — DIM. à 7.30
Guichet ouvert tous les jours de 10 AM à 9 PM — Dimanche à midi
861-2807

THÉÂTRE
Sun Valley
3 milles au nord de Ste-Adèle
HENRI NORBERT présente
GINETTE LETONDAL dans
RÉVEILLE-TOI CHÉRIE
Comédie ultra-gaie avec
Marcel Cabay, Jacques Lorrain
Inf. et Rés. Ste-Adèle 514-229-3511
Montréal 861-4801
MARDI AU VENDREDI: 8:30 P.M.
SAMEDI: 7:30 — 10:00 P.M.

LOUIS DE FUNES et MIREILLE DARC
DES PISSENLITS PAR LA RACINE
GEORGES LAUTNER — MICHEL AUDIARD
CE SOIR: 7h.30 - 9h.30
climatisé

ON N'OUBLIE PAS...
UN DINER AU 400
"La meilleure cuisine en ville"

CHEZ LELARGE
"La salle de grande Classe"
Table d'hôte à partir de $3.25 et à la carte
au piano: BASIL CODOLBAN joue vos mélodies préférées

Tous les soirs à LA BRASSERIE
"Le coin des rencontres"
REPAS COMPLET COMPRENANT:
Potage
Hors-d'oeuvre
Choix de nos spécialités
Légumes
Dessert et café
à partir de $2.25

AU BAR
ANDRE PERRY et son trio

AU 400
Tél. 866-9506
Dorchester & Université
Stationnement intérieur gratuit le soir

L'univers féminin

Le Vagabond et la Roulotte invitent les petits citadins à les visiter

par Lise BLAIS

La "Roulotte et le "Vagabond", les fameux petits théâtres mobiles qui desservent les terrains de jeux de la ville de Montréal ont repris la route.

Il est inutile de rappeler le principe de ces théâtres ambulants qui permettent chaque été à des milliers d'enfants d'assister gratuitement, et avec un minimum de déplacement, à une représentation de jeux dramatiques et à un spectacle de marionnettes. Disons toutefois que la formule demeure toujours particulièrement heureuse.

A LA ROULOTTE :

la Belle au Bois Dormant

Tout le monde connaît le déroulement des soirées de spectacle à la "Roulotte". Annoncé pour 8h.30, le premier lever de rideau ne s'effectue jamais avant 9 heures. A cet instant une chanson enlevante présentée par les comédiens crée un climat d'animation. Cette année il s'agit de "C'est chouette la musique..." dirigée avec assez de brio par un chef d'orchestre à tignasse blanche qui fait ensuite reprendre de populaires refrains à tout l'auditoire. Suit un "concours d'amateurs" auquel participent les "jeunes talents" locaux.

Puis une courte pièce aide les spectateurs à attendre l'obscurité complète nécessaire à la représentation principale. Ce bref numéro intitulé "Le vendeur d'oiseaux" ne connut pas le succès qu'on attendait ; un malheureux sifflet, mécanisme de base de toute la comédie, refusa de fonctionner. De plus, un autre sketch — sensationnel paraît-il — mettant en scène des marionnettes humaines avait dû être supprimé. Pleins d'appréhensions, se redisant que cette "première" n'était en fait qu'une répétition générale, les comédiens présentèrent enfin "La Belle au Bois Dormant". Et le miracle se produisit...

Malgré de minimes erreurs techniques (défectuosité d'éclairage, arrêt de la bande sonore) le spectacle est une réussite complète. Il y a de la vie, du mouvement, de la couleur; c'est un vrai ballet fourmillant d'effets saisissants.

Il ne faut pas croire que ce conte de fée ne peut plaire qu'aux fillettes. Les chevauchées effrenées du prince, l'apparition du dragon, la présence des gardes portant halebardes sont des éléments passionnants pour les garçons qui ne manquent pas d'ailleurs d'apprécier les costumes qui sont très beaux, les accessoires brillants, les bruits et sons bien synchronisés, les plateaux de la scène utilisés au maximum et les trucs de mise en scène percutants.

La seule chose que l'on pourrait reprocher au spectacle, si les enfants ne les adoraient tant, serait le recours un peu excessif à ces "trucs". Dans l'atmosphère du jeu on les admet toutefois, de même qu'on apprécie la finesse d'un certain humour qui vous fait accoucher la reine en une seconde et représenter la finale "Ils eurent beaucoup d'enfants" par une ronde de soldats berçant avec ostentation des bébés emmaillotés.

La mise en scène de ce spectacle est de Paul Buissonneau qui dirige depuis près de quinze ans et presque sans interruption les allées et venues de la "Roulotte". Grâce à lui de nombreux enfants ont connu le théâtre et quelques apprentis-comédiens y ont goûté vraiment. C'est inappréciable.

AU VAGABOND :

Blanche Neige

Si la "Roulotte" a choisi de présenter une adaptation fort libre de la Belle au Bois Dormant, le "Vagabond" offre lui, la version originale de Blanche Neige et les sept nains. Prévu pour 2h.30, le spectacle ne débute qu'à 3 heures; c'est décidément une vilaine habitude qu'on est en train de créer chez les jeunes spectateurs montréalais.

Ce qui frappe le plus dans cette représentation c'est le soin apporté à son organisation matérielle. D'abord les marionnettes réalisées par madame Fuks sont nombreuses et intéressantes. De plus tous les palliers du petit théâtre sont utilisés cette année. Les petits détails amusants foisonnent : la corde à linge qui se défile, la maisonnette des



nains qui s'installe, la table chargée de nourriture qui apparaît, etc.

Cependant, malgré ces excellents éléments, le spectacle n'est pas envoûtant. Et cela tient, pour une part, au manque d'enthousiasme de l'animateur qui était beaucoup plus convaincant l'an dernier dans un rôle semblable. De plus, il faut bien l'avouer, même si les marionnettistes travaillent avec conscience, ils le font dans l'ensemble sans virtuosité. Et c'est normal puisqu'on ne leur accorde qu'une semaine pour préparer le spectacle.

La même situation prévaut à la "Roulotte" ; il n'est pas étonnant, dans ces conditions, que les représentations ne commencent pas aux dates prévues et qu'elles ne soient pas parfaitement au point les premiers jours. C'est dommage. La saison est déjà courte et l'on apprend même que cette année, faute d'un budget suffisant, les activités du "Vagabond" se termineront plus tôt.

Une suggestion : pourquoi ne permettrait-on pas aux enfants, après le spectacle, de venir admirer de près les marionnettes. Il ne devrait pas être si difficile de trouver un système satisfaisant pour les mettre en montre, bien à l'abri des doigts mais pas trop loin des yeux. Cela prendrait un peu de temps et l'aide, bien sûr, des moniteurs réguliers. Mais le ravissement des enfants vaudrait bien cet effort et rendrait peut-être à l'équipe du "Vagabond" la passion du jeu qu'il n'avait pas, il me semble, à la première représentation et qui est la condition essentielle à tout bon spectacle.

"Le Vagabond" stationne tous les jours dans deux parcs différents à 10h. a.m. et à 2h.30 p.m. La "Roulotte" se déplace du lundi au vendredi inclusivement et vous donne rendez-vous à 8h.30. L'itinéraire de ces théâtres mobiles paraît tous les jours dans un grand quotidien.

Ne manquez pas madame, monsieur d'amener vos enfants quand l'un de ces théâtres sera dans votre voisinage, au coin de votre rue. Ce peut être une expérience extraordinaire. Je connais des enfants qui dessinent des "Roulottes" et des "Vagabonds" ; c'est une marque d'appréciation qui en vaut beaucoup d'autres.

Les femmes sont responsables de leur rôle de subordonnées

Plusieurs lois canadiennes resteront désuètes jusqu'à ce que les femmes aient leur mot à dire dans l'élaboration de ces lois, déclare Mme M.J. Sabia, présidente de la Fédération canadienne des femmes diplômées d'universités.

Mme Sabia, membre du Conseil municipal de la ville de St. Catharines, Ontario, s'adressait aux quelque 300 déléguées de l'Association canadienne des diplômées en sciences domestiques, réunies en congrès à Montréal.

"Les hommes dit-elle devraient se débarrasser du concept démodé voulant que les femmes ne puissent rien accomplir ailleurs qu'à la maison et que les domaines politique, professionnel et économique, ne sont pas pour elles".

Elle a ajouté que les femmes ne sauraient être reléguées aux fonctions quotidiennes de la vie domestique, et la société ne peut se permettre de perdre la moitié de son potentiel en valeurs intellectuelles, professionnelles et industrielles.

A son avis, les femmes sont responsables de cet état de choses qui les place à un rang subordonné. "Les femmes doivent assumer les responsabilités qui vont de pair avec leurs droits", de commenter Mme Sabia. Elles pourraient fort bien remplir des rôles différents au cours d'une existence se prolongeant jusqu'à 75 ans, et leur statut "ne devrait pas être rivé à un petit anneau d'or".

La conférencière a souligné que les économistes ménagères peuvent avoir une influence sur les jeunes filles, leur disant entre autres qu'il est insensé de croire qu'une femme ne saurait être une bonne épouse et mère et intellectuelle à la fois, ou qu'une femme manque de féminité si elle réussit dans le domaine des affaires ou comme professionnelle.

Mme Sabia ne voit pas la nécessité d'une ségrégation dans les cours de formation technique ou professionnelle.

Elle prévoit qu'avec le nouveau programme de cours de nutrition dans les universités, les hommes s'intéresseront sans doute aux sciences domestiques, tout comme ils se sont occupés des industries de l'alimentation et du textile.

Le travail d'équipe est important

Selon Mlle Lilian Thomson, secrétaire générale du bien-être de la famille et de l'enfance, les économistes ménagères ont un grand rôle à jouer dans l'amélioration du niveau de vie des familles canadiennes. Ces spécialistes, dit-elle, doivent, de plus en plus, faire un travail d'équipe avec les travailleuses sociales, médecins, infirmières et urbanistes.

Les familles pauvres existent et essaient de vivre au milieu de la prospérité générale. Elles ont besoin d'aide dans plusieurs domaines. En premier lieu, souligne la conférencière, il y a le problème de l'alimentation. Chez les déshérités, ce problème est étroitement lié à celui de l'argent. Dans son voisinage, souligne Mlle Thomson, les prix sont souvent plus élevés qu'ailleurs ; les appareils ménagers fant défaut ou sont de mauvaise qualité. Parce qu'on n'a pas d'argent, on ne peut profiter des aubaines... d'ailleurs, on n'a pas de place pour les entreposer. Enfin, il y a le problème des achats à crédit, sources de problème financiers dont la classe économiquement faible n'arrive pas à se sortir.

Mlle Thomson suggère aux économistes ménagères de rencontrer ces gens dans leur propre milieu. Il faut, dit-elle, apprendre à les écouter afin de les mieux connaître. Il faut respecter le pauvre même si parfois il n'arrive plus à se respecter lui-même.

Parlant du rôle de la famille dans notre société canadienne, M. Stewart Sutton, secrétaire-général de l'Institut Vanier de la famille, note que l'économiste ménagère, à cause de ses intérêts et des fonctions propres de sa profession, a un rôle important à jouer en collaboration avec les autres disciplines rattachées aux services sociaux. Ce dont on a vraiment besoin, dit-il, c'est une étroite collaboration entre les fonctions et les influences sociales de toutes les disciplines.

Détruire un quartier est-il une solution ?

"Si on veut aider un homme dont les pantalons sont tout déchirés, on ne les lui enlève pas : il faut les réparer ou les remplacer. Ainsi en va-t-il des habitants de bidonvilles. C'est mal les aider que de vouloir détruire leurs quartiers soi-disant pour fins de rénovation urbaine. Il faut plutôt réparer les maisons délabrées ou en construire d'autres, puis offrir le tout à prix ou à loyers modiques".

Ainsi parlait M. Hans Blumenfeld, urbaniste, devant les diplômées en sciences domestiques. La destruction d'un taudis a souvent eu pour résultat la rupture des liens familiaux et sociaux qui unissent les membres de ce quartier. Jusqu'ici au Canada, on a évité certaines erreurs en remplaçant les bidonvilles rasés par des projets d'habitations à prix modiques. Cependant, M. Blumenfeld préconise deux solutions avantageuses.

La première consiste à rénover des maisons délabrées de façon à loger des familles nombreuses à prix modiques.

Un deuxième procédé consiste à acheter un quartier de taudis et à le vendre à une coopérative ou une commission gouvernementale d'habitation, laquelle voit ensuite à une rénovation échelonnée sur plusieurs années. Ainsi les familles ne sont pas dispersées et la communauté demeure relativement stable tout en améliorant son niveau de vie.



La pluie est pour les canards? Oui, bien sûr. Mais aussi pour les jolies filles qui voudront l'affronter avec cet imper qu'on a baptisé "La flaque de Paris". D'un blanc brillant, on y trouve de grands et petits cercles bleus Ce modèle a été vu à la semaine de la mode, à New York.

La New-Yorkaise achète à la douzaine les robes en papier

NEW YORK — La plus récente fantaisie vestimentaire dans la métropole se présente sous forme de robes en papier.

A New York, dans un magasin à rayons du quartier Brooklyn, on a vendu en deux semaines 1,800 modèles du genre, dans la gamme de prix varie de $1 à $10.

C'est un succès phénoménal, au dire de la vendeuse, car certaines clientes en achètent à la douzaine.

Ces robes sont coupées sans manches, avec de larges poches, et chaque cliente fixe l'ourlet à la hauteur désirée.

Considérée au début comme une simple nouveauté, la robe de papier est devenue fonctionnelle lorsqu'une jeune institutrice du quartier, enseignant dans une maternelle décida d'en porter une durant la classe, et retourna au magasin pour s'en procurer d'autres.

La robe ne flambera pas avec une brûlure de cigarette et sous l'averse, elle deviendra détrempée mais sans se désagréger.

Le soin qu'on en prend peut en définir la durée, car ces robes ne peuvent se laver ou se nettoyer à sec.

Cette fantaisie estivale, étant donné le genre de confection, prend plus ou moins rapidement le chemin de la corbeille à papier.

EN ISRAEL

Baisse inquiétante du taux de natalité

JERUSALEM — De graves inquiétudes au sujet de la baisse de la natalité en Israël sont exprimées dans un rapport établi par une commission de huit membres, et que l'on a soumis, hier au gouvernement.

Le document, qui a demandé quatre ans d'études, indique que le nombre moyen des naissances pour la femme juive est de 3.1, contre 7.7 pour la femme arabe ou chrétienne du pays. Il attire l'attention sur le nombre élevé des avortements et préconise des mesures draconiennes pour les interdire hors des hôpitaux.

dans votre panier à provisions

Le ministère fédéral de la santé a rassuré, hier, les parents dont les enfants boivent du lait enrichi de vitamine D.

La direction des aliments et drogues du ministère s'inquiétait de certains "rapports sur les effets nocifs de l'absorption de forte dose de vitamine D qui auraient pu faire diminuer la production et l'usage du lait auquel cet élément nutritif essentiel est additionné".

Elle a fait savoir que les règlements touchant les aliments et drogues avaient été récemment modifiés pour permettre l'addition de vitamine D au lait dans l'espoir de réduire les cas de rachitisme.

Le lait est "un aliment particulièrement approprié et sûr pour distribuer cette vitamine", a-t-elle ajouté. Selon les spécialistes, la plupart des enfants peuvent tolérer, sans effets nocifs, l'absorption de vitamine D dans une proportion plus élevée que celle que nécessite leur organisme. Toutefois, un pourcentage minime d'entre eux se montrent particulièrement sensibles à cette vitamine.

Afin que ces enfants ne reçoivent pas de doses excessives de vitamine D, des restrictions ont été imposées sur la quantité de celle-ci qui peut être additionnée aux aliments et sur le nombre d'aliments auxquels elle peut être ajoutée.

La direction des aliments et drogues fait remarquer que plus d'une centaine de cas de rachitisme ont été enregistrés au Montreal Children's Hospital, l'an dernier seulement.

Un livre de recettes pour le Centenaire

Un livre de cuisine inusité, contenant des recettes anciennes, intéressantes par leur côté historique ou à cause de leur provenance ethnique, sera mis sur le marché d'ici quelques mois, annonce Mlle Wanda Young, présidente-élue de l'Association des diplômées en sciences domestiques dont le congrès a lieu présentement à Montréal.

Ce livre, dont les recettes ont été compilées par les membres de l'association, est publié à l'occasion des fêtes du Centenaire.

Toutes les diplômées en sciences domestiques à travers le Canada étaient invitées à envoyer des recettes. Celles choisies ont été éprouvées par les membres de la section de Toronto.

"Nous espérons, dit Mlle Young, mettre le livre en circulation dès le mois de novembre. Il constituera, croyons-nous, un excellent cadeau de Noël".

Sera-t-il traduit en français? La question est à l'étude.

Tout vient à point... en pressant un bouton

Lorsque les calculateurs électroniques seront utilisés éventuellement dans les maisons privés, les femmes pourront alors compléter leurs achats dans le confort de leur maison en pressant sur un bouton.

C'est ce que prédisait récemment à Toronto, M. Sidney Davis, conseiller en administration à New York. Il s'adressait aux membres d'une filiale de l'Institut de programmation des calculateurs électroniques d'Ontario.

Au cours d'une entrevue, M. Davis a déclaré que le cerveau électronique "domestique" répondra aux commandes de la femme de demain... ou de l'an 2,000. La ménagère n'aura qu'à presser sur un bouton pour enregistrer dans la machine les articles de sa liste d'emplettes dont la livraison lui sera ensuite faite à domicile.

Les achats intéressants de la semaine

Au comptoir des légumes : tout ce qui se met dans le bol à salade, sauf les tomates qui sont encore inabordables et, disons-le, sans beaucoup de saveur.

Au comptoir des fruits : les pêches, le raisin vert, les cerises dont le prix a baissé. Les fraises sont bon marché et excellentes ; les approvisionnements sont plus abondants que l'an dernier et les prix se maintiennent.

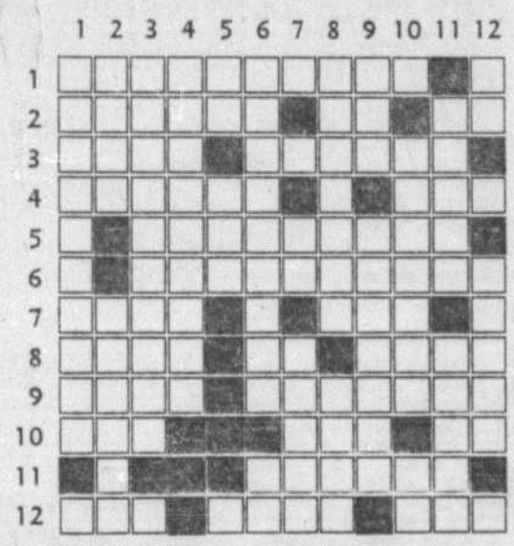
Boissons fraîches par temps chauds

En été, les fruits ont toutes les coquetteries, même celle de se marier aux vins, au lait, etc. pour nous offrir toute une gamme de boissons rafraîchissantes, désaltérantes et délicieuses.

Nos suggestions : citronnade et jus de raisin ; orangeade et jus d'ananas ; citronnade et fraises écrasées ; orangeade et pulpe de pêche écrasée. Sucrez à volonté, agrémentez — si vous le désirez — de vin blanc ou rouge, de gin ou de curaçao, marasquin, triplesec. Garnissez de cerises, branchettes de menthe, fraises, etc.

RENEE R.

Les mots croisés du "DEVOIR"



HORIZONTALEMENT

1—Disparaît quand on la purge
2—Accident à un navire — Coutumes — Note
3—Ayant une grande dimension — Reproches
4—Prend une première part — Céréale
5—Activité générale
6—Tournent avec le vent
7—Planète — Vermine
8—Choisie — Lui — Prénom de papes
9—Ne pas reconnaître — Qui fonctionnent grâce au vent
10—Identique — Saint du comté de Bagot — Démonstratif
11—Prénom
12—Article — Capitale allemande — Dans la cuisine

VERTICALEMENT

1—Essoufflement
2—Prénom — Devenu la propriété d'un seul
3—Héros de Rabelais
4—Constituer avec ordre
5—Symbole chimique — Commune rurale de l'ancienne Russie
6—Suprématie — En colle
7—Article — Petite parcelle de terrain
8—Se séparer de — Veut de la viande à tous les repas
9—Qui a fini de servir — Habite l'Europe
10—Frictionnée — En matière de
11—Etablissement industriel — Parent
12—Conjonction — Qui raisonne comme il faut

Solution d'hier

Horizontalement :
1—FAINEANTISE
2—AGRANDIR — UNS
3—NUANCE — IMAGE
4—TENTONS — AIRS
5—AR — IR — ANTRE
6—IRISE — CARENE
7—SI — ARIA — AN
8—RE — CINQ
9—SIAM — ISSU — ET
10—DEMET — ESSE
11—EDEN — RIT
12—SU — TU — EUSEBE

Verticalement :
1—FANTAISISTES
2—AGUERRI — DU
3—IRAN — RADE
4—NANTISSEMENT
5—ENCORE
6—ADEN — ACIER
7—NI — SACRISTIE
8—TRI — NAINS — TU
9—MATRAQUE
10—SUAIRE — SUE
11—ENGRENAGES
12—SES — EN — TETE

Le succès d'une réception est toujours assuré avec le

Le ROYAL DE NEUVILLE



Code 542-G Code 542-F

Le plus populaire des vins pétillants importés.

Mis en bouteilles par la Maison De Neuville — France.

Faites-en aussi votre vin du dimanche et des jours de fêtes

C'est le vin du sourire et de la joie

LE RÊVE DEVIENT RÉALITÉ
... QUAND VOUS DEVENEZ
PROPRIÉTAIRE À VILLE
d'Esterel



Offrez-vous un vaste lot boisé avec accès au lac. Profitez des avantages suivants: services publics, centre culturel, récréatif et sportif. Choisissez *votre* constructeur, *votre* plan de financement, *votre* style de maison et bâtissez quand *vous* voulez.

Après seulement 6 ans d'activités, 500 terrains ont été vendus et 200 chalets ont été construits. La valeur des chalets est de $10,000 et plus.

VENEZ VOIR ET COMPAREZ—A seulement 80 milles au nord de Montréal, 8 milles de la sortie no 29 de l'Autoroute. Suivez les indications.

RENSEIGNEMENTS: Gérald H. Lafontaine, Hôtel l'Esterel, Ville d'Esterel, Cté Terrebonne, Qué. Téléphone: 866-3594



GRATIS!

Procurez-vous de jolies
LUNETTES DE SOLEIL
Inscrivez-vous dès aujourd'hui à notre
CLUB-ÉPARGNE
DE VACANCES 1967
LA BANQUE D'ÉPARGNE
DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL
OUVERTE TOUS LES SOIRS DE 7H. À 8H.

ANNONCE

Plan d'amaigrissement Recette à domicile

Il est facile de perdre rapidement, chez soi, des livres de graisse disgracieuse! Etablissez vous-même ce plan de recette. C'est très facile—et c'est peu coûteux. Allez simplement chez votre pharmacien et demandez quatre onces de Concentré Naran. Versez ceci dans une bouteille d'une chopine et ajoutez assez de jus de pamplemousse pour la remplir. Prenez-en deux cuillerées à soupe par jour, selon le besoin, et suivez le plan Naran.

Si votre premier achat ne vous montre pas un moyen simple et facile de perdre la graisse superflue et ne vous aide pas à retrouver la sveltesse de votre ligne; si les livres et les pouces réduisibles de graisse superflue ne disparaissent pas du cou, du menton, des bras, de la poitrine, de l'abdomen, des hanches, des mollets et des chevilles, retournez simplement le flacon vide pour vous faire rembourser. Suivez cette méthode facile recommandée par les nombreuses personnes qui ont essayé ce plan et retrouvez votre ligne. Notez comme le gonflement disparaîtra vite—combien vous vous sentirez mieux. Plus alerte, plus active et d'apparence plus jeune.

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, HEBERT CARDINAL & CIE
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
JEAN-A. HEBERT, C.A.
PIERRE CARDINAL, C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal — 729-5226

Lucien Dahmé, C.A.
Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 — 845-4194

PROVOST & PROVOST
Comptable agréé
ROGER PROVOST, C.A.
Syndic Licencié
ROLAND PROVOST, C.A.
928 est, boul. St-Joseph
526-1661

VIAU & ROBIN
Comptables agréés
LUCIEN D. VIAU, C.A.
H. LIONEL ROBIN, C.A.
JACQUES R. CHADILON, C.A.
ARMAND H. VIAU, C.A.
J. SERGE GERVAIS, C.A.
JEAN-GUY BRASSARD, C.A.
4926 ave. Verdun, Verdun
769-3871

Samson, Bélair, Côté, Lacroix et Associés
E. H. Knight & Co.
Comptables agréés

Maurice Samson, O.B.E., C.A.	Lucien P. Bélair, C.A.	E.H. Knight, C.A.
Léon Côté, C.A.	Jean Lacroix, C.A.	Lionel Roussin, C.A.
Hensley Bourgouin, C.A.	Dollard Huot, C.A.	Raymond Fortier, C.A.
Percy Auger, C.A.	Albert Garneau, C.A.	Clément Primeau, C.A.
Marcel Imbeau, C.A.	Benoît Sylvain, C.A.	Pierre Lesage, C.A.
Vianney Forget, C.A.	Dennis Bell, C.A.	Pierre Choulnard, C.A.
Adrien Côté, C.A.	Raymond Couillard, C.A.	Gilles Trahan, C.A.
Pierre Barry, C.A.	Marcel Ducharme, C.A.	Marcel Mercier, C.A.
Martine Gauthier, C.A.	Jean-Paul Boyer, C.A.	Pierre David, C.A.
Réal Auger, C.A.	Emile Mallette, C.A.	Robert Gariépy, C.A.
Roland Prenette, C.A.	Gilles Lévesque, C.A.	Jean-P. Barbeau, C.A.
Robert Ladouceur, C.A.	Pierre Pharand, C.A.	Roland Truchon, C.A.
Denis Schmouth, C.A.	Emilien Gauthier, C.A.	Roland Lévesque, C.A.
Emile Fortin, C.A.	Jean-Guy Denis, C.A.	Jean Favreau, C.A.
Jean Pilon, C.A.	Roger Gélinas, C.A.	André Lesage, C.A.
Pierre Vermette, C.A.	Gilles Beauvais, C.A.	
Paul-E. Bonnier, C.A.		Paul Gauthier, C.A.
Conseiller : M. Chartré, C.A.	A.-E. Beauvais, D.S.C., C.A.	G. Marceau, C.A.

MONTREAL QUEBEC RIMOUSKI
360, RUE SAINT-JACQUES, MONTREAL, 842-4691

Archer lui livre un combat acharné

Griffith, par décision!

NEW YORK — Devant plus de 12,000 personnes débordantes d'enthousiasme, mercredi soir au Madison Square Garden de New York, le Noir américain Emile Griffith a conservé son titre de champion du monde des poids moyens en battant de justesse, aux points en 15 rounds, son compatriote Joey Archer à l'issue d'un combat acharné.

Joey Archer, un boxeur irlandais du Bronx, a continuellement été encouragé par ses partisans au cri de "Let's go Joey", au cours du match. Chaque fois qu'il pressait de près le champion, ses partisans l'encourageaient. Le juge Al Berl a accordé un pointage de 8-7 à Griffith, tandis que le juge Artie Aidala donnait également 9-5-1 à Griffith. L'arbitre du match, Johnny Lo Bianco, a accordé une fiche de 7-7-1 à chacun des boxeurs.

Archer a semblé mal en point à la sixième ronde après avoir commencé l'attaque rapidement contre Griffith. Il a atteint le champion avec trois crochets derrière la tête, à la treizième ronde. La meilleure ronde a été toutefois la sixième, alors que Archer a atteint Griffith avec des crochets et une droite à la tête. Griffith a rebondi avec un jeu des coudes se dégageant finalement pour ensuite terminer la ronde en décochant une dure droite à l'aspirant.

"Joey a livré un très beau combat ,de commenter Griffith, après le match. Il mériterait une revanche". Son gérant était également d'accord sur ce point et il ajoutait que ce combat avait sans doute été le plus rude de toute la carrière de Griffith.

Clarke et Keino invités à Los Angeles

NEW YORK — Pour sauver la face et surtout pour sauver la saison de l'équipe nationale américaine, l'A.A.U. et les organisateurs de Berkeley et Los Angeles presenteront tout de même de grandes réunions aux dates prévues.

sport-minute

Johnny Mariucci, ancien joueur de défense des Black Hawks de Chicago, a été choisi en fin de semaine comme instructeur de l'équipe de hockey nationale des Etats-Unis pour 1967 et de l'équipe olympique américaine de 1968.

Murray Williamson, un ancien joueur de hockey du Minnesota, a été nommé, à la même occasion, gérant général de l'équipe. Williamson, âgé de 31 ans, est de Minneapolis.

L'organisation est en branle pour terminer le Moto-Cross Dow International qui aura lieu samedi et dimanche, soit les 16 et 17 juillet prochains le plus important évenement de l'année dans le sport de la motocyclette.

Plus de 75 coureurs prendront part à cette course afin de se disputer le Championnat International. Le vainqueur de cette compétition se verra présenté le trophée Dow.

Le circuit des plus accidentés aura un parcours de ½ mille. Il a été désigné afin que tous les spectateurs puissent suivre les coureurs en tout temps.

Le championnat "marge d'erreurs en haut de 10" de l'Association de golf de la province de Québec, le seul championnat ou le joueur avec le meilleur score net (score brut moins marge d'erreurs) est le vainqueur, aura lieu demain au Club de golf Whitlock à Hudson Heights. Cent-vingt-sept golfeurs montréalais de la classe "B" ayant des marges d'erreurs en haut de 10 vont tenter de remporter le trophée **Abe Caplan** mis en compétition en 1960.

Maurice Roch, du Club St-Jean et champion en 1963, lorsque la compétition a eu lieu sur le parcours du Pinegrove, sera parmi les favoris à finir en première place ainsi que **Jack Wilson** de Whitlock et **Jack Faichney** du Municipal. Le président du tournoi pour l'Association de golf de la province de Québec sera M. **J.H. Wilson** de Whitlock.

A l'issue de la seconde journée de l'Open International de France de golf qui se dispute sur les links de la Boulie, aux environs de Paris, le Sud-Africain **Denis Hutchinson** et l'Espagnol **Sebastian Miguel** se partagent la première place avec 135 coups. En troisième position sont classés ex-aequo le Français **Jean Garaialde** et le Belge **Donald Swaelens** qui totalisent 138 coups. Le premier amateur est le Français **Henri de Lamaze** qui occupe ex-aequo la 23ème place avec 146 coups. Aujourd'hui, la dernière journée réunira les 50 concurrents les mieux classés.

C'est demain que débutent les 9èmes régates annuelles de Pointe-aux-Trembles, sous les auspices du club du Bout-de-l'Ile Inc. Pendant dix jours, le public pourra assister à des activités spectaculaires, des compétitions sportives, danses en plein air, programmes de lutte et de boxe, courses d'hydroplanes, ski nautique, parachutisme, etc. pour tout dire, Pointe-aux-Trembles sera le point d'attraction de l'île de Montréal. Les commodores chargés des activités des 9èmes régates annuelles de Pointe-aux-Trembles sont M. **Richard Lafond** à 642-0684, et M. **Yvon Dion** à 645-1526.

Résultats au Richelieu

PREMIERE COURSE

Gola's	2.70	2.50	2.40
Faber Mar Mic		4.10	2.90
Frank's Lasalle			4.60

Temps : 2:09.1

DEUXIEME COURSE

Laddie Maplecroft	7.60	4.70	3.50
Flint Hills Fancy		7.70	5.00
Banjo Pick			3.40

Temps : 2:06.1

TROISIEME COURSE

Mary Volo S.	9.50	4.70	3.20
McQuick		5.50	4.60
Peter G. 2nd			3.70

Temps : 2:09

QUATRIEME COURSE

Convention	25.50	7.80	5.40
Joey Belwin		7.40	4.20
Trusty Isaa			12.00

Temps : 2:09.1

QUINELLA : $51.00

CINQUIEME COURSE

Mary Lyn	4.50	3.40	2.80
Zing Mohawk		8.30	4.30
The Mirage			3.00

Temps : 2:09.2

SIXIEME COURSE

Mister Foxboro	20.00	9.50	4.40
Phil Parker		8.50	4.10
Partrick Kirk			2.70

Temps : 2:07

SEPTIEME COURSE

Clever Who	5.00	4.60	4.30
Darnley's Raider		8.90	4.80
Donover			5.90

Temps : 2:10.2

HUITIEME COURSE

Bolo Hal	16.20	6.10	4.10
Shadydale Chant		5.50	3.90
Play Bill			4.40

Temps : 2:03

NEUVIEME COURSE

Lord Dars	8.20	5.30	5.30
Jimmy N		5.60	4.80
Page Mar Mic			7.30

Temps : 1.02.4

DIXIEME COURSE

Goldust	10.00	5.20	3.70
Ideal Time		11.30	6.80
Joan Mic			3.90

Temps : 2.11

EXACTA : 8-7 — $135.30

Le circuit de golf se transporte à Matane

C'est au Club de golf de Matane, à Matane, qu'auront lieu les compétitions du circuit de golf provincial O'Keefe 1966, en fin de semaine.

Le tournoi des dames de toutes les classes, à Matane, sera disputé samedi. Chez les hommes, les amateurs des classes A, B et C joueront le dimanche. Des trophées et de magnifiques prix en marchandise seront l'enjeu de ce tournoi de deux jours.

Le tournoi de Matane est le sixième de la série des dix tournois O'Keefe à être disputés d'un bout à l'autre de la province, durant les mois d'été. Cette année, tous les amateurs en possession d'une carte reconnue de handicap peuvent prendre part à tous les tournois du circuit, et cette formule est tellement populaire qu'on enregistre des records d'inscription; en effet, plus de 1500 amateurs des deux sexes ont déjà participé aux cinq premiers tournois aux clubs de golf Lasalle, Belle Vue, Gatineau, Cap Rouge et Saguenay.

Voici la liste des tournois à venir au circuit de golf O'Keefe 1966: 29, 30, 31 juillet, au Club de golf Granby - St-Paul; 6 et 7 août, au Club de golf de Val d'Or; 13 et 14 août, au Club de golf de Baie Comeau et 12, 13 et 14 août, au Club de golf de Shawinigan.

Les tournois de Val d'Or et Baie Comeau sont pour les amateurs seulement, les dames jouant le samedi, et les hommes de toutes les classes, le dimanche. Les tournois de Granby - St-Paul et Shawinigan sont pour les amateurs et les profesbsionnels. Lors de ces deux tournois pro-amateurs, les dames joueront le vendredi, les hommes des classes B et C, le samedi, et le dimanche, les amateurs de la classe A seront suivis des professionnels.

Four tous ces tournois, on accepte les inscriptions jusqu'au samedi qui précède chacun de ceux-ci, et des formules officielles d'inscription sont disponibles dans tous les clubs de golf du Québec.

Le tournoi pro-membre de la C.P.G.A. réunira demain 108 joueurs au Chaudière

tournoi pro-membre C.P.G.A.-Québec, de demain, au Club Chaudière, à Hull, selon l'information donnée par André Gagnier, de Cedarbrook, capitaine de la division du Québec de la C.P.G.A.

54 professionnels et 54 membres du Club de golf Chaudière se sont inscrits au tournoi.

Tous prendront le départ simultanément sur tous les trous à 1:00 p.m.

Le tournoi de Chaudière est le deuxième d'une série de trois tournois pro-membre organisés par l'Association des golfeurs professionnels canadiens du Québec, dans le but de procurer l'occasion aux membres du club où a lieu le tournoi, de jouer avec les meilleurs pros de la province.

Le trophée O'Keefe, principal trophée du tournoi de demain sera présenté à la meilleure équipe de la journée, composée d'un professionnel et d'un membre du Club Chaudière. Pour les professionnels, les trophées ne seront pas le seul enjeu puisqu'ils pourront aussi gagner une partie de la bourse totale de $1000. Celui qui aura réussi la meilleure partie recevra $150, et le professionnel de l'équipe gagnante recevra $90.

Le premier tournoi pro-membre de la saison fut disputé au Club Laval-sur-le-Lac et gigné par Adrien Bigras de Rosemère, avec un compte de 66, soit 6 coups sous la normale. L'équipe gagnante, composée de Bigras et André Jarry, présenta une carte de 64.

Le troisième tournoi pro-membre aura lieu à Rosemère, vendredi, le 16 septembre.

FOOTBALL

CLASSEMENT

GROUPE A

	Pts	B.P.	B.C.
1) Angleterre			
3) France et Mexique	1	1	1

GROUPE B

1) Allemagne	2	5	0
2) Argentine	2	2	1
3) Espagne	0	1	2
4) Suisse	0	0	5

GROUPE C

1) Brésil	2	2	0
2) Portugal	2	3	1
3) Hongrie	0	1	3
4) Bulgarie	0	0	2

GROUPE D

1) URSS	2	3	0
2) Italie	2	2	0
3) Chili	0	0	2
4) Corée du Nord	0	0	3

LIGUE PROFESSIONNELLE DE SOCCER DE L'EST DU CANADA

Classement

	G.	P.	N.	Pts
Italia (Falcons)	10	1	2	22
Inter-Roma	5	6	2	12
Montréal	3	5	4	10
Hamilton	3	9	2	8

Résultats des derniers matches

Montreal 2, Inter-Roma 0
Italia (Falc.) 4, Inter-Roma 2
Montreal 0, Hamilton 0

Parties à venir

Hamilton à Italia (16 juil.)
Italia à Hamilton (17 juil.)
Int.-Roma à Montréal (17 juil.)

COMPTEURS

Yanco Daucik, Falcons	7
George Piotti, Falcons	7
Carlos Metidieri, Falcons	5
Frank Rosati, Roma	4
Bernie Schiote, Hamilton	4
Ron Clayton, Roma	3
Dave Demaine, Roma	3
J. Bentivegna, Roma	3
Dan McLardy, Hamilton	2
Peter Simpson, Falcons	2
Nick Filipponi, Montréal	2
John Kerr, Hamilton	2
Willie Cognee, Montréal	2
Frank McColgan, Montréal	2
Peter Short, (I.P. et M.)	2
B. Vargas, Falcons	2

DÉCÈS

LALUMIERE — A l'hôpital de Ste-Agathe, le 11 juillet 1966 à l'âge de 81 ans, est décédé Edouard Lalumière, époux de feu Aurore Choquette. Il laisse son fils Edouard, sa bru Mme Edouard Lalumière (Marguerite Dufresne) ses petits-fils Claude et André Lalumière, Michel et Robert Dealauriers. Les funérailles auront lieu vendredi le 13 juillet. Le convoi funèbre partira du Salon J. R. Dealauriers Ltée, no 3656 Chemin Côte-des-Neiges à 8h.40, pour se rendre à l'église St-Joseph de Ville Mont-Royal où le service sera célébré à 9 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

VENANCE — A Montréal, le 11 juillet 1966, à l'âge de 71 ans, est décédé le Père Venance, capucin. Le Père Venance sera exposé à la Maison provinciale des capucins 4373 rue Esplanade. Les funérailles auront lieu à la Chapelle de la Réparation à Pointe-aux-Trembles, jeudi après-midi à 4h.30. Inhumation à la Chapelle de la Réparation, au cavreau des Pères Capucins. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHEZ LES AMATEURS...

Andy Nezan pourra-t-il conserver le championnat pour une troisième année?

TROIS-RIVIERES — S'il est un point sur lequel les experts ne s'accordent pas, c'est le pointage par lequel sera gagné le tournoi pour le championnat de golf amateur de la province de Québec, qui débute aujourd'hui sur le superbe parcours du club Ki-8-Eb, d'une longueur de 6,552 verges et à normale de 72.

Les prédictions des experts au sujet du pointage gagnant s'échelonnent de 284 — quatre sous la normale — à 300.

Pour les 90 concurrents à handicap de cinq ou moins, une chose est certaine: ils devront faire preuve de précision avec leurs coups de départ sur les fairways étroits et bien entretenus du club Ki-8-Eb. Le tournoi durera quatre jours.

Chris Gibbin, directeur des tournois de l'Association de golf du Québec, est d'avis qu'un total de 284 devrait être suffisant à assurer la victoire. Gibbin n'a cependant pas voulu nommer de golfeurs qu'il croit capables de réussir ce compte

Fernand Gauthier, président des tournois au club Ki-8-Eb, n'est pas du même avis que Gibbin. Selon lui, le chiffre magique à l'issue du tournoi, dimanche, sera 294.

AU MOINS 296

George Arnold, le professionnel au Ki-8-Eb, croit, lui, que le futur champion amateur du Québec aura remporté son titre avec un total variant entre 296 et 300. Il a déclaré qu'il sera surpris si le tournoi se gagne avec un compte de moins que 296.

Tous ceux qui sont reliés de près ou de loin au tournoi sont convaincus que les concurrents devront être méticuleux et s'appliquer à chacun des trous, car chacun demande de la finesse et de la stratégie.

Gauthier dit que le parcours compte six trous particuliers à normale quatre. A chacun de ces trous, le deuxième coup doit être frappé vers le vert à l'aveuglette, à cause de la disposition des fairways ondulants. Pour ajouter à la difficulté du parcours, 19 trappes de sable ornent les 18 verts.

Le plus long trou du parcours est le cinquième, à normale cinq et d'une longueur de 532 verges. Le plus difficile pourrait cependant bien être le 18e, à par quatre et d'une longueur de 427 verges. Il compte un dogler à un col du fairways. De plus, il est flanqué à droite par le Saint-Maurice et à gauche par un fourré épais cascadant vers un ravin de 40 pieds de profondeur.

"Une foule de bons golfeurs ont gâché une bonne ronde de golf à ce 18e trou," a déclaré Gauthier.

EN ASCENSEUR

Un des trous les plus intéressants du parcours est le neuvième d'une longueur de 162 verges et à normale trois. Le trou a ceci de particulier que la coupe est nichée dans un vert juché à 90 pieds et les golfeurs doivent emprunter un ascenseur pour jouer leurs coups roulés.

La normale de 72 est également partagée: 36 trous pour les neuf premiers trous, 36 pour les neuf derniers.

Dave Shea, président des tournois de la PQGA, a déclaré que les tees et les drapeaux seront déplacés tous les jours. Les drapeaux seront déplacés dans un rayon de 20 pieds du centre des verts.

Parmi les concurrents se trouvera Andy Nezan, du club Rivermead d'Ottawa, qui défendra le championnat qu'il a maintenant remporté pour deux années consécutives.

Jones, Watson, Muro et DeJong en Jamaïque...

Le Comité National des Courses ainsi que le bureau directeur de l'Association Cycliste Canadienne ont arrêté leux choix des six (6) coureurs qui formeront l'équipe cycliste du Canada lors des prochains Jeux de l'Empire, tenus en Jamaïque, le mois d'août prochain.

Il s'agit de:

- Dominico Muro de Montréal
- Sammy Watson et Joe Jones de Toronto
- Gary DeJong de Calgary
- André Cloutier et André Gosselin de Québec

Denis Racine, de Québec, et Jules Béland de Drummondville, ont été retenus comme suppléants en cas d'urgence.

Pour en arriver à leur choix final, les dirigeants du cyclisme canadien ont tenu compte de nombreux facteurs. Notamment: les performances de ces coureurs au cours de toute la présente saison et lors des championnats provinciaux; leur esprit d'équipe, leur conduite en général tant dans les courses qu'en dehors de la compétition.

Il s'en trouvera peut-être qui s'étonneront de ne pas trouver au sein de l'équipe canadienne des coureurs aussi brillants que Giuseppe Marinoni, Pierre Dandre, Jean Garon et Heinz Reinhold, pour ne nommer que ces derniers. La raison en est bien simple.

Selon les règlements des Jeux de l'Empire, seul des coureurs amateurs, citoyen canadiens ou du Commonwealth sont éligibles à représenter le Canada dans cette grande compétition internationale.

Or, Heinz Reinhold et Jean Garon, par exemple, sont des amateurs hors-catégorie en raison de leur participation aux Six-Jours en compagnie de professionnels. Par ailleurs, Pierre Dandre et Marinoni ne sont pas encore des citoyens canadiens. C'est également le cas de Pierre Chatelais anciennement de France, aujourd'hui de Duvernay.

Ceci dit, gardons-nous de conclure que le Canada ne sera pas bien représenté dans ces Jeux de l'Empire. Au dire des connaisseurs, notamment de Bill Roberts, l'équipe qui défendra les couleurs de Canada lors de ces jeux est l'une des mieux équilibrées qui ait jamais participé à une compétition internationale.

FOOTBALL

Un faux pas de la France

LONDRES (AFP). — L'Argentine, le Portugal et l'Italie, en battant l'Espagne, la Hongrie et le Chili, se sont pratiquement qualifiés pour les quarts de finale, tandis que la France, en concédant le match nul aux Mexicains, dont on n'attendait pas tant, a fait un faux pas qui risque de lui coûter cher. C'est d'ailleurs dans le groupe A, qui en est à son deuxième match nul pour deux matches joués, que la situation reste la plus ouverte, tandis qu'elle s'est considérablement clarifiée dans les trois autres, où les rencontres de mercredi mettaient aux prises les équipes auxquelles on attribuait généralement les meilleures chances de se qualifier, soit à la première, soit à la seconde place.

Dans le groupe B donc, la rapidité et l'esprit de décision des Argentins leur a permis de battre, par 2-1, une équipe d'Espagne qui une fois de plus a déçu, et dont les lignes arrières manquèrent de cohésion. Ainsi, dans ce groupe, Argentins et Allemands comptent chacun une victoire, et comme il ne fait guère de doute que l'Argentine battra les modestes Suisses, la première place devrait se jouer entre eux le 16 juillet. Dernier espoir de l'Espagne: battre l'Allemagne le 20 juillet. Mais l'équipe allemande est bien forte.

La situation est sensiblement la même dans le groupe C, dont on pensait bien que la seconde place se jouerait mercredi à Manchester, entre le Portugal et la Hongrie, la première paraissant assurée au Brésil.

BASEBALL

HIER

LIGUE NATIONALE
Aucune partie
LIGUE AMERICAINE
Aucune partie

AUJOURD'HUI

LIGUE NATIONALE
Los Angeles à New York (s)
S Francisco à Philadelphie (s)
Chicago à Pittsburgh (s)
Houston à Atlanta (s)
St-Louis à Cincinnati (s)
LIGUE AMERICAINE
Boston à Californie (s)
New York à Kansas City (s)
Washington à Minnesota (s)
Cleveland à Chicago (s)

CLASSEMENT

LIGUE NATIONALE

	G	P	Moy.	Diff
San Francisco	54	33	.621	—
Pittsburgh	52	33	.612	1
Los Angeles	47	36	.566	5
Philadelphie	46	39	.541	7
Houston	45	40	.529	8
St-Louis	39	43	.476	12½
Atlanta	41	47	.466	13½
Cincinnati	37	46	.446	15
New York	35	48	.422	17
Chicago	26	57	.313	26

LIGUE AMERICAINE

	G	P	Moy.	Diff
Baltimore	58	29	.667	—
Détroit	48	35	.578	8
Cleveland	46	37	.554	10
Californie	46	39	.541	11
Minnesota	40	45	.471	17
Kansas City	39	46	.459	18
Chicago	38	47	.447	19
Washington	39	49	.443	19½
New York	36	48	.429	20½
Boston	37	52	.416	22

AMATEUR

LIGUE NATIONALE JR

	G	P	Moy.	Diff.
Saint-Laurent	14	4	.778	—
Laval	11	5	.688	3
Saint-Jean	11	8	.579	5½
Verdun	8	7	.533	4½
Lachine	6	8	.429	5
Saint-Jérôme	6	12	.333	8
Sorel	3	15	.167	11

LES FRAPPEURS

Claude L'Ecuyer, Saint-L.	.440
Michel Lauzon, Verdun	.429
Paul Vidal, Saint-Laurent	.372
Alphone Côté, Saint-Jean	.365
Eddy Harrison, Laval	.364
Jean-Noël Audette, St.-Jean	.340
Mike Griffin, Saint-Laurent	.333
Marc Rioux, Verdun	.333
Robert Lafontaine, St.-Jean	.322
Gaétan Piché, St-Jérôme	.321
Yves Vaudry, St-Jérôme	.304
Michel Lavoie, Laval	.303

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 11e jour de juillet 1966 à La Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à R. & G. Dress Incorporated a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 11e jour de juillet 1966, sous le numéro 1924953.
Daté ce 12e jour de juillet 1966
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 4e jour de juillet 1966 à La Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Party Fair Limited a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 8e jour de juillet 1966, sous le numéro 1924660.
Daté ce 12e jour de juillet 1966
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 7e jour de juillet 1966 à La Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Alfa Import Co. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 12e jour de juillet 1966, sous le numéro 1923106.
Daté ce 12e jour de juillet 1966
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS DE CESSION GÉNÉRALE

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 28 avril, 1966 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à METRO HAT MFG. CO. LTD. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 8e jour de juillet 1966, sous le numéro 1924499.
Ce 8e jour de juillet, 1966.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS DE REQUETE D'ABANDON DE CHARTE

AVIS est par les présentes donné que NOLIN INC., ayant son bureau chef dans les cité et district de Montréal, s'adressera au secrétaire de la province de Québec, pour obtenir la permission d'abandonner ses lettres patentes, à partir de et après la date qu'il lui plaira de déterminer.
Daté à Montréal,
ce 12e jour de juillet 1966.
urray B. SPIEGEL
Procureur de la Requérante

AVIS

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du code civil de la Province de Québec, que Pneumatic Equipment Rentals Limited, dont la principale place d'affaires est située dans le district judiciaire de Montréal, Qué. a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à La Banque Provinciale du Canada à titre de garantie, par acte portant la date du 10e jour du mois de juin, 1966 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal, Qué. le 30e jour du mois de juin, 1966 sous le numéro 1922615.
Daté à Montréal, Qué., ce 4e jour du mois de juillet, 1966.
LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

No. 713,639

PAUL-EMILE BOURDON, homme d'affaires résidant et domicilié au no. 5999, rue Drake, dans les cité et district de Montréal
Demandeur
VS
FROSTY-DALE PACKING CO. INC., 97B, rue Principale, Corfu, New York, E.-U.
Défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR
Il est ordonné à la défenderesse de comparaître dans le mois.
Montréal, le 8 juillet 1966
W. BRODEUR,
Député-Protonotaire
Ste-Marie et Saint-Arnaud,
768 ouest, rue Sherbrooke,
app. 2,
Montréal, Qué.
Procureurs du demandeur

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

No. 714599

DAME JANET CATHERINE FRASER ACHESON, Gérante des Ventes, des Cité et District de Montréal, épouse séparée de biens de Stogan Miletic, des Cité et District de Montréal, présentement de lieux inconnus,
Demanderesse
-vs-
STOGAN MILETIC, des Cité et District de Montréal, présentement de lieux inconnus,
Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR
Il est ordonné au défendeur STOGAN MILETIC de comparaître d'ici un mois.
Montréal, 11ème jour de juillet 1966.
MENDELSOHN, ROSENTZVEIG, SHACTER & TAVISS,
Avocats,
1010 Ste-Catherine O.,
Suite 600,
Montréal.
PROCUREURS DE LA DEMANDERESSE.

CITÉ DE CÔTE SAINT-LUC
Province de Québec

APPEL D'OFFRES

pour le ramonage des cheminées dans la Cité de Côte-Saint-Luc

Des soumissions scellées dans des enveloppes spéciales, et dont le contenu sera clairement indiqué, et adressées à Monsieur Walter Murray, ingénieur municipal, au numéro 5490 de l'avenue Westminster, à Côte-Saint-Luc, Qué., seront reçues jusqu'à deux heures trente de l'après-midi, mercredi, le 27 juillet 1966.

Les documents relatifs aux soumissions peuvent être obtenus au bureau de l'ingénieur municipal.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque visé d'une banque canadienne, payable à la Cité de Côte-Saint-Luc, pour un montant de deux cents dollars ($200.00).

Les soumissions seront ouvertes publiquement le 27 juillet 1966 à deux heures trente de l'après-midi, dans le bureau de l'ingénieur municipal, M. Walter Murray, au 5490 de l'avenue Westminster, à Côte-Saint-Luc, Qué.

La Cité ne s'engage pas à accepter la plus basse ou aucune des soumissions reçues.

I.G. WILCKEN (Mme)
Greffier

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 7e jour de juillet 1966 à La Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à La Mode Millinery Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 11e jour de juillet 1966, sous le numéro 1924956.
Daté ce 12e jour de juillet 1966
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

No 713-673

GOLD STAR CONSTRUCTION LTD., corps politique et incorporé, dûment incorporé selon la loi et ayant son bureau chef et principale place d'affaires dans les Cité et District de Montréal,
demanderesse,
— vs —
A.G. WALKER & CO. LTD., corps politique et incorporé, dûment incorporé selon la loi et ayant son bureau chef et principale place d'affaires dans les Cité et District de Montréal,
défenderesse.

PAR ORDRE DE LA COUR
Il est ordonné à la défenderesse A.G. WALKER & CO. LTD., de comparaître d'ici un mois.
Montréal, 11ème jour de juillet 1966.
ANDRE NOEL,
député-protonotaire.
BRISKIN, YANOFSKY & KAHN,
Avocats,
1 Place Ville-Marie,
Suite 1501,
Montréal, Qué.
Procureurs de la demanderesse

AVIS

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du code civil de la Province de Québec, que Pneumatic Equipment Rentals Limited, dont la principale place d'affaires est située dans le district judiciaire de Montréal, Qué. a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à La Banque Provinciale du Canada à titre de garantie, par acte portant la date du 10e jour du mois de juin, 1966 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal, Qué. le 30e jour du mois de juin, 1966 sous le numéro 1922615.
Daté à Montréal, Qué., ce 4e jour du mois de juillet, 1966.
LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

CITÉ DE CÔTE SAINT-LUC
Province de Québec

APPEL D'OFFRES

pour la fourniture du matériel de nettoyage pour des tuyaux dont le diamètre interne est de 8", 9", 10", 12", 15" et 18".

Des soumissions scellées dans des enveloppes spéciales et dont le contenu sera clairement indiqué, et adressées à Monsieur Walter Murray, ingénieur municipal, au numéro 5490 de l'avenue Westminster, à Côte Saint-Luc, Qué., seront reçues jusqu'à deux heures de l'après-midi mercredi le 27 juillet 1966.

Les documents relatifs aux soumissions peuvent être obtenus au bureau de l'ingénieur municipal, au 5490 de l'avenue Westminster.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque visé sur une banque canadienne, payable à la Cité de Côte-Saint-Luc, pour un montant non inférieur à dix pour cent du coût total de la soumission.

Les soumissions seront ouvertes publiquement le 27 juillet 1966 à deux heures de l'après-midi dans le bureau de l'ingénieur municipal, Monsieur Walter Murray, au 5490 de l'avenue Westminster, à Côte-Saint-Luc.

La Cité ne s'engage pas à accepter la plus basse ou aucune des soumissions reçues.

I.G. WILCKEN (Mme)
Greffier

AVIS

Prenez avis que, Alexandru Ion Scarlatescu a transmis une requête au Secrétaire de la province de Québec, demandant que son nom soit changé, ainsi que celui de sa femme Elena, leur fille Elena Maria Nadia, et leur fils Alexandro Vlaho, pour celui de Scarlet.
Salmon & Moscovitch
Procureurs du demandeur

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

OTTAWA, ONTARIO

APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS CACHETEES, adressées au soussigné, bureau 108, immeuble Hunter, Ottawa, et portant la mention "Soumission pour aménagement — Drummondville", seront reçues jusqu'à 3 heures de l'après-midi, heure avancée de l'Est, le 4 août 1966, pour la construction de la piste d'atterrissage 06-24, de la piste de circulation au sol "A" et d'une aire de stationnement des aéronefs à l'aéroport de Drummondville, Drummondville (P.Q.).

On pourra examiner les plans, devis et autres documents de soumission au bureau de l'acheteur régional, ministère des transports, pièce 162, immeuble de l'Administration régionale, aéroport international de Montréal, Dorval (P.Q.), et en obtenir des exemplaires sur dépôt d'un chèque visé de $25 pour chaque jeu, établi à l'ordre du Receveur général du Canada. Les plans et devis seront également en montre aux Builders' Exchanges de Drummondville et de Montréal.
Le chef des achats et des contrats,
J.A.G. SAINT-LAURENT
8 juillet 1966

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
GTR - 66 - 11150

pour 10h.30 a.m. (h.a.e.)
le mardi, 2 août 1966

CONSTRUCTION DES LIGNES DE TRANSPORT D'ENERGIE MANICOUAGAN — HAUTERIVE A 315 kV ET MANICOUAGAN 1 — McCORMICK A 161 kV

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document, lequel est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de $25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h.30 a.m. à 4h.45 p.m. à l'endroit suivant:
Direction des Contrats,
Bureau No 809,
HYDRO-QUEBEC,
75 ouest, boul. Dorchester,
Montréal 1, P.Q.

Un dépôt de trente-trois mille dollars ($33,000), chèque visé payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires,
B. Lacasse - W.E. Johnson.
Montréal, le 11 juillet 1966.

PETITES ANNONCES DU "DEVOIR"
844-3361

AIDE DOMESTIQUE DISPONIBLE

CONFIEZ-NOUS VOS CORVEES, nous nettoyons, maisons, bureaux, fenêtres. Demi ou journée complète. S'adresser à Coopérative des Veiéranes RE 1-2747 JNO

CHALETS A VENDRE

St-Jovite, lac Simon, chalet suisse, bord de l'eau, avec grand balcon, joliment meublé, électricité, plomberie, etc., bateau avec moteur inclus, sacrifié $3,995, propriétaire transféré. Tél.: 481-9586 entre 7 p.m. et 10 p.m. 19-7-66

LACHENAIE, 10 milles de Montréal, $500. initiale, balance à discuter. Tél.: 676-9967 ou 674-1778. 18-7-66

COURS PRIVES

Initiation latin et grec, rattrapage français, latin, tout niveau, téléphoner le matin: 274-9092 16-7-66

DEMENAGEMENT

ROUSILLE TRANSPORT. Déménagement local et longue distance. Emballage et entreposage. 725-2421. JNO

DIVERS

TOP MART, 15 est, Ste-Catherine, tél.: 845-0401. Vente de liquidation, habits en terylene $20., chemises $2., imperméables $10., manteaux demi-saison $15., vestons sport $10., pantalons $3. et $6.50. On achète et vend de la marchandise de faillite. JNO

Collège Layola, Centre Bon-Secours, 415 est rue St-Paul, exposition de peintures par William Armstrong, de midi à 5h. p.m.; les fins de semaine comprises, fermé le lundi. 18-7-66

DEMANDE D'EMPLOI

Jeune fille française, âgée de 20 ans, cherche un emploi d'institutrice au niveau primaire quel que soit le lieu de travail, titulaire d'un diplôme de 12e année, elle a une scolarité de 13 années; elle a fait un stage de 3 mois d'application pratique préparant directement à l'enseignement, veuillez adresser toute offre adresse suivante: Mlle Le Régent, 11325, Avenue Pontrincourt, Montréal 12. 15-7-66

**ESPACE DE BURE

Lundi au parc Jarry

La ligue Nationale junior sera en quête d'un troisième gain dans le match des étoiles

La composition des deux équipes d'étoiles qui vont s'affronter dans le match annuel des étoiles disputé entre la ligue Montréal Junior et la ligue Nationale, lundi au parc Jarry, est maintenant connue.

Le président Armand Mondou a dévoilé hier l'identité des 20 joueurs qui ont été choisis pour représenter la ligue Nationale contre les as de la ligue Montréal dans ce match qui soulève beaucoup d'intérêt dans le public.

Les gérants des sept clubs de la ligue Nationale ont été appelés à se prononcer pour choisir l'équipe d'étoiles. Ils ont voté pour cinq lanceurs, un receveur, un champ intérieur, cinq voltigeurs et cinq substituts.

La ligue Nationale junior est en quête d'une troisième victoire d'affilée. Elle a triomphé 1-0 et 9-2 lors des rencontres précédentes entre les étoiles des deux circuits. Johnny Jepson, gérant des Braves de St-Laurent, a été nommé par la direction de la ligue pour conduire ces hommes. Il sera assisté de Paul Martin, du St-Jean, et de Guy Corbeil, du St-Jérôme.

Les équipes St-Henri et St-Barnabé ont placé chacun quatre (4) joueurs sur le club d'étoiles de la ligue Montréal junior.

Les membres du conseil d'administration du circuit présidé par Fred Spada ont choisi 20 joueurs pour représenter la ligue. Les 20 élus auront la joie de porter pour la première fois l'uniforme du club d'étoiles que la ligue a acheté récemment.

Toutes les équipes ont au moins un porte-couleur sur le club d'étoiles. Les clubs Rosemont, Ville-Marie, Longueuil et Laval-Ahuntsic ont deux joueurs et les équipes Kiwanis-Villeray et Ville Mt-Royal chacune un.

André Létourneau, gérant des champions Ducs de Longueuil l'an dernier, dirigera les as. Il sera secondé par Marcel Guilbeault du Rosemont et par Phil Wood du Ville Mt-Royal. Voici la liste desWGp Royal. Voici la composition des équipes :

LANCEURS — Alain Vanier, Laval; Gary Brown, St-Laurent; Jean Richard, St-Jean; Michel Marleau, Verdun; J.-Guy Cardin, Sorel.

RECEVEUR — Ed Harrison, Laval.

INTERIEURS — André Lauzon, St-Jérôme, 1er but; J.-P. Lauzon, St-Jérôme, 2e but; Paul Vidal, St-Laurent, 3e but; Robert Daigle, Laval, 3e but; Emmett Pierson, Lachine, arrêt-court.

VOLTIGEURS — Claude L'Ecuyer, St-Laurent; J.-Noel Audette, St-Jean; Michel Ouellette, Laval; Alphonse Côté, St-Jean; Jean St-Germain, Sorel.

SUPPLEANTS — Marc Rioux, Verdun; Michel Lauzon, Verdun; Pierre Lacroix, Laval; Serge Boily, St-Jean.

Dans la ligue Nationale, les Royaux de Laval ont réussi à placer quatre de leurs porte-couleurs au sein de l'équipe de rêve, tandis que, dans la ligue Montréal Junior, seules les équipes de St-Henri et St-Barnabé ont réussi l'exploit.

GERANT — Johnny Jepson, St-Laurent.

INSTRUCTEURS — Paul Martin, St-Jean; Guy Corbeil, St-Jérôme.

RECEVEUR — Pierre Bohémier, St-Bernabé; Michel Bergeron, Rosemont.

1er but: Pierre Potvin, Ville-Marie; Michel Dufort, Kinsmen Alouettes.

2e but: Bob Wilton, Ville Mont-Royal; Réal Delisle, St-Henri.

3e but: Jean Beliveau, Ville-Marie; Roger Bourgeois, Longueuil.

Arrêt-Court: Michel Paulhus, Villeray-Kiwanis; Michel Ortuso, St-Henri.

Voltigeurs: Bill Dovey, St-Barnabé; Jacques St-Germain, St-Barnabé, Jacques Gagné, Laval, Régent Péladeau, St-Henri; Normand Roy, Longueuil.

Lanceurs: Jim Bermingham, N.D.G.; Robert Chénier, St-Barnabé; André Sauvé, St-Henri; Julien Ouellette, Laval; Tony Pelliciotti, Rosemont.

Gérant: André Létourneau, Longueuil.

Instructeurs: Phil Wood, Ville Mont-Royal; Marcel Guilbault, Rosemont.

Tim Thompson, à la recherche de talents dans la métropole

Le baseball est plus vivant que jamais dans la province de Québec. Les dirigeants des équipes majeures envoient régulièrement leurs recruteurs à la recherche de nouveaux talents. C'est au Canada, et plus particulièrement dans la région de Montréal, qu'ils se dirigent.

Le mois dernier, on a compté à un certain moment la présence de six dépisteurs à Montréal, représentant autant de clubs. Un autre de ce groupe sera parmi nous la fin de semaine prochaine. Il s'agit de Charlie "Tim" Thompson, ancien receveur des défunts Royaux de Montréal et maintenant à l'emploi des Cards de St-Louis.

Thompson sera au parc Jarry de vendredi à lundi de 10 hres de l'avant-midi à 5 hres du soir pour y tenir une séance de baseball à l'intention des jeunes joueurs de baseball de la région métropolitaine. Tous les joueurs des catégories midget, junior B et junior sont invités à venir démontrer leurs aptitudes pour le baseball et à faire voir leurs connaissances du jeu.

LES CONDUCTEURS

Lachance tient bon en tête

Il ne reste qu'une seule semaine de courses avant la fin du meeting en cours au parc Richelieu et la lutte pour le championnat des conducteurs se fait très serrée.

Claude St-Jacques dominait lors de la dernière compilation alors que Claude Pelletier, Henri Filion et Benoit Côté suivaient dans cet ordre. Henri Filion a quitté la place mais sa moyenne de 344 est toujours valide.

Pour gagner, toutefois, il faudra que Claude St-Jacques et Claude Pelletier baisse sensiblement leur rendement : leur moyenne deviendrait alors inférieure à celle de Filion, mais le cas est fort peu probable surtout que, et Claude St-Jacques et Claude Pelletier gagnent avec régularité.

Il est intéressant de noter que ces trois pilotes ont été les plus en vedette depuis le début des courses. Claude Pelletier a gagné le trophée O'Keefe à titre de meilleur pilote du mois de mai, puis Henri Filion l'a gagné à son tour pour le mois de juin. Il est maintenant fort possible que Claude Pelletier soit le vainqueur pour le mois de juillet. On sait que la brasserie O'Keefe a pris l'initiative d'encourager le sport du trot et amble cette année en lançant sa compétition du meilleur pilote du mois et un concours général de fin d'année. Cette initiative a grandement stimulé l'intérêt des conducteurs. Ces derniers devront toutefois conserver une moyenne d'un départ par jour pour l'année.

L'exploit de Beuffeuil donne à la France sa 1ère victoire d'étape !

Lucien Aimer semble assuré du triomphe final aujourd'hui, dernière étape du Tour

ORLEANS — Le Français Pierre Beuffeuil a été le héros de la 2e et avant-dernière étape disputée sous la chaleur entre Montlucon et Orléans (232 kms 500). La course solitaire de Beuffeuil sur 200 kms a été un véritable exploit, car, sur les longues routes droites de fin de parcours, il fallait un grand courage pour résister au retour du peloton qui réagissait tardivement, comme souvent au cours du tour 1966 lequel ne marquera pas une grande date dans l'épreuve internationale française. Le Tour de France se terminera aujourd'hui, le 14 juillet, à Paris, après deux demi-étapes, la première étant courue en ligne sur les 111 kms séparant Orléans de Rambouillet et la seconde, individuellement contre la montre sur 51 kms 500, entre Rambouillet et Paris. Il est peu probable que la semi-étape en ligne apporte un changement quelconque au classement général et la course contre la montre malgré sa longueur moyenne ne permettra pas à Raymond Poulidor — certainement l'homme le plus fort de ce tour, mais handicapé par l'absence de bons équipiers — de remonter les 4'22" qui le séparent de son compatriote Lucien Aimar qui a bien défendu hier son maillot jaune.

Dès le départ, l'Allemand Rudi Altig se fait remarquer par une grande activité. Il est de toutes les tentatives de fuite qui marquent généralement les premiers kilomètres. Aimar et Poulidor ne restent pas non plus inactifs ainsi que Janssen et le peloton est regroupé au 26e kilomètre. Aussitôt, Beuffeuil prend le large sans conviction, semble-t-il, tout d'abord. En effet, l'arrivée est encore à plus de 200 kilomètres. En 24 kilomètres, Veuffeuil a pris 3'30" d'avance sur le peloton qui roule sagement, mais à bonne allure. Le Belge Edouard Sels et le Français Maurice Benet tentent de partir avec un important groupe dans lequel figurent Aimar, Poulidor, Janssen, Bitossi, etc. Evidemment, cette tentative ne réussit pas et tout rentre dans l'ordre alors que Beuffeuil continue seul et possède 12'20" davance au 95 km.

Les commissaires à moto chargés de prévenir d'éventuelles collusions entre coureurs exercent un sévère contrôle sur le peloton. Mais tout semble se dérouler normalement, Beuffeuil n'étant pas un concurrent dangereux au classement général. Et le jeune coureur poursuit sa course solitaire. Il a 20' d'avance, mais il reste encore 100 kilomètres à couvrir et la chaleur est forte.

Le peloton se décide enfin à réagir tout d'abord, sous l'impulsion de Poulidor, Janssen et Aimar qui ne se quittent pas d'une roue, le peloton se scinde en plusieurs fractions au 150e km.

25 kms plus loin, les tentatives de quitter le peloton deviennent plus nombreuses, mais les leaders reviennent toujours sur les échappés.

AIMAR, TOUJOURS EN TETE

Cependant, Beuffeuil, toujours en tête, voit fondre son avance sous les coups de boutoir du peloton. A 30 kms de l'arrivée, il n'a plus que 11'30" sur le peloton dont sort le Hollandais Van der Vleuten qui se lance à la poursuite de Beuffeuil qui défend chèrement sa chance. Il réussit à conserver sa première place et c'est complètement épuisé qu'il franchit la ligne d'arrivée avec 3'15" sur Van der Vleuten et 4'18" sur le peloton, donnant ainsi à la France sa première victoire détape. Poulidor, contre la montre, n'avait, en effet gagné qu'une demi-étape.

Lucien Aimar, qui termine dans le peloton après avoir mené une course modèle, conserve la première place au classement général.

CLASSEMENT GENERAL

1 Aimar (Geminiani) 113 H 33'34"
2 Janssen (Holl-DeMuer) A 1'25"
3 Mugaini (Ital-Bertolaz) A 3'23"
4 Momene (Esp-Langarica) A 4'17"
5 Poulidor (Magne) A 4'22"
6 Kunde (All) Plaudy A 4'50"
7 Van Springel (Bel-Cools) A 6'11"
8 Gabica (Esp.-Langarica) A 7'05"
9 Pingron (Plaud) A 9'03"
10 Van Den Bosche (Belg Driessens) A 9'07"
11 Jimenez (Esp- Gemia.) A 9'37"
12 Gomez Del Moral (Esp-Lang) A 10'25"
13 Galera (Esp-Lang) A 11'12"
14 Uriona (Esp-Langarica) A 12'15"
15 Huysmanns (Bel-Cools) A 14'10"
16 Rudi Altig (All-Albani) A 14'19"
17 Bitossi (Ital-Bertolaz) A 14'58"
18 Monty (Belg-De Muer) A 15'11"
19 Perurena (Esp-Mach.) A 18'16"
20 Diaz (Esp-Machain) A 20'19"
21 Martin (Esp.-Machain) A 21'16"
22 Delisle (Plaud) A 21'36"
23 Zimmermann (Plaud) A 21'54"
24 Desmet (Belg-Marien) A 25'03"
25 Gonzalez (Esp-Langar) A 25'14"
26 Echevarria (Esp-Lang.) A 27'25"
27 O Groussard (De Muer) A 28'06"
28 Santamarina (Esp-Mac.) A 28'36"
29 Garcia (Esp-Mach) A 29'48"
30 Otano (Esp-Machain) A 30'03"

Le sport : une obsession de maniaque pour les Anglais

LONDRES. — La place accordée au sport dans la vie publique britannique est en passe de devenir "une obsession de maniaques que nous ne pouvons pas nous permettre plus longtemps", estime actuellement un commentateur du populaire "Evening Standard".

Après le tennis à Wimbledon et le match de cricket Angleterre-Antilles, pour lequel la télévision a diffusé 5 jours durant des emissions matinales spéciales afin que tous "dans les usines et les bureaux" puissent suivre la compétition, la BBC va maintenant consacrer pendant trois semaines ses émissions des "heures de pointe" à la coupe Jules Rimet, note le commentateur.

"La B B C est assurément en train d'amoindrir notre potentiel de productivité", affirme-t-il, relevant qu'environ 2,400,000 livres sont perdues quotidiennement dans les seuls bureaux de pari mutuel, pendant les heures de travail.

Participation de Charland et Benoît aux essais à Edmonton

Michel Charland et André Benoit, deux athlètes de la Palestre Nationale, prendront part aux essais des Jeux de l'Empire et Championnat du Canada, dans les épreuves de piste et pelouse, qui se dérouleront à Edmonton, samedi.

Charland et Benoit sont considérés parmi les trois meilleurs coureurs de vitesse de la province de Québec et tous deux sont inscrits dans les épreuves du 10 verges. Le meilleur temps enregistré par Charland, dans cette épreuve de vitesse, a été de 9.8 sec. tandis que le temps de Benoit est de 9.9 secondes.

En plus du 100 verges, Michel Charland est inscrit dans l'épreuve où il se spécialise, c'est-àdire le saut en longeur où il a déà réussi un saut de 24' 4½", en plus il courra dans le 220 verges. Ces deux athlètes de la Palestre feront partie également de l'équipe à relai du Québec, dans le 440 verges.

Krigor Niziblian est satisfait des résultats de l'équipe d'athlétisme de la Palestre qui a pris part au championnat de l'Est du Canada ces ours derniers à St-Lambert. Ce tournoi s'est déroulé dans des conditions difficiles pour les athlètes qui avaient à faire face à un vent violent, ce qui n'est pas l'idéal pour ce genre de course.

Niziblian a accepté de présenter une équipe de 15 athlètes, composée de uniors et uvéniles, lors d'une rencontre invitation organisée par la municipalité de Verdun samedi. Ce sera une exellente préparation en vue du tournoi des championnats de l'Est du Canada unior et uvénile qui auront lieu les 22 et 23 juillet prochain.

O.F.C.
UN WHISKY CANADIEN
Un des 3 Grands Whiskys Canadiens
EXPORTÉS AVEC FIERTÉ VERS PLUS DE 50 PAYS
DISTILLÉ, VIEILLI ET EMBOUTEILLÉ À VALLEYFIELD PAR CANADIAN SCHENLEY DISTILLERIES LTD.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

BREVETS D'INVENTION
Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
MARION, ROBIC & ROBIC
ci-devant
Marion & Marion
2100, rue DRUMMOND
MONTREAL, 25 288-2152

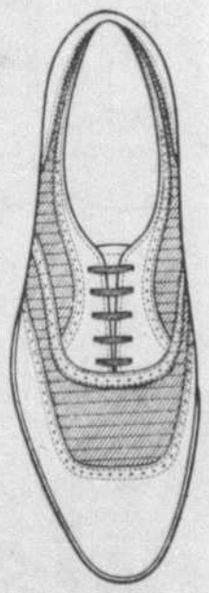
DACTYLOGRAPHES
ATTENTION
Nos bureaux, magasins, ateliers et salles de montre sont déménagés à 914 ST-ALEXANDRE, PRES CRAIG
Vous y trouverez dactylographes machines à calculer, à photocopier à additionner, à dicter, duplicateurs horloges de temps, salles de montage spacieuses de meubles de bureau, etc., etc., en somme
TOUT POUR LE BUREAU
CANADA DACTYLOGRAPHE INC.
STATIONNEMENT
Notez notre nouveau téléphone :
861-5771

ELECTRICIEN
Entrepreneur-électricien
Jean K. Malouf Inc.
Entretien — Réparations
RA. 1-9630
6305, 25 ave. Rosemont

Lisez et faites lire "Le Devoir"

ASSURANCES
EN ASSURANCES
POUR LES CONSEILS, LE CHOIX DE VOS POLICES ET LA SURVEILLANCE DE VOTRE DOSSIER
FIEZ-VOUS TOUJOURS A :
Horace Labrecque & Fils Limitée
(fondée en 1911)
1411, RUE CRESCENT, MONTREAL — Tél.: 849-2371
Courtiers d'Assurance Agréés

DACK'S
VENTE
D'ÉTÉ
Ecoulement de souliers d'été
Echantillons et modèles discontinués



style 546, tel qu'illustré
régulier 29.95
prix de vente d'été 23.95
Voici l'occasion de chausser les "meilleurs souliers pour hommes au Canada."
Dack's
3 MAGASINS A MONTREAL
1025 ouest, Ste-Catherine, coin Peel
5125, boul. Décarie, coin chemin de la Reine Mary
1235, Carré Phillips
Ouvert jeudi et vendredi jusqu'à 9 P.M.

La bière au goût du jour...





L'administration Johnson examinerait le concept des "deux Chines", à l'ONU

WASHINGTON — Un mouvement en faveur du concept de la représentation des "deux Chines" aux Nations unies se dessine actuellement au sein de l'administration Johnson.

Diverses indications dans ce sens ont été recueillies hier dans les milieux autorisés américains ainsi que dans la déclaration faite à la presse par le gouverneur John Burns de Hawaii à l'issue d'un entretien qu'il a eu avec le président Johnson.

M. Burns a rapporté en particulier qu'il approuvait pleinement le passage relatif à la Chine populaire de l'allocution télévisée prononcée par M. Johnson mardi soir, en soulignant notamment que ce discours "représente notre sentiment sur la Chine, c'est-à-dire qu'il faut que nous apprenions à vivre avec elle et qu'il y a en fait deux Chines".

Sur la question de l'admission de la Chine populaire à l'ONU, M. Burns a rapporté les paroles suivantes de M. Johnson : "Nous n'accepterons pas l'éviction de Tchang (Kaï Chek) de l'ONU".

Les milieux officiels américains refusent, bien entendu, de commenter plus avant les propos du président Johnson.

On fait toutefois valoir, dans ces mêmes milieux, que le discours prononcé mardi soir par le chef de l'exécutif constitue, plus qu'un geste de conciliation envers la Chine, une véritable "ouverture" à l'égard de Pékin. Il semble, d'après certaines indications recueillies de bonne source, que les Etats-Unis attendent maintenant un geste réciproque de "bonne volonté" de la part de la Chine populaire et qu'à partir du moment où il interviendra, la solution de nombreux problèmes — dont celui de son admission à l'ONU — pourra être envisagée.

L'une des principales pierres d'achoppement à la représentation des "deux Chines" demeure l'attitude bien connue de Pékin vis-à-vis de Formose. On reconnaît, en tout état de cause, dans les milieux informés que la question d'une éventuelle double représentation chinoise à l'ONU est effectivement à l'étude en haut lieu.

Le gouverneur Burns a par ailleurs rapporté que le président Johnson désirerait pouvoir effectuer une nouvelle visite à Hawaï dans le courant de l'année, si son calendrier le permettait. Il semble toutefois que le voyage du président se situerait dans le cadre de considérations électorales, et qu'aucun entretien au sommet américano-vietnamien analogue à la rencontre du mois de février dernier ne soit actuellement projeté.

M. Johnson avait annoncé en rentrant d'Honolulu qu'il espérait pouvoir rencontrer les dirigeants sud-vietnamiens une seconde fois à Hawaï vers le mois de juin ou de juillet, mais il n'a pas abordé cet aspect de la question avec le gouverneur Burns au cours de leur conversation d'hier matin.



MOSCOU — Les premiers entretiens de Mme Indira Gandhi, premier ministre indien, et de M. Alexis Kossyguine, président du conseil des ministres de l'URSS, ont porté, hier, notamment sur le Vietnam, les relations soviéto-indiennes et la situation internationale.

Au cours d'une conférence de presse, M. Tricoli Nath Kaul, secrétaire au ministère indien des affaires étrangères et ancien ambassadeur à Moscou, a déclaré que les deux parties avaient constaté une "identité de vues" sur les différents problèmes abordés pendant cet entretien de trois heures. M. Kaul a ajouté que ces conversations s'étaient déroulées dans une "atmosphère cordiale et amicale, et dans un esprit de grande franchise."

George Ball: l'unité de l'Occident avant un rapprochement Est-Ouest

WASHINGTON — Le sous-secrétaire d'Etat américain, M. George Ball, a de nouveau exprimé l'opinion hier qu'un éventuel règlement entre l'Est et l'Ouest ne pourra pas se réaliser, si l'Europe est fragmentée mais seulement dans la mesure où l'Occident se montrera uni.

L'adjoint de M. Dean Rusk a déposé devant la commission sénatoriale des affaires étrangères, qui examine depuis un certain temps les problèmes de l'OTAN à la lumière des décisions françaises.

Il n'existe aucune raison de penser, a dit M. Ball, que l'Occident peut aujourd'hui se permettre en toute sécurité d'abaisser sa garde. Ceux qui estiment que l'OTAN peut se passer d'une défense commune intégrée sous-évaluent la puissance soviétique, a fait remarquer M. Ball, qui a rappelé aux membres de la commission que les pays d'Europe orientale continuent de maintenir 800,000 hommes face aux forces de l'OTAN, que l'Union soviétique possède des centaines de fusées balistiques inter-continentales et que plus de 700 missiles à moyenne portée sont dirigés sur des cibles situées en Europe occidentale, tandis que le nombre de sous-marins dotés de puissants armements nucléaires dont dispose l'URSS croît constamment.

Le sous-secrétaire d'Etat a souligné qu'un règlement des problèmes européens ne pourra être durable tant qu'il laissera l'Allemagne divisée. La paix et la stabilité en Europe ne se réaliseront pas du jour au lendemain, estime-t-il, et "la route qui nous conduira éventuellement vers une cessation du partage de l'Europe et de l'Allemagne sera longue".

A Paris, entre temps, les relations Est-Ouest ont été le principal sujet d'un échange de vues au conseil permanent de l'Alliance atlantique, qui a tenu hier sa réunion hebdomadaire, apprend-on de source proche du conseil.

A l'issue de la réunion, qui s'est tenue à Bruxelles les 7 et 8 juin dernier, les ministres des 15 pays membres de l'OTAN avaient en effet chargé les représentants permanents "de préparer un rapport approfondi sur les questions et sur les initiatives à prendre" pour améliorer les relations "entre les peuples de l'Europe orientale et de l'Europe occidentale".

Les représentants permanents des 15 pays ont donc procédé à l'examen de cette question.

Dans ce contexte, le représentant permanent de la France, M. Pierre de Leusse, a fait un exposé devant ses collègues du conseil sur le voyage du général de Gaulle en URSS.

On apprend d'autre part que la réunion des ministres de la défense de l'Alliance, prévue pour le mois de juillet se tiendra à Paris le 25 juillet.

Seconde affaire d'espionnage aux États-Unis en deux jours

WASHINGTON — Au lendemain de l'arrestation d'un ancien colonel de l'armée américaine, William Whalen, accusé d'espionnage au profit de l'Union soviétique, le FBI a révélé hier que grâce au concours d'un agent double, une autre affaire d'espionnage impliquant, cette fois, la Tchécoslovaquie avait été mise au jour.

Les Etats-Unis ont en effet accusé des agents communistes de Tchécoslovaquie d'avoir placé un microphone dans le bâtiment du département d'Etat en ayant recours aux services d'un employé de ce ministère d'origine tchèque et qui a, en faisant fonction d'agent double, réussi à prévenir à temps la sûreté fédérale (FBI). Le porte-parole du département d'Etat M. Robert McCloskey a convoqué une conférence de presse spéciale pour jeter pleine lumière sur cette affaire d'espionnage qui constitue, du moins sur le plan officiel, un précédent.

Deux diplomates tchécoslovaques à Washington sont directement en cause. Il s'agit de M. Zdenek Pisk qui avait occupé les fonctions de deuxième secrétaire jusqu'au mois de mai 1963, et qui est à présent le premier secrétaire de la mission tchécoslovaque à l'ONU, à New York. Le deuxième agent est M. Jiri Opatrny actuellement attaché auprès de l'ambassade à Washington qui a succédé il y a trois ans à M. Pisk dans ses fonctions d'agent. En 1961, M. Pisk a fait la connaissance de M. Frank John Mrkva, un fonctionnaire du département d'Etat d'origine tchèque, qui a servi d'agent double pendant plusieurs années.

Pour les services éminents qu'il a rendus M. Mrkva vient d'être promu à un grade supérieur. De novembre 1961 au mois de juillet 1966 il a eu 48 rendez-vous avec les agents tchécoslovaques qui lui ont remis au total la somme de 3,440 dollars. Les rencontres secrètes se déroulaient dans des parcs de la capitale fédérale et dans des supermarchés de la banlieue. De temps à autres M. Mrkva remettait à ses contacts des documents sans importance qui avaient été approuvés par le FBI.

Les agents tchécoslovaques qui ont invité M. Mrkva à des réceptions nombreuses à leur ambassade lui avaient offert également de lui régler l'hypothèque de sa maison, et de régler aussi les frais d'une intervention chirurgicale subie par sa fille. Ils s'étaient informés en détail de sa vie privée. Par la suite, les deux diplomates ont demandé à M. Mrkva de leur rendre des "services" plus précis. Au mois de mai dernier M. Opatrny, au cours d'un rendez-vous clandestin, a remis au fonctionnaire américain un appareil d'écoute d'un modèle très récent qui pouvait être télécommandé sur fréquence ultra-haute. Cet appareil, a déclaré M. Mrkva est très moderne et très efficace. Et il marche très bien, a-t-il ajouté. Long de 10 pouces environ et activé par quatre piles achetées aux Etats-Unis, il pouvait être glissé dans une bibliothèque de bureau et devait l'être dans ceux de M. Ball et de M. Raymond Lisle, directeur des affaires d'Europe orientale au département d'Etat.

Le 9 juin dernier M. Opatrny a fait savoir à M. Mrkva que l'appareil en question ne fonctionnait pas. Cette panne était d'autant plus incompréhensible, selon le diplomate tchécoslovaque, que le microphone avait marché comme il devait pendant une vingtaine de minutes après que M. Mrkva l'eut laissé au département d'Etat.

L'agent double américain a prétendu alors qu'il avait fait tomber le microphone et que c'était sans doute la raison pour laquelle cet instrument avait cessé de fonctionner.

M. Opatrny a alors demandé à son interlocuteur américain de lui rendre l'engin pour qu'on le fasse examiner et réparer à Prague. Pour gagner du temps, et pour ne pas rendre le microphone, M. Mrkva a mis en doute la bonne foi du diplomate tchécoslovaque au sujet des règlements financiers qu'attendait Mrkva pour ses services passés.

Les deux hommes se sont vus pour la dernière fois le 6 juillet et c'est à cette occasion que le diplomate tchécoslovaque a fait savoir qu'il aimerait qu'un microphone clandestin soit installé dans le bureau même du sous-secrétaire d'Etat George Ball.

Hausse probable du taux de l'escompte, en Gde-B.

LONDRES — Un relèvement du taux d'escompte de la Banque d'Angleterre, actuellement à 6 p.c., accompagné d'autres mesures destinées à freiner davantage la demande intérieure, est généralement attendue pour aujourd'hui dans les milieux d'affaires. Il serait porté à 7 p.c., ou même, selon certains, à 7½ p.c.

En prévision de cette décision, quelques opérateurs, notamment américains et allemands, se sont déjà empressés de racheter du sterling à la faveur de son bas niveau actuel. C'est pourquoi, après son repli consécutif à l'annonce de la dégradation de la balance commerciale en juin, la livre s'est de nouveau redressée sensiblement en fin de journée.

Le relèvement du taux d'escompte, s'il se confirme, serait annoncé à l'issue de la réunion hebdomadaire du conseil d'administration de la Banque d'Angleterre.

Quant aux autres mesures, qui seraient vraisemblablement annoncées aux Communes dans l'après-midi par le chancelier de l'Echiquier, elles comporteraient notamment de nouvelles restrictions sur les ventes à tempérament, une interdiction virtuelle aux banques d'accorder des prêts à leurs clients pour des dépenses de consommation et un resserrement du crédit aux municipalités et aux entreprises nationalisées.

Fin des entretiens franco-laotiens

PARIS. — Le général de Gaulle et le roi du Laos ont eu hier un second et dernier entretien. Cette conversation s'est déroulée d'abord — comme celle de la veille — en tête-à-tête dans le cabinet de travail du président de la République. Elle s'est ensuite transformée en conférence "élargie" : le général de Gaulle et le roi Savang Catthana ont alors gagné la salle du conseil des ministres où les attendaient les membres des deux délégations.

Selon des indications prises à bonne source la situation dans le Sud-Est asiatique a de nouveau été examinée au cours du tête-à-tête. Les grandes questions internationales d'actualité auraient d'autre part été passées en revue et le général de Gaulle aurait, devant le souverain, évoqué le voyage qu'il vient d'effectuer en Union soviétique.

La séance élargie a été plus particulièrement consacrée aux problèmes concernant le développement du Laos et à la coopération franco-laotienne dans les domaines économique, technique et culturel.

Pékin accuse le Canada de comploter avec les E.-Unis, Londres, Delhi et Moscou

PEKIN. — L'agence Chine Nouvelle accuse le Canada, la Grande-Bretagne, l'Union soviétique, l'Inde et les Etats-Unis de monter un nouveau "complot de Munich" pour forcer les dirigeants nord-vietnamiens à négocier la paix au Vietnam.

"Les impérialistes, les révisionnistes soviétiques et les réactionnaires indiens travaillent main dans la main à la réalisation du complot américain, soutient l'agence dans une nouvelle émise lundi.

L'auteur poursuit en énumérant les propositions de paix avancées par Ottawa, Washington, la Nouvelle-Delhi, Moscou et Londres.

L'article fait sommairement état de l'annonce par le ministre canadien aux affaires extérieures, M. Paul Martin, de discussions sur la paix au Vietnam et de l'interview du 3 juillet avec M. Dmitri Polyansky dans lequel le premier vice-président du soviet suprême demande à Ottawa de poursuivre ses efforts pour mettre fin à la guerre au Vietnam.

"Tout ceci prouve qu'un nouveau complot de Munich, coordonné avec le chantage criminel de l'administration Johnson, fermente".

L'agence dit enfin que même si les Etats-Unis veulent la paix fondée sur l'accord de 1954 à Genève, "les actions belliqueuses du président Johnson ont depuis longtemps dévalorisé ces accords qui, de ce fait, n'existent plus".

Un nouveau "monstre" est démasqué à Pékin

PEKIN — Un autre "monstre" a été découvert en Chine. Il s'agit du professeur d'histoire Chou Yu Toung de l'Université Fou Tan de Changhai, qui, selon le Quotidien du Peuple, a été démasqué par les étudiants et les professeurs révolutionnaires et qui, depuis plusieurs dizaines d'années, cachait un farouche anti-communisme.

Chou Yu Tong a commis l'erreur de prendre la défense de Woy Han, lorsque le dramaturge et historien pékinois a été attaqué à la fin de l'année dernière. Il a, en particulier, jugé sincère la fameuse autocritique de Wu Han, morceau de prose qui n'a d'ailleurs valu rien de bon à son auteur, placé depuis dans la "bande noire des intellectuels pékinois".

Autre erreur sérieuse de Chou Yu Tong: il avait qualifié d'incohérentes les critiques du sévère Yao Wen Yuan, journaliste de Changhai, dont les articles restent la pièce maîtresse de toute la révolution culturelle. Mais, écrit le Quotidien du Peuple, dans le miroir magique qu'est la pensée de Mao Tsé-toung, Chou Yu Tong est apparu sous son vrai jour et il a été établi que, dès avant la libération, il lettait aux côtés de Tchang Kai-chek et des Américains contre l'armée rouge.

AUX QUATRE COINS DU MONDE

BELFAST (Irlande du Nord) — L'avocat de John Morgan, l'apprenti plombier de 17 ans accusé d'avoir, le 4 juillet, lancé un bloc de béton sur la voiture de la reine Elizabeth, a présenté mercredi à la reine ses excuses "au nom de tous les habitants conscients de l'Irlande du Nord".

L'avocat, qui parlait devant un tribunal de Belfast, a déclaré que Morgan n'avait eu d'autre intention que de se faire remarquer par un geste irréfléchi, et qu'il avait visé le sol et non la voiture royale.

Le tribunal a refusé la mise en liberté sous caution de Morgan et prolongé sa détention préventive jusqu'au 25 juillet.

La femme de ménage, Iris Carruthers, 44 ans, qui avait, de son côté, lancé une bouteille de bière en direction de la voiture, restera également en détention préventive en attendant les résultats d'une enquête sur son état de santé mentale.

* * *

LONDRES — Le déficit de la balance commerciale britannique a presque doublé en juin, selon les statistiques provisoires publiées mercredi par le "Board of Trade."

Eprouvées par la grève de la marine marchande, les exportations ont diminué de 78 millions de livres par rapport au mois précédent — de 439 à 361 millions de livres. D'autre part, les importations, proportionnellement moins affectées, n'ont diminué que de 54 millions de livres — de 520 à 466 millions de livres.

* * *

ROME — Le gouvernement de M. Aldo Moro a obtenu mercredi la confiance de la Chambre à l'issue d'un vote sur les pensions aux invalides du travail.

La question de confiance avait été posée à la suite d'un amendement soumis par un député néo-fasciste, demandant de porter la pension minimum de 8,000 à 12,500 lires par mois, et son extension à tous les invalides civils.

Ce vote de confiance — 331 contre 225 — permettra au gouvernement de resserrer la solidarité des partis de centre-gauche mise à l'épreuve, au Sénat, à l'occasion du vote d'un article de cette loi. Une rupture s'était produite dans la coalition, les démocrates-chrétiens ayant été relégués dans la minorité, avec les libéraux, tandis que les socialistes et les sociaux-démocrates votaient avec l'extrême-gauche et l'extrême-droite.

* * *

WASHINGTON — Le général Rene Barrientos, président élu de Bolivie, sera reçu à déjeuner par le président Johnson le mercredi 20 juillet, annonce la Maison-Blanche.

Le président élu de Bolivie est attendu à Washington le 19 juillet en visite privée, invité par la "International Platform Association," une organisation composée de personnalités politiques et de représentants du théâtre, du cinéma et de la télévision qui tiendra sa conférence annuelle dans la capitale fédérale du 19 au 23 juillet.

* * *

NATIONS UNIES — Le Conseil de tutelle a terminé mercredi le débat sur les îles du Pacifique sous administration américaine, Marianne, Marshall et Caroline, en adoptant à l'unanimité un rapport recommandant aux Etats-Unis de fixer, d'accord avec le congrès de Micronésie, la date à laquelle la population de ces territoires pourrait exercer son droit à l'autodétermination et accéder à l'indépendance.

Le Conseil de tutelle a également adopté sans objection une résolution présentée par le Libéria, demandant aux Etats-Unis d'intensifier leurs efforts pour parer aux déficiences signalées par l'Organisation mondiale de la santé dans l'organisation de la santé publique de ces territoirs.

NEW YORK — Des désordres ont marqué mardi soir dans le quartier de Coney Island la fin d'un bal auquel participaient des jeunes gens blancs aussi bien que des Noirs.

Plusieurs personnes dont sept agents ont été blessées par des bouteilles et des pierres que lançaient quelque 200 manifestants.

La police, qui a procédé à 16 arrestations, déclare que ces désordres n'étaient pas de nature raciale.

* * *

PEKIN — Toute la presse chinoise publie mercredi la photographie du président Mao Tsé-Toung entouré des princes Népalais Birenda et Himalaya qui ont regagné Katmandou mercredi matin après un voyage privé de plus de deux semaines en Chine.

Sur la photo Mao Tsé-Toung est debout et n'est soutenu par personne. Son front, très dégarni, domine un visage marqué par les 73 ans du président chinois mais rien de particulier dans le cliché ne donne à penser que Mao Tsé-Toung ne soit pas en bonne santé.

LE FESTIVAL DE PETANQUE

"LA COUPE DE MONTRÉAL"

au Parc Lafontaine le samedi 16 juillet 1966

Les Coupes Universport, Boule Obut,

Les Coupes Junior et doublettes dames,

au Parc St-Charles de Longueuil le dimanche 17 juillet 1966



JOUEZ A LA PÉTANQUE

avec les boules OBUT

IMPORTANT — les inscriptions seront enregistrées à partir de 11 heures les 16 et 17 juillet.

Début des Concours à 1 heure précise.

Et n'oubliez pas vos boules Obut, la boule des champions!

UNIVERSITE DE MONTREAL

Faculté des sciences de l'éducation

LICENCE D'ENSEIGNEMENT POUR L'ENFANCE EXCEPTIONNELLE

Cours de 3 ans à plein temps ou à mi-temps

CONDITIONS D'ADMISSION :

Baccalauréat ès arts
Baccalauréat en pédagogie
L-70 de la Faculté des arts ou l'équivalent

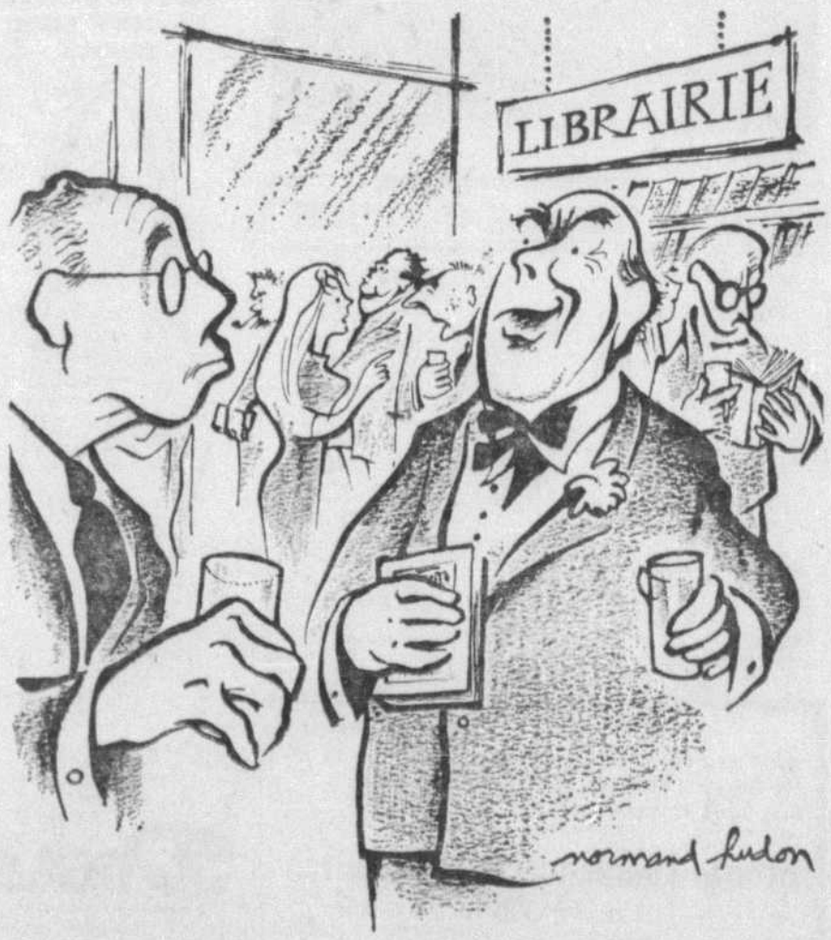
OPTIONS :

Déficients mentaux éducables ou semi-éducables

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 1er août 1966

Pour renseignements : 733-9951, poste 426

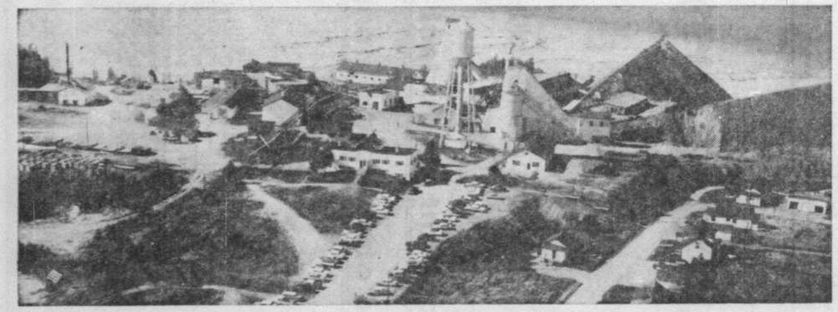
DISTILLÉ AU CANADA PAR TANQUERAY GORDON & CO. (CANADA) LTD.



"S'ils nous gâtent avec du Gordon dry gin, c'est que le livre est moche."

LE "GROUPE SULLIVAN"

SIEGE SOCIAL: CHAMBRE 1403, 507 PLACE D'ARMES MONTREAL, P.Q.



SULLIVAN CONSOLIDATED MINES LIMITED

en opération depuis 1934

- Contrôle d'importantes filiales.
- Est engagé dans d'autres travaux d'exploration extérieure de concert avec ses filiales

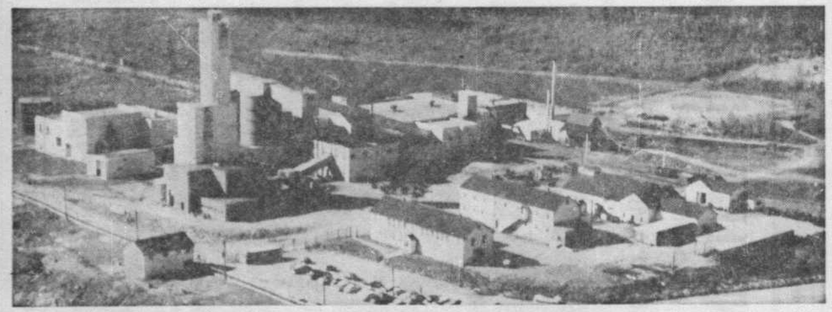
Pierre Beauchemin, président
André Beauchemin, ing. p., secrétaire-trésorier
Lucien-C. Béliveau, ing. p., gérant général

Actions émises 4,000,000

Extraits du bilan au 28 février 1966

Disponibilités	$ 886,930	Exigibilités	$ 221,239
Placements au prix courant	20,493,168	Avoir des actionnaires	25,859,009
Autres actifs	4,700,150		

Dividende payé: $11,680,000



EAST SULLIVAN MINES LIMITED

ET SULLICO MINES LIMITED

en opération depuis 1949

CUIVRE - ZINC - OR - ARGENT

Actions émises 4,250,000

Extraits du bilan au 28 février 1966

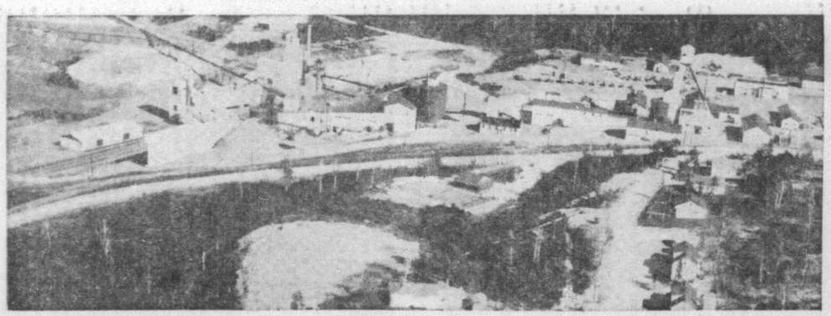
Disponibilités	$ 5,703,312	Exigibilités	$ 288,755
Placements au prix courant	18,094,875	Intérêts minoritaires	186,909
Autres actifs	1,303,767	Avoir des actionnaires	24,626,290

Dividendes payés: $24,336,750

NIGADOO RIVER MINES LIMITED

sera en production en 1967

ARGENT — PLOMB — ZINC — CUIVRE



QUEBEC LITHIUM CORPORATION

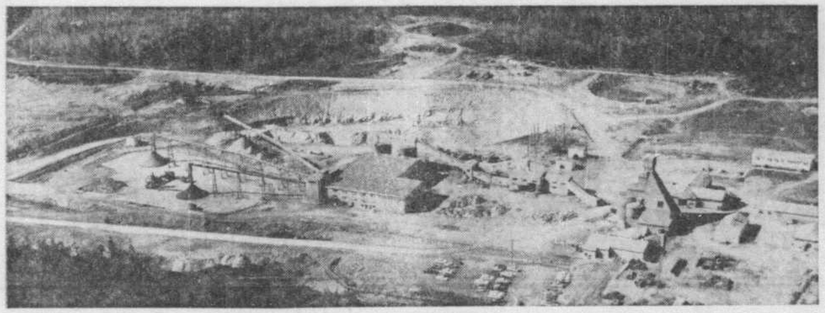
en production depuis 1956

CONCENTRES DE SPODUMENE - FELDSPAR - SELS DE LITHIUM

Actions émises 2,550,000

Extraits du bilan au 28 février 1966

Disponibilités	$ 2,817,447	Exigibilités	$ 27,104
Placements au prix courant	2,741,254	Hypothèques	43,057
Autres actifs	6,385,067	Avoir des actionnaires	11,873,607



HASTINGS MINING AND DEVELOPMENT CO. LTD.

ET SOLBEC COPPER MINES, LTD.

en production depuis février 1962

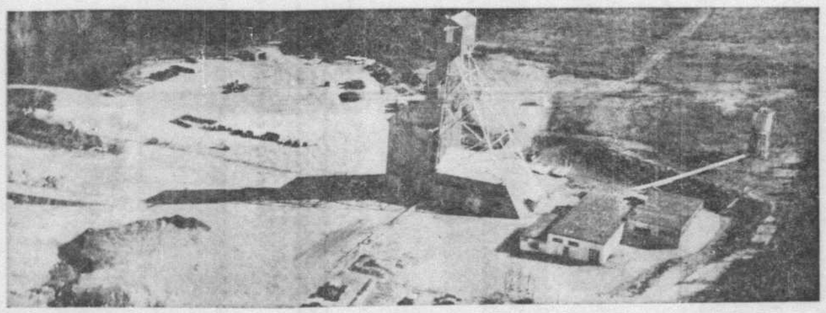
CUIVRE - ZINC - PLOMB - OR - ARGENT

Actions émises 5,000,000

Extraits du bilan au 28 février 1966

Disponibilités	$ 5,754,379	Exigibilités	$ 848,904
Placements (Cupra Mines Ltd.)	19,285	Avoir des actionnaires	7,009,553
Autres actifs	2,084,793		

Dividendes payés: $5,750,000



LA SOCIETE MINIERE CUPRA LTEE

en production depuis septembre 1965

CUIVRE - ZINC - PLOMB - OR - ARGENT

Extraits du bilan au 28 février 1966

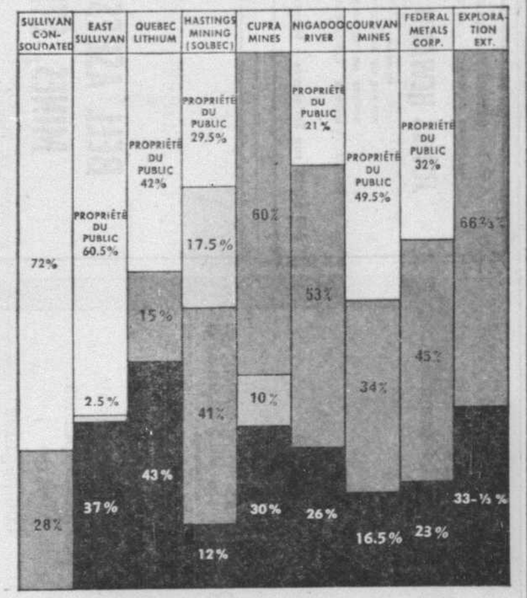
Disponibilités	$ 2,416,313	Exigibilités	$ 478,432
Immobilisation	3,034,865	Emprunts dus aux cies parentes	1,907,605
Dépenses d'organisation	2,500	Avoir des actionnaires	3,067,641



Dr PIERRE BEAUCHEMIN

Monsieur Pierre Beauchemin, qui est président du Groupe des Compagnies Sullivan, a commencé sa carrière minière en 1921.
En plus d'être à la tête du groupe Sullivan, il est administrateur de la Banque Canadienne Nationale et du Trust Général du Canada. En 1954, il reçut un doctorat "honoris causa" de l'Université Laval de Québec et un doctorat de l'Université de Montréal lors de la dernière collation des grades.
Le groupe Sullivan est producteur de minerais qui ont une valeur cumulative de près de 200 millions de dollars, on emploie à peu près 1,500 employés et les dépenses d'exploration se situent entre $500,000 et $600,000 par année.

STRUCTURE DU GROUPE



RENÉ T. LECLERC
INCORPORÉE

Négociants
de titres
de gouvernements,
de municipalités
et de
compagnies

RENÉ T. LECLERC CIE
Membre de
la Bourse de Montréal
et de
la Bourse Canadienne

Maison fondée en 1901
MONTRÉAL
QUÉBEC • TROIS-RIVIÈRES

SERVICE FRANÇAIS
GEORGES CAMPEAU — GUY CREVIER

JONES HEWARD & CO.

Membres :
BOURSE DE MONTREAL
BOURSE DE TORONTO
BOURSE CANADIENNE

249 ouest, rue St-Jacques - Montréal - VI. 5-6131

BELL ASBESTOS MINES, LTD.

Thetford Mines, Québec, Canada

PRODUCTEURS DE FIBRES D'AMIANTE

Bureau Chef
Casier Postal 99
Thetford Mines, Québec
Tél. 418-335-5248

Département des Travaux d'Exploration et Recherches
Casier Postal 727
Thetford Mines, Québec
Tél. 418-335-3171

Examen et mise en valeur de gisemnts d'amiante

Avec les compliments de

United Asbestos Corporation Ltd.

1155 ouest, boulevard Dorchester — Montréal — Tél.: 866-7367

Les Mines du Québec

Source de prospérité nationale

Importance de l'industrie de l'amiante

par M. Georges D. Lopresti, L.Sc.Comm.,
au service des recherches de René-T. Leclerc, Inc.

I. Caractéristiques et utilisations de l'amiante

CARACTERISTIQUES

L'amiante est un minéral non métallique de nature fibreuse, mou, à haute résistance à la tension, à l'oxydation, à la chaleur et aux acides. La chrysotile est le type le plus répandu ; elle compte pour 95% de la production mondiale et 100% de la production canadienne.

La valeur des diverses fibres d'amiante est fonction surtout de leur longueur, les plus longues étant les plus dispendieuses, quoique plusieurs nouvelles utilisations pour les fibres courtes aient réduit l'écart des prix et fait que l'on cherche même une méthode pour couper les fibres longues, tout en continuant à rechercher de nouvelles utilisations pour ces dernières.

UTILISATIONS

a) *Fibres longues :* Les fibres longues peuvent être tissées, mêlées au coton ou au papier dans la fabrication de matériaux résistant à la chaleur et au feu. Sous cette forme, elles servent aussi d'isolant pour fils électriques. L'importance relative de l'amiante comme fibre textile a beaucoup diminué.

b) *Fibres moyennes :* Les fibres moyennes mêlées au ciment ont une popularité croissante dans la fabrication de bardeaux, tuiles, tuyaux d'aqueduc et d'égouts. L'amiante accroit la vie de ces produits par sa résistance à la corrosion.

c) *Fibres courtes :* Les fibres courtes constituent la production la plus importante. Elles servent dans la peinture, les tuiles à plancher, les plastiques, etc. On s'est même servi récemment de poudre d'amiante dans une opération du coeur pour activer la formation de vaisseaux. L'amiante en fibres courtes est aussi mêlé au ciment pour être soufflé sur murs et plafonds; l'on profite ainsi de sa qualité d'amortisseur de bruits dans les édifices publics et les églises.

Certaines expériences récentes laissent entendre qu'il y aurait avantage à utiliser ces fibres dans la construction de routes et trottoirs où la résistance à l'effritement par les chocs serait accrue. Dans la construction de routes, l'addition d'amiante à l'asphalte permettrait l'utilisation d'une plus grande épaisseur d'asphalte. L'asphalte ordinaire tend à gondoler et résiste moins à la chaleur. Des expériences très concluantes ont été menées sur certaines routes des concessions minières. L'expérience se porte maintenant sur une section d'une travée du pont Mercier ainsi qu'en d'autres endroits de la province.

Certains problèmes doivent cependant être résolus avant que l'amiante trouve un débouché important en ce domaine :

1) Seul le temps peut indiquer à quel point l'amiante ajoute à la longévité de la route.
2) Il faudra ensuite concilier le coût additionnel avec la durée accrue.

Il semble qu'environ 40% de la production d'amiante sert à l'industrie de la construction et près de 30% à l'industrie de l'automobile.

II. Les producteurs d'amiante

Le tableau suivant nous indique l'importance relative des principaux pays producteurs depuis 1960.

	1960	1961	1962	1963	1964
Canada	45.9%	42.4%	39.8%	39.7%	39.8%
URSS et Chine	30.8	35.5	39.4	39.4	39.3
Rhodésie et Afrique du Sud	12.7	12.8	11.9	10.8	10.3
France et Italie	3.7	3.4	2.9	2.8	2.8
Etats-Unis	1.9	1.9	1.7	2.1	2.8
Autres	5.0	4.0	4.3	5.2	5.0

	1960	1961	1962
Total en tonnes métriques	2,210,000	2,510,000	2,770,000
		1963	1964
		2,920,000	3,230,000

Comme on peut le constater la situation canadienne s'est détériorée depuis 1960 mais est demeurée stable depuis 1962.

L'URSS a fait des gains importants en 1961 et 1962 mais semble rester stable depuis.

La Rhodésie et l'Afrique du Sud voient leur importance relative décroître depuis 1962.

Pendant cette période, la production mondiale s'est accrue à un rythme annuel moyen de 10% et la production du monde libre à un rythme de 6.4%.

A long terme :

1. Il est à prévoir que la production de l'URSS va s'accroître à un rythme plus rapide que la production canadienne. Il ne faut pas oublier cependant que la demande de l'URSS est très forte étant donné le vaste programme de construction en ce pays. Il est probable que les exportations de l'URSS ne représentent pas plus de 20% de leur production.

2. il serait plus sage de considérer un rythme annuel de croissance de 8% pour le monde et de 5% pour le monde libre, nous basant ici sur le résultat des années antérieures à 1960.

3. si le Canada maintient sa position, l'on peut prévoir ainsi la production canadienne pour les années à venir en mille tonnes courtes :

1964	1,335
1965	1,401
1966	1,471
1967	1,545
1968	1,622
1969	1,703
1970	1,788

L'on sait qu'en 1964 la production canadienne a été de 1,420,900 tonnes et en 1965 de 1,387,555 tonnes, soit une diminution de 2.35%. L'année 1964 fut exceptionnelle en raison d'un resserrement entre l'offre et la demande et surtout en raison de l'annonce d'une hausse de prix qui prendrait effet le 1er janvier 1965. A la lumière de ces faits, l'année 1965 a été très bonne pour les producteurs canadiens ; l'on aurait pu en effet s'attendre à une baisse plus prononcée des livraisons.

1966

Les livraisons des deux premiers mois de 1966 accusent une hausse de 42.21% au Canada sur celles de 1965. La hausse est de 48.4% au Québec. Ce taux de croissance est dû en bonne partie aux livraisons anormalement basses des premiers mois de 1965 alors qu'entrait en vigueur la hausse des prix. L'on peut s'attendre à une année exceptionnelle en 1966 et peut-être à une nouvelle hausse des prix.

III. Marché des producteurs canadiens

Ce tableau nous indique la répartition des exportations canadiennes de fibre dans le monde.

en mille tonnes courtes

	1963		1964		1965	
	'000 t.	%	'000 t.	%	'000 t.	%
Etats-Unis	622.4	51.8	650.5	48.8	661.1	50.1
Marché Commun	213.3	17.7	253.2	19.1	225.1	17.1
Royaume-Uni et Irlande	78.3	6.5	96.3	7.4	100.8	7.6
Amérique du Sud et Amérique centrale	60.6	5.7	68.4	5.1	71.9	5.4
Asie	111.0	9.2	128.4	9.6	111.3	8.4
Europe de l'O. (autres)	58.6	4.9	67.1	5.0	72.9	5.5
Océanie	32.1	2.7	40.8	3.1	46.9	3.7
Moyen-Orient	15.3	1.3	15.0	1.1	13.9	1.1
Europe de l'Est	3.0	.2	6.1	.5	12.9	1.0
Afrique	2.5	.2	3.6	.3	1.6	.1
TOTAL	1206.4	100.0	1333.4	100.0	1319.4	100.0

Etats-Unis : Environ 50% de nos exportations d'amiante se font aux Etats-Unis. L'accroisement annuel moyen de nos livraisons à ce pays pour la période 1960-1965 est de 2.2% seulement. En 1947, les Etats-Unis achetaient 86.1% de nos exportations, en 1964, 48.8%. Or cette diminution n'est pas due à une perte du marché américain puisque les Etats-Unis importent régulièrement de 90 à 95% de leurs besoins en amiante du Canada et ce sur une période de 15 ans. Cette diminution est due surtout à une plus grande diversification des ventes canadiennes ainsi qu'à un rythme de croissance d'utilisation de l'amiante inférieur aux Etats-Unis. Ce ralentissement pourrait présager une perte de popularité de ce minerai, mais il ne faut pas oublier l'importante accumulation de stock pendant la guere de Corée ainsi que les effets de la récession de 1957 sur les matières premières.

D'importants gisements d'amiante sont en train de se développer en Californie. Les producteurs canadiens ne devraient donc pas s'attendre à une hausse rapide des ventes aux Etats-Unis.

Marché Commun : 17% de nos exportations d'amiante en 1965 se sont dirigées aux pays du Marché commun. L'accroissement annuel moyen de nos livraisons à ces pays pour la période 1960-1965 est de 5.1% mais c'est une croissance très irrégulière. Le tableau suivant nous indique la concurrence qu'a à subir le producteur canadien sur ce marché.

Provenance des importations d'amiante du Marché Commun 1964

	Volume	Valeur
Canada	57.5%	57.8%
U.R.S.S.	14.8%	10.0%
Rhodésie et Afrique du Sud	21.0%	27.7%
Autres	6.7%	4.5%
	100.0%	100.0%

(Suite à la page 15)

CANADIAN JOHNS-MANVILLE Co., Limited

"La plus grande mine d'amiante à ciel ouvert du monde libre"

DIVISION DE LA FIBRE D'AMIANTE

Bureau-chef ..... Asbestos, Qué.



Vue aérienne de la mine Jeffrey de Canadian Johns - Manville Co., Limited, la plus grande mine d'amiante à ciel ouvert du monde libre, située à Asbestos, Qué.

MINE JEFFREY
Asbestos, Qué.

ADVOCATE MINES LTD.
Baie Verte, Nfld

COALINGA ASBESTOS CO.
Coalinga, Calif.

PRODUCTEUR DE FIBRE D'AMIANTE DE HAUTE QUALITE

Asbestos Corporation Limited

THETFORD MINES, QUE.

Le plus important producteur indépendant d'amiante au monde

Officiers

A.L. Penhale	*Président*
W.W. Oughtred	*Vice-président exécutif*
Kenneth T. Dawes	*Vice-président*
J. E. L. Duquet, C.R.	*Vice-président et conseiller juridique*
C.H. McNaughton	*Vice-président, exploitation*
M.P. Carson	*Vice-président, ventes*
J.W. McCarvill	*Vice-président, administration*
I. C. Campbell	*Vice-président et secrétaire-trésorier*
G. A. McCammon	*Contrôleur*

Bureau Chef : 522, Edifice Canada Cement, Montréal, P.Q.

Les Mines du Québec

Source de prospérité nationale

Comment se porte notre minerai de fer au Canada

Par M. L. Gonzague LANGLOIS, secrétaire général de l'Association des mines et des métaux du Québec.

La production canadienne de minerai de fer a augmenté de 2.9% en 1965 ; des 34.5 millions de tonnes évaluées à $403 millions qu'elle était en 1964, cette production a atteint, en 1965, 35.5 millions de tonnes pour une valeur globale de $422.2 millions.

Quoique ce pourcentage d'augmentation semble plus faible que pour les années précédentes, quel chemin parcouru durant les quinze dernières années alors que cette industrie était presque inexistante au Canada.

Cette richesse provient de quatre provinces en particulier. Terre-Neuve qui, grâce à ses énormes réserves du Labrador, occupe en 1965 la première place avec une production de $168 millions. Le Québec qui, en 1965, a glissé au second rang avec $141 millions de production, $20 millions de moins qu'en 1964. L'Ontario avec $90 millions de production occupe le troisième rang et la Colombie-Britannique est au quatrième grâce à une production de $21 millions.

Plus de $1,000,000,000 investis dans Québec

Au Labrador, tant du côté terre-neuvien que du côté québécois, bien au-delà du milliard de dollars ont été investis pour mettre en exploitation les immenses champs de minerai de fer de cette région inhospitalière qu'on appelait autrefois la Terre de Caïn.

Des villes modernes ont été construites près des dépôts exploités : Schefferville, la ville la plus septentrionale du Québec, Labrador City, Gagnon. Sept Iles et Port Cartier, de villages qu'ils étaient, sont devenus des villes de quelque 25,000 et 10,000 habitants respectivement grâce à l'industrie du minerai de fer. Havre St-Pierre situé en aval sur le St-Laurent a aussi profité énormément de l'exploitation des gisements de l'ilmenite du lac Allard.

Plus de 650 milles de chemin de fer ont aussi été construits par les compagnies exploitantes pour faire l'expédition du minerai de fer et desservir les populations qui travaillent à ces exploitations.

Dans l'ensemble, on peut dire que l'exploitation des gisements de fer du Labrador a été le principal facteur qui a permis d'ouvrir à la civilisation des régions où, il y a vingt ans, il était impensable de vivre. Depuis les quinze dernières années, au-delà de 40,000 personnes se sont établies dans ces régions inhospitalières.

3 usines, en exploitation

Au Québec, la très grande partie du minerai de fer provient du Labrador et est exploité par trois compagnies : l'Iron Ore Company of Canada, Quebec Cartier Mining Company et Wabush Mines qui, à elles seules, ont expédié, en 1965, quelque 24 millions de tonnes de minerai. Quebec Iron and Titanium Corporation, une filiale de Kennecott Copper, expédie à ses usines de Sorel quelque 1.2 million de tonnes de minerai d'ilmenite contenant du fer à basse teneur.

Des usines de bouletage ont été établies à Labrador City et à Pointe-Noire près de Sept-Iles en vue de répondre à la demande de plus en plus pressante des aciéries pour ce produit.

Dans la région de Hutt, toutefois, Hilton Mines Limited exploite un dépôt de magnétite à basse teneur en fer et presque un million de tonnes proviennent de cet endroit.

Certaines autres régions de la province contiennent des gisements importants de minerai de fer : ceux du canton Vauquelin dans la région de Val d'Or et ceux situés près du lac Mistassini. Quoique très intéressants et importants, ces gisements ne semblent pas avoir, jusqu'à présent, attiré l'attention des investisseurs de capitaux de risques. Il est sûr, toutefois, que le développement de ces importants gisements aiderait énormément à stabiliser l'économie de la région de Val d'Or en particulier qui, à cause de la situation précaire des mines d'or, se trouve menacée de stagnation.

Production de fer, moindre au Québec

En 1965, la production québécoise de minerai de fer a accusé une baisse d'environ $20 millions sur celle de l'an dernier. Peut-on en conclure que cette industrie donne maintenant des signes de ralentissement. Evidemment non, il apparaît que ce qui a été perdu en production au Québec a été gagné par Terre-Neuve, ceci à cause de la frontière entre ces deux provinces qui coupe parfois les gisements en deux.

Il reste toutefois que l'augmentation de la production de minerai de fer au Canada et au Québec en particulier, va se faire à un rythme beaucoup plus lent à cause de la compétition de plus en plus forte que subit cette industrie sur les marchés d'exportation. En 1965, 31.3 millions de tonnes de minerai de fer ont été expédiées à l'extérieur du pays, une augmentation de 0.8 million de tonnes sur 1964. Pendant ce temps, les aciéries canadiennes importaient 4.9 millions de tonnes, alors que les mines de fer du Canada fournissaient à ces mêmes aciéries environ 4.2 millions de tonnes.

Nous dépendons des marchés extérieurs

Ces quelques statistiques démontrent clairement, je crois, la dépendance de la production du minerai de fer des marchés extérieurs. Nous avons des gisements énormes dans le Québec et la partie terre-neuvienne du Labrador. Leur exploitation est toutefois conditionnée en grande partie par la saturation des marchés extérieurs et par l'habileté de nos compagnies exploitantes à faire face à la concurrence.

La production du minerai de fer a été, jusqu'à présent, un des grands facteurs de l'expansion vertigineuse que l'industrie minérale du Canada a connue depuis 15 ans. Elle continuera sans doute à se développer, mais à un rythme qui reflétera la consommation mondiale du fer, la concurrence des marchés extérieurs et l'habileté de nos compagnies à y faire face.

Avec quel pourcentage d'augmentation annuelle l'industrie du minerai de fer se développera-t-elle, dans les prochaines années ? Si l'on tient compte des facteurs mentionnés plus haut, bien malin serait celui qui pourrait le prédire.

Importance de l'industrie de l'amiante

(Suite de la page 14)

La concurrence de l'URSS est ici assez importante et dangereuse surtout à cause de leurs prix. Par contre, l'URSS n'est pas un fournisseur "régulier" et nombre de sociétés européennes ont conclu des ententes à long terme avec des producteurs canadiens.

La concurrence de l'Afrique du Sud n'est pas très dangereuse, car elle porte sur une fibre qui se substitue difficilement à la chrysotile canadienne. Les difficultés politiques en Rhodésie peuvent avoir un effet bénéfique pour le Canada qui doit faire face à la concurrence rhodésienne dans plusieurs de ses marchés.

L'Asie : Le marché asiatique est le suivant en importance pour les producteurs canadiens et c'est le Japon qui absorbe la plus grande partie des importations de ce secteur, soit environ 72%. Le taux de croissance annuel moyen de nos exportations au Japon durant la période 1960-1965 a été de 5.3% quoique très irrégulier.

Il s'agit ici aussi d'un secteur où la concurrence est importante.

Provenance des importations d'amiante du Japon 1964

	Volume	Valeur
Canada	58.4%	58.2%
U.R.S.S.	9.5%	5.7%
Afrique du Sud et Rhodésie	25.6%	29.3%
Autres	6.5%	6.8%
	100.0%	100.0%

Royaume-Uni : Le taux de croissance annuel moyen de nos exportations au Royaume-Uni durant la période 1960-1965 a été de 6.8%. Les principaux fournisseurs sont, dans l'ordre :

Canada	43.0%
Rhodésie	24.0%
Afrique du Sud	17.5%

Il est à prévoir que la part canadienne pourrait augmenter sensiblement étant donné la déclaration d'indépendance de la Rhodésie créant une scission avec la Grande-Bretagne.

Perspectives

1. Le Canada ne doit pas trop compter sur le marché américain pour maintenir sa position sur le marché international.
2. Les événements politiques en Rhodésie peuvent favoriser le Canada puisque la Rhodésie produit une fibre assez comparable en qualité à la fibre canadienne.
3. La guerre des prix menée par la Russie présente certains dangers mais ce n'est qu'une faible proportion de la production russe qui est exportée.
4. Les pays moins développés devraient accroître de beaucoup leur utilisation de l'amiante surtout pour les projets de construction.
5. Les ventes d'amiante par leur lien étroit avec l'activité économique générale sont cycliques.

Service français

NESBITT, THOMSON et COMPAGNIE, LIMITÉE

Service complet de placements

Fonds mutuels

Obligations de gouvernements et de sociétés

société affiliée

NESBITT, THOMSON & CO.

membres

Bourse de Montréal — *Bourse Canadienne*

Bourse de Toronto — *Bourse de Vancouver*

Ecrivez ou téléphonez pour faire venir nos bulletins mensuels sur l'activité du marché

710 Place d'Youville, Quebec, 522-1588 — 355 ouest, rue St-Jacques, Montréal, 845-9221 — 234, rue Dufferin, Sherbrooke, 567-8455

Quebec Iron and Titanium Corporation

SCORIE DE TITANE

Pour l'industrie du pigment, la fabrication des revêtements des tiges à souder, et pour la fabrication d'alliages de ferro-titanium.

FONTES EN GUEUSES

Sorelmetal — Fontes spéciales à faible teneur de phosphore pour fonderies et aciéries.

Siège Social : TRACY, QUE.

Adresse Postale : C.P. 40, SOREL, P.Q.

Mine : HAVRE ST-PIERRE, P.Q.

Usine : ST-JOSEPH-DE-SOREL, P.Q.

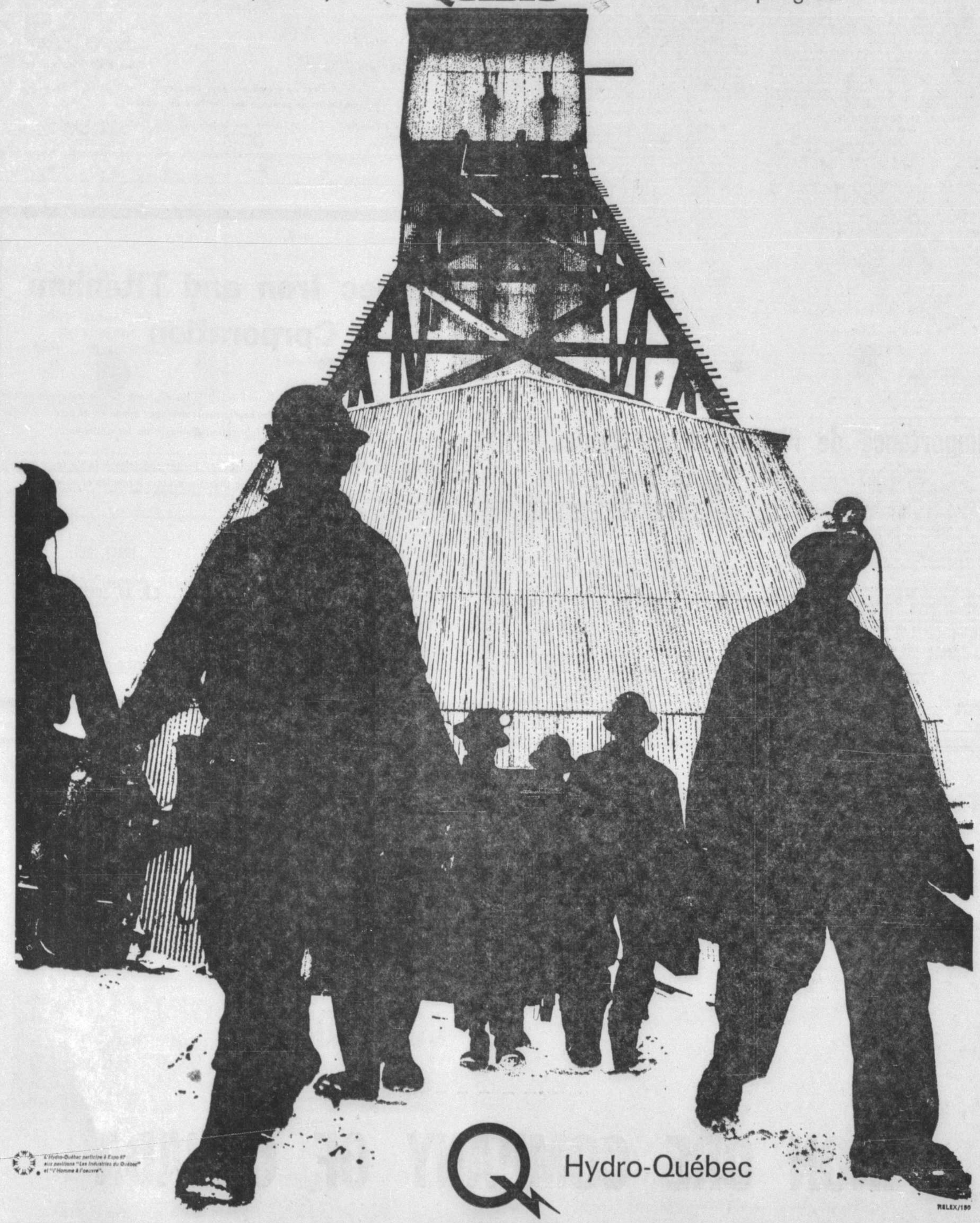
À l'avant-garde du développement économique

DU NOUVEAU-QUÉBEC ET DE LA CÔTE-NORD

IRON ORE COMPANY OF CANADA

Or, argent, fer, cuivre ou amiante, et que ce soit à Murdochville, Rouyn-Noranda, Chibougameau ou Matagami, le sous-sol Québécois contient d'inestimables richesses. ☐ Mais pour bénéficier de ces richesses minières, il faut les extraire. ☐ C'est ici que l'Hydro-Québec apporte son concours, fournissant l'énergie nécessaire à leur extraction, ainsi qu'aux fonderies, aux affineries et aux nombreuses usines de transformation des produits du sous-sol. ☐ Au Québec, l'électricité est vraiment à la base du progrès.

LES RICHESSES DU QUÉBEC



L'Hydro-Québec participe à Expo 67 aux pavillons "Les Industries du Québec" et "L'Homme à l'oeuvre".

Hydro-Québec

RELEX/150

Casgrain & Compagnie Limitée

Membres de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières

Suite 500 — Téléphone : 842-3466
33 ouest, rue St-Jacques
Montréal

J.-G. DELAGRAVE — OLIVIER SAMSON

BARRY & McMANAMY

AGENTS DE CHANGE

Membres
Bourse de Montréal
Bourse Canadienne

132, rue St-Pierre — Québec — Tél.: 692-1262

TEL. 692-1626 — CASIER POSTAL 67

J. E. Laflamme Limitée

COURTIERS EN OBLIGATIONS

"A votre service depuis plus de 35 ans"

116, Côte de la Montagne
QUEBEC

MEMBRE DE : L'Association Canadienne des Courtiers en Valeurs Mobilières

Avec les compliments de

BAKER, WEEKS & CO.

New York Stock Exchange
American Stock Exchange
Philadelphie-Baltimore-Washington Stock Exchange
Montreal Stock Exchange
Toronto Stock Exchange
Canadian Stock Exchange
et de
The Investment Dealers' Association of Canada

Service Français

SIEGE SOCIAL
1 Wall Street, New York 5, N.Y.

BUREAU DE MONTREAL — 635 ouest, boul. Dorchester
BUREAU DE TORONTO — 60 Yonge Street

Avec les compliments

de

J. G. DesRoches Inc.

1010 Côte du Beaver Hall

Téléphone: 866-1704 — Montréal 1, Qué.

FONDEE EN 1873

L. J. Forget & Cie Ltée

Membres de

BOURSE DE MONTREAL
BOURSE CANADIENNE

620 ouest, St-Jacques — Montréal
Tél.: 879-8191

LE DEVOIR

MONTRÉAL, JEUDI 14 JUILLET 1966

Les Mines du Québec

Source de prospérité nationale

En marge de l'exploitation minière au pays et dans le Québec

par Marcel Clément, B.A., LL.L, rédacteur financier au journal Le Devoir

Nous présentons, ce matin, à nos lecteurs notre 31ième numéro spécial sur les richesses naturelles du Canada et particulièrement sur celle du Québec et de ses mines en particulier. Tout comme les numéros antérieurs, celui d'aujourd'hui comprend maints articles redigés par des spécialistes dans les domaines du fer, de l'amiante, de l'argent, du cuivre, etc., ainsi que par les Ministres des Mines et Relevés Techniques d'Ottawa et de Québec et les présidents des Bourses de Montréal et Canadienne, etc. Nul doute que chacun s'empressera de les parcourir afin d'être bien au courant des conditions économiques dans notre industrie minérale et de ses répercussions sur les économies nationale, en général, et québécoise, en particulier. Il va sans dire que personne n'ignore que cette industrie est une source importante de revenus pour des centaines de millions de Canadiens, directement ou indirectement.

La production minérale du Canada, en 1965, à $3,737,000,000

S'il faut en croire les dernières statistiques, la production minérale au Canada, l'an dernier, a atteint $3,737,000,000.00 et selon la division des ressources minérales des mines et des relevés techniques d'Ottawa, la production du pétrole vient au 1er rang au pays avec 19.2%, puis celle du nickel avec 11.7%, celle du minerai de fer, avec 11.3%, celle du cuivre avec 10.4%, celle du zinc, avec 6.7%, celle du gaz naturel avec 5.3%, celle du ciment avec 3.9%, celle de l'amiante, avec 3.7%, celle de l'or avec 3.6%, celle des produits dérivés du gaz naturel, avec 2.5% et, enfin, les autres produits minéraux, produits au pays en 1965, représentaient un pourcentage de 21.7%. Il ressort de ces données que notre pays est fort riche en minéraux de toutes sortes. Comme une bonne partie de notre production minérale est expédiée à l'étranger; elle constitue donc une source de devises monétaires étrangères fort importante pour nous.

Le Québec était au 3e rang avec une production minérale, l'an dernier, de $704,000,000

Une analyse des données précitées nous permet de constater que l'Ontario vient au 1er rang parmi les provinces canadiennes pour le pourcentage (26.4%) de sa production minérale; que l'Alberta se classe au 2e rang avec un pourcentage de 21.4%; que le Québec se range au 3ième rang, avec un pourcentage de 18.8%; suivie de loin par la Saskatchewan avec un pourcentage de 8.75% seulement, par la Colombie-Britannique, avec un pourcentage de 7.5%, par Terre-Neuve, avec un pourcentage de 5.9%, par le Manitoba, avec un pourcentage de 4.9%; par le Nouveau-Brunswick, avec un pourcentage de 2.2%, par la Nouvelle-Ecosse, avec 1.8%, par l'île du Prince-Edouard avec un pourcentage de .03% et, enfin, avec un pourcentage de 2.0% pour les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon. La division des ressources minérales du Ministère des Mines et des relevés techniques de Québec, dont la production minérale en 1965 fut de $704,000,000.00 nous révèle, en outre, que notre minerai de fer représente 20.1% de toute la production minérale québécoise, que le cuivre figure avec 18.8%, que l'amiante, avec 16.9%, que le zinc, avec 11.8%, le ciment avec 6.5% que la pierre de construction avec 6.2%, l'or, avec 4.9%, le bioxyde de titane, avec 2.8%, etc.

1966 se révéleraient favorable à notre industrie du minerai de fer

Bien que notre province ait été au 3ième rang, l'an dernier, parmi les provinces canadiennes, en ce qui concerne sa production minérale, elle ne cesserait, cependant, d'aller de l'avant. Ses chiffres seraient plus intéressants, sans les grèves qu'elle subit fréquemment. Ainsi, récemment, l'usine de fer et de titane du Québec à Sorel connaissait un arrêt forcé de travail-il est heureusement, repris, depuis, à cette usine métallurgique, tandis qu'à la Québec Lithium Corp, faisant partie de l'empire minier des Beauchemin évalué à près de $200,000,000.00, le chômage forcé de ses ouvriers y sévit encore. La production du minerai de fer au pays durant le 1er trimestre de 1966 fut de 1,503,023 tonnes vs 776,182 tonnes durant le même trimestre l'an dernier et comme le rendement de ce produit dans notre province représente un pourcentage de près du double de l'ensemble du Canada, c'est dire que 1966 s'avèrerait favorable pour le minerai de fer du pays et du Québec en particulier, à moins d'un changement défavorable dans la sidérurgie américaine, grosse consommatrice de notre minerai de fer.

A peine 10% du Québec minier a été exploré et développé ?

La nationalisation de l'électricité dans notre province et la création de la Société québécoise d'exploration minière, assurent à la population de la province les avantages d'une participation directe à deux de ses principales richesses naturelles, soit l'énergie électrique les minéraux de son sous-sol. Tout comme nos pères se sont emparés du sol québécois, il importe que nous nous emparions de notre sous-sol, encore à peine exploré, puisque certaines statistiques laissent entendre qu'à peine 10% de nos richesses minérales québécoises sont actuellement exploitées. Comme l'Ontario a vu la valeur de sa production d'or et d'argent baisser de 12.6% durant le 1er semestre de cette année, au regard du rendement durant le même trimestre l'an dernier, qui sait si notre province ne se distinguera pas, cette année, du point de vue minier ? Il n'en tient qu'à nous, car si l'on se donnait de suivre les exemples des Timmins, des Beauchemin, des Authier, des Magnan, des Gourd, des Riverins, des Brouillette, etc., notre production minérale augmenterait. Que nos jeunes n'hésitent donc pas à embrasser le génie minier, une carrière fort lucrative, tout comme celle de mineurs, d'ailleurs...

Ce qui se passe pour le cuivre, le molybdène, l'or, etc.

La demande pour bien des métaux canadiens, en général et québécois, en particulier, demeurerait élevée. Le président d'American Metal Climax Inc., ne laissait-il pas entendre, récemment, que la demande mondiale pour le molybdène demeure très forte, particulièrement à cause de la guerre au Vietnam ? Le métal rouge a aussi connu une bonne demande depuis des mois, mais ce qui s'est passé ou se passe au Chili, en Rhodésie, etc, est sujet à maintes appréhensions, tout comme la conférence internationale qui se prépare sur le cuivre pour la fin de 1966, sous les auspices des Nations unies. Comme les stocks d'or aux E.-U. ont baissé de $100,000,000 durant la semaine terminée le 11 mai, au regard d'une réduction de $60,000,000 durant le même mois l'an dernier, il est évident que tout ne tourne pas en rond du côté de l'or — incidemment, les réserves d'or de l'oncle Sam s'élevaient à $13,534,000,000.00 sur le milieu de mai de cette année, soit $200,000,000.00 de moins qu'en 1965 ? En viendra-t-on à hausser le prix du précieux métal. Cela dépendra, évidemment du Fonds monétaire international.

Nos mines, plus généreuses pour leurs actionnaires durant 5 premiers mois de cette année

Ce n'est un secret pour personne que la spéculation présente bien des risques et ces derniers sont encore plus nombreux lorsqu'il s'agit de transactions sur les titres miniers, d'où la nécessité de transiger en faisant preuve d'une saine prudence, tout en ne perdant pas de vue que le groupe Sullivan a remis au public trois fois les argents souscrits en vue de mettre en production ses entreprises et qu'il en fut ainsi pour maintes autres organisations minières d'importance ? En plus des plus-values réelles de maintes bonnes mines en production, ces dernières rapportent de bons dividendes, en général. Ainsi, pour les cinq premiers mois de cette année, elles ont payé $79,440,842.00 en dividendes, au regard de $70,486,029.00 durant la même période de cinq mois l'an dernier. Il importe de ne pas perdre de vue que les bonnes mines doivent payer des dividendes plus considérables à leurs actionnaires, vu l'épuisement de leur minerai, par suite d'extractions considérables, abrégeant leur longévité.

Les titres aurifères en production auraient un meilleur avenir

L'avenir de l'or semble plus attrayant. N'avons-nous pas vu un pays de l'Afrique, la Sierra Leone, en venir à la décision "de mettre des pièces d'or en circulation" ? Le président d'une banque de Suisse ne vient-il pas de déclarer que "des réserves d'or considérables sont essentielles à la liquidité internationale de son pays" ? D'autres pays commencent, aussi, à permettre certaine circulation de pièces d'or. C'en est assez pour croire que le jour n'est peut-être pas loin où nous assisterons à la réforme internationale tant attendue qui redonnera au précieux métal son ancien rôle, dût-on en venir à hausser le prix de l'or, après l'avoir tenu "gelé" au même niveau depuis 1934 ? Quant nous voyons une autorité comme l'auteur de Bank Credit Analyst, publié par la firme de conseillers financiers, Bolton, Tremblay & Compagnie, laisser entendre, dans son bulletin du mois dernier, "qu'une crise internationale serait à la veille de se manifester", vu la persistance de l'inflation non seulement en Amérique du Nord, mais, aussi en Europe, il y a lieu d'être anxieux.

Il faut se garder de jouer sur marge sur les valeurs minières

En certains milieux politiques, on semble appréhender davantage les effets de la déflation que ceux de l'inflation... et, pourtant, cette dernière constituerait le plus grand fléau après la guerre. Il semble que Washington ne peut plus compter sur le patriotisme pour enrayer l'inflation et qu'il en serait de même pour Ottawa et Québec, si l'on en juge par les nombreuses demandes d'augmentations des gages et salaires dans notre pays. Afin de mieux combattre l'inflation, le gouvernement canadien vient de hausser les impôts sur le revenu des corporations et l'un des banquiers des E.-U., les plus en vue, M. David Rockefeller, vient de se prononcer "en faveur d'une avance des impôts sur les sociétés et sur le revenu personnel afin de mieux combattre l'inflation. Dans de telles circonstances, nous recommandons aux spéculateurs sur les mines de transiger avec prudence et jamais sur marge, car, trop de facteurs inattendus surgissent ou peuvent surgir dans le domaine minier affectant, avec les conséquences que l'on sait si l'on a spéculé au delà de ses moyens.

SOCIETE de PLACEMENTS Ltée

Valeurs de Placements

Membres de
l'Association canadienne des
courtiers en valeurs mobilières

SOCIETE de PLACEMENTS & COMPAGNIE Ltée

Agents de Change

Membres des
Bourses de Montréal
Bourse Canadienne

Tél. 845-6161 — 360 ouest, rue Saint-Jacques — Montréal

Succursales : QUEBEC — TROIS-RIVIERES — SHERBROOKE — TORONTO — NEW YORK

J. R. TIMMINS & CO.

MEMBRES :

Bourse de Toronto - Bourse de New-York
Bourse de Montréal
L'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières

360 ouest, rue Saint-Jacques - Montréal - 875-3162

Service français : G.M. SAURIOL

GINGRAS, REID, GAUDREAU, Inc.

Actions — Obligations — Fonds mutuels

71, rue St-Pierre, Québec 2 — Tél. 692-0155
18, rue Collin, Montmagny, P.Q.

Membre de l'Association Canadienne des Courtiers en Valeurs Mobilières

VALEURS DE PLACEMENT

Jacques Légaré & Cie
LIMITÉE

QUÉBEC — MONTRÉAL

Service français :
BERNARD MARCHAND — MICHEL LECOURS

JAMES RICHARDSON, & SONS

Maison fondée en 1857

620 ouest, Saint-Jacques — Montréal

Tél. 288-3151

Administration : WINNIPEG

Succursales à : Montréal, Toronto, Winnipeg, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria, Lethbridge, Medicine Hat, Regina, Moose Jaw, Swift Current, Saskatoon, Prince George, Brandon, London, Ontario, Kenora, Kingston, Galt, Hamilton, Simcoe, Chatham, Kitchener, Windsor, Leamington, Ottawa, New-York, Londres, Angleterre.

Consultez notre service de Renseignements sur les

Valeurs Industrielles, actions minières, et pétrolières
Inscrites et hors-liste

JEAN PAGNUELO, Gérant du Service Français

KIPPEN & COMPANY Inc.

MEMBRES
Bourse de Montréal — Bourse Canadienne

L'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières

Reliés par fil privé à Toronto

1155 ouest, boulevard Dorchester — Montréal 2
Téléphone : 866-5761

HOMMAGES!

Hommage à notre industrie minière et à tous ceux, prospecteurs, géologues ou autres qui de près ou de loin contribuent à son expansion constante.

BUREAU DE DIRECTION

Président :
M. Léandre Paré, Ing. P. (Amos)
Vice-président :
M. Jean-Claude Cossette (Québec)
Directeurs :
M. Alcide Bolduc (Amos)
M. Jacques Bouchard (Amos)
M. J.-J. Martel (Amos)
M. Gérard Martel (Amos)
M. Octave Juneau, Ing. P. (Amos)

NORTHERN QUEBEC EXPLORERS LIMITED

732-3211 ou 732-3268 — C.P. 1210 — Amos

Pour un Québec encore plus prospère



NOTRE BANQUE continue de contribuer à l'essor du Québec en secondant toutes les initiatives sérieuses dans les divers secteurs de l'industrie. A chacun de ses bureaux, vous trouverez un accueil courtois et des services bancaires qui faciliteront la conduite de vos affaires.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA
votre partenaire

365 SUCCURSALES ET AGENCES À VOTRE SERVICE

ACHAT ET VENTE D'OBLIGATIONS
Gouvernements — Institutions religieuses
Municipalités — Services publics — Industries
BÉLANGER INC.
Courtiers en valeurs mobilières
MEMBRE DE:
"L'Association Canadienne des Courtiers en Valeurs Mobilières"
800 SQUARE VICTORIA MONTREAL
Tél: UN. 1-1461

GEOFFRION, ROBERT & GÉLINAS, INC.
Membres de l'ASSOCIATION CANADIENNE DES COURTIERS EN VALEURS MOBILIÈRES
MONTRÉAL
129 ouest, rue St-Jacques
70 ouest, rue Jean-Talon
QUÉBEC
CORNWALL

J.-Jacques BEAUCHEMIN, B.A., L.L.L.
André VALIQUETTE, B.A., L.L.L.
J.-B.-Bernard BOUDRIAS, B.A., LL.B.
Guy-Frédéric GERVAIS, B.A., LL.L.
BEAUCHEMIN, VALIQUETTE
AVOCATS ET PROCUREURS
612 OUEST, RUE ST-JACQUES
MONTREAL 845-7176

Avec les compliments de
New Associated Developments Limited
Bald Mountain Oil Company
New Miller Pipe Lines & Mining Exploration Ltd.
Suite 56 — 1610 ouest, rue Sherbrooke
Montréal 25

Téléphone: 285
CIMENT QUÉBEC, INC.
Manufacturiers de ciment Portland
Saint-Basile de Portneuf, P.Q.
Un Ciment de Haute Qualité . . .
de plus en plus recherché . . .

EXTRAIT ET RAFINE DES COMBUSTIBLES NUCLÉAIRES POUR L'ÉNERGIE ATOMIQUE



Eldorado et ses filiales utilisent des méthodes et de l'équipement modernes pour extraire et convertir le minerai d'uranium canadien en composés combustibles pour les réacteurs de l'avenir.
ELDORADO
ELDORADO MINING AND REFINING LIMITED
Port Hope, Ontario — — Beaverlodge, Saskatchewan
Eldorado Aviation Ltd., Edmonton, Alberta
Northern Transportation Ltd., Edmonton, Alberta

Les Mines du Québec
Source de prospérité nationale

Le cuivre intéresse les mines canadiennes et le marché mondial

par M. PAUL MIKLACHEVSKY, chef de service du Département des études financières de la firme d'agent de change L.G. Beaubien & J.L. Lévesque Inc.

Lorsqu'on examine le marché du cuivre, il faut se placer à l'échelle internationale : aucun des grands pays consommateurs du monde libre, Etats-Unis, Grande-Bretagne, France, Allemagne et Japon, ne produit suffisamment pour les besoins de son industrie. La production de l'URSS est à peu près suffisante pour ses besoins et, par moments, ce pays est capable d'exporter un peu. D'autre part, la plupart des pays producteurs exportent la plus grande partie du métal qui est fourni par leurs mines.

Les E.-U., premier producteur

Le premier producteur du monde est les Etats-Unis, avec les importantes mines d'Anaconda Copper, au Montana et au Nevada, celles de Phelps Dodge, en Arizona, et celles de Kennecott, en Utah et ailleurs. Cependant, les Etats-Unis consomment beaucoup plus qu'ils ne produisent et sont l'un des principaux importateurs de cuivre du monde. Les compagnies américaines ont développé de nombreuses mines à l'étranger, surtout en Amérique Latine, au Chili, au Pérou et au Mexique. Elles ont également des participations dans la production africaine.

Le deuxième producteur est normalement la Zambie qui, avant son indépendance proclamée en 1963, s'appelait la Rhodésie du Nord. Le cuivre de Zambie est dominé par les intérêts britanniques et se vend principalement sur les marchés européens, notamment en Angleterre. L'indépendance du pays et les graves problèmes causés par la situation en Rhodésie du Sud ont gêné l'exploitation des mines de la Zambie. En effet, le cuivre de ce pays doit passer par la Rhodésie pour être expédié en Europe et l'on craint que cette voie ne soit un jour coupée pour des raisons politiques. En outre, la Zambie a des difficultés de main-d'oeuvre parce que presque tout le personnel supérieur des mines est de race blanche, ce qui provoque parfois des chocs avec l'administration du pays qui voudrait faire disparaître toute trace de l'ancien régime colonial.

Le troisième producteur du monde est le Chili où les principales mines ont été lancées par des compagnies américaines. Toutefois, cette année, le gouvernement chilien s'était donné une participation contrôlante dans ces sociétés, ce qui a apporté un élément nouveau au problème déjà difficile de la mise en marché du métal produit au Chili. On peut cependant espérer que cette prise de contrôle mettra fin aux fréquentes grèves qui ont paralysé la production, les années précédentes.

Le quatrième producteur du monde est le Canada, tandis que le cinquième est la République du Congo où l'union Minière du Haut Katanga, à présent contrôlée par le gouvernement congolais, a pratiquement le monopole des mines de cuivre.

Signalons enfin la production croissante du Pérou, contrôlée par des entreprises américaines. Aucune difficulté majeure n'est encore survenue dans ce pays.

Production du monde libre

En 1965, la production du monde libre atteignit 4,720,000 tonnes. Elle était en augmentation de 7% par rapport à 1964. Les principaux producteurs se classent comme suit :

Etats-Unis	1,361,000 tonnes
Zambie	759,000 tonnes
Chili	645,000 tonnes
Canada	517,000 tonnes

La consommation de 1965 a été de 5,125,000 tonnes, ce qui comprend bien entendu le cuivre de récupération. La demande mondiale s'accroit régulièrement. Sa croissance annuelle a été d'environ 4½% par an dans les dix dernières années.

Dans la même période, l'accroissement de la capacité de production a été assez lent; de plus, la production a souvent été interrompue par des grèves. Il en est résulté que le marché du cuivre a été extrêmement irrégulier dans les années récentes. La pénurie artificielle des années 1955 et 1956 a été suivie d'années de surproduction pendant lesquelles les producteurs ont conclu des accords pour réduire leurs ventes d'un pourcentage donné, mais, en 1965, sous l'action de forces diverses, comme l'accroissement exceptionnel de la demande causé par la guerre d'Indochine, les exigences du gouvernement chilien, les grèves aux Etats-Unis et ailleurs, il y eut à nouveau une forte pénurie et les prix du métal ont monté d'une façon spectaculaire et des pays utilisateurs se sont vus obligés de restreindre les sorties de cuivre, en imposant des quotas à l'exportation. De telles mesures ont été prises par le Canada, les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et d'autres pays.

Actuellement, le prix du cuivre n'est pas le même dans différentes régions du monde. Les Etats-Unis ont maintenu ce prix au niveau de 36 cents la livre, mais ce prix ne satisfait guère les producteurs. C'est pourquoi le marché du métal reste fort resserré dans ce pays. Au Canada, le cuivre se vend à 45 cents la livre, tandis que dans le reste du monde, le prix est régi ou influencé par le marché de Londres.

Fluctuation des cours

A la bourse des métaux de Londres, les cours du cuivre s'établissent librement, sous l'effet de l'offre et de la demande mondiale. Jusqu'à 1965, aucun des grands producteurs mondiaux n'écoulait son cuivre sur ce marché, tandis que les grandes compagnies fixaient elles-mêmes leurs prix et les maintenaient à un niveau raisonnable au moyen d'accords plus ou moins officiels. Les quantités de métal vendues à Londres étaient donc limitées et les transactions, irrégulières, et, pour cette raison, les cours tendaient à subir de très brusques variations. Toutefois, toute la structure du marché s'est effondrée au mois d'avril 1966, lorsque le Chili a brusquement augmenté son prix à l'exportation de 42 cents à 62 cents la livre. Après cela, la Zambie et le Congo ont décidé de vendre leur métal au cours de Londres, ce qui a commencé par provoquer une baisse de ce cours. Toutefois, à la suite de nouvelles difficultés entre la Zambie et la Rhodésie, mettant en danger l'acheminement du cuivre zambien vers ses marchés, les cours ont à nouveau monté et dépassaient à certains moments 80 cents la livre. Les producteurs canadiens ont généralement augmenté leurs prix à l'exportation outre-mer à des niveaux de plus de 60 cents la livre ou bien suivant les cours du marché de Londres. De cette façon, la bourse de Londres a pris de l'importance ces derniers temps et il est probable qu'avec l'accroissement du volume des transactions, les cours y auront plus de stabilité dans l'avenir.

Situation actuelle, instable

La situation actuelle du marché paraît fortement instable : le prix de Londres est si élevé qu'il invite les utilisateurs à remplacer le cuivre par l'aluminium ou les matières plastiques. Or, l'aluminium peut se substituer au cuivre dans presque tous ces usages. Le prix américain de 36 cents ne paraît guère rentable pour les mines et décourage l'augmentation de la production aux Etats-Unis. Enfin, le chaos général du marché gêne les utilisateurs en les empêchant de faire des prévisions à moyen ou à long terme. Ainsi, une conférence internationale, convoquée sous l'égide des Nations-Unis, se tiendra au mois de décembre et l'on peut espérer qu'elle contribuera à stabiliser les marchés mondiaux du cuivre.

Examinons maintenant la situation du cuivre au Canada. Les producteurs du pays peuvent se partager en trois catégories :

A—Les mines de nickel pour lesquelles le cuivre n'est qu'un sous-produit. Ce groupe est cependant celui dont la production est la plus importante. Ainsi, *International Nickel* est le premier producteur de cuivre au Canada. Les autres producteurs de ce groupe sont *Falconbridge Nickel* et *Sherritt Gordon Mines*.

B—Les grands producteurs spécialisés dans le cuivre dont le plus important est le groupe *Noranda*, exploitant plusieurs mines dont les principales sont la mine Horne à Noranda, la mine Geco en Ontario et les mines des sociétés contrôlées : Craigmont Mines en Colombie-Britannique et Gaspé Mines au Québec, *Hudson Bay Mining & Smelting* qui exploite un riche groupe de mines à Flin Flon, aux confins du Manitoba et de la Saskatchewan. *Campbell Chibougamau* et *Opemiska* sont les deux principaux producteurs de la région de Chibougamau, Québec, tandis que le groupe *Sullivan* exploite des mines en Abitibi et dans les Cantons de l'Est. Signalons enfin la *Bethlehem Copper* et la mine Britannia d'*Anaconda Co. Canada* en Colombie-Britannique.

Parmi les mines en préparation, la plus importante est celle de *Granduc Mines* dans le nord de la Colombie-Britannique.

C—Il existe un grand nombre de petites mines ou de compagnies de prospection disposant de terrains cuprifères dont les réserves ne sont pas assez riches pour être exploitées pour le moment. Ces valeurs sont celles qui se prêtent le plus à la spéculation.

Rentabilité de cette industrie

L'incertitude actuelle des marchés de cuivre fait planer quelque doute sur la rentabilité future de l'industrie et sur ses chances de développement. Si le prix de Londres se généralisait, il n'y a pas de doute que la croissance de l'usage du cuivre sera compromise et qu'elle pourrait même faire place à une réduction de sa consommation. Par contre, un prix trop faible découragerait les producteurs et créerait de nouvelles pénuries dans les années qui viennent. Il faut donc espérer que la conférence internationale, attendue pour la fin de l'année, aboutira à un accord fondamental qui tiendra compte de la situation nouvelle créée par les aspirations nationales des pays producteurs qui ont un besoin urgent de toutes les ressources financières dont ils peuvent disposer pour mettre en valeur leur économie et pour rattraper leur retard par rapport aux pays hautement industrialisés. Cependant, un tel accord ne devra pas négliger les réalités du marché, la concurrence possible des produits de substitution, ainsi que les besoins et les possibilités des consommateurs.

Avec les compliments de
Labrador Mining and Exploration Co. Ltd
Intéressée au développement de gisements de minerai de fer au Labrador
Siège social
1155 ouest, boulevard Dorchester — Chambre 601 Edifice de la Banque Canadienne Impériale de Commerce
MONTREAL

J.L. Lévesque & L.G. Beaubien Ltée
VALEURS DE PLACEMENT
Gouvernements — Municipalités
Institutions religieuses
Services publics — Industries

L.G. Beaubien & J.L. Lévesque Inc.
AGENTS DE CHANGE
Membres :
Bourse de Montréal
Bourse Canadienne

Siège social
360, rue Saint-Jacques Montréal Tél.: 879-2222
QUEBEC — TROIS-RIVIERES — SAINT-HYACINTHE — SHAWINIGAN — OTTAWA
SHERBROOKE — CHICOUTIMI — MONCTON — PARIS — BRUXELLES — GENEVE

Les Mines du Québec

Source de prospérité nationale

La Société Québécoise d'exploration minière (SOQUEM) partenaire d'exploration

par COME CHARBONNEAU, président

La Société Québécoise d'Exploration Minière, mieux connue sous son sigle SOQUEM, est une entreprise publique à caractère commercial et industriel. Elle a pour objet de trouver des gisements miniers et de favoriser la mise en exploitation de nouvelles mines au Québec.

Comme l'a énoncé le législateur dans la charte de la Société (loi 13 - 14, Elizabeth II, chapitre 36), pour réaliser cet objectif, SOQUEM a reçu comme mandat :

a) de faire de l'exploitation minière par toutes méthodes ;

b) de participer à la mise en valeur des découvertes, y compris celles faites par d'autres, avec possibilité d'acheter et de vendre des propriétés à divers stades de développement, et de s'associer à d'autres pour ces fins ;

c) de participer à la mise en exploitation des gisements, soit en les vendant, soit en prenant une participation contre la valeur des propriétés transmises.

On remarquera que deux des trois éléments de ce mandat comportent un appel à la participation.

SOQUEM recherche donc des associés disposés à participer financièrement à ses programmes d'exploration et à ses découvertes. Elle offre son concours financier et technique pour la mise en valeur de découvertes faites par d'autres. Enfin, elle est à l'affût de propriétés minières de valeur dans lesquelles elle prendrait un intérêt majoritaire ou minoritaire, selon leur stade de développement, en adoptant la formule d'option ou l'achat direct.

Quelle garanties la SOQUEM offre-t-elle à ses associés éventuels ? En traitant avec la SOQUEM, les prospecteurs, les petits syndicats miniers, les sociétés d'exploration ou d'exploitation minière peuvent-ils s'attendre à bénéficier d'avantages comparables à ceux résultant des transactions courantes de l'industrie minière ? Jouiront-ils d'une protection analogue ? Quelle sera la qualité des services techniques qu'ils recevront en retour ou du fait de leur participation ?

CARACTERE COMMERCIAL ET INDUSTRIEL

SOQUEM étant une entreprise à *caractère commercial et industriel*, elle doit nécessairement se conformer à la loi de l'offre et de la demande. Etant "en affaires", elle doit se soumettre aux froides réalités économiques et offrir à ses associés des avantages comparables à ceux qu'ils recevraient ailleurs. Elle ne peut se soustraire aux exigences de l'environnement concurrentiel dans lequel elle évolue tant sur le plan provincial que sur le plan nord-américain et surtout sur le plan international. Ses partenaires peuvent compter sur cette assurance.

Certains prospecteurs ou syndicats miniers hésiteront peut-être à transiger avec une entreprise d'Etat. Pour les rassurer, il apparaît nécessaire de rappeler que plusieurs pays ont fait appel à leur Commission géologique ou à des organismes similaires à la SOQUEM pour promouvoir l'expansion de leur industrie minière nationale ou pour satisfaire des besoins critiques en certaines matières premières. On peut donner comme exemples la Suède depuis 1914, avec la "Svenska Geologiska Undersokning" ; les Etats-Unis de 1939 à 1949, avec le "U. S. Bureau of Mines" ; l'Australie depuis 1942, avec le "Bureau of Mineral Resources, Geology and Geophysics" ; la France depuis 1959, avec le "Bureau de Recherches Géologiques et Minières" ; le Japon, récemment, avec "l'Overseas Mineral Resources Development Co. Ltd.".

Tous ces organismes, la plupart conjointement avec l'entreprise privée, ont apporté une contribution valable au secteur minier dans leur pays. L'Etat et l'entreprise privée y ont trouvé un avantage marqué.

Toujours afin de rassurer des partenaires éventuels, ajoutons que SOQUEM n'est pas un agent de la Couronne et qu'ainsi, tout syndicat ou individu qui s'estime lésé peut poursuivre la Société devant les tribunaux. De toutes les sociétés d'Etat, qu'elles soient québécoises ou fédérales (près de 60), seuls le Conseil Canadien pour les Arts et la SOQUEM ne sont pas des agents de la Couronne.

CONTROLE DE $15,000,000

Comme la majorité des entreprises du secteur privé, SOQUEM est une compagnie à fonds social ; le Québec en est actuellement l'unique actionnaire. Son capital social de $15 millions est souscrit à même le fonds consolidé du revenu à raison de $1.5 million par an. Son mode de fonctionnement est le même que celui de toute grande société d'exploration minière. Son personnel ne fait pas partie de la fonction publique ; il est soumis au régime ordinaire de l'entreprise privée.

Comment se compose ce personnel ? Voilà une question vitale, puisque de ce personnel dépendent la qualité des services techniques et la valeur de toute forme d'association avec SOQUEM.

Toute grande compagnie d'exploration requiert les services de trois catégories principales de spécialistes : géologues, géophysiciens et géochimistes. Ces trois types de spécialistes sont à l'heure présente excesseviment rares au Canada. Depuis trois ans surtout, on s'interroge avec de plus en plus d'anxiété sur l'avenir de l'industrie minière canadienne face à cette rareté de spécialistes, aussi bien au niveau des universités qu'à celui des entreprises et de l'Etat. Malgré cette pénurie, la SOQUEM peut s'enorgueillir de compter sur un personnel de choix alliant l'expérience à la jeunesse. Toute énumération est fastidieuse et certains jugeront le procédé puéril, mais il nous apparaît très à propos ici de présenter un aperçu de la carrière de quelques-uns des membres de ce personnel :

PERSONNEL COMPETENT

Géologue en chef : 37 ans, B. Sc., Ph. D. (McGill 1956) - 15 ans d'exploration en Afrique orientale et au Canada. Employeurs : Williamson Diamonds Ltd., Iron Ore Co. of Canada et Anglo American Corporation of South Africa, la plus grande société minière au monde.

Géologue en chef suppléant : 35 ans, B. Sc. A. (Poly 1954), Ingénieur-géologue et ingénieur minier - 12 ans de géologie d'exploration et d'exploitation au Canada et au Libéria. Dernier employeur : Lamco J. V. Operating Co. où il dirigeait une exploitation de 8,000,000 de tonnes de minerai par an et un personnel de 300 hommes de 13 nationalités différentes, dont 50 Suédois.

Géologue senior : 40 ans, B. Sc., M. Sc., (McGill 1949) - 17 ans d'exploration au Canada, aux Etats-Unis et en Nouvelle-Calédonie. Employeurs : Jones et Laughlin Steel Corp., Algoma Ore Co., et Union Carbide Corp.

Géochimiste : 34 ans, B. Sc., M. Sc., Ph. D. (McGill 1959) - 10 ans d'exploration géochimique au Canada (du Québec au Yukon). Employeurs : Kennco Exploration Ltd, Pickhands - Mathers Co. et la Commission géologique du Canada.

Géophysicien : 33 ans. Ingénieur-géologue (Poly 1958), Ph. D. (Harvard 1960) - 11 ans de travaux de recherches au Canada et aux Etats-Unis. Employeurs : Lowphos Ore Ltd., l'université de Sudbury et la Commission géologique du Canada. Seul Canadien d'expression française possédant un doctorat en géophysique.

Les services permanents de la Société comptent en plus six ingénieurs-géologues (dont deux possédant des doctorats et trois des maîtrises), trois prospecteurs et deux chefs de laboratoires. Son personnel comprend actuellement 24 employés permanents et 88 employés saisonniers recrutés chez les professeurs et étudiants d'universités, les ingénieurs poursuivant des recherches post-graduées et les prospecteurs. Ce personnel poursuit actuellement 16 programmes d'exploration, de valorisation et de recherches dans diverses régions de la province. Le nombre et l'ampleur de ces programmes incontestablement placent SOQUEM parmi les sociétés d'exploration les plus actives au Québec, dès sa première saison d'exploration et sept mois après son entrée en opération, le 1er novembre 1965. Elle est probablement au premier rang en ce qui concerne l'exploration de reconnaissance.

Cela ne représente qu'un départ ; tout n'est pas encore parfaitement rodé et certains rouages manquent de lubrifiant. Cependant, il est raisonnable de s'attendre à ce que la SOQUEM atteigne bientôt sa vitesse de croisière et d'affirmer que déjà elle constitue un partenaire désirable pour faire de l'exploration minière au Québec.

Georges Falardeau
Robert Monast
Jean Gendron
T. H. Dunn

J.-T. GENDRON, Inc.

Valeurs de placement

Membres de la Bourse de Montréal
Membres de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières

Téléphone: 529-2965
500 est Grande-Allée, suite 109 — Québec

P. H. DESROSIERS

CONSEILLER COMMERCIAL ET INDUSTRIEL

Les Industries ABEX du Canada Ltée
Quebec Iron and Titanium Corporation
Les Entreprises P.H. Desrosiers Ltée
Ciment Fondu Lafarge (Canada) Ltée

1405, rue Peel, suite 410, Montréal, P.Q. Tel.: AV. 8-1235

Spécialisée dans les placements privés aux institutions

Descarries, Vinet & Cie Ltée

VALEURS DE PLACEMENT

500 ouest, rue Saint-Jacques — Tél. 842-1834
Montréal

CANADA TRUST

Agents de transfert et Registraires

Fiduciaires pour les obligations et les débentures des corporations

631 ouest, boul. Dorchester — 7040, rue St-Hubert
Tél. 861-9781

SAF

SOCIETE D'ADMINISTRATION ET DE FIDUCIE

Agents de transfert d'actions et régistraire

Fiduciaires pour les obligations et débentures des corporations

10, RUE SAINT-JACQUES — MONTREAL
Tél.: 844-3961

SUCCURSALES :
Winnipeg — Regina — Edmonton — Vancouver
Québec — Chicoutimi — Trois-Rivières — Rouyn — Ottawa

COMPAGNIE GUARANTY TRUST DU CANADA

Agents de transfert et Régistraires

Fiduciaires pour les obligations et les débentures des corporations

MONTREAL — Tél.: VI. 9-5705
427 OUEST, RUE SAINT-JACQUES
Paul Vaillancourt, jr, gérant

FLORIDO MATTEAU, Président
JEAN-LOUIS MATTEAU, Vice-prés. exécutif
ROBERT MATTEAU, Vice-président
FERNAND MATTEAU, Sec-gérant

FLORIDO MATTEAU INC.

VALEURS DE PLACEMENT
OBLIGATIONS • ACTIONS • FONDS MUTUELS
1364, 6e Avenue — LEcture 8-8628
GRAND'MÈRE, QUÉBEC
Membres de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières

CAMPBELL CHIBOUGAMAU MINES LTD.

(Libre de responsabilité personnelle)

ADMINISTRATEURS

FRANK H. BLAIR	New York, N.Y.
JACK N. BLINKOFF	New York, N.Y.
EVERETT CALLENDER	New York, N.Y.
CHARLES W. CLARK	Toronto, Ont.
ROLAND D. CRANDALL	New York, N.Y.
CHARLES L. McALPINE, C.A.	Toronto, Ont.
WALTER M. MARTIN, C.R.	Toronto, Ont.
JOHN G. PORTEOUS, C.R.	Montréal, P.Q.
ROBERT M. REININGER	New York, N.Y.

OFFICIERS

JACK N. BLINKOFF	*Président du conseil et Assistant Secrétaire*
CHARLES W. CLARK	*Président*
JOHN G. PORTEOUS, C.R.	*Vice-président et Conseil général*
C. L. McALPINE, C.A.	*Vice-président, Secrétaire et Assistant Trésorier*
ALEX SAMSON	*Trésorier et Assistant Secrétaire*

Chibougamau Mining & Smelting Co. Inc.

(libre de responsabilité personnelle)

ADMINISTRATEURS :

FRANK H. BLAIR	New York, N.Y.
JACK N. BLINKOFF	New York, N.Y.
CHARLES W. CLARK	Toronto, Ont.
CHARLES L. McALPINE, C.A.	Toronto, Ont.
JOHN G. PORTEOUS, C.R.	Montréal, P.Q.
LT-COL. E.T. RENOUF	Montréal, P.Q.
ALEX SAMSON	Toronto, Ont.
JAMES A. TAYLOR	Aurora, Ont.

OFFICIERS

CHARLES W. CLARK	Président
CHARLES L. McALPINE, C.A.	Vice-président et Secrétaire
ALEX SAMSON	Trésorier et Assistant Secrétaire

BIG TOWN COPPER MINES Ltd

Libre de responsabilité personnelle

Administration

Officiers et administrateurs

Wilfrid BERTHIAUME	Président
Georges THIBODEAU	Vice-président
Albert LECLERC	Vice-président
Aimé BERTHIAUME	Secrétaire-trésorier ...

Directeurs :

Anatole BERTRAND	Administrateur
Irene LAMARCHE	Administrateur
Hercule LEFEBVRE	Administrateur

C. T. Bischoff, Ingénieur consultant
Agent de transfert : Guaranty Trust Co.

Siège social
Suite 2100, 800 Place Victoria
Montréal

Un Service Français

Vous êtes cordialement invités à vous prévaloir des nombreux avantages qu'offre le Service français de Doherty, Roadhouse & McCuaig Bros... Ce Service vous fournira en français des bulletins mensuels (placements), des études sommaires sur la plupart des grandes sociétés industrielles canadiennes, de la correspondance et autres renseignements.

DOHERTY ROADHOUSE & McCUAIG BROS.

Membres des Bourses principales du Canada
L'Association canadienne des courtiers en valeurs de placements

Bureaux :
Suite 400, Place Victoria - Tél.: 878-2392
1420 rue Peel, Montréal - Tél.: 849-9311

CLICHE ET ASSOCIÉS LTÉE

Courtiers de Placement • Investment Dealers

Tél. 878-1951 — Tour de la Bourse, Place Victoria, Montréal 3, P.Q.

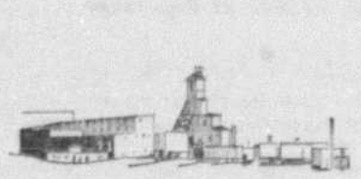
Succursales: 71, rue St-Pierre — Québec — Tél. 692-1116
Place Royale — Trois-Rivières — Tél. 378-4088

ROYAL SECURITIES CORPORATION LIMITED
Fondée en 1903
Souscripteurs et distributeurs
ROYAL SECURITIES COMPANY
Membres des principales Bourses au Canada
800 Victoria Square, Montréal 1, Canada
15 bureaux au Canada, au service des investisseurs ainsi qu'à Londres et New York

MOLYBDENITE
CORPORATION OF CANADA LIMITED
(Libre de responsabilité personnelle)
PRODUCTEUR DE :
Concentré de molybdenite
Bismuth métallique, d'oxyde molybdique
Bureau-Chef :
Suite 200, 485, rue McGill, Montréal, P.Q.
Usine :
Canton LaCorne, Abitibi-Est, P.Q.

BRUNEAU MINES LTD.
PRODUCTEUR DE CONCENTRE DE CUIVRE
Bureau-chef :
620 Cathcart, Montréal, P.Q.
Mine :
Canton McKenzie, Chibougamau, P.Q.

Davidson & company
Membres des Bourses
de Toronto et de Montréal
de la Bourse Canadienne
et de
L'Association Canadienne des courtiers
en valeurs mobilières
Montréal Ottawa St. Catharines Kitchener
1015 Côte du Beaver Hall, Montréal


THE
PATIÑO
MINING CORPORATION
S'INTERESSE ACTIVEMENT A L'EXPLORATION ET AU DEVELOPPEMENT DE MINES ET A LEUR FINANCEMENT
7 RUE KING, EST, TORONTO, CANADA

Atlas Copco Canada Ltd.
au service de l'industrie minière du Canada avec ses outils de précision :
- Foreuses
- Fleurets de foreuses
- Taillants amovibles
- Compresseurs
- Perforateurs sur wagonnet
- Chargeuses

Atlas Copco
745, chemin Montréal - Toronto
Dorval, P.Q.
Succursales dans tout le Canada

Les Mines du Québec
Source de prospérité nationale

L'industrie minière progresse au Québec

Par le Ministère des Richesses Naturelles du Québec

Loin de ralentir son allure au Québec, l'industrie minière étend maintenant ses ramifications jusque dans la pointe nord-ouest du Nouveau-Québec. Asbestos Hill, où l'on a décelé une zone amiantifère d'environ 20,000,000 de tonnes, est appelé à devenir d'ici quelques années un centre minier aussi actif que Schefferville et Gagnon, pourtant déjà fort reculés au coeur du Nouveau-Québec. Asbestos Hill représente des investissements d'environ $50 millions.

L'HUDSON STRAIT ASBESTOS LIMITED, filiale de l'Asbestos Corporation, procède à des sondages dans ce coin perdu, au sommet de la péninsule de la baie d'Ungava, à une quarantaine de milles de la baie Déception et à 1,200 milles aériens de Montréal. Parallèlement aux travaux d'exploration et de mise en valeur, il faut ériger une ville minière et construire le port de mer nécessaire pour acheminer les quelque 100,000 tonnes de fibres d'amiante que l'usine d'Asbestos Hill produira par année, à partir de la fin de 1970 ou du début de 1971. Il s'agira là d'un complexe minier complètement intégré. L'Asbestos Corporation emploiera dans le Nouveau-Québec les mêmes méthodes d'extraction qu'à Thetford Mines.

L'exploitation se fera à ciel ouvert durant les dix premières années et dans des galeries souterraines par la suite.

Une autre compagnie minière, RAGLAN NICKEL MINES tente également d'arracher ses richesses à la péninsule de l'Ungava, à environ quinze milles plus au sud que l'Asbestos Corporation. Les sondages se poursuivent par étapes depuis 1958, au coût de plusieurs millions; les résultats ont été encourageants jusqu'à maintenant.

POINTE-NOIRE

La côte Nord, dont on sait qu'elle avance à pas de géant dans le domaine minier sous l'impulsion directe du Nouveau-Québec, s'est enrichie en juillet 1965 d'une usine de bouletage de minerai de fer, propriété de ARNAUD PELLETS. L'usine, construite à Pointe-Noire, non loin de Sept-Iles, est alimentée par la mine de Wabust Lake, située dans le Labrador terreneuvien. La capacité de production de la nouvelle usine est d'environ 5,000,000 de tonnes par année. La réalisation de ce projet a entraîné des dépenses de $55 millions.

NORD-OUEST QUEBECOIS

Pendant ce temps, l'industrie minière se développe constamment dans le Nord-Ouest québécois. L'activité est intense aussi bien dans les comtés d'Abitibi-Est et de Rouyn-Noranda que dans la région de Val d'Or.

La mise en valeur du gisement de "MINES DE POIRIER INC.", qui doit commencer à produire en 1966, a nécessité en 1965 des investissements de l'ordre de $10 millions. "Mines de Poirier Inc.", propriété de Rio Algom Mines, est équipée d'un concentrateur d'une capacité quotidienne de 1,500 tonnes. Les réserves de minerai sont d'environ 1,800,000 tonnes renfermant 3% de cuivre à la tonne et 0.7% de zinc et 1,400,000 tonnes contenant 0.37% de cuivre et 8.32% de zinc à la tonne.

Pour sa part, JOUTEL COPPER MINES, filiale de NORANDA MINES, poursuit au coût de plusieurs millions les travaux d'exploration qu'elle a entrepris dans le canton de Joutel, à quelques milles au nord du canton de Poirier. Ses réserves de minerai atteignent environ 1,400,000 tonnes dont la teneur en cuivre est de 2.35% à la tonne et 400,000 tonnes renfermant 8.98% de zinc et 0.2% de cuivre à la tonne.

Dans le voisinage immédiat des deux mines précédentes, NORTHERN EXPLORATION continue ses travaux souterrains de mise en valeur d'un gisement à haute teneur en zinc. Egalement dans le canton de Joutel, EQUITY EXPLORATION poursuit un programme systématique de sondages au diamant afin de pouvoir exploiter ce que l'on croit être un important gisement d'or. Plusieurs autres compagnies font de la prospection dans cette région.

Pour aller de pair avec les découvertes aussi nombreuses qu'encourageantes faites dans les cantons de Poirier et de Joutel, le ministère des richesses naturelles a décidé de créer une nouvelle ville minière, Joutel, pour desservir cette région. Joutel, érigée au coût de $2 millions, se dressera sur la rive ouest de la rivière Harricana, à 83 milles au nord d'Amos.

Une nouvelle mine, celle d'ANGLO - AMERICAN MOLYBDENITE a atteint le stade de l'exploitation le 7 août 1965 dans le canton de Preissac, dans le comté d'Abitibi-Est. Le rendement de la mine est de 1,000 tonnes de minerai par jour. Les réserves sont évaluées à quelque 3 millions de tonnes renfermant 0.36% de molybdène et 0.053% de bismuth. Ce projet a coûté au total 5 millions de dollars dont environ 2 à 3 millions de dollars devaient être dépensés en 1965.

D'autre part, la société CAMPBELL CHIBOUGAMAU MINES LTD., établie dans les cantons de Roy et Obalski, doit investir 6.5 millions de dollars dans un programme d'expansion au cours des 2 ou 3 prochaines années. Les travaux seront effectués en grande partie à la mine Henderson et à l'atelier de traitement.

BELLETERRE — En mars 1965, la mine de cuivre-nickel de LORRAINE MINING CO., filiale de McINTYRE PORCUPINE, était inaugurée dans la région de Belleterre. LORRAINE MINING peut traiter 400 tonnes de minerai par jour. Ses réserves sont estimées à environ 550,000 tonnes dont la teneur en cuivre est de 1.5% et la teneur en nickel de 0.6% à la tonne.

ROUYN - NORANDA — Dans le canton de Beauchatel, comté de Rouyn-Noranda, la société WASAMAC MINES LTD. a construit un atelier de traitement dont la capacité quotidienne est de 1,500 tonnes de minerai d'or. L'exploitation a débuté en juin 1965 et les travaux, pour atteindre ce stade, ont coûté 3 millions de dollars (environ 2 millions de dollars ont été affectés à ce programme durant la dernière année). Les réserves de minerai sont estimées à plus d'un million de tonnes renfermant 0.159 once d'or à la tonne.

CHIMO GOLD MINES — doit commencer en janvier 1966 à produire de l'or. Le minerai sera traité, au rythme de 300 tonnes par jour, à l'usine (appartenant jusqu'alors à BEVCON MINES) dont Chimo Gold Mines a fait l'acquisition en novembre 1965.

VAL d'OR — De son côté, CAMFLO MATTAGAMI MINES a commencé le 1er juin 1965 à expédier, à raison de 600 tonnes par jour, du minerai d'or à l'usine de MARLARTIC GOLD FIELDS. Cette compagnie a accepté de traiter un minimum de 17,000 tonnes de minerai par mois d'ici au 31 décembre 1965 et, 24,000 tonnes par mois depuis cette date jusqu'au 31 mai 1967.

AUTRES DEVELOPPEMENTS MINIERS

Les réserves de la mine CUPRA, dont l'exploitation doit être entreprise à la fin de 1965 dans le comté de Wolfe, sont estimées à 2 millions de tonnes de minerai renfermant 3.5% de cuivre, 3.5% de zinc, 0.50% de plomb, 0.02 once d'or et 1.3 once d'argent à la tonne. Le minerai doit être traité à l'atelier de SOLBEC COPPER MINES LTD., situé à Straford. La mise en production de cette mine aura coûté près de 2 millions de dollars.

D'autre part, la société GASPE COPPER MINES, filiale de Noranda Mines, effectue en Gaspésie des travaux de mise en valeur qui dureront deux ans et coûteront $12 millions. Ces travaux ont pour but d'amener le gisement de "la montagne du Cuivre" au stade de la production.

CANADIAN ELECTROLYTIC ZINC LTD. a décidé d'augmenter de 50 pour cent la capacité de son affinerie de zinc de Valleyfield, pour pouvoir fournir de l'acide sulfurique à une usine d'engrais phosphatés qui ouvrira ses portes en 1966. Ces travaux représentent des investissements de 8.5 à 9 millions de dollars. L'usine d'engrais phosphatés coûtera 13 millions de dollars (ST. LAWRENCE FERTILIZERS LIMITED).

CIMENT

L'expansion rapide que l'industrie minière connaît actuellement au Québec, se manifeste également dans le domaine des matériaux de construction et plus particulièrement du ciment. De 1960 à 1964, la valeur de production du ciment est passée au Québec de $28 millions à $42 millions. D'ailleurs, on ne cesse d'enregistrer des progrès dans ce secteur de la vie économique. Tandis que de nouvelles cimenteries sont construites, d'autres modernisent leurs installations et augmentent leur capacité de production.

Les autorités de la plus importante cimenterie française, "LES CIMENTS LAFARGE", ont annoncé leur intention d'ouvrir une succursale au Québec, plus précisément à Saint-Constant, dans le comté de Laprairie, au coût de $35 millions. La nouvelle cimenterie, dont la construction doit être terminée en juillet 1966, pourra mettre sur le marché environ trois millions de barils de ciment Portland par année.

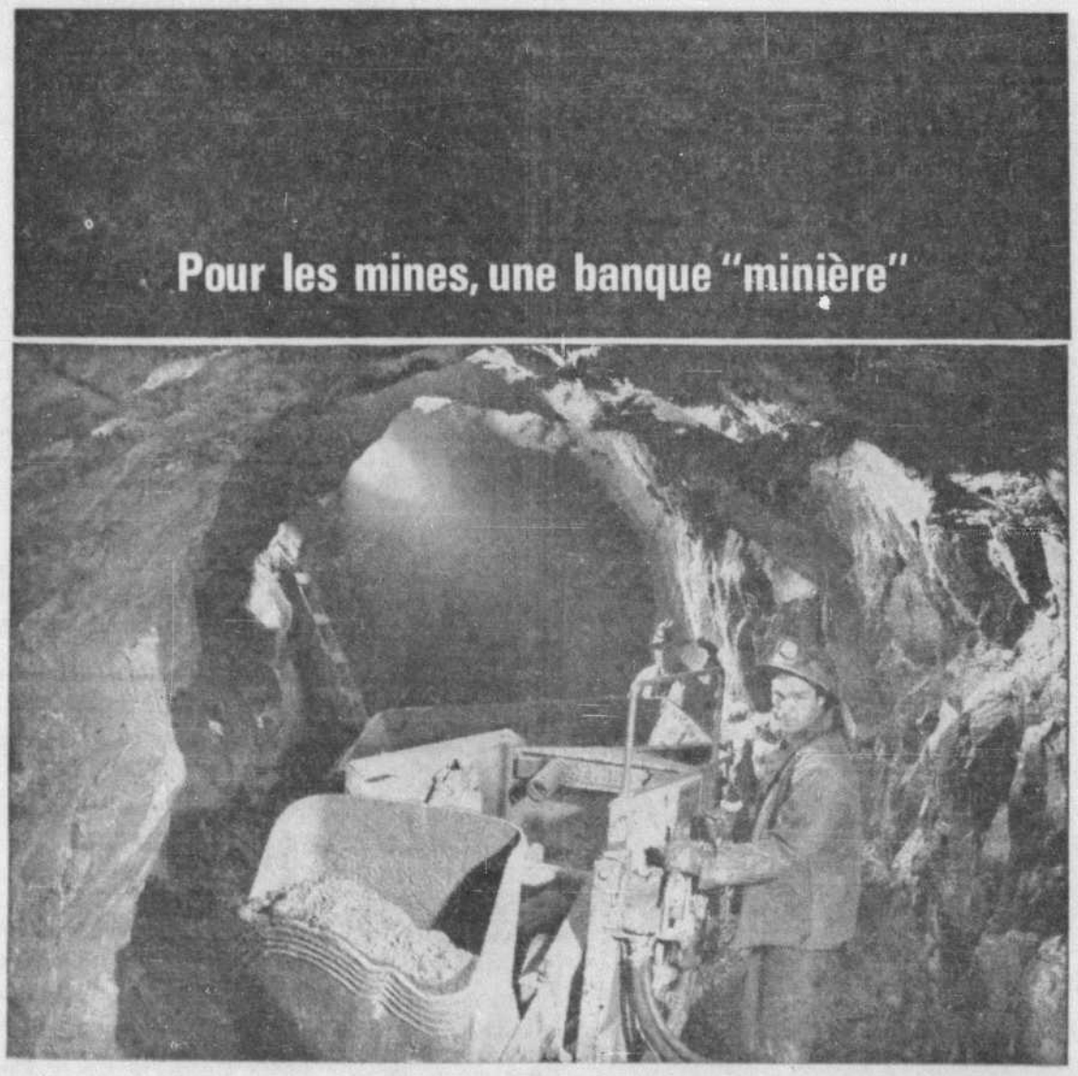
Après avoir cédé en 1960 leur cimenterie de Ville Saint-Michel à la Société générale de Belgique, les frères Miron de Montréal font actuellement construire, au coût de $7 millions, une usine de poudre de ciment à Notre-Dame-des-Prairies, à proximité de Joliette. "LES CIMENTS INDEPENDANTS INC.", dont les installations compteront parmi les plus automatisées du genre en Amérique du Nord, doit entrer en opération en 1966. La production sera de 1,500,000 barils par année.

Pendant ce temps, la compagnie MIRON, contrôlée par la SOCIETE GENERALE DE BELGIQUE, entreprend un programme d'expansion de $10 millions. La capacité de la cimenterie de Ville Saint-Michel sera ainsi portée de quatre à six millions de barils par an.

Enfin, la compagnie des CIMENTS DU SAINT-LAURENT, fondée il y a dix ans, est maintenant équipée d'un deuxième four à ciment à Villeneuve, en banlieue de Québec. La production annuelle de cette usine passe ainsi de deux millions et demi à quatre millions et demi de barils.

Raymond Camus, B.Com. président — Roch Grenache vice-président — P.-E. Brossard secrétaire-trésorier — Henri Bouchard administrateur — J.-C. Ouesnel, B.A., LL.B. administrateur

RAYMOND CAMUS INC.
COURTIERS EN VALEURS MOBILIERES
Succursale : 4 EST, RUE NOTRE-DAME — MONTREAL — Tél. 868-1857
384, rue Radisson, Trois-Rivières — 378-2044



...la banque qui aide encore les pionniers

Dès l'instant où le prospecteur a découvert un riche filon et pendant toutes les phases subséquentes de l'exploitation de la mine, la Banque de Commerce Canadienne Impériale est en mesure de fournir tous les services bancaires nécessaires. Voici près d'un siècle qu'elle aide ainsi à faire valoir les richesses du sol canadien—d'où sa réputation d'être "la banque qui aide les pionniers". Dans la plupart des camps miniers, nous avons été les premiers à assurer un service bancaire *complet*.

Dans les régions minières et dans les principaux centres de la finance minière, nos gérants de succursale sont bien au courant de la question. Ils possèdent une grande expérience acquise sur place, et de plus, peuvent faire appel aux experts et aux spécialistes de notre *Service du développement des ressources naturelles*.

Si vous avez besoin de renseignements ou d'aide dans quelque domaine que ce soit de la finance minière, veuillez vous adresser à l'une de nos succursales ou directement à M. R. J. Redrupp, gérant général adjoint, Service du développement des ressources naturelles, à notre siège social, à Toronto.

BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPÉRIALE
La première banque des centres miniers

Avec les hommages de

BOUCHARD & CIE LTEE
Membres :
BOURSE DE MONTREAL
BOURSE CANADIENNE
BOURSE DE TORONTO

BOUCHARD & LEBLOND INC.
Valeurs de Placement
Membre de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières
Gouvernements — Municipalités — Institutions religieuses — Services publics — Industries et fonds mutuels

1015 Côte du Beaver Hall, suite 203 — 875-5050 — Montréal 1

Les Mines du Québec

Source de prospérité nationale

L'industrie minière au Canada en 1965

par l'honorable Jean-Luc Pépin, ministre des mines et des relevés techniques, Ottawa, Canada

Pour la septième année consécutive, l'industrie minérale du Canada a enregistré, au cours de 1965, un nouveau record de production. Le succès a été marqué par l'exploration et la mise en valeur de nouveaux gisements minéraux tant dans les régions minières connues que dans des endroits éloignés. L'exploration minérale, d'un océan à l'autre et de la frontière des Etats-Unis jusqu'à l'Arctique, s'est généralisée et la production des métaux communs s'est accrue sensiblement.

Production de $3,737,000,000

La production minérale du Canada en 1965 est évaluée à 3,737 millions de dollars, soit 10.3 p. 100 de plus qu'en 1964, et plus du double de la production de 1,795 millions enregistrée en 1955. Chacun des trois secteurs de l'industrie a établi des nouveaux records : la production de métaux a atteint 1,923 millions de dollars, les minéraux industriels, 734 millions et les combustibles minéraux, 1,080 millions. L'augmentation en pourcentage de la valeur totale a été l'une des plus élevées et l'augmentation en valeur de 350 millions de dollars, la plus considérable au cours des dernières années. Les métaux représentent 222 millions de cette augmentation, les minéraux industriels (matériaux de construction et produits non métalliques), 47 millions et les combustibles minéraux, 81 millions de dollars.

L'indice du volume physique de la production minérale en 1965 a été de 348 (1949 = 100) en comparaison de 326 l'année précédente et de 230 pour le total de la production industrielle du pays. L'indice sert à mesurer la croissance réelle de la production, par volume, et à comparer tous les secteurs de l'économie. La valeur de la production minérale per capita a été de $191 en 1965 en comparaison de $176 en 1964, et près de trois fois plus élevée qu'en 1949.

Dans une période de progrès considérable, la croissance de l'industrie minérale dépend en grande partie du rythme continu des investissements importants pour l'installation d'usines, l'achat de matériel, et l'exploitation des mines qui permettront la mise en production de gisements minéraux. Les immobilisations et les frais de réparation dans l'industrie ont exigé un montant de 881 millions de dollars au cours de 1965, soit 9 p. 100 de plus qu'en 1964. Les dépenses prévues pour 1966 s'élèvent à 1,132 millions, un exemple frappant de la confiance des sociétés minières en l'avenir du Canada et de son rôle comme grand fournisseur mondial des minéraux. Les exportations de minéraux bruts et ouvrés se sont élevées à 2,782 millions de dollars en 1965. On en a expédié 59 p. 100 aux Etats-Unis, 19 p. 100 en Angleterre, 8 p. 100 au Marché commun européen et le reste, à différents pays du monde.

63 minéraux produits

La production enregistrée en 1965 comptait 53 minéraux dont les plus importants, par ordre de valeur, sont : le pétrole brut, pour 718 millions de dollars; le nickel, 435 millions; le minerai de fer, 422 millions; le cuivre, 388 millions et le zinc, 251 millions. Les dix principaux représentent près de 80 p. 100 de la valeur totale et les vingt premiers, plus de 95 p. 100. L'augmentation assez importante de la valeur de la production minérale en 1965 tient à deux facteurs : les prix généralement plus hauts et la production plus élevée de la plupart des minéraux comparativement à celle de 1964.

Le Canada est en tête des pays libres dans la production du nickel, du zinc, des métaux du groupe platine, de l'amiante et de la syénite néphélinique; il est le deuxième dans celle de l'uranium, du cobalt, du titane (ilménite), de l'or, du molybdène, du soufre, du cadmium et du gypse. De plus, il se range parmi les plus importants producteurs de nombreux autres minéraux, dont le minerai de fer, le cuivre, l'argent, le plomb et le magnésium. Il ne le cède qu'aux Etats-Unis et à l'URSS dans la production diversifiée de minéraux, mais occupe le premier rang pour l'exportation de minéraux et de produits minéraux.

$704,700,000 pour notre province

La production minérale du Québec, à 704.7 millions de dollars en 1965 au regard de 684.6 millions l'année dernière, a atteint un nouveau sommet. La production des minéraux métalliques a augmenté de 25 millions de dollars; celle des minéraux non métalliques a baissé de près de 8 millions du fait d'un fléchissement dans la production d'amiante. Pendant ce temps, la production des matériaux de construction dans la province, soit 120 millions de dollars, augmentait légèrement et parvenait à répondre aux besoins créés par la grande activité de l'industrie et de la construction. La province ne produit pas de combustibles minéraux.

La province de Québec se classe après l'Ontario pour la valeur de la production de ses métaux. Elle devance toutes les autres provinces avec sa production de minerai de fer, soit 14.8 millions de tonnes courtes, mais occupe le deuxième rang après Terre-Neuve et le Labrador, pour la valeur de sa production de minerai de fer, soit 141.6 millions de dollars. La production de cuivre, de 352 millions de livres d'une valeur de 132 millions, a été plus élevée qu'en 1964 et la production de zinc, de 552 millions de livres d'une valeur de 83 millions, marquait une hausse de 16.5 p. 100. La St. Lawrence Columbium and Metals Corporation d'Oka demeure le seul producteur de l'Amérique du Nord et le plus important producteur au monde de concentrés de columbium. La mine a produit 2.4 millions de livres d'anhydride de columbium dans des concentrés.

Une intense activité a régné au Québec dans l'exploration et la mise en valeur des métaux communs, surtout dans les régions du Nord-Ouest et de Gaspé. Des programmes d'exploitation de mines et de construction d'usines en voie d'exécution sont un indice que la production de cuivre et de zinc devrait augmenter d'une manière appréciable au cours des prochaines années. Trois nouvelles mines de cuivre-zinc ont commencé à produire en 1965 et une usine de cuivre a procédé à des travaux d'agrandissement. La Quebec Cartier Mining Company exploitera le gisement de fer de Fire Lake situé à environ 60 milles au nord du lac Jeannine, afin d'augmenter la production de son usine à ce dernier endroit.

Québec devance toutes les provinces

Le Québec devance toutes les provinces pour la production de produits non métalliques. L'amiante contribue, pour sa part, 119 millions des 152 millions de la valeur totale. Toutefois, après cinq années de records successifs, la production d'amiante a baissé dans le Québec et au Canada. L'Asbestos Corporation Limited procède à la mise en valeur d'un dépôt considérable d'amiante à Asbestos Hill, dans le nord de l'Ungava. Cette exploitation, y compris la construction d'une route et d'un quai, coûtera environ 70 millions de dollars. Elle commencera à produire en 1968 avec une capacité de 100,000 tonnes par année. La production de scories de bioxyde de titane par la Quebec Iron and Titanium Corporation de Sorel a été évaluée à 20 millions en 1965 et le fer refondu, récupéré comme sous-produit de la scorie, à près de 17 millions de dollars.

L'activité toujours croissante de la construction au Québec a provoqué une plus grande production de matériaux de construction qui ont atteint, en 1965, une valeur de plus de 120 millions de dollars, soit environ 28 p. 100 du total du Canada. L'installation de la grande centrale hydro-électrique de Manicouagan, l'aménagement de nouvelles routes et les améliorations apportées aux anciennes de même que l'exécution à Montréal de vastes projets de construction ont créé une très forte demande de ciment, de pierre et de gravier.

Le Québec a toujours joué un rôle important dans l'aide apportée à l'exploration et à la mise en valeur des ressources minérales. Il y a une grande diversité de minéraux extraits de gisements dans la province, exception faite des combustibles minéraux. Le ministère des Mines et des Relevés techniques, en collaboration étroite avec le ministère des Richesses Naturelles de Québec, favorise l'essor de l'industrie minière dans tous les secteurs. Les deux ministères font des recherches en laboratoire et dans des usines pilotes sur les divers procédés de concentration du minerai. Leurs services techniques publient des cartes et des rapports, à partir d'études sur le terrain, utilisés pour exécuter d'une façon efficace et ordonnée l'exploration et la mise en valeur des ressources minérales d'une région. Pour accélérer l'exploitation des ressources minérales, la Législature provinciale a approuvé, le 15 juillet 1965, le Bill no 10 autorisant la création de la "Société québécoise de l'exploration minière" (SOQUEM), qui s'occupera directement d'exploration et d'exploitation des ressources minérales.

Perspectives intéressantes

Les perspectives de l'industrie minérale du Canada sont excellentes pour l'avenir, du fait de l'augmentation des marchés extérieurs. Selon l'objectif fixé en 1964, la valeur de la production minérale du Canada s'établira à plus de 4 milliards de dollars en 1967, mais il est fort probable qu'on atteindra ce chiffre dès cette année.

Le Québec, avec ses ressources considérables, son industrie minérale active et son économie industrielle croissante, pourra contribuer largement au progrès et au bien-être du pays. Au seuil d'une expansion sans précédent, l'industrie minière offre une perspective encourageante à tous ceux qui s'y intéressent étroitement, à la population de la province de Québec et aussi à celle du Canada tout entier.

Entente entre les Mines Boma et la Cie Mokta (Canada)

Les Mines Boma de Chibougamau Inc. ont signé une entente avec la Compagnie Mokta (Canada) Ltée pour la poursuite de travaux de mise en valeur de sa propriété située dans le canton de Brongniart, à environ 10 milles au sud-est de la ville de Chapais et à quelque 30 milles au sud-ouest de Chibougamau.

Cette entente comporte des options accordant à la Compagnie Modka (Canada) le droit de procéder à des travaux au cours des trois prochaines années, dans le but d'exploiter éventuellement ses terrains miniers. L'exploitation se ferait par une nouvelle société formée par les deux groupes intéressés. Présentement, une équipe dirigée par les ingénieurs de la Compagnie Mokta (Canada) procède à des relevés géophysiques et à des forages sur la propriété.

Les rebuts métalliques non ferreux

Les stocks au pays des marchands de rebuts métalliques non ferreux comprenaient, à la fin de décembre: aluminium, 4,973,075 livres (4,045,046 un an plus tôt); cuivre, 11,488,298 (12,515,006); étain-plomb, 6,625,799 (7,874,535); magnésium, 34,230 (55,608); nickel, 507,049 (512,995); zinc, 3,104,571 (2,395,799).

valeurs de placement

LA CORPORATION DE PRÊTS DE QUÉBEC

MEMBRES DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DES COURTIERS EN VALEURS MOBILIÈRES

132, RUE ST-PIERRE, QUÉBEC 2, P.Q.,
C.P. 68, STA. B.
(418) 692-1380

L. P. LETARTE, Président — F. LEMIEUX, Vice-président — G. GAGNON, Sec.-trés.

St. Lawrence Columbium and Metals Corporation

PRODUCTEURS DE CONCENTRÉS DE COLUMBIUM (niobium)

Suite 1010 — 1010 ouest, rue Ste-Catherine, Montréal (Canada)

A VOTRE SERVICE DANS LE HAUT-DE-LA-VILLE

Renseignements disponibles sur

OBLIGATIONS
INDUSTRIELLES
ACTIONS MINIERES
PETROLES DE L'OUEST

Associés :
W. D. BENSON
A. E. D. TREMAIN

R. MOAT & CO.

Etablie en 1863

Membres :
Bourse de Montréal
Bourse Canadienne

BUREAU DE MONTREAL
Dominion Square Building
1117 ouest, rue Sainte-Catherine
Téléphone : VI. 4-8651

Société NATIONALE de Fiducie

Biens en régie : $69,991,162.78

Capital - Réserve - Surplus
$1,449,332.76

ADMINISTRATEURS
fortunes privées, immeubles, successions, tutelles, curatelles.

PERCEPTEURS
dividendes, intérêts, revenus, coupons, impôts de répartition.

AGENTS de PLACEMENT
sur valeurs mobilières et immobilières.

DIVERS
renseignements sur toute question relative à la finance

EXECUTEURS TESTAMENTAIRES
et fiduciaires.

PROCUREURS ou AGENTS
pour le compte d'exécuteurs testamentaires.

GARDIENS
de valeurs.

FIDUCIAIRES
fiducies individuelles et corporatives.

FIDUCIAIRES et REGISTRAIRES
émission d'obligations.

AGENTS de TRANSFERT et REGISTRAIRES
actions de corporations.

PRÊTEURS
sur hypothèques.

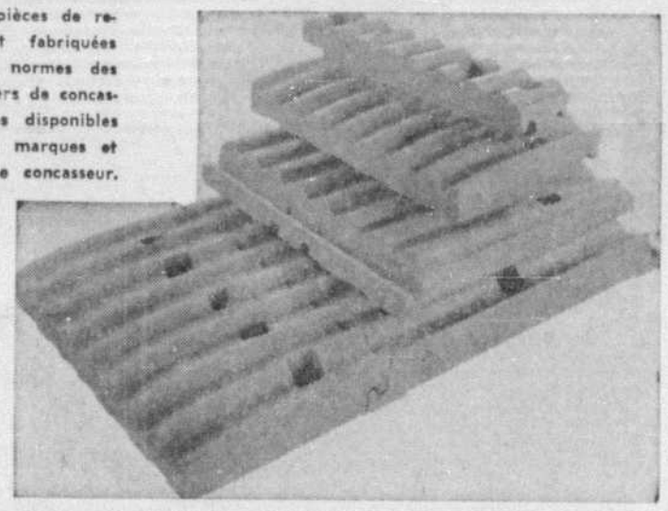
41 ouest, rue Saint-Jacques, Montréal - 845-3291

SOREL

Spécifiez l'acier au manganèse "SOREL STEEL", pour pièces de Concasseurs, tel que :

MACHOIRES, JOUES, CONCAVES ET MOINES, ROULEAUX, BARRES RONDES et IMPACT.

Toutes les pièces de rechange sont fabriquées d'après les normes des manufacturiers de concasseurs. Pièces disponibles pour toutes marques et grandeurs de concasseur.



SOREL STEEL FOUNDRIES LIMITED

1405, rue Peel, Montréal — SOREL — TORONTO — NORTH BAY — VANCOUVER

LA MAISON BIENVENU LIMITÉE

Membre de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières

Membre de la Bourse de Montréal et de la Bourse Canadienne

Spécialiste des émissions de la province de Québec et de l'Hydro-Québec

Toutes valeurs de premier ordre transigées

Emissions d'entreprises privées, des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux

Mise en vente de lots d'actions

216 ouest, rue St-Jacques
Tél.: 842-2791
Montréal

710 Place d'Youville
Tél.: 522-1511
Québec

210 OUEST, RUE ST-JACQUES, MONTREAL

Téléphones:

Montréal 842-4912 Toronto 364-3789

BCG

BRAULT, GUY, CHAPUT INC.

612 ouest, rue St-Jacques, Montréal — Tél. 845-2161

Membres :

Bourse de Montréal — Bourse Canadienne
Association Canadienne des Courtiers en Valeurs Mobilières

Administrateurs:

Jacques M. Brault • Claude Guy • Jean E. Chaput
Maurice Jarry • Jean-Luc Lussier • Pierre E. Langlois
Simon P. Senécal • Alan H. Hubbs

LEEDS METALS Company Ltd

fait actuellement des travaux de sondage sur sa propriété de silice dans le comté de Charlevoix, à 23 milles de Baie Saint-Paul

L'Hon. PIERRE SÉVIGNY
président du conseil d'administration

4 est, rue Richmond Street
Suite 312
Toronto 1

W. D. LATIMER CO.
LIMITED
244 BAY STRETT, TORONTO 1, CANADA
MEMBRES :
Montréal Stock Exchange — Canadian Stock Exchange
Vancouver Stock Exchange — Calgary Stock Exchange
Relié par fil privé à Montréal, Vancouver et Toronto
Bureau de Montréal :
924 Tour de la Bourse, Place Victoria
Téléphone : 866-8763


Propriétés examinées et financées
N'hésitez pas à nous consulter
WORLD MINING EXPLORATIONS
LIMITED
EXPLORATION — DEVELOPPEMENT — FINANCEMENT DE MINE
OPERATIONS MINIERES
9e plancher, 88, ave. University, Toronto, Can. — Tél. 366-3966

Hommages de
Lagueux & DesRochers Ltée
VALEURS DE PLACEMENT
105, Côte de la Montagne — Québec
Tél. 692-0381

SISCOE MINES LIMITED
Edifice Carré Dominion, Montréal
OFFICIERS :
George T. Smith, Chairman et Président — C. A. Robinson, Vice-Président
C.M. Masterman, Secrétaire-Trésorier
ADMINISTRATEURS :
G. T. Smith — C. A. Robinson
R.E. Fasken — John G. Ahern, C.R.
E. Scott Fraser — H. Reimer

SHEARSON, HAMMILL & Co.
INCORPORATED
FONDEE EN 1902
Membres :
NEW-YORK STOCK EXCHANGE
BOURSE CANADIENNE
800, Carré Victoria — 878-1861
MONTRÉAL — S. G. ALLEN, gérant

Service français { C.B. Charron, R. Bissonnette
FLOOD, WITTSTOCK & CO.
MEMBRES :
BOURSE DE MONTREAL
BOURSE CANADIENNE
BOURSE DE TORONTO
620 ouest, rue St-Jacques — Montréal 3
Téléphone 842-4871
Bureau de Toronto 60 Yonge Street, West

Les Mines du Québec

Source de prospérité nationale

L'avenir du Canada est relié à la mise en valeur de ses richesses naturelles

par M. C. B. NEAPOLE, président de la Bourse de Montréal et de la Bourse Canadienne

Le développement économique du Canada est lié à la recherche et à l'exploitation de ses nombreuses richesses naturelles. Depuis longtemps, le Canada était considéré surtout comme un exportateur de ressources naturelles — pâtes et papiers, électricité, minéraux métalliques. A l'heure actuelle, il est question d'exporter de l'eau douce aux Etats-Unis et au Mexique. Inutile de dire que la convoitise que suscitent nos eaux douces, particulièrement de la part des Etats-Unis, soulèvera certainement de longs débats au parlement et au comité interparlementaire.

La demande dont nos ressources naturelles sont l'objet sur les marchés mondiaux est en augmentation et elle compte pour 50% de la valeur de nos exportations. En 1965, nos exportations sur tous les pays se sont élevées à $8.5 milliards et onze (11) articles principaux d'exportation, à environ $4.4 milliards. Du total de $8.5 milliards obtenu en 1965, une proportion de $4.8 milliards ou de 65% est provenue des Etats-Unis.

Depuis la Deuxième Grande Guerre, l'extension et la diversification des exportations sont impressionnantes mais elles sont conditionnées par l'exportation d'un nombre limité de produits. Il est donc impérieux que s'établisse un programme d'expansion vraiment réaliste pour que le Canada devienne une entité économique viable.

En évaluant les perspectives de la recherche, de la mise en valeur et de la transformation d'un plus grand nombre de nos ressources, il faut bien comprendre que nos débouchés traditionnels, les Etats-Unis et le Royaume-Uni comptent grandement sur nos exportations et qu'ils ont engagé de gros capitaux dans nos ressources naturelles et nos industries manufacturières. Les tableaux suivants montrent l'importance des marchés américain et britannique ainsi que les capitaux de chacun dans l'économie canadienne.

COMMERCE DU CANADA — EXPORTATIONS
(en milliers de dollars)

	1963	1964	1965
Total des exportations (sur tous les pays)	6,798,529	8,094,360	8,522,953
Exportations sur les Etats-Unis	3,766,380	4,271,059	4,838,668
Exportations sur le Royaume-Uni	1,006,838	1,199,779	1,174,359
Exportations sur d'autres pays	2,025,311	2,623,522	2,509,926

Source - B.F.S., Catalogue 65-002 - Mensuel - Décembre 1965.

PLACEMENTS ETRANGERS DIRECTS AU CANADA
(en millions de dollars)

	— 1963 —			
	Total, non rés.	E.U.	R.-U.	Autres
Industrie manufacturière	$ 6,182	$ 5,132	$ 807	$ 243
Pétrole et gaz naturel	4,119	3,464	323	332
Exploitations minières et affineries	1,758	1,666	63	29
Services Publics (exc. pipe-lines)	299	250	33	16
Merchandising	883	586	244	53
Sociétés financières	1,867	1,394	222	251
Autres	326	262	45	19
TOTAL	$15,434	$12,754	$1,737	$ 943

PRINCIPAUX ARTICLES D'EXPORTATION DU CANADA
(en millions de dollars)

	— 1965 —
PRODUITS AGRICOLES	
Blé	$ 840,175
MATIERES INDUSTRIELES	
Aluminium et alliages	360,965
Amiante (ouvré)	158,657
Cuivre et alliages	194,850
Pétrole brut	279,956
Minerais et concentrés de fer	360,819
Bois (bois Tendre	457,967
Pâte de bois	493,501
Papier-journal	869,586
Nickel et alliages	207,864
Minerais de nickel (conc. et rebuts)	189,336
Total des articles ci-dessus	$4,413,617
Total de tous les produits exportés	$8,522,953

A l'heure actuelle, l'industrie minière de la Colombie-Britannique est en pleine effervescence; des capitaux japonais s'intéressent à l'exploration et à la mise en valeur de gites minéraux. En Alberta, l'industrie du pétrole et du gaz naturel continue de se développer. En Saskatchewan, le boom des mines de potasse se poursuit; en Ontario et au Québec, la grosse découverte de Texas Gulf a entraîné l'industrie à participer activement à de plus grands travaux d'exploration. La participation financière du Canada dans ces réalisations est plutôt modeste, les trois géants qui fournissent les capitaux et les connaissances sont les Etats-Unis, le Royaume-Uni et le Japon.

Développement de notre industrie minière, moins spectaculaire

Le développement de l'industrie minière ne sera pas aussi spectaculaire qu'en 1965; néanmoins, les perspectives sont favorables et il se produira d'autres gains, peut-être à un rythme plus lent. En 1965, il s'est dépensé de grandes sommes pour ériger des installations de production, dont un grand nombre ont démarré tard en 1965 et d'autres le feront en 1966. L'extension des installations exigera des réserves plus considérables de minéraux et, grâce à la plus grande efficacité des opérations, la production de minéraux va continuer d'augmenter. Beaucoup de ces minéraux pourront être semi-ouvrés ou transformés en billettes à l'intention des marchés d'exportation mais il y aura aussi une demande croissante pour ces minéraux sur le marché national.

L'établissement de trois usines de montage d'automobiles dans le Québec, ainsi que la demande d'acier et d'autres produits métalliques pour les bâtisses de l'EXPO, ont certainement aidé à accroître la demande domestique.

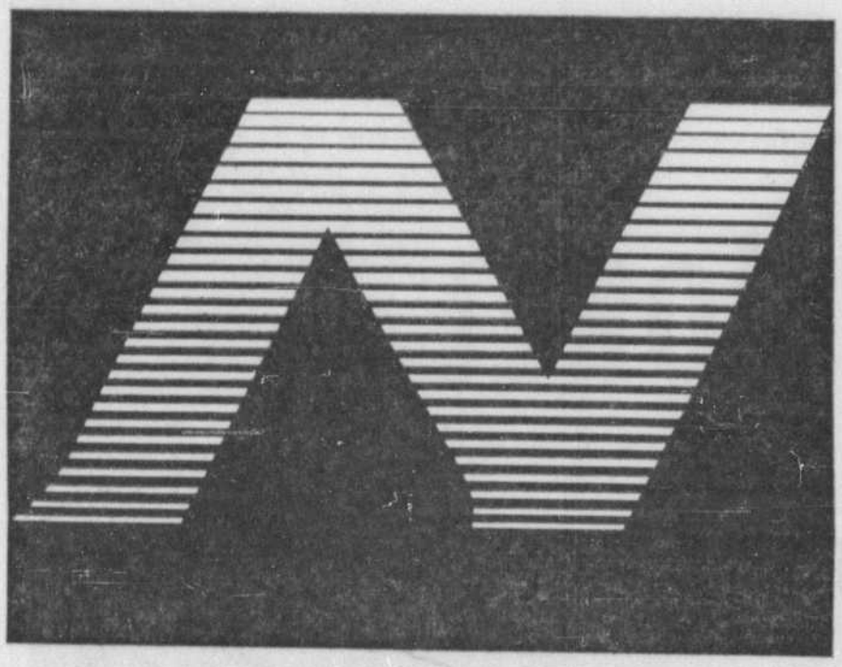
La croissance économique qui se manifeste depuis quatre ou cinq ans donne peu de signes de ralentissement. On a adopté des mesures pour freiner la tendance inflationniste. Les gouvernements ont restreint leurs dépenses et on a eu recours à la persuasion pour faire remettre à plus tard quelques projets de construction de l'industrie privée. Malgré ces mesures volontaires, le produit national brut devrait monter de 8½%, dont une proportion de 3½% attribuable à la hausse des prix. On prédit qu'en 1966, le produit national brut passera de $51.5 milliards à $55-56 milliards. L'économie canadienne fonctionne presque à plein rendement; le chômage est au plus bas point depuis bien des années et toutes les ressources financières, humaines et autres sont utilisées à leur maximum.

Perspectives favorables pour le Québec

Pour la province de Québec, les perspectives de 1966 sont extrêmement favorables. Il peut y avoir un ralentissement involontaire provoqué par la rareté des capitaux à court terme mais, malgré cela, les différents secteurs, construction, industrie manufacturière, agriculture et mines continueront de progresser.

En 1966, l'estimation des dépenses sera de 16% supérieure à celle de 1965. La plus grande portion, et de beaucoup, de cette augmentation — 26% — sera affectée à la machinerie et à l'outillage et le résidu de 9% au domaine de la construction. Dans les programmes conjoints entre le gouvernement fédéral et les provinces, l'augmentation des dépenses sur celles de 1965 sera d'environ 10%. Beaucoup de ces projets entrent dans le cadre de la célébration du centenaire de la Confédération en 1967. Le montant net des dépenses de capital du Québec en 1966 s'élèvera à approximativement $4.7 milliards.

On peut donc presager une croissance sans précédent et espérer que ce niveau d'activité se maintiendra pendant plusieurs années. Les investisseurs, les industriels, les corps publics et les institutions financières du Canada doivent se rendre compte que la population et le pays participent de plus en plus à la croissance et à la prospérité qui se manifestent présentement. Nous sommes au seuil d'une nouvelle ère et nous devrions faire appel à toutes nos ressources, humaines, financières et naturelles pour poursuivre cette marche ascendante et ainsi renforcer encore davantage la position du Canada au sein des grands pays industriels.



Pour être bien renseigné sur la finance lisez Le Devoir

Nemrod Mining Co. Ltd
Naganta Mining & Development Co. Ltd
Timrod Mining Co. Ltd
360 ouest, rue St-Jacques
Montréal

Au service des mines: **NORDAIR**
la compagnie aérienne qui va plus loin au Nord que toute autre au monde!

Graham, Armstrong Securities Ltd.
Membres de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières
Cable : "GRAMSTRONG" Montréal — TELEX. 01-2418
Téléphone: 845-4211

Oswald, Drinkwater & Graham Ltd.
Membres des Bourses de Montréal, Canadienne et de Toronto
Affilié à GRAHAM, ARMSTRONG SECURITIES LTD.
715 Carré Victoria — Montréal

SHERBROOKE — TORONTO — PARIS

Avec les compliments des
CRUCIBLE STEEL OF CANADA LTD.
Sorel, Québec
"Les plus grandes forges du Québec"
Tél.: Sorel 743-7931 — Montréal: 878-9758

Avec les hommages de la
Banque Canadienne Nationale

Avec les compliments de
CANADIAN BEAVER Mining Company Limited
(Une filiale canadienne en propriété exclusive de Shattuck Denn Mining Corporation)
Prime Potash Corporation of Canada Limited
Rusty Lake Mining Corporation
Sapawe Gold Mines Limited
Transterre Explorations Limited
1015 Beaver Hall Hill, Montréal 1, P.Q. 866-2461 (area code 514)

Les Mines du Québec

Source de prospérité nationale

La recherche et la technique ALCAN; facteurs de progrès pour le Québec

Du service des relations extérieures d'Aluminium du Canada, Ltée

Même si le régime français au début de la Nouvelle-France avait favorisé l'exploitation minière, ce n'est qu'à la fin du siècle dernier que les mines au Québec ont commencé de connaître un véritable essor industriel. La raison ? Le début des grands aménagements hydro-électriques.

C'est également à cette époque que se situe l'établissement de la première usine de l'Aluminium du Canada, Ltée, à Shawinigan. Mais le parallèle entre l'industrie minière du Québec et l'Alcan ne s'arrête pas là.

Leur progrès respectif s'entrecroise et s'entre-chevauche constamment depuis plus de 60 ans. Toutefois, vis-à-vis les mines canadiennes, l'aluminium Alcan offre cet aspect particulier d'être à l'origine, un minerai extrait principalement des gisements de bauxite de la Guyane, transporté au Québec et transformé à Shawinigan, Arvida, Alma et Beauharnois, en métal pur sous l'action de l'électrolyse.

L'Alcan et l'électrification

Utilisatrice d'énormes quantités d'énergie électrique pour la production de son métal, l'Alcan est également devenue, dès son origine, porteuse de cette même énergie par la fabrication du câble Alcan qui achemine force motrice et lumière à la porte même de la plupart des régions industrielles et minières du Québec.

L'Alcan a pleinement collaboré au plan général d'électrification de la province depuis 65 ans tant par la fourniture du matériel de transport de l'énergie électrique que par l'ampleur et la compétence de ses services techniques dans ce domaine. Elle a aussi, depuis longtemps, consacré ses énormes ressources techniques à la mise au point d'une foule de produits d'aluminium destinés à l'industrie lourde, dont l'exploitation minière.

Ainsi, les exploitants de mines d'amiante et de cuivre et les exploitants de carrières peuvent maintenant réaliser de fort appréciables économies en équipant leurs camions lourds à bascule de bennes d'aluminium Alcan.

Une réussite québécoise de l'Alcan

Grâce à la résistante légèreté d'un alliage spécial d'aluminium Alcan, ces bennes entièrement mises au point par les services techniques de l'Alcan au Québec augmentent la charge utile de chaque camion d'un poids allant jusqu'à quatre tonnes. La fabrication de ces bennes, de plus en plus en demande tant par les exploitants de mines à ciel ouvert que par les spécialistes en excavation, absorbe maintenant une forte quantité d'aluminium Alcan par an. Produites au Québec, ces bennes sont maintenant vendues partout au Canada et à l'étranger.

La mise au point de ces bennes a suivi de près la fabrication au Québec de wagons-trémie en aluminium Alcan, pour le transport de minerai par rail. D'abord destinés à la Jamaïque pour le transport de la bauxite et de l'alumine, ces wagons de conception Alcan circulent depuis quelque temps déjà sur les rails canadiens et étrangers. Là encore, résistance au choc et à la corrosion, plus légèreté et facilité de manoeuvre, constituent des atouts précieux pour l'industrie minière.

Au service de l'industrie minière

Toitures et murs de bâtiments, tiges de foreuses, cages d'ascenseur pour mines souterraines, etc.: autant d'utilisations pratiques et économiques de l'aluminium Alcan dans les mines, autant d'éléments qui ajoutent à la rentabilité de l'industrie minière dans une économie québécoise à vocation de plus en plus industrielle.

Avec ses plus de 12,500 employés au Québec répartis dans quatre usines d'électrolyse et trois de transformation et les installations portuaires, ferroviaires et hydro-électriques qui s'y rattachent, ses plus de $700,000,000 d'investissements (dont $14,400,000 en 1965), l'ampleur et la supériorité de ses services de génie et de recherches, l'Alcan est fière de participer au développement et au progrès de l'industrie minière dans la province.

Perspectives pour le métal argent

Dans son récent message aux actionnaires de Siscoe Mines Ltd., son président M. George T. Smith déclare ceci concernant le métal argent: "A la suite de la promulgation par le Congrès américain en 1965 de la loi connue sous le nom de "Silver Coinage Act," nous avons pu lire beaucoup de commentaires sur les perspectives du prix de l'argent. Cette loi aura évidemment pour effet de réduire sensiblement les besoins d'argent pour la frappe monétaire aux Etats-Unis, mais il s'agit de savoir si les réserves actuelles d'argent détenues par le Trésor américain, après y avoir soustrait cette quantité qui a servi à la frappe monétaire d'avant 1965, peuvent satisfaire les besoins de réserves stratégiques ainsi que les besoins de la consommation industrielle qui surpasse encore la production minière. Il est peu probable que le secrétaire du Trésor puisse, en vertu de cette loi de 1965 qui l'autorise à empêcher l'exportation ou la fonte de la monnaie, contrecarrer la loi de Gresham. Vos administrateurs estiment que le prix de l'argent n'augmentera pas tant et aussi longtemps que l'offre de nouvelle monnaie frappée sera suffisante pour satisfaire les besoins commerciaux. Vos administrateurs estiment toutefois que par la suite, et possiblement dans un avenir aussi rapproché qu'au début de l'année 1968, le prix de l'argent augmentera sensiblement lorsque le Trésor américain cessera de vendre l'argent au prix fixe actuel de $1.29 (E.-U.)."

Que pouvez-vous attendre d'un courtier en valeurs?

Qu'il exécute vos ordres le plus rapidement et le plus efficacement possible?

Naturellement—et nous ne connaissons aucune maison de courtage qui soit mieux équipée que nous pour le faire.

Qu'il vous fournisse des renseignements utiles sur tout titre que vous pouvez songer à acheter ou à vendre?

Bien sûr—et c'est pour vous aider à décider si vous devez acheter, vendre ou garder n'importe quel titre existant que nous avons un Service de Recherche qui nous coûte trois millions de dollars par an.

Qu'il vous fasse gagner de l'argent?

A strictement parler, nos responsabilités ne vont pas jusque là. Mais comme ce sont les bons placements qui font les bons clients, les recommandations que nous faisons doivent, en fin de compte, se révéler judicieuses.

Un courtier peut-il rendre d'autres services?

Vous trouverez la réponse dans notre brochure *"Voici Merrill Lynch"*. Pour l'obtenir gratuitement, il vous suffit de passer nous voir, de nous écrire ou de nous téléphoner.



Service français
MERRILL LYNCH, PIERCE, FENNER & SMITH INC
MEMBRES DES BOURSES DE MONTRÉAL ET DE NEW YORK ET AUTRES GRANDES BOURSES
635 ouest, boulevard Dorchester, Montréal 2
Téléphone: UNiversity 1-8241
Directeur régional: PAUL J. SULLIVAN

Service français
Fernand Dansereau - Georges Lanoue - Philippe Hurtubise
Bongard, Leslie & Co. Ltée
Membres de toutes les Bourses canadiennes et des Marchés des denrées ainsi que de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières et du Chicago Board of Trade
Edifice de la Banque Royale du Canada
Suite 1522
Place Ville-Marie
Montréal — Tél. 866-8951

SERVICE FRANCAIS
Burns Bros and Denton Limited
Membres de l'Association Canadienne des courtiers en valeurs mobilières | Membres de la Bourse de Toronto et de la Bourse Canadienne.
1 Place Ville-Marie, suite 3736
MONTREAL Tél. 875-2130

Les Mines Molybia, Limitée
(Libre de responsabilité personnelle)
Hector Authier — *président*
Charles-A. Magnan — *vice-président et trésorier*
P.-Wilbrod Gauthier — *administrateur*
Laurent Bédard — *administrateur*
Bernard Magnan — *administrateur et secrétaire*
Chambre 61, 84 ouest, rue Notre-Dame
Montréal 1, P.Q.

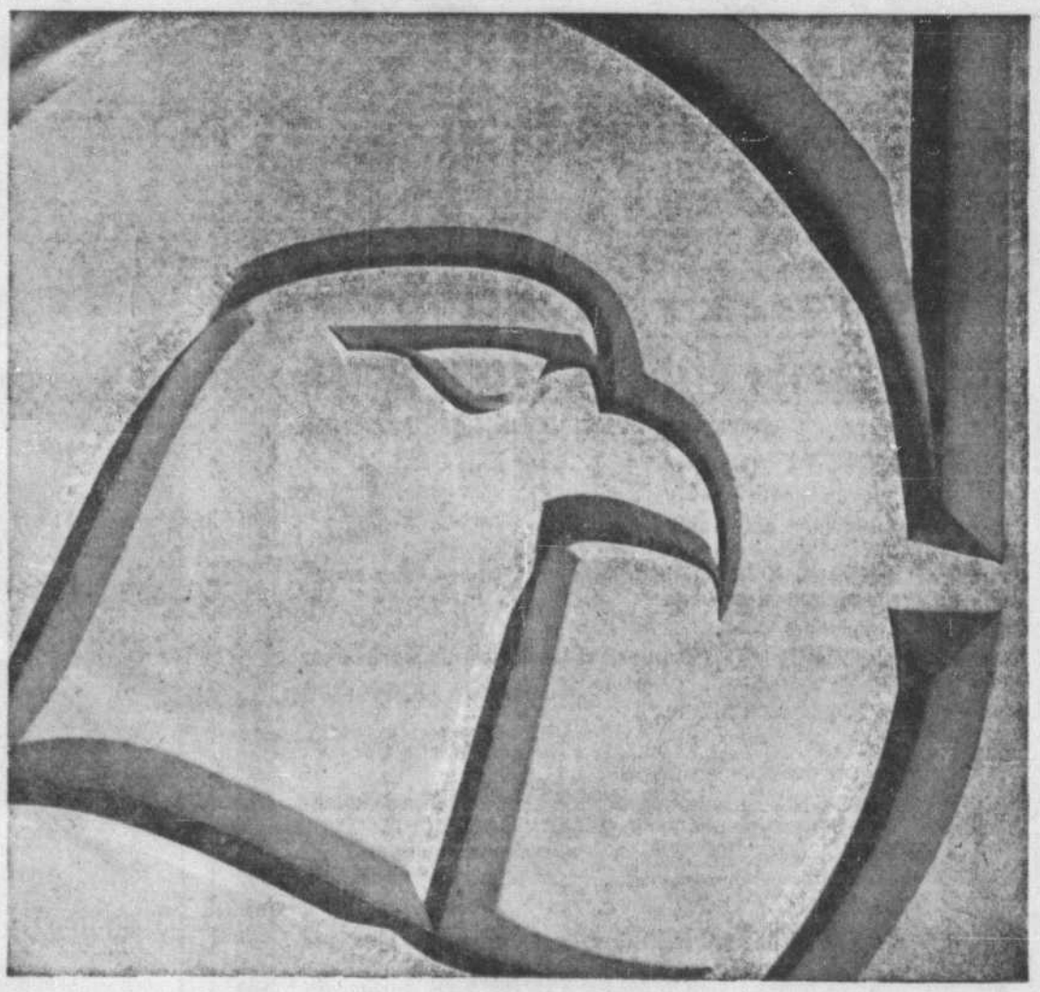
CORGEMINES LIMITEE
(LIBRE DE RESPONSABILITÉ PERSONNELLE)
Une entreprise essentiellement québécoise
1011 Côte du Beaver Hall, suite 130, Mtl 3, Qué.
Tél. 866-9588

CONSOLIDATED MOGADOR MINES LIMITED
(libre de responsabilité personnelle)
ADMINISTRATEURS
S. Henri Robitaille, président
Frank-J. Dolan
Jean-J. Gourd, C.R.
Paul-L. Geoffroy, Ing.P.
John-G. Porteous, C.R. secrétaire
SIÈGE SOCIAL
700 Place Ville-Marie
Montréal 2, P.Q.
TERRAINS MINIERS
Canton Fiedmont, P.Q.

BULMAN EVANS & CO.
LIMITED
MEMBRES DES BOURSES DE MONTREAL
BOURSE CANADIENNE
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES COURTIERS EN VALEURS MOBILIERES
485, rue McGill, Montréal — Tél.: 875-5020
RALPH C. BULMAN — WILLIAM J.S. EVANS
REGINALD B. ASHBY — GEORGE F. MacRAE
HARTLAND W. GEE — PETER G. COWIE
PETER JOHNSON

UNION CARBIDE
UNION CARBIDE EXPLORATION LTD.
Une filiale de Union Carbide Canada Limited
Soumissions sollicitées pour l'exploration et l'exploitation de propriétés de minéraux métalliques et non métalliques.
Adressez les demandes et les soumissions à:
805 Davenport Road, Toronto 4, Canada
Téléphone: 487-1311

LESSARD et ASSOCIES INC.
courtiers en valeurs mobilières
Obligations:
gouvernementales, industrielles, etc
Fonds mutuels:
AGF, GEF, CIF, MAF, ADANAC, etc.
Actions listées en Bourse:
pouvons faire exécuter toute commande
Montréal, Toronto, New York.
chambre 36, 266 ouest, rue Notre-Dame
Montréal 1, Qué. — Tél. 288-2136



FALCONBRIDGE

Voici la marque de Falconbridge, le second producteur de nickel du monde libre. Falconbridge . . . c'est le pivot d'un groupe international de compagnies minières et industrielles dont les effectifs se montent à 13,000 personnes, travaillant dans sept pays; outre le nickel, Falconbridge produit toute une gamme de métaux, minéraux et autres produits chimiques de base. FALCONBRIDGE* Toronto, Canada

PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS MINIERS
Disponible sur demande
Draper Dobie
& COMPANY LTD. (EST. 1923)
MEMBRES: THE TORONTO STOCK EXCHANGE
CANADIAN STOCK EXCHANGE
25 ADELAIDE ST. WEST, TORONTO 1
Sudbury • Windsor • North Bay • St. Catharines
Timmins • Brampton • Rouyn
Les mines créent de nouvelles richesses

Avec les hommages de
Pitfield, Mackay & Company
Limited
Membres de l'Association Canadienne des Courtiers en Valeurs Mobilières et membres de toutes les Bourses au Canada
Montréal Toronto
Halifax Moncton Saint John Québec Ottawa Cornwall Hamilton Kitchener
Sault Ste-Marie Winnipeg Calgary Medicine Hat Edmonton Vancouver Victoria
New-York Kingston, Jamaïque Londres Bruxelles Genève

Les Mines du Québec

Source de prospérité nationale

Les emplois industriels

Plus nombreux au pays

OTTAWA. — Le nombre des emplois dans l'industrie au Canada a augmenté en février, accusant surtout une multiplication dans les manufactures, la construction, les transports et les services publics.

Le Bureau fédéral de la statistique révèle aujourd'hui que l'indice de l'emploi industriel, fondé sur les niveaux de 1961 établis à 100, a accusé une hausse de 2 p.c. de janvier à février pour atteindre 114.5 p.c.

Après l'ajustement effectué pour tenir compte des facteurs saisonniers, l'indice en février s'établissait à 119.8 p.c., soit une élévation de .8 p.c. au regard de janvier.

Les emplois ont augmenté dans toutes les grandes manufactures industrielles, sauf dans les domaines du tabac, des boissons et des denrées. L'embauche d'ingénieurs a produit une amélioration dans le domaine de la construction.

Toutes les régions du Canada ont contribué à ces gains, même si dans les provinces atlantiques, une grosse amélioration a été nécessaire à Terre-Neuve pour contrebalancer des déclins en Nouvelle-Ecosse et au Nouveau-Brunswick.

Expéditions de la laine minerale

Voici les expéditions canadiennes de laine minerale en avril, bourres, 29,910,340 pieds carrés (36,321,320 en avril 1965); laine, granulée, 400,123 (543,197) pieds cubes; et laine en vrac, 110,565 (126,565) pieds cubes.

Importance du marché des métaux usuels

Par M.R.V. PORRITT, président de la Noranda Mines

La demande de métaux non-ferreux, déjà forte, est demeurée soutenue, en raison de la vague de prospérité que connaît l'Amérique du Nord et de la croissance économique un peu moins rapide, mais continue d'autres continents. La production de cuivre fin du monde libre, selon l'Institut du cuivre, a atteint 4,145,000 tonnes, soit une augmentation de 4.6% par rapport à l'année 1964, en dépit d'une perte de production d'environ 100,000 tonnes occasionnée par des arrêts de travail, plus particulièrement au Chili. Les livraisons aux fabricants ont atteint 4,231,000 tonnes, y compris la mise sur le marché de cuivre provenant des approvisionnements du gouvernement américain. Quant aux stocks des producteurs, tout en enregistrant une légère hausse, ils sont demeurés à un niveau minimum, selon le message du président de Noranda Mines aux actionnaires, réunis en assemblée annuelle récemment.

Sur tous les marchés, les approvisionnements de métaux ont été extrêmement restreints. Aux Etats-Unis, il a fallu la mise sur le marché de 418,000 tonnes des approvisionnements du gouvernement pour répondre aux besoins de la défense nationale, de la monnaie et de l'industrie. En novembre, Washington dut imposer des restrictions aux exportations de cuivre sous toutes ses formes afin d'assurer la stabilité des approvisionnements mise en danger par l'appât de prix beaucoup plus élevés sur les marchés étrangers. Les grèves qui se sont poursuivies au Chili, et plus récemment en Zambie, ont jusqu'ici, cette année causé une perte de production de quelque 75,000 tonnes. Une nouvelle mise sur le marché de 200,000 tonnes des approvisionnements du gouvernement américain a été autorisée en mars. Elle aura pour effet de réduire ces approvisionnements à quelque 400,000 tonnes, alors qu'ils étaient de 1,030,000 tonnes en janvier 1965.

SITUATION AGGRAVEE, ICI

Au Canada, la situation a été aggravée du fait que le cuivre de rebut sur lequel comptent normalement les consommateurs est allé à l'exportation, à des prix très élevés. En février, on a mis l'embargo sur les expéditions de cuivre de rebut outre-mer, mais ces dispositions n'ont guère amélioré les choses pour le Canada puisqu'elles n'ont eu pour effet que de détourner vers les Etats-Unis un métal dont on avait pourtant le plus grand besoin ici même.

Les bourses des métaux, ou les marchés dits libres, toujours très sensibles, bien qu'il ne s'y échange que des quantités insignifiantes de métaux alors que les transactions fictives y amènent une intense spéculation, ont connu de fortes variations quotidiennes des prix et la cote y a atteint les 98¾ cents la livre, (en monnaie américaine), au début d'avril. L'an dernier, du fait de la modicité des approvisionnements, le prix des producteurs outre-mer fut augmenté par degrés de 32½ cents à 42 cents la livre (en monnaie américaine). Jusqu'au 14 avril de cette année, les principaux producteurs continuèrent à vendre leur cuivre au prix de 42 cents, sauf aux Etats-Unis, où le prix du cuivre produit au pays fut maintenu à 36 cents la livre. Mais le 14 avril, le gouvernement du Chili apporta un nouvel élément de confusion à la situation en décrétant un prix minimum à l'exportation de 62 cents (en monnaie américaine), soit 20 cents la livre de plus que le prix des principaux producteurs du reste du monde. A ce moment-là, les autres producteurs refusèrent de se laisser influencer par ce nouveau facteur, mais, le lundi, 25 avril, les producteurs de la Zambie annoncèrent qu'à cause de la décision du gouvernement du Chili, ils s'en tiendraient désormais et pour une période indéterminée, au prix de la Bourse des métaux de Londres qui était alors de 66 cents la livre (en monnaie américaine).

Le lendemain, les Belges firent savoir qu'ils continueraient à établir leur propre prix pour le cuivre congolais et le ramenèrent alors à un niveau assez rapproché de celui de la Zambie. La seule lueur d'espoir, dans toute cette situation, fut que toutes ces décisions eurent pour résultat d'amener une baisse sensible de la cote de la Bourse des métaux de Londres qui avait atteint des niveaux fantastiques au début du mois.

Etant donné qu'il n'y a guère d'avantages à être le seul vendeur à s'en tenir à des prix plus bas, la Noranda, à son corps défendant, a, le mercredi 27 avril, ramené ses prix de vente sur les marchés d'outre-mer, à un prix comparable à ceux de ses concurrents, soit 61¼ cents la livre (en monnaie américaine). Pour le moment, il n'y a pas de changement quant à notre prix sur les marchés d'Amérique du Nord. Mais je dois souligner ici qu'en pratique, presque tout le cuivre de la Noranda se vend au Canada et qu'en conséquence notre compagnie ne bénéficiera pas de la hausse du prix sur les marchés d'outre-mer.

PREDICTION IMPOSSIBLE

Il n'est pas possible de prédire, à cause de la situation au Vietnam et de la crise rhodésienne, à quel moment pourra prendre fin l'état de chaos, quant au prix, et d'approvisionnements restreints dans lequel nous nous trouvons. Toutefois, pendant l'année en cours, la capacité de production des mines de cuivre dans le monde libre devrait connaître une augmentation de quelque 300,000 tonnes et au cours des cinq prochaines années, la production de métaux devrait augmenter d'un tiers. La Russie est d'ailleurs devenus un pays exportateur de métaux; sa production se place au second rang et n'est surpassée que par celle des Etats-Unis.

La Noranda, de même que tous les autres importants producteurs de cuivre ne peuvent qu'être fortement préoccupés devant la menace que représente la situation actuelle des prix du cuivre dont peuvent résulter et la perte de ses marchés et le développement de la tendance vers la substitution d'autres produits ou matériaux là où le cuivre est traditionnellement en usage. On ne peut tolérer que se reproduise la baisse dangereuse des approvisionnements qui est survenue de façon si inattendue vers la fin de 1963. Les producteurs voient à mettre à jour suffisamment de réserves de minerai et à augmenter leur capacité de production de façon à assurer des approvisionnements adéquats aux fabricants. A leur tour, ces derniers doivent se rendre compte de l'importance d'avoir toujours à leur disposition des stocks suffisants.

(Suite à la page 31)



ON A MEILLEURE MINE
AVEC UNE POLITIQUE MINIÈRE MODERNE

bill 8 Loi des Mines
La concession minière est remplacée par le bail minier (5-20 ans).
Le patrimoine du Québec n'est plus aliéné définitivement.
La superficie à jalonner (claims) est doublée: 1,200 acres par année au lieu de 600 comme auparavant.
Un tribunal minier est établi.
La sécurité des travailleurs est accrue dans les exploitations minières.
Des dispositions entièrement nouvelles régissent la recherche et l'exploitation du gaz et du pétrole.

bill 9 Loi des droits sur les mines
POUR LES CITOYENS, cette loi prévoit une augmentation substantielle des droits à percevoir des compagnies minières:

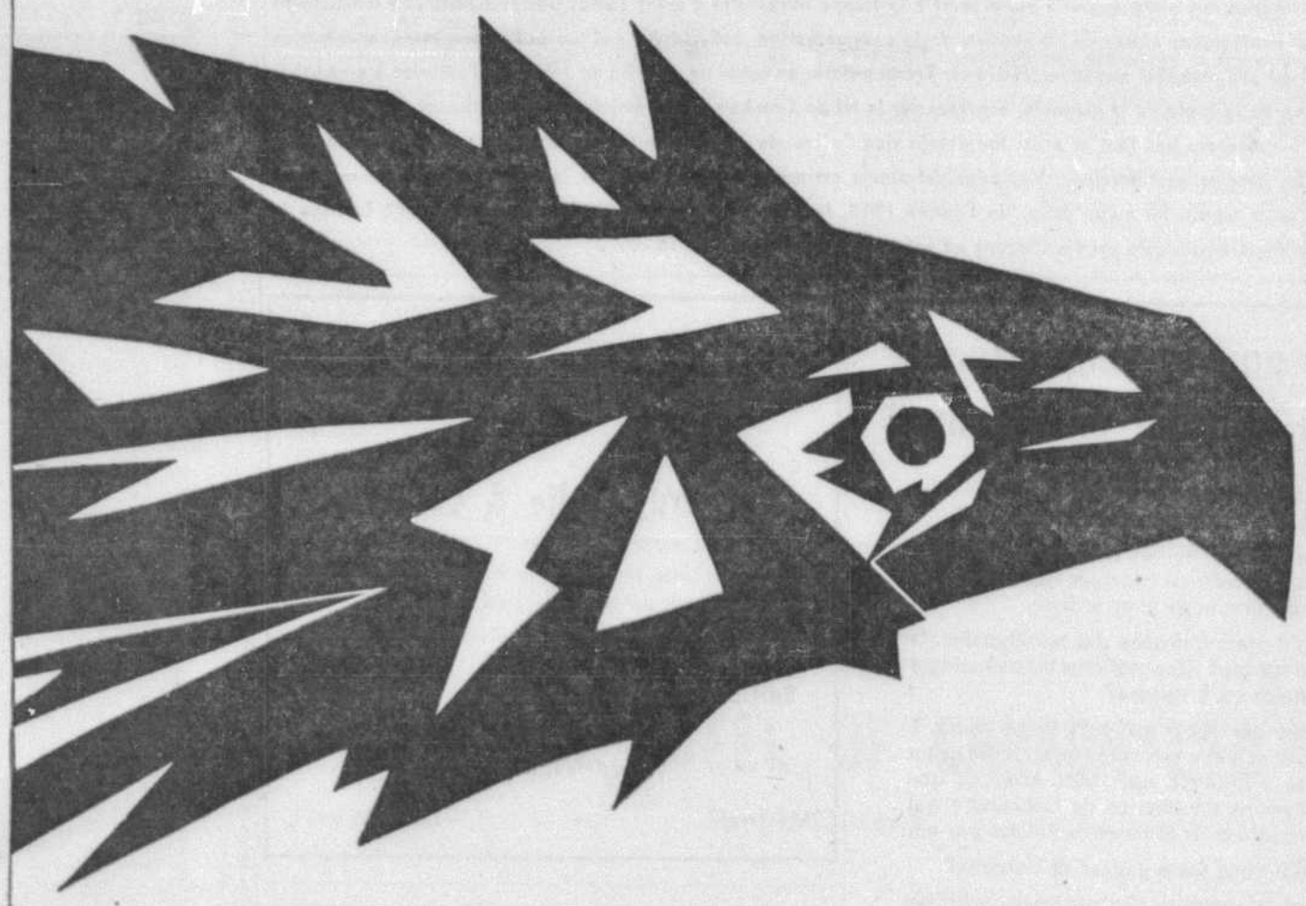
1965-1966	1969-1970	Augmentation du %
Ancienne loi	Nouvelle loi	par rapport à 1965-66
$8,120,000	$12,750,000	57%

POUR LES COMPAGNIES MINIÈRES, cette loi comporte plusieurs avantages:
- L'exemption de base passera de $10,000 à $50,000, dans le calcul du profit.
- De nouvelles déductions prévues, telles: allocation de traitement du minerai, allocation de développement et frais d'exploitation.
- Le plein montant des taxes municipales et scolaires pourra être déduit dans le calcul du profit sur lequel des droits sont prélevés.

bill 10
Le gouvernement du Québec a décidé, après une étude approfondie, de créer "la Société québécoise d'exploration minière". La SOQUEM permettra aux citoyens du Québec de tirer profit de l'immense potentiel minier de leur territoire.
SOQUEM a pour but:
- de faire de l'exploration minière par tous les moyens.
- de participer à la mise en valeur des découvertes et à la mise en exploitation des gisements.

La Société d'exploration "SOQUEM" pourra exploiter elle-même les gisements découverts ou en disposer avec profit.

MINISTÈRE DES RICHESSES NATURELLES DU QUÉBEC
Φ



DESTINATION: EXCELLENCE
Un service de transport aérien intégré, des vols réguliers entre: Montréal □ Québec Saguenay □ Murray Bay (Charlevoix) □ Forestville Baie Comeau (Hauterive) □ Manicouagan Gagnon □ Sept-Iles □ Wabush (Labrador City) Shefferville □ Rivière-du-Loup □ Rimouski □ Mont-Joli □ Matane □ Gaspé □ Rivière-au-Tonnerre Mingan □ Havre Saint-Pierre □ Port Menier (Anticosti) □ Baie Johan Beetz □ Aguanish Natashquan □ Kégaska □ Gethsémanie □ Harrington Harbour □ Tête-à-la-Baleine □ La Tabatière □ Saint-Augustin □ Old Fort Bay □ Saint-Paul □ Blanc Sablon.
QUEBECAIR
ET SES FILIALES
IATA



UN MAGELLAN DU MONDE MODERNE

Ce prospecteur est en somme l'explorateur d'aujourd'hui. Il fait lui aussi des découvertes passionnantes dans la poursuite des travaux qui font surgir de terre les richesses minières du Canada.

Chaque année, Noranda et ses compagnies affiliées dépensent des millions de dollars pour des travaux d'exploration. Chaque nouveau gisement est le point de départ d'un programme de coûteux travaux de préparation, échelonnés sur plusieurs années, avant qu'une nouvelle mine soit rentable.

Mais, comme les gisements s'épuisent à la longue, nos Magellan modernes sont constamment à la recherche de nouvelles découvertes. Et c'est afin de leur permettre de continuer leurs explorations que Noranda met à leur disposition l'argent, les matériaux et les services dont ils ont besoin.

LES COMPAGNIES DU GROUPE
NORANDA

Laurent & Veillet Inc.

VALEURS DE PLACEMENT

83 ouest, rue Saint-Jacques
Montréal — Tél. : AV. 8-6125

1305 rue Girouard St-Hyacinthe
Tél. : PC. 3-2876

MOKTA (CANADA) LTEE

Capital autorisé : $2,712,370.00

Suite 3527, Tour de la Bourse

Place Victoria, Montréal 3

	Dirigeants	Administrateurs
Président	R. CHOUTEAU Montréal	R. BOISSONNAS Paris
V.-Président	J. PECCIA-GALLETTO Paris	L. JALABERT Montréal
Sec.-Trés.	TH. SOLOWIZ Montréal	J.G. KIRKPATRICK Montréal

J.C. BOULET LIMITEE

COURTIERS EN VALEURS

OBLIGATIONS GOUVERNEMENTALES - MUNICIPALES - INDUSTRIELLES

500 Grande Allée est Québec 2
Téléphone 522-5618

MEMBRES DE LA BOURSE DE MONTRÉAL
MEMBRES DE LA BOURSE CANADIENNE

Téléphone : 842-2901

437 St-Jacques ouest Montréal

J.C. BOULET INC.

MORGAN, OSTIGUY & HUDON LTÉE
membre de
L'Association canadienne des Courtiers en Valeurs mobilières

MOH

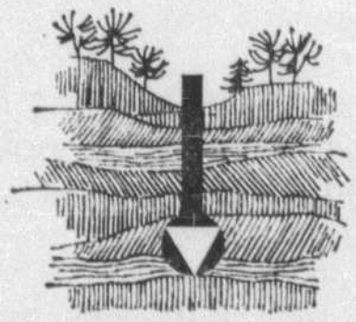
MORGAN, OSTIGUY & HUDON INC.
membre des
Bourse de Montréal Bourse Canadienne
Bourse de Toronto

500 OUEST, RUE ST-JACQUES
MONTRÉAL

TORONTO SHERBROOKE QUÉBEC

entreprise publique d'exploration minière à caractère commercial et industriel

- achète des propriétés minières à différents stades de développement
- recherche des partenaires d'exploration
- offre sa participation pour la mise en valeur des découvertes



SOQUEM 2383, chemin Sainte-Foy, Sainte-Foy, Qué., Canada/Tél.: (418) 683-4468

Copper Mountain, en production en 1968

La date prévue pour la mise en production de la mine Copper Mountain de Gaspé Copper Mines, Ltd. a été fixée au mois de janvier 1968. Jusqu'ici, environ 4¼ millions de tonnes de déblais ont été enlevées pour préparer le gisement à l'exploitation. Il faudra cependant enlever environ dix autres millions de tonnes avant que ne débute l'exploitation proprement dite de la mine à ciel ouvert. La préparation des plans pour l'expansion du concentrateur en vue d'en porter la production quotidienne à 11,000 tonnes est avancée et l'outillage commandé.

Le président de Noranda Mines signalait dans son rapport, il y a deux ans, que les employés de Gaspé Copper avaient atteint, en 1963, le taux d'accidents le moins élevé de toutes les mines métallifères canadiennes. L'an dernier, il avait la satisfaction de souligner qu'ils avaient réussi le même exploit en 1964 ; il expliquait alors que l'obtention du trophée signifiait vraiment que la coopération soutenue de la part de tous les employés avait réduit au minimum les risques d'accidents au travail ainsi que les tribulations et les invalidités qui peuvent en résulter. Ce record de deux ans avait été un exploit remarquable.

"Aujourd'hui, dit-il, devant le fait qu'ils ont gagné le trophée pour une troisième année consécutive, je me vois dans le dilemme où se trouverait l'auteur d'une annonce commerciale à la télévision qui réaliserait qu'il est à court de superlatifs, sauf que, dans le cas actuel, la supériorité du produit est évidente."

Avec les hommages de

A. Renaud & Cie Ltée

VALEURS DE PLACEMENT

200 ouest, rue Saint-Jacques

Montréal — Victor 4-2886

Les Mines du Québec

Source de prospérité nationale

LE POUVOIR D'ACHAT DU DOLLAR

faut-il acheter de l'or pour le préserver?

par M. Etienne de Kosko, M. Econ., DES, CFA.,
Bolton, Tremblay & Compagnie, conseillers financiers

L'année 1966 pourrait fort bien devenir un point tournant qui déterminerait le rôle de l'or pour des décades à venir. Sans en préjuger la direction nous discuterons dans cet article les tendances nouvelles que le problème de l'or pourrait subir au cours des mois à suivre, et en particulier son intérêt pour les personnes ou institutions qui cherchent à préserver le pouvoir d'achat de leurs fonds ou de leurs revenus.

INFLATION OU DEFLATION?

Tout d'abord il faut mentionner qu'une certaine confusion semble régner dans ce domaine et que les investisseurs cherchent à acquérir de l'or, soit en métal, soit sous la forme d'actions de mines d'or, pour des raisons opposées et parfois même contradictoires.

D'un côté l'on prétend qu'en temps d'inflation, c'est-à-dire de prix montants, quand l'argent perd de son pouvoir d'achat, l'or garde sa valeur intrinsèque et s'apprécie en termes de monnaie nationale.

D'un autre côté en cas de dépression économique causée par une déflation monétaire, quand les marges de profit se rétrécissent et quand les prix des actions baissent aussi, les mines d'or seraient à l'abri de ces tendances, dans la mesure où elles ne sont pas menacées par une baisse du prix de leur produit, dont le prix reste fixe, tandis que leurs frais d'exploitation devraient descendre ou au moins cesser de monter.

Disons tout de suite que selon nous ni l'un ni l'autre de ces arguments n'est suffisamment valide pour justifier l'achat de l'or sous n'importe quelle forme. En cas d'inflation les frais de production des mines montent plus rapidement que le niveau général des prix, tandis que le prix de leur produit ne peut être augmenté. De même l'achat d'or métallique ne protège généralement pas contre la vie chère, tel que l'a bien prouvé l'époque d'après-guerre, car l'or non seulement ne rapporte rien, mais son détenteur doit défrayer des charges d'assurance et d'inventaire. On oublie que l'or tenu en métal devrait doubler en prix tous les 10 ans pour en justifier l'achat.

LE PRIX DE L'OR

Mais si le prix de l'or n'était pas fixe? S'il pouvait être augmenté en termes de dollars américains, et, partant, en termes de toutes les grandes monnaies nationales?

Cette question a préoccupé beaucoup d'investisseurs, dont certains sont allés jusqu'à placer des fonds très importants dans l'achat de l'or, dans l'espoir que le métal jaune ne saurait rester toujours à son niveau de 1934, tandis que pratiquement tous les autres prix n'ont pas arrêté de monter. En d'autres mots: si le dollar par exemple n'achète plus que ce que 40 cents achetaient en 1945, comment se fait-il qu'il vaille toujours le même poids d'or? Si le beurre (et tout le reste) a augmenté pourquoi pas l'or?

La réponse est simple et compliquée à la fois: l'or ne sert pas à acheter du beurre, ni d'autres marchandises directement. Il sert à régler des comptes internationaux c'est-à-dire à acheter des monnaies nationales, des pesetas, des francs ou des livres avec lesquels on achète des marchandises. Si ces monnaies nationales ont perdu autant de leur pouvoir d'acheter du beurre que le dollar il n'y a aucune raison de changer la relation du dollar et de l'or. Or, on sait bien que pratiquement toutes les monnaies nationales ont perdu de leur valeur beaucoup plus rapidement que le dollar américain (à l'exception peut-être du franc suisse), et que cette tendance semblait continuer (du moins c'est ce qu'on croyait il y a encore un an).

BEURRE ET CANONS?

Un phénomène complètement nouveau est intervenu récemment dans la situation de l'or: pour la première fois depuis la fin de la deuxième guerre mondiale l'inflation aux Etats-Unis semble procéder à un rythme plus rapide que dans les autres grands pays commerciaux, et si cette tendance devait continuer la valeur du dollar, exprimée dans les autres monnaies, pourrait se trouver menacée. Le dollar américain est universellement accepté comme réserve monétaire au pair avec l'or (et partiellement avec la livre sterling) car on assume qu'il continuera à acheter autant d'autres monnaies qu'aujourd'hui. Si cette croyance se trouvait ébranlée, une fuite du dollar pourrait s'ensuivre.

Cette inflation est causée principalement par deux facteurs, l'un de caractère économique, l'autre de l'ordre militaire et politique, mais néanmoins ayant des répercussions financières :

1) **Expansion économique:** elle dure depuis plus de 5 ans et la demande de biens et services est telle que même l'énorme capacité industrielle des Etats-Unis s'en trouve surchargée; les usines travaillent à plein rendement et le chômage a pratiquement disparu — le résultat est nécessairement inflationniste avec une course à l'augmentation des prix au consommateur et à l'augmentation des salaires pratiquement à tous les niveaux. Ceci est vrai aussi bien dans le secteur de la consommation, que dans celui des dépenses de capital.

2) **Guerre au Vietnam:** Le troisième secteur, celui du gouvernement, qui dans des conditions ordinaires pourrait servir comme soupape de sûreté pour empêcher l'économie de devenir "surchauffée", ne fait qu'ajouter, par ses demandes militaires, aux exigences que doit satisfaire l'économie américaine. La guerre coûte à présent plus de 10 milliards de dollars par an et dans des conditions normales une économie aussi puissante que celle des Etats-Unis devrait pouvoir assumer ce fardeau sans grande difficulté. Nous avons vu cependant que cette économie était déjà engagée à fond dans la production de biens de consommation et de machinerie et, apparemment, elle commence à avoir des difficultés pour accommoder la demande croissante de tous les secteurs.

Le gouvernement américain fait tout son possible pour empêcher une montée des prix, parfois tout simplement par ordre administratif, les exemples les plus retentissants ayant été le cuivre et l'aluminium au début de cette année; les producteurs de ces métaux en ont augmenté le prix par suite de disette menaçante, mais il se sont vus forcés de canceller cette augmentation presque immédiatement sous la pression directe de la Maison Blanche. Dans certains domaines des priorités très strictes ont été imposées en faveur de la production militaire et les consommateurs civils trouvent leur demande limitée ou tout au moins rationnée, même si ce rationnement n'est pas encore officiel.

EFFET SUR LE BILAN DES PAIEMENTS

Il ne faut pas oublier que malgré le fait que 90% des dépenses de guerre sont effectuées à l'intérieur des Etats-Unis, des montants estimés à près d'un milliard de dollars par an sont dépensés à l'étranger, augmentant ainsi considérablement le déficit américain et ajoutant au nombre de dollars circulant en dehors des Etats-Unis. Certains pays tels que la France et l'Allemagne refusent déjà partiellement d'accepter ces dollars additionnels et réclament de l'or dans leurs comptes courants.

Il est évidemment impossible de prévoir la durée de la guerre au Vietnam. Il y a cependant des raisons de croire que pendant les mois à venir, l'effort militaire des Etats-Unis sera accentué, que le nombre de troupes engagées augmentera, que la production militaire sera accélérée et que d'une façon générale les demandes faites par la guerre sur l'économie américaine iront en croissant.

CONCLUSION

Pour résumer le cas de l'or tel qu'il se présente en 1966 nous insistons que la dévaluation du dollar en termes d'or nous paraît toujours peu probable; le gouvernement américain dispose encore de moyens bien suffisants pour maintenir la parité de la monnaie nationale et il semble bien décidé de s'en servir.

Nous croyons aussi que les grands pays commerciaux continueront comme dans le passé à éviter toute action qui pourrait embarrasser les Etats-Unis dans la période difficile qu'ils traversent.

On ne peut pas nier cependant que l'année 1966 et l'accélération de l'effort militaire au Vietnam ont apporté un élément entièrement nouveau dans la position de l'or: la possibilité d'une inflation aux Etats-Unis et d'une perte du pouvoir d'achat du dollar plus rapide que celle que subissent continuellement les autres monnaies. Dans ces conditions le dollar américain devrait faire face aux pressions dépassant de loin celles auxquelles il a si bien résisté depuis dix ans.

BOLTON, TREMBLAY & COMPAGNIE

CONSEILLERS FINANCIERS — ETUDES DE PORTEFEUILLES

1245 ouest, rue SHERBROOKE, MONTREAL, CANADA - 849-4591

Surveillance et administration de portefeuilles : au service des particuliers, successions, fonds de pension, institutions religieuses et sociétés

GARNEY MINES LTD

(n.p.l.)
INSCRITE SUR LA BOURSE CANADIENNE

Tél. : 681-3415
842-3675

Suite 14, 486 rue St-Jean,
Montréal, Qué.

Capitalisation: Valeur au pair $1.00

Autorisé	5,000,000 actions
En circulation	3,123,559 actions

OFFICIERS ET ADMINISTRATEURS

Président et directeur	Roger Marchands, L.Sc. C.,	VILLE DE LAVAL
Vice-Président et Directeur	Lt-Col. U. Mitchell, E.D., L.Sc. C.,	OUTREMONT
Vice-Président et Directeur	Dr J.A. Martel, M.D.,	MONTREAL
Secr.-Trésorier et Directeur	G. Deschatelets, L.Sc.C.,	MONTREAL
Directeur-Gérant	J.E. Branigan,	NORANDA et MONTREAL
Directeur	J.H. Foisy,	MONTREAL
Directeur	G.G. Teolis, B.Sc.,	MONTREAL

La Compagnie a creusé avec succès un puits de 232 pieds de profondeur, 490 pieds de galeries, au niveau de 112 pieds et 761 pieds, au niveau de 210 pieds. Un programme de sondage au diamant partant de la surface a suivi et est actuellement en cours pour retracer en profondeur le riche dépôt original de minerai d'or, d'argent et de cuivre déjà trouvé en surface dans les tranchées ainsi que dans les galeries dans une formation de rhyolite blanc très fortement silicifiée d'une apparence de porphyre de quartz. Le trou No. 58 d'un angle de 65 degrés entre 1,115 et 1,120 pieds de profond, a donné comme résultat pour une section de cinq pieds une moyenne de 1.15 onces d'or à la tonne. ($40.25 en fonds U.S.)

Régistraire et agent de transfert

EASTERN AND CHARTERED TRUST COMPANY
MONTRÉAL

Au service des mines et chantiers de construction

Avec les hommages de

HUBERT
CORDNER, & BOND LIMITED
SUITE 470, 1253 AVE. McGILL COLLEGE, MONTRÉAL 2, P.Q. TÉL. 866-9801

Services : Cafétérias dans chantiers de Construction et Miniers — Institutions — Motels — Restaurants
Entrepreneur Traiteur — Conseiller en coordination et en administration de cuisines

Les Mines du Québec

Source de prospérité nationale

Le Canadien National partenaire fidèle et indispensable de l'Industrie minière du Québec

Texte de M. Georges GRANT-HUDON, Relations publiques

Dès ses débuts, soit à partir de 1920, le Canadien National a été associé de très près à la mise en valeur puis à l'exploitation des ressources minières de la province de Québec. L'industrie minière en général s'est vite rendu compte, au pays sans doute et plus particulièrement dans le Québec, que la collaboration entière du chemin de fer lui était vitale, non seulement pour l'exploitation sans cesse grandissante des gisements qu'elle possédait déjà, mais de plus en plus pour la mise en valeur d'autres gisements, souvent situés dans des régions totalement inhabitées.

Maintes découvertes, grâce au C.N.R.

D'aucuns prétendent même que le Canadien National a pu être l'instrument, dans certains cas, de la découverte de plusieurs gisements de cuivre et de zinc. Ils l'expliquent de la manière suivante : lorsque le CN décida de construire des embranchements qui relieraient certaines villes à l'époque à la pointe de la partie nord habitée du Québec au reste de la province, des ingénieurs ferroviaires, en charge de la construction de ces mêmes voies ferrées, auraient noté la présence de cailloux aux reflets inusités. D'une chose à l'autre . . .

Nous ne voulons pas ici, démontrer que certaines régions minières ont vu le jour uniquement par la grâce du chemin de fer. Mais l'apport de notre chemin de fer dans les progrès de l'expansion industrielle et minière du Québec, même s'il se fait le plus souvent dans l'ombre, est particulièrement remarquable dans tout le nord du Québec par exemple.

Nous l'avons noté dans des numéros précédents de même nature du "Devoir", nous désirons le souligner une fois de plus.

Prenons le cas du nord-ouest québécois. Le chemin de fer construisit son premier embranchement dans l'Abitibi, de Taschereau à Rouyn et Noranda, peu avant 1930, lorsque l'usine de broyage et d'affinage de Noranda Mines Ltd. entra en production. Notre réseau a continué de s'étendre au cours des quatre dernières décennies pour servir l'industrie minière à mesure que celle-ci prenait de l'expansion.

Durant les années 30, l'accélération des recherches minières provoquées par la mise en valeur des gisements de cuivre et d'or dans le district de Rouyn-Noranda fit surgir une série d'exploitations minières et de centres domiciliaires le long de la zone minière qui s'étale sur 75 milles à l'est de Noranda. En 1938, un embranchement du Canadien National partait de Senneterre pour passer par Bourlamaque-Val d'Or (cuivre, zinc, or), Malartic (or) et Cadillac (or) pour finalement rejoindre tous les centres d'activité à Rouyn-Noranda.

Peu après la deuxième guerre mondiale, notre société ferroviaire se mit à étudier les ressources minières et forestières de cette région de l'Abitibi qui s'étend de la frontière ontarienne jusqu'au lac Chibougamau. Il en résulta, en 1949, l'inauguration d'un embranchement de 40 milles partant de Barraute en direction du nord-est. Son terminus fut baptisé Beattyville, en l'honneur de feu H.C. Beatty, qui était alors le directeur principal du "Board of Trade" de Montréal.

Justesse des vues des dirigeants du C.N.R.

L'embranchement Barraute-Beattyville servit d'abord à acheminer le bois de pulpe aux usines de la vallée du Saint-Laurent ; mais on avait prévu, au Canadien National, que cette même ligne se prolongerait éventuellement jusqu'à Chibougamau, une région qui semblait particulièrement prometteuse en gisements cuprifères. La justesse des vues des représentants de l'industrie minière et des dirigeants du CN se réalisa en 1957, date à laquelle s'acheva la construction d'une ligne de 161 milles de longueur qui, de Beattyville, suit une vallée orientée vers le nord-est, en passant par le lac Bachelor et par Chapais, pour se rendre jusqu'au lac Chibougamau. Deux ans plus tard, le rail reliait cette même région au lac Saint-Jean et de la sorte fermait la boucle, grâce à une voie ferrée dirigée vers le nord-ouest de Saint-Félicien, au lac Cache.

Et dès que fut annoncée, en 1957, la découverte de ce qui semblait devoir être de riches gisements de zinc et de cuivre à quelques milles au sud de l'extrémité ouest du lac Matagami, le Canadien National, très attentif aux possibilités déjà esquissées par l'industrie minière et d'accord avec elle, acceptait le principe qu'une voie ferrée était indispensable pour assurer la mise en valeur et l'exploitation de ces mêmes richesses minières. Long de plus de 60 milles, la construction de ce tronçon fut une rude épreuve pour les ingénieurs et les équipes du CN: tout comme pour les autres embranchements du nord québécois, la nature avait accumulé comme à plaisir les obstacles. Citons l'épaisse couche d'argile laissée dans la région par le lac glaciaire Barlow-Ojibway, qui recouvrait le pays à une époque géologique relativement récente (soit environ un million d'années). L'hiver, un climat rigoureux — la température y atteignant des moyennes oscillant entre 25 et 50 degrés sous zéro — affectant autant les hommes que les matériaux, l'été les moustiques et les marais, bref, ce fut un rude labeur que l'ingéniosité de l'homme, alliée à un matériel varié et puissant, parvint à surmonter.

Pour en venir à ce qui a été fait en 1965-1966, nous n'avons pas malheureusement à souligner la construction d'importants embranchements dans le Québec; ce n'est pas tous les jours, ni même à tous les ans, que l'on découvre de vastes gisements du genre de ceux de Matagami! Mais le Canadien National a continué de jouer le rôle de partenaire fidèle et précieux de l'industrie minière.

Mentionnons simplement que ces mines sont presque toutes situées à de très grandes distances des centres portuaires ou les centres d'affinage du Québec tels Rouyn-Noranda, Montréal ou Valleyfield ou des E.-U. tel Lewiston et que le chemin de fer est l'un des modes de transport le mieux adapté à remplir la tâche d'acheminer le minerai ou les concentrés aux centres précités. Mais au chapitre des nouvelles réalisations, notons toutefois que les mines de Poirier Inc., à Joutel, à environ 72 milles au nord d'Amos, ont commencé l'extraction du cuivre et du zinc en décembre 1965. Le concentré de cuivre est transporté par camion de Joutel à Amos, chargé dans nos wagons, qui le transportent ensuite à Noranda, où il subit une dernière transformation (feuilles ou lingots).

Importance de l'utilisation massive des métaux

Si, comme le disait le grand auteur britannique Rudyard Kipling, "le transport, c'est la civilisation", l'utilisation massive des métaux révèle aussi un niveau élevé de développement social dans toute civilisation. Le transport et l'industrie minière sont donc solidaires l'un de l'autre, et les voies ferrées que le Canadien National a construites dans le Québec, et plus spécialement dans le nord, en sont une preuve frappante. Depuis la construction de la ligne de 44 milles de Taschereau à Rouyn-Noranda durant les années 20, le Canadien National a ensuite construit plus de 500 milles d'embranchements afin précisément de faciliter la mise en valeur des richesses minières et forestières dans cette vaste région.

Rappelons de plus que la collaboration de notre chemin de fer ne s'est pas confinée à ce seul territoire. Il suffit de citer le nom de Murdochville, en Gaspésie, où se trouvent d'autres riches mines de cuivre — ce métal "noble", indispensable dans toute civilisation hautement industrialisée — et ceux des centres de l'amiante, dont Asbestos, pour se rendre compte que le CN reste toujours prêt à seconder, par ses conseils, par son matériel et par ses équipes, toute région ou toute communauté où surgissent des possibilités industrielles, commerciales, minières ou autres.

Tout ce qui précède nous autorise à conclure que le chemin de fer, et en l'occurrence le Canadien National, constitue véritablement une source de progrès dans les régions sous-équipées et un instrument de pénétration permanente quasi-idéal dans les régions inhabitées. Citons trois cas saisissants d'un tel avance: Chibougamau, Matagami et Lebel (sur Quévillon). Il y a dix ans, ces trois villes n'existaient même pas. Grâce à l'industrie minière et au chemin de fer, la province de Québec s'est enrichie de trois villes toutes neuves, appelées à un bel avenir.

Les Placements Citémont Inc.
COURTIERS EN VALEURS
MEMBRES DE LA BOURSE CANADIENNE
360 ouest, rue St-Jacques
Montréal Tél. 849-1695
Succursale : 295, rue Dalhousie
Ottawa

Marc Carrière, Limitée
VALEURS DE PLACEMENT
210 ouest, rue Notre-Dame - Montréal - 849-9294

McNeil, Mantha, Inc.
VALEURS DE PLACEMENT
Membres de l'Association canadienne
des courtiers en valeurs mobilières
360 ouest, rue Saint-Jacques - 845-8201
MONTREAL 1

CONS. QUEBEC SMELTING & REFINING LTD.
(No Personal Liability)
621 ouest, rue Craig, suite 400, Montréal 3, P.Q.
Capital autorisé: 2,500,000 d'actions
$5.00 Valeur au pair — Emises: 1,190,200
DIRIGEANTS
R.P. MILLS ..... Président
J.H. MORGAN, Ph.D. ..... Vice-président et gérant général
J.O. SABOURIN, F.C.I.S. ..... Secrétaire-trésorier
ADMINISTRATEURS
John McG. Home, C.R. — J.H. Morgan, Ph.D.
J. Douglas Strelt
R.P. Mills — J.O. Sabourin, F.C.I.S.

WR
Waite, Reid & Company Limited
2015, rue Peel, Montréal
Téléphone: 849-8311
Siège social : 200 Bay Street, Toronto
Membres
The Toronto Stock Exchange
Canadian Stock Exchange
Vancouver Stock Exchange
Winnipeg Grain Exchange
Succursales
Windsor, 320 Pelissier Street
Toronto (East), Don Mills Shopping Centre
Toronto (West), 2881 Dundas Street West
Vancouver, 562 Howe Street

TACHE LAKE MINES LIMITED
(No Personal Liability)
Capitalisation : $1 Valeur au pair
Autorisées ..... 7,500,000 actions
En circulation ..... 5,746,419 actions
Registraire et agent de transfert
Eastern & Chartered Trust Company
1170, Carré Beaver Hall, Montréal 2, P.Q.
1901 rue Yonge, Toronto, Ont.
SIEGE SOCIAL
Suite 400 — 621 ouest, rue Craig — Montréal 3, P.Q.

Avec les compliments de
AGASSIZ MINES LIMITED
BLACK RIVER MINING LIMITED
COASTAL MINING LTD.
EMPIRE MINERALS INC.
FUNDY BAY COPPER MINES LTD.
Suite 804 — Place Victoria — Montréal — Téléphone 866-9869

D.J. HOSKING, V.-Prés. et Gérant des Contrats — J. ANGERS, Secrétaire-Trésorier — Mme J.-S. PILON, Présidente — W.J. HOSKING, Administrateur
Au-delà de 38 ans
au service de l'industrie minière
CONTINENTAL
DIAMOND DRILLING COMPANY LIMITED
Fondée en 1928
Contrat de Sondage au Diamant et
d'Echantillonnage du Sol
Epreuve des Fondations
Siège social: Boîte Postale 250, Rouyn, Québec, Tél. 762-6541
Succursale : 100 ouest, rue Adelaide, Suite 502, Toronto 1, Ont., Tél. 363-5054
410 Spruce Sud, Timmins, Ont., Tél. 264-9775
Membre Canadian Diamond Drilling Association

AVEC LES COMPLIMENTS DE

Westburne Industries Limited

1245 ouest rue Sherbrooke, Montréal Tél. 288-3186

MERRILL ISLAND MINING CORPORATION, LTD.

(No personal liability)

TEL.: 861-9233 SUITE 400 621 OUEST, RUE CRAIG

MONTREAL 3, QUE.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

C. ANTOINE GEOFFRION, C.R.
J.-F. GRENON, ING. P., M.E.I.C.
R. P. MILLS
HUBERT J. MOCKLER
MAURICE SAMSON, O.B.E., C.A.
FRIDOLIN SIMARD
JEAN PAUL TARDIF, M.S.C.

DIRIGEANTS

J.-F. GRENON, Ing.P., M.E.I.C., Prés. du Conseil
R. P. MILLS, Président
M. SAMSON, O.B.E., C.A. Vice-président
J.O. SABOURIN, F.C.I.S. Secrétaire-Trésorier

Registraire et agent de transfert

EASTERN & CHARTERED TRUST COMPANY

1170 Carré Beaver Hall, Montréal 2, Qué. 1901 rue Yonge, Toronto, Ont.

Un autre service des caisses populaires...

- Exécuteur testamentaire et fiduciaire
- Mandataire des exécuteurs testamentaires et fiduciaires déjà en fonction
- Mandataire des héritiers légaux
- Gestion de portefeuilles
- Garde de valeurs
- Dépôts à terme et garantis
- Fiduciaire pour émissions d'obligations
- Fiduciaire et administrateur de Régimes de Rentes
- Fiduciaire pour "Les Fonds Desjardins"

SOCIÉTÉ DE FIDUCIE DU QUÉBEC

Siège social: 152 est, rue Notre-Dame, Montréal Tél. 875-2063
Succursale: 42, rue Sainte-Anne, Québec Tél. 529-0557

Une entreprise associée au Mouvement Desjardins

a Convoyeurs à grand rendement pour le triage du bois, à Baie Comeau.
b Une partie du vaste système de convoyeurs à courroie Forano, pour le transport du bois de pulpe de 4', à Baie Comeau.
c Convoyeur incliné Forano, transportant le minerai de fer dans l'une des plus importantes mines canadiennes.
d Convoyeur incliné, muni de rouleaux-transporteurs en auge, pour le transport de la pierre concassée.



Qu'avez-vous à transporter? Du minerai . . . des billots . . . des copeaux . . . de la pierre? Forano a un système de convoyeurs répondant à toutes vos exigences, même si elles sont tout à fait spéciales. Les experts Forano fabriqueront pour vous un système de convoyeurs conçu spécialement pour répondre aux besoins de votre entreprise.
Décrivez votre problème aux techniciens Forano. Vous verrez alors leur équipe se mettre à l'œuvre. Les dessinateurs Forano vous recommanderont un système vraiment approprié, selon la matière à transporter. Et les convoyeurs Forano augmentent considérablement la production tout en diminuant le coût d'opération.
Profitez d'une compagnie qui possède près d'un siècle d'expérience, dans le domaine de la manutention de matériaux en vrac. Forano fabrique 30 genres de rouleaux-transporteurs pour des courroies de 11 largeurs différentes, allant de 14 à 60 pouces.
Consultez les spécialistes de Forano Limitée, Bureau-Chef et ateliers: Plessisville, P.Q., Bureaux de ventes: Montréal, Halifax, Toronto, Vancouver.

FORANO LIMITÉE

MANUTENTION DE MATÉRIAUX, TRANSMISSION MÉCANIQUE DE POUVOIR, DESSINATEURS ET FABRICANTS DEPUIS 1873

Les Mines du Québec

Source de prospérité nationale

On prévoit une demande plus modérée mais encore forte pour les non-ferreux en 1966

par M. A. Harold WHEELER, président du Comité des Gouverneurs de la Bourse Canadienne et membre du Conseil d'administration de Pitfield, Mackay & Company Ltd

En 1965 les mines de métaux non ferreux ont bénéficié, au Canada et dans le reste du monde, d'une demande sans précédent et de prix plus élevés. Elles devraient continuer de progresser cette année, mais à un rythme moins rapide.

CUIVRE

La demande de cuivre est supérieure à l'offre. En 1965 la consommation du monde libre a augmenté de 5%, tandis que la production s'accroissait d'à peine 1%. La demande à long terme tenderait à se situer autour de 2% à 2½% par an. Il est probable que la consommation s'élèvera moins vite cette année qu'en 1965: le progrès pourrait être d'environ 5%. Il est possible que ce taux s'avère trop faible, étant donné la forte demande actuelle. Il faut se rappeler toutefois que la hausse des prix et la pénurie des approvisionnements de cuivre ont pour effet de rendre plus vive la concurrence d'autres produits; même si les groupes qui contrôlent les principales sources de production cherchent à maintenir les prix à un niveau raisonnable, l'aluminium et les plastiques se substituent au cuivre dans certains cas.

Au cours des cinq prochaines années la production des mines de cuivre du monde libre augmentera probablement d'environ 1.3 million de tonnes. Si ce résultat est effectivement enregistré, il en résultera un excédent approximatif de 600,000 tonnes. Un surplus de cette ampleur est souhaitable, car il permettrait aux grands producteurs de constituer des stocks raisonnables et de maintenir les prix stables.

PLOMB

La production et la consommation de plomb s'élèvent. On prévoit qu'en 1966 la production des mines de plomb du monde libre augmentera de 8% par rapport à celle de 1965, qui s'établissait à 2,225,000 tonnes. Il est probable que la production mondiale des fonderies dépassera d'environ 1% par an la production des mines; un léger excédent est donc possible en 1968.

Par suite de l'application d'un vigoureux programme de promotion de ventes, la consommation de plomb est en progression. Actuellement le plomb trouve de nombreuses utilisations comme matériau d'insonorisation dans les plafonds des bureaux. Il est également employé conjointement avec la pierre à plâtre et le contreplaqué dans la fabrication de différents types de cloisons amovibles pour la construction d'immeubles publics et de logements. De plus, le plomb est largement utilisé dans la production des batteries, des automobiles, du revêtement des câbles, des munitions et comme composant de l'essence.

Les cours sont restés assez stables aux Etats-Unis et au Canada au cours de l'année passée mais ont fluctué quelque peu sur le marché des métaux de Londres. Pour 1966, nous estimons que les prix du plomb au Canada et aux Etats-Unis continueront d'être fermes, tandis que les prix d'outremer seront influencés par de nouveaux contrôles éventuels.

ZINC

Le Canada est le plus important producteur de zinc; sa production représente plus de 25% de celle du monde entier. Les Etats-Unis se classent au premier rang mondial pour la consommation de zinc. L'élimination, par le président Johnson, de tous les contingentements des Etats-Unis sur l'importation de ce métal favorise donc les producteurs canadiens. La consommation de zinc du monde libre, qui a augmenté régulièrement ces dernières années, semble devoir progresser plus rapidement encore. Les experts prévoient actuellement que celle-ci pourrait s'accroître de 4% par an d'ici à 1970.

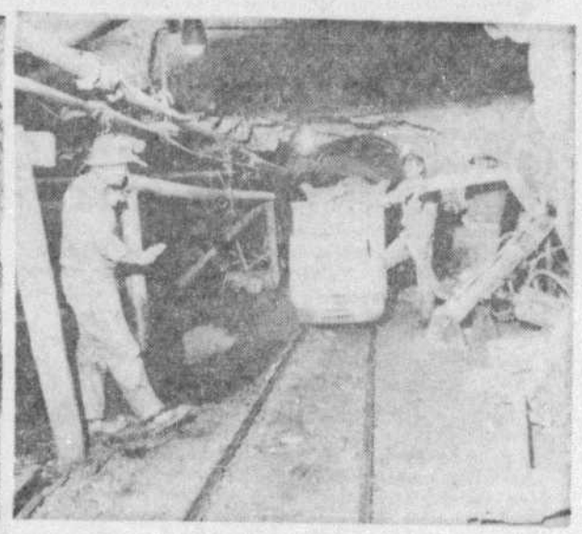
C'est dans la fabrication du laiton que le zinc trouve son principal débouché, soit un tiers environ de la production de l'année dernière. La galvanisation, qui vient en deuxième place en 1965, présente peut-être le potentiel de développement le plus grand. Les tôles d'acier galvanisées, dont l'industrie automobile des Etats-Unis fait un large emploi en raison de leur qualité anticorrosive, sont étudiées de très près par les producteurs d'automobiles européens qui veulent exporter sur le marché américain. La construction, l'industrie des alliages et les industries aérospatiales offrent également de nouveaux emplois au zinc. Tout considéré, la production et la consommation de zinc devraient s'accroître au cours de la prochaine décennie. Les prix devraient donc rester relativement fermes.

Pose d'explosifs dans les mines



La vignette ci-dessus représente des mineurs en train de relier par des fils les explosifs qui feront sauter le minerai d'une mine.

Manutention sous terre



La vignette ci-dessus représente des mineurs à l'oeuvre à Shattuck Den, dirigeant les mouvements d'un wagonnet, chargé de minerai.

Expéditions de minerai de fer

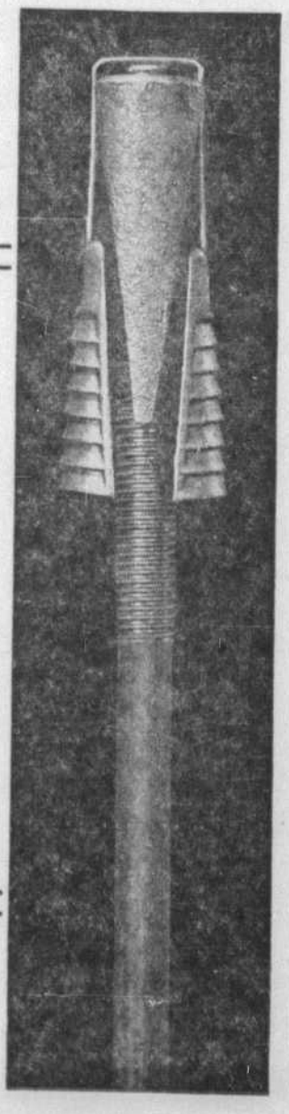
Les producteurs canadiens ont expédié 2,838,026 tonnes de minerai de fer en avril, soit une augmentation de 7.8 p.c. comparativement à la même période de l'année dernière rapporte le Bureau fédéral de la statistique. Le total de la période janvier-juin s'établit à 6,537,049 tonnes, soit une baisse de 1.7 p.c. comparativement à l'année dernière. Les expéditions de minerai aux consommateurs canadiens ont augmenté au cours du mois pour atteindre 341,553 tonnes contre 240,828 en avril 1965; pour la période de quatre mois, les chiffres sont respectivement de 1,523,042 et de 908,894. Les exportations ont augmenté au cours du mois pour atteindre 2,496,473 tonnes comparativement à 2,391,314, alors qu'au cours de la période de quatre mois, on constate une baisse, les exportations passant de 5,743,587 tonnes en 1965 à 5,014,007 tonnes cette année.

Production d'or

La production canadienne d'or au cours du mois d'avril s'établit à 288,178 onces de troy, soit 10.9 p. cent de moins qu'en avril 1965, rapporte le Bureau fédéral de la statistique. La production d'or de la période janvier-juin atteint 1,131,647 onces de troy, soit une baisse de 7.2 p. cent comparativement à la même période de 1965. La production des quatre premiers mois de l'année se chiffre à 9,347 onces dans les provinces de l'Atlantique contre 7,337 onces en 1965, au Québec à 309,775 onces contre 297,394, en Ontario à 594,003 onces contre 679,547, dans les provinces des Prairies à 33,891 onces contre 41,292, en Colombie-Britannique à 41,588 onces contre 50,394, au Yukon à 309 onces contre 590, et dans les Territoires du Nord-Ouest à 142,734 onces contre 143,311.

Les boulons à roc Stelco

réduisent les éboulements de roche et sont économiques. Ils accroissent l'espace pour travailler, réduisent les dangers d'incendie et améliorent la ventilation dans les exploitations minières.



Les boulons à roc STELCO sont disponibles en diamètres de ¾" et ⅝", en longueurs standard de 2 à 8 pieds, en 6" d'accroissement. Des boulons plus longs peuvent aussi être obtenus sur commande. Les boulons ¾" ont une force minimum de cassure de 35,000 et ceux de ⅝" en ont une de 22,000 livres.

Les boulons des types à douille d'expansion standard de la STELCO sont fabriqués pour fins d'emploi dans des trous de diamètres de 1", 1⅛", 1¼" et 1⅜", tandis que ceux des types à douille d'expansion Dempsey (type-bail) le sont pour emploi dans des trous de 1¼" de diamètre seulement. Ces deux genres ont résisté à des épreuves allant jusqu'à des charges de 20 tonnes.

STELCO offre aussi des boulons à oeil pour les opérations de déblayage avec grattoir. Ce boulon est aussi très utile pour les appareils d'extraction.

On peut obtenir tous les renseignements désirés en s'adressant à

STELCO

THE STEEL COMPANY OF CANADA, LIMITED

525, RUE DOMINION - MONTREAL, P.Q.

Les Mines du Québec

Source de prospérité nationale

L'élimination des frais successoraux nous semble être le moyen le plus approprié pour obtenir les capitaux requis

par M. J. T. THOMPSON, de Molson & Company, président du Bureau des Gouverneurs de la Bourse de Montréal

En dépit de ses importantes réalisations, le Canada est encore un pays en pleine croissance. Il faudra de larges sommes d'argent pour financer la mise en exploitation de vastes ressources naturelles non encore développées, et à cet égard, de nouvelles exemptions fiscales seront, croyons-nous, d'une aide précieuse; un tel développement devra en effet être surtout d'une nature hautement spéculative et devra donc être financé par du "capital de risque", c'est-à-dire, par des personnes prêtes à courir un certain risque, comme ce fut le cas pour les pétroles de l'Ouest dans les années 40, ou plus récemment pour l'uranium.

Une action qui s'impose

Quelle meilleure manière d'accumuler le capital nécessaire et d'attirer les experts étrangers qu'en abolissant l'impôt sur les successions, impôt onéreux dont bien des gens ont à souffrir et qui, par ailleurs, n'apporte qu'un revenu insignifiant aux gouvernements qui le prélèvent. C'est ainsi que les droits successoraux ne représentent que 1.5% de l'ensemble des revenus du gouvernement depuis 1956. Une aussi faible proportion est largement due au fait que certaines personnes riches ont consulté leurs experts en fiscalité avant de disposer de leurs biens, ou encore se sont établies dans quelque paradis libre d'impôts comme les îles Bahamas. Le gros des contributions est apporté par les petites fortunes dont les propriétaires n'ont pu bénéficier de tels conseils.

De tous côtés, surtout du côté gouvernemental, on entend des plaintes au sujet de la participation grandissante du capital étranger dans nos entreprises. Toutefois, c'est précisément parce que, étant donné nos structures fiscales, nous sommes incapables de réunir les capitaux nécessaires que ces mêmes entreprises doivent être vendues aux étrangers de manière qu'on puisse payer les droits successoraux.

Notre pays en souffre

Il ne fait aucun doute que l'impôt sur les successions a d'une part privé le Canada d'un grand nombre de dirigeants et d'entrepreneurs jeunes et expérimentés et, d'autre part, empêché le contrôle de plusieurs entreprises privées et encouragé la domination étrangère de l'économie canadienne.

Dans les conditions présentes, un grand nombre d'hommes d'affaires se voient obligés d'abandonner leurs plans d'expansion parce qu'ils sont incapables de mettre de côté les réserves nécessaires pour payer les droits successoraux. Dans bien des cas, ces hommes d'affaires vendent leurs entreprises dans le but de réduire les risques, résoudre leurs problèmes de succession et assurer la protection de leurs familles.

Exemple frappant

On trouve un exemple frappant de ce qui précède à la compagnie Quebec Telephone, que l'Anglo-American Telephone, filiale de la General Telephone & Electronics Corporation de New York a été autorisée à acquérir par la Commission des Services publics en achetant les 46% d'intérêts que détenait la famille Brillant dans cette compagnie de chez nous. Il n'y a pas de doute que la perspective du lourd fardeau des droits de succession fut un facteur important dans la décision de la famille Brillant. Ainsi, une fois de plus, l'impôt sur les successions causait la perte de contrôle d'une importante compagnie canadienne aux mains d'intérêts américains.

C'est tout le pays qui en souffre lorsque des hommes compétents se retirent prématurément des affaires parce que celles-ci sont devenues inefficaces et non rentables, spécialement dans un pays comme le Canada où il n'y a jamais assez de dirigeants expérimentés.

Un fonds commun de capitaux

Peut-il exister une meilleure façon d'attirer les capitaux et de garder chez nous le contrôle financier de nos entreprises qu'en créant un fonds commun de capitaux au sein de notre population ? Si nous abolissons l'impôt sur les successions, plus d'une fortune présentement à la recherche d'un refuge à l'abri des impôts pourra demeurer chez nous.

De plus, des capitaux considérables pourront ainsi trouver refuge au Canada. Ces capitaux pourraient servir à développer des sociétés industrielles existantes ou contribuer à en implanter de nouvelles et les impôts qui seraient perçus sur ces capitaux compenseraient largement la perte de revenus provenant de l'actuel impôt sur les successions. Autre conséquence favorable à prévoir : les immigrants, dont nous avons besoin, pourraient être attirés en plus grand nombre par un tel privilège. Pour le moment, à moins d'offrir des privilèges fiscaux, il nous est absolument impossible de concurrencer les capitaux américains.

Un jour peut-être, lorsque le Canada aura atteint sa majorité économique, pourra-t-on songer à remettre en vigueur les droits successoraux sous une forme ou une autre.



Dans les mines à ciel ouvert tout comme sur les plus grands chantiers de construction au Québec, on voit de plus en plus de ces camions dont la benne est faite uniquement d'aluminium Alcan. Cette photo a été prise sur le chantier de la Manicouagan.

McGill crée un Institut minier

C'est dans une nouvelle conception du génie minier, élaborée par un profeseur australien, M. Frank T.M. White que l'université McGill entend lancer le plus tôt possible un nouvel Institut de recherches minières sur le mont St-Hilaire, à quelque 25 milles au sud de Montréal.

L'Institut, qui sera construit sur la riche propriété que le brigadier A. Hamilton Gault légua à l'université anglophone en 1958, sera destiné surtout à la recherche post universitaire de solutions aux problèmes que rencontre l'industrie minière canadienne.

Rosmar Corporation (Quebec) Ltd.
PLACEMENTS
Suite 701, Edifice Drummond
1117 ouest, rue Ste-Catherine, Montréal, Québec
Tél. 849-1337

Nous offrons nos bulletins sur le marché, publiés régulièrement, ainsi que nos rapports, à tous les investisseurs et à tous les spéculateurs. Il n'y a aucun frais ou obligation, de votre part. Faites-nous parvenir ce coupon, dès aujourd'hui.

The Rosmar Corporation (Quebec) Ltd.
A. Allison, président
P. C. Andrews, vice-président

Messeurs,

S.V.P., faites-moi parvenir, sans frais ou obligation, vos lettres sur le marché, publiées régulièrement, ainsi que vos rapports et vos opinions sur la Bourse.

Nom .....
Cité / Ville ..... Tél. d'affaires .....
(S.V.P., écrire en lettres moulées)

SERVICE FRANÇAIS

O'BW

O'BRIEN & WILLIAMS

Membres des
BOURSE DE MONTREAL
BOURSE CANADIENNE
BOURSE DE TORONTO
ASSOCIATION CANADIENNE DES COURTIERS ET VALEURS MOBILIERES

Membres associés de:
LA BOURSE AMERICAINE
635 OUEST, RUE DORCHESTER
UN. 1-9901 — MONTREAL

Anglo American Molybdenite Mining Corporation
(No personal liabilities)

Officiers et administrateurs

John Henry Kentish	Malartic, Qué.,	président
Hector Authier	Outremont, Qué.,	vice-président
Delbert R. Wilson	Toronto, Ont.	vice-président délégué
Charles-A. Magnan	Montréal, Qué.	secrétaire-trésorier
Jean-Paul Bérubé	Val d'Or, Qué.,	administrateur
James Ian Crookston	Toronto, Ont.	administrateur
John William Kentish	Toronto, Ont.	administrateur
Georges-R. Landry	Val d'Or, Qué.,	administrateur
Donald G. Ross	Toronto, Ont.	administrateur
D.C. Marshall	Toronto, Ont.	contrôleur
Jean Lavallée, Ing.P.,	Val d'Or, Qué.,	gérant à la mine

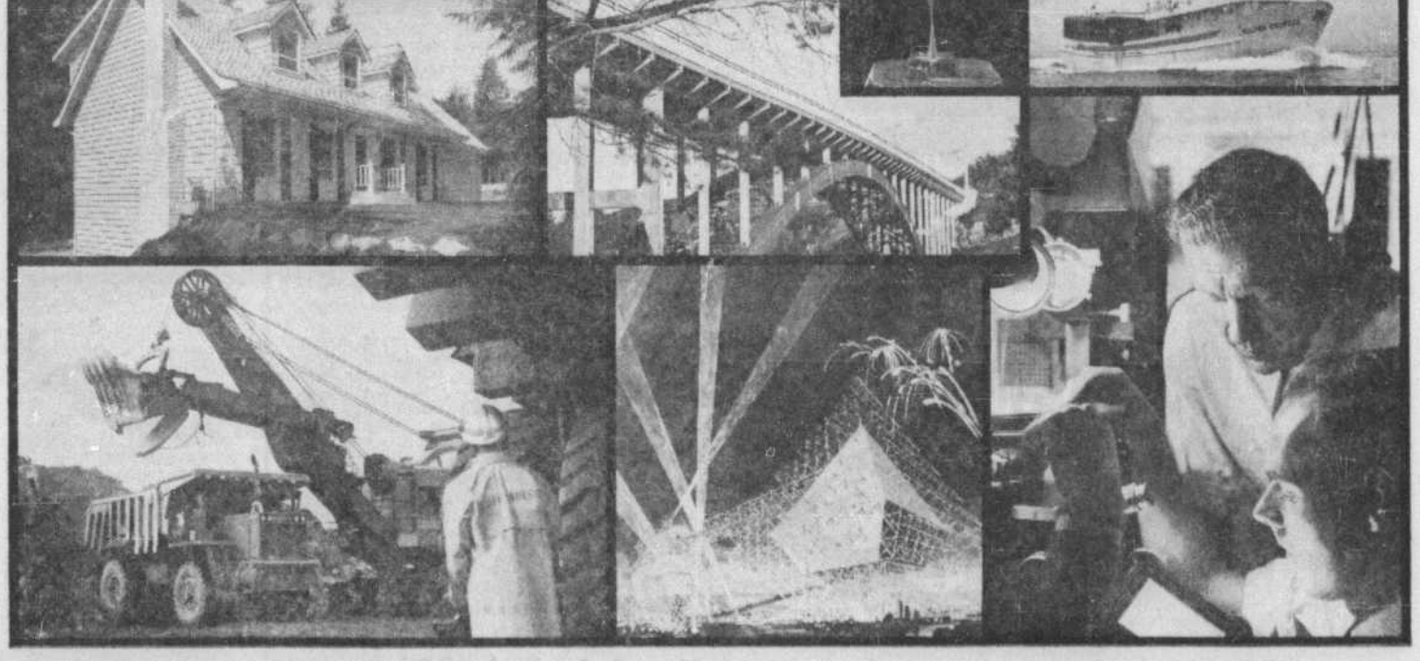
Le langage de la finance en une seule leçon

"...un ordre d'achat à trois-huit donne priorité du marché à un quart..."

Le langage bref et concis de la bourse peut étonner le lecteur. Il faut de multiples connaissances pour comprendre ce langage. Grant Johnston le traduit pour vous.

Nous mettons toutes les ressources de notre bureau à la disposition du petit acheteur, si modeste que soit son programme d'investissement. Nous vous indiquons quelles sont les possibilités du marché, comment balancer les gains à court terme et les profits à long terme. Cette aide vous est apportée dans le français de tous les jours. Venez en discuter.

Grant Johnston & CO. LIMITED
1, Place Ville-Marie, Montréal — Téléphone: 875-5200
Membre: Bourse de Montréal • Bourse canadienne
Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières



...L'ALCAN est présente.

Métal léger et fort qui épouse toutes les formes imaginables, l'aluminium est le métal d'aujourd'hui et surtout de demain. Il symbolise le progrès; et dans ce progrès, l'Alcan bat la marche au Canada et à travers le monde.

L'aluminium Alcan entre dans la fabrication des camions, des moteurs d'auto, des câbles et des fils électriques, des produits d'emballage et d'une infinité d'articles ménagers, et dans la construction des paquebots et des bateaux de plaisance, des avions et des wagons, des buildings et des habitations. Recouvert d'émail cuit au four, il se présente sous des teintes durables et attrayantes.

Toutes ces utilisations constituent un marché pour les installations québecoises de l'Alcan et, par le fait même, contribuent à l'essor économique de la province.

L'Alcan est une entreprise canadienne établie sur le commerce mondial. Elle a son siège social à Montréal. Au Québec, elle compte plus de 12,500 employés dans quatre usines d'électrolyse, trois de transformation, une mine, un port, six centrales d'électricité, deux chemins de fer—le tout représentant des immobilisations de plus de $700,000,000.

ALCAN
Aluminium du Canada, Ltée

J. Austin Murphy, C.R.
AVOCAT
ET PROCUREUR
— • —
1155 ouest, boul. Dorchester
861-4411
MONTRÉAL

MOLSON & COMPANY
LIMITED
MEMBRES : Bourse de Montréal • Toronto • Canadienne
Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières
QUÉBEC 800 Grande-Allée E. Tél.: 522-2753
MONTRÉAL 800 Place Victoria Tél. : 866-1551
TORONTO 4 King Street W. Tél. : 366-9631

Avec les hommages de

DUROCHER, RODRIGUE & CIE LTEE
VALEURS DE PLACEMENT
SUITE 207 EDIFICE DE LA SOCIETE DES ARTISANS, MONTREAL
333 EST, RUE CRAIG — COIN SAINT-DENIS — TEL. 861-2856

EN OPÉRATION DEPUIS 1937
Sigma Mines (Quebec) Limited
— LIBRE DE RESPONSABILITÉ PERSONNELLE —
Capital autorisé de 1,000,000 d'actions
Président du conseil C.W. MICHEL
Président J.B. REDPATH
Secrétaire : B.R. MACKENZIE
Ass.-secrétaire : F.M. FELL
Gérant général : F.J. O'CONNELL
Ass.-gérant général adjoint : G. E. PEACOCK
Un total de 10,808,244 tonnes de minerai à été extrait de nos mines
BOURLAMAQUE, QUE.

Les Mines du Québec
Source de prospérité nationale

Le rôle de la chance dans les découvertes minières

par M. LEO BROSSARD, M.Sc., Ingénieur - Conseil et Géologue

Le fait généralement bien connu que la plupart des découvertes minières comportent un élément considérable de chance est à l'origine du dicton familier : "Le minerai est là où on le trouve" ou, comme le disaient d'une façon encore plus pittoresque les mineurs mexicains du Sud-Ouest : "Where she be, there she be".

Il sera sans doute intéressant pour les lecteurs du "Devoir" de rappeler brièvement ici quelques-uns des événements qui ont présidé à la naissance d'un district aujourd'hui fameux et d'une couple de nos mines québécoises. Ces faits sont rapportés aussi fidèlement que nous les connaissions d'après des sources dignes de foi.

Débuts de la Phelps Dodge Corporation

Le développement des immenses gisements de cuivre de la région de Bisbee en Arizona est passé depuis longtemps dans les annales minières dont il constitue l'un des chapitres les plus sensationnels.

Le héros de cette histoire, le Dr James Douglas, ancêtre du diplomate américain, devint par la suite une des sommités internationales du monde minier, mais lors de sa première visite en Arizona rien ne pouvait laisser prévoir une telle éventualité. En fait, on l'aurait certainement aujourd'hui qualifié de raté. Alors âgé de 43 ans, il ne semblait pas encore avoir trouvé sa voie. D'une éducation très poussée et même raffinée, il avait jusqu'alors passé la majeure partie de sa vie dans la province de Québec et avait été successivement ministre presbytérien à St. Andrews, médecin, gérant de l'asile de Beauport — on dit malicieusement que cette expérience lui servit plus tard sans sa carrière — et professeur de chimie. Son père ayant perdu sa modeste fortune dans un prospect de cuivre appelé Harvey Hill dans les Cantons de l'Est, sa curiosité s'en trouva alertée et il se mit à étudier la métallurgie du cuivre. Il inventa même un nouveau procédé et c'est ainsi qu'il fut amené à connaître une petite compagnie nommée Phelps Dodge qui faisait le commerce des métaux et qui l'envoya examiner un prospect en Arizona.

La propriété ne lui parut pas prometteuse, bien qu'elle devint plus tard la très riche mine United Verde, mais en passant par Bisbee à son retour il rencontra par hasard le détenteur d'un autre claim appelé Copper Queen dont le riche minerai de surface l'impressionna favorablement. Il en recommanda l'achat et s'installa lui-même sur place pour en surveiller le développement. Malgré son raffinement, il semblait se plaire au milieu de ce camp minier aux moeurs d'une rudesse inouïe. On exploita la mine durant un certain temps, mais on constata bientôt que le minerai se coincait et disparaissait au-dessus du niveau de 400 pieds. On décida d'abandonner les travaux et de fermer la mine.

Heureusement, un des contremaîtres du nom de Wes Howell, qui comme la plupart des contremaîtres d'alors avait le plus grand mépris pour la science des géologues, était convaincu que la mine était riche, mais qu'on avait cherché au mauvais endroit. A l'insu de ses patrons, il employait une partie des mineurs sous ses ordres à des travaux souterrains suivant ses propres idées : on s'en aperçut et on lui enjoignit de cesser ce gaspillage, mais il était tenace et réussit à recommencer un peu plus tard jusqu'à ce que sa galerie finisse par déboucher soudainement dans un massif de minerai spectaculaire qu'on exploita durant plus de 45 ans. Et c'est ainsi que Phelps Dodge Corporation devint l'une des sociétés les plus importantes au monde et son président, le Dr Douglas, l'une des personnalités les mieux connues et le plus respectées de toute la fraternité minière.

Découverte de la mine East Sullivan

Le cas d'East Sullivan est encore trop récent pour être devenu classique comme celui de la Copper Queen, mais nul doute qu'il comporte assez d'imprévu pour mériter lui aussi de passer un jour dans les annales.

Nous sommes en 1945, en plein coeur de la plus forte ruée pour l'or qu'ait connue l'Abitibi. Les dirigeants de la compagnie Sullivan, qui exploite une mine d'or près du contact d'un massif granitique, ont décidé d'entreprendre une campagne d'exploration sur un autre groupe de claims présentant des conditions géologiques analogues dans le canton de Bourlamaque.

On cherche évidemment de l'or et on fouille attentivement toutes les indications obtenues près du contact granitique, en particulier les anomalies répétées dans un levé au magnétomètre. Malheureusement, on rencontre bien ici et là quelques valeurs, mais rien qui puisse laisser présager la présence d'un gite commercial. Il ne reste plus qu'à discontinuer les travaux. Encore un $100,000 englouti dans des recherches infructueuses ! Encore un autre prospect à ajouter à la longue liste des insuccès !

Mais les dirigeants jouissent d'une qualité des plus précieuses en exploration minière. Ils sont tenaces et ne veulent négliger aucun indice. Il reste une anomalie magnétique dans laquelle on n'a guère confiance, car elle est très petite et mal tournée, mais qu'on n'a pas encore explorée. Autant en avoir le coeur net ! Et sans grand espoir on décide de forer un dernier trou. A la surprise générale, ce sondage recoupa une section sensationnelle de minerai non pas d'or, mais de cuivre et de zinc.

Ce n'est pas tout. L'ingénieur en charge voulut tout naturellement établir aussitôt que possible les limites de ce nouveau gisement et s'empressa de faire un deuxième trou de sondage à faible distance du premier. Or ce trou ne traversa que de la roche stérile ! On découvrit par la suite que le gisement se prolongeait dans la direction opposée ! Si le second emplacement avait été choisi d'abord, ce qui aurait été tout à fait admissible au point de vue technique, il est certain que la mine East Sullivan serait encore enfouie sous le marécage du canton de Bourlamaque.

Découverte de la mine Camflo Mattagami

La chance n'est pas étrangère à la découverte de la mine Camflo, l'une des dernières à entrer en production dans le Québec.

Après des travaux d'exploration improductifs dans la région de Mattagami, la compagnie acheta dans le district de Malartic pour la modique somme de $5,000 un petit groupe de claims dont personne ne voulait, bien qu'il fut situé sur une zone aurifère connue, parce que toutes les propriétés avoisinantes ne contenaient que du minerai de très basse teneur.

A la suite d'un levé au magnétomètre on décida de faire quelques sondages, mais on avait tellement peu confiance qu'on n'autorisa qu'un maximum de 1,500 pieds. Ce total devait être atteint dans le 3e trou alors que les deux premiers n'avaient rencontré aucun minerai.

La chance continuera d'intervenir dans les découvertes futures

L'histoire des mines abonde en surprises de toutes sortes, dont la plupart sont désappointantes, mais dont quelques-unes comblent les plus grands espoirs.

On pourrait citer, par exemple, les mines de columbium à Oka et les mines de zinc à Bathurst qui commencèrent par être des prospects de fer, la mine Quemont qui n'était pas censée contenir de minerai parce qu'elle était située au sud de la faille Horne, etc.

Avec le développement des méthodes scientifiques de prospection on peut s'attendre à ce que les découvertes entièrement fortuites aillent peut-être en diminuant, mais il reste extrêmement difficile de scruter les entrailles de la Terre et l'on peut affirmer sans crainte que le hasard continuera de jouer un rôle important, ce qui d'ailleurs n'enlève rien aux découvreurs de mines, car ce sont eux qui permettent à la chance de se manifester.

Il reste bien des mines à découvrir et c'est devenu un lieu commun de dire que les possibilités de notre sous-sol sont à peine effleurées. De nouveaux camps miniers naîtront dans des endroits auxquels on ne songe même pas actuellement. De même que le sort des grosses compagnies d'aujourd'hui n'a souvent tenu qu'à un fil lors de leurs débuts, ainsi il ne fait pas de doute que parmi les petites organisations actuelles ou à venir, à moins que leurs activités ne soient complètement enrayées par des restrictions gouvernementales, il y en a que la chance favorisera et qui deviendront les géants de demain.



LE FILON EST AU BOUT DU FIL...

On peut toujours se fier à la B de M

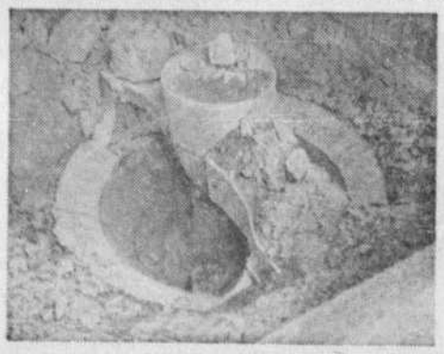
Un service bancaire complet, efficace et rapide... c'est souvent la clef du succès, surtout dans le domaine de l'industrie minière. C'est précisément ce que vous offre la "Première Banque au Canada". Le Québec possède des richesses minières exceptionnelles et l'industrie qui les met en valeur est actuellement en plein essor. Grâce à ses 183 succursales couvrant toute la Province de Québec, la B de M est, plus que toute autre, en mesure d'épauler solidement toute entreprise.

Quels que soient vos besoins—qu'il s'agisse de financer de l'équipement d'exploitation, ou simplement des salaires ou des frais généraux —la Banque de Montréal apporte une solution rapide et facile à tous vos problèmes. N'hésitez pas... adressez-vous sans tarder au gérant de la succursale de la B de M la plus rapprochée.

BANQUE DE MONTRÉAL LA PREMIÈRE BANQUE AU CANADA
Partout au Canada et à l'étranger par ses agences mondiales



...tout comme la plupart des manufacturiers.



AMSCO JOLIETTE coule les pièces d'origine et de rechange des concasseurs de toutes marques et dimensions. AMSCO JOLIETTE s'y connaît en concasseurs giratoires, à rouleau, à marteau, à machoires, etc.... et fournit toutes les pièces selon vos exigences.

Fiez-vous à AMSCO JOLIETTE, la fonderie la plus qualifiée en coulage d'acier à haute teneur de manganèse; un acier unique qui se durcit de lui-même sous l'action des chocs et impacts. Vous obtenez ainsi une surface toujours dure, un usage prolongé et un rendement supérieur.

AMSCO JOLIETTE est un gage d'uniformité, de qualité et de service impeccable. De l'industrie minière à la construction, AMSCO JOLIETTE offre une gamme complète de pièces d'origine et de rechange aux machines qui triment dur.

Toujours à votre service ... AMSCO JOLIETTE.

Division Amsco Joliette Usines à Joliette, Québec et à Selkirk, Manitoba

LES INDUSTRIES Abex DU CANADA LTÉE
Autrefois Dominion Brake Shoe Company, Ltd.

Les Mines du Québec

Source de prospérité nationale

LA LOI DES VALEURS MOBILIÈRES

Par Me Edouard-D. ANGERS, C.R., secrétaire général et conseil juridique de la Commission des Valeurs Mobilières du Québec.

QU'EST-CE ?

La Loi des valeurs mobilières (Statuts refondus de Québec 1964, chapitre 274) est une Loi provinciale en vigueur depuis 1955. Administrée par une commission composée de trois membres, elle a comme objet primordial de protéger le public en prévenant et en décelant la fraude et en surveillant et contrôlant le commerce des valeurs mobilières dans le Québec.

Une valeur mobilière, selon la loi, peut être non seulement une action ou une obligation d'une compagnie mais aussi tout document constituant la preuve d'un droit, d'un intérêt dans le capital, l'actif, les gains ou les profits d'une compagnie ou d'une personne.

Comme résultat de la loi, une compagnie ne peut donc émettre de ses propres actions à moins d'être enregistrée à la Commission comme un émetteur d'actions. Il y a cependant une exemption d'enregistrement, qui peut même être rétroactive, pour l'émission d'actions aux directeurs, officiers ou employés permanents de la compagnie. Avant 1960, la loi incluait aussi dans ce groupe les actionnaires qui n'occupaient pas l'une de ces fonctions. Mais depuis cette date l'exemption aux actionnaires ne peut être rétroactive et la compagnie doit recevoir préalablement l'assentiment de la commission. La raison de l'amendement à la loi est qu'avant 1960 une compagnie contrôlée, à l'insu des actionnaires par des indésirables, profitait de cette exemption pour offrir et vendre des actions additionnelles aux actionnaires de la compagnie qui se réveillaient, un bon matin, avec des actions sans aucune valeur par suite des manipulations de ces individus.

A part les émissions privées dont nous venons de parler, il y a aussi les émissions dans le public en général par les compagnies industrielles, les compagnies minières, les compagnies de fonds mutuels, etc. Avant de permettre de telles émissions dans le public, la commission exige une requête demandant l'autorisation d'une telle émission et la présentation d'un prospectus. La requête produite par la compagnie révèle à la commission la véritable situation financière de la compagnie, tandis que le prospectus, destiné au public, est censé donner à l'acheteur éventuel une idée claire et précise de la situation financière de la compagnie ainsi que de ses projets d'avenir. Il est à noter qu'un prospectus n'est valide que pour une année à compter de sa date.

En plus de contrôler les émissions de valeurs mobilières, la commission contrôle aussi les courtiers en valeurs mobilières, leurs vendeurs et les conseillers financiers, de telle sorte qu'aucun de ceux-ci ne peut exercer légalement sa profession sans avoir obtenu chaque année un permis ou enregistrement de la commission. Ce permis n'est accordé qu'après une enquête sérieuse sur la capacité financière, sur l'expérience et les connaissances requises pour exercer ces fonctions avec honnêteté auprès du public.

Tout manquement aux dispositions de la loi constitue une infraction et la loi prévoit des peines et des amendes substantielles. Nous reviendrons sur ce sujet au cours du présent article.

COMMENT ?

Depuis quelques années, l'émission, la vente et l'achat des valeurs mobilières ont pris une ampleur extraordinaire causée par l'essor économique et industriel de notre province. Ces transactions normalement n'auraient pas à être contrôlées si tous les gens étaient honnêtes. Malheureusement, il n'en est pas ainsi et l'Etat se doit de protéger, — bon gré, mal gré, — les spéculateurs contre les chevaliers d'industrie. Il s'en rencontre dans tous les domaines.

C'est pourquoi la loi (article 35) prévoit une longue liste d'actes frauduleux au sens de la loi : fausses représentations, promesses faites de mauvaise foi, profits excessifs et en général toutes démarches employées pour obtenir de l'argent, des profits et des biens par l'un de ces moyens.

La loi (article 61) va même plus loin. Elle prescrit que toute démarche à la résidence d'un particulier pour faire le commerce des valeurs mobilières est prohibée et constitue une infraction, et que toute vente conclue lors ou à la suite d'une telle démarche est annulable au gré du particulier, l'action en annulation et en répétition se prescrivant par un an.

Cette prohibition ne vise pas les courtiers et vendeurs enregistrés qui habituellement respectent la loi, mais vise, au contraire les indésirables qui font le commerce illicite et clandestin des valeurs. Ces indésirables ne sont pas généralement enregistrés comme courtiers ou, s'ils le sont, c'est par l'entremise d'un prête-nom. Ces gens achètent, à vil prix, des actions de compagnies qu'ils contrôlent et les revendent à des prix exorbitants. Ceux qui achètent ces actions ne peuvent, à leur tour, les revendre à profit car il n'y a pas de marché. Afin de promouvoir leurs ventes, ils écrivent des lettres ou des bulletins remplis de faussetés et d'exagérations aux victimes dont ils ont obtenu les noms. Ils sont flatteurs et souvent convaincants. Ils sont souvent nomades, laissant une province, lorsqu'ils en sont chassés, pour recommencer leur métier dans une autre. Leurs profits sont souvent très élevés, ils ne craignent pas les amendes mais, ce n'est pas surprenant, ils n'aiment pas la prison car, en prison, on ne peut leurrer les gens.

C'est pourquoi, la loi prévoit des amendes et/ou l'emprisonnement. Toute personne trouvée coupable d'une première infraction doit être condamnée à une amende d'au moins $500 et d'au plus $10,000 en outre des frais. Pour toute infraction subséquente, l'amende est d'au moins $2,000 et d'au plus $20,000 et s'il y a emprisonnement, il est d'au moins 6 mois et d'au plus 2 ans.

En vigueur depuis 1955, la loi a donné des résultats heureux et depuis 4 ou 5 ans, la Commission remarque que les plaintes de fraude sont moins nombreuses. Mais s'il y a progrès, il y a encore de ces individus qui sont à l'oeuvre et qui cherchent à exploiter le public. La Commission est toujours sur ses gardes et scrute avec grand soin tous les cas qui viennent à son attention.

POURQUOI ?

Tel que mentionné précédemment, la loi a créé une commission pour en administrer les dispositions. La Commission est composée de trois commissaires assistés d'un groupe d'avocats, de comptables agréés, d'ingénieurs miniers et géologues, et d'employés de bureau. Les trois commissaires sont: Me Nantel David, C.R., qui est le président de la commission; M. J. B. Doran, comptable agréé et Me J. Léo Girard, C.R. Ces trois personnes ont une grande et vaste expérience dans le domaine des valeurs mobilières.

Sous la direction des commissaires, la Commission accomplit chaque année un travail très considérable. Nous pouvons dire, par exemple, que la Commission maintient plus de 35,000 dossiers courants sur des compagnies et des individus faisant affaires dans le Québec. Plus de 5,000 nouveaux dossiers sont ouverts chaque année. L'an dernier, la Commission a accordé près de 225 enregistrements à des courtiers en valeurs mobilières et plus de 5,000 enregistrements à des vendeurs. Plus de 300 enregistrements ont été accordés pour des émissions dans le grand public.

Au point de vue pénal, la Commission institue régulièrement des actions contre des compagnies et des individus pour des infractions à la loi des valeurs mobilières.

Cette brève revue aura donné, nous l'espérons, un aperçu malheureusement trop bref de la loi des valeurs mobilières et du travail effectué par la Commission. Nous tenons à répéter encore que le but essentiel de la loi comme de la Commission est de sauvegarder les intérêts des investisseurs tout en laissant le champ libre au développement commercial et industriel de notre province et de notre pays.

En terminant, que l'on nous permettre de donner un conseil aux investisseurs: c'est qu'il y a toujours un élément de risque et de spéculation lorsque l'on place de l'argent. Il faut toujours se méfier de ceux qui, contre une remise de fonds, promettent des revenus éblouissants ou qui garantissent de doubler ou même de tripler un capital investi. De telles situations ne surviennent que dans des cas très très (la répétition est voulue) exceptionnels. En toute occasion, le vieux principe romain demeure en valeurs mobilières comme en toutes transactions : "Caveat emptor".

Importance du marché des métaux usuels

(Suite de la page 24)

RECORD POUR LE ZINC

Pour ce qui est du zinc, la consommation mondiale de ce métal a de nouveau battu tous les records. Elle fut relativement stable outre-mer et les stocks ont augmenté légèrement du fait de l'accroissement des exportations en provenance des pays de l'Europe de l'Est, et de façon plus inattendue, du Japon. Aux Etats-Unis, il a fallu des ventes de 270,000 tonnes de zinc tirées des approvisionnements du gouvernement pour faire face aux besoins de la production tant que ne furent pas levées en octobre les restrictions à l'importation que l'on attendait depuis longtemps.

Une nouvelle augmentation de 7½% de la production de zinc dans les pays du monde libre au cours de l'année devrait assurer des approvisionnements adéquats pour faire face à l'augmentation continue de la consommation. Le fait que 130,000 tonnes de zinc soient encore disponibles depuis la dernière mise sur le marché de stocks de ce métal à même les approvisionnements du gouvernement a sensiblement diminué la demande de ce pays sur les marchés d'Europe. En conséquence, ces derniers ont eu à traverser une période de réajustement. Les prix des producteurs y sont tombés d'un cent la livre en mars dernier, alors qu'ils s'étaient maintenus à '33¾ cents la livre (en monnaie américaine) depuis septembre 1944. Partout ailleurs, les prix sont demeurés à leur niveau de 1964.

PRODUCTION ACCRUE DE 25%

Dans notre pays, la production des mines de zinc a augmenté de 25% au cours de l'année dernière, pour atteindre les 900,000 tonnes et le Canada est maintenant devenu, et de loin, le plus important producteur de zinc au monde. Il est donc fort encourageant de constater ici à quel point l'utilisation du zinc fait des progrès, dans les pièces moulées destinées plus particulièrement à l'industrie de l'automobile et comme couche protectrice de l'acier contre la rouille. La Noranda collabore aux travaux de recherche et aux programmes d'expansion de l'industrie du zinc et elle les considère essentiels au développement des marchés qui absorberont l'augmentation de la production.

On peut dire de l'augmentation de la consommation du molybdène dans les pays du monde libre qu'elle a été remarquable. Elle a atteint 98 millions de livres en 1965 et devrait approcher les 120 millions au cours de 1966, ce qui représenterait une augmentation de près d'un tiers sur 1964. S'il est vrai que les besoins de la défense nationale des Etats-Unis expliquent en partie cette amélioration de la situation, les facteurs qui y ont le plus contribué sont les usages de plus en plus variés que l'on fait de ce métal et le fait que sa valeur est de plus en plus reconnue dans les alliages d'aciers servant à des fins industrielles.

MARCHE CLANDESTIN POUR LE MOLYBDENE

Bien que la production de nouvelles mines de molybdène ajoute aux approvisionnements de façon importante, il subsiste pour ce métal un marché "clandestin" qui affecte environ 10% des stocks mondiaux. Cette situation devrait se résorber avec la mise sur le marché de la production de nouvelles mines et de quelque 14 millions de livres tirées des approvisionnements du gouvernement des Etats-Unis. Les prix du molybdène sont stables et demeurent à des niveaux tout à fait propres à encourager la production aussi bien que la consommation. Au rythme actuel de l'augmentation de la consommation, il se peut qu'on se trouve en présence de légers surplus au cours de l'année prochaine, mais dans un économie saine, il n'y a là, croyons-nous, rien d'alarmant.

Quant à la demande d'argent, elle est restée forte tout au long de l'année 1965 et la consommation dans le monde libre, mise à part celle de la monnaie aux Etats-Unis, a dépassé la production de 166 millions d'onces. L'on prévoit que les stocks du trésor américain continueront de décroître en dépit de la réduction de la teneur d'argent de la monnaie américaine.

Fruits et légumes

MONTREAL — Prix payés aux producteurs et aux grossistes en fruits et légumes jusqu'à 9 h. ce matin au marché central métropolitain. Ces prix sont fournis par la division des productions horticoles, section de l'inspection du ministère de l'agriculture et de la colonisation, 201 est boulevard Crémazie, à Montréal.

Pommes : McIntosh, atmosphère contrôlée, 8 cellos de 5 livres, $3.25, en cellules de fantaisie $3.75 la boîte.

Bleuets : $8 le cageot de 16 pintes.

Asperges : .27 à .28 la livre.

Betteraves : .60 à .75 la douzaine de paquets.

Carottes : $1.25 la douzaine de paquets.

Chicorée : $1 à $1.25 la douzaine.

Céleri : $1.50 la douzaine.

Choux fleurs : $1.75 à $2 la douzaine.

Choux : $1.75 à $2 pour 18.

Chour chinois : $1.50 la douzaine.

Concombres : $8.50 à $9 les 6 douzaines.

Epinards : $1 à $1.25 le minot, $1.75 les 12 cellos de 10 onces.

Fraises : $1.75 à $2.25 le cageot de 12 chopines.

Framboises: $4 à $4.25 le cageot de 12 chopines.

Fèves vertes : $4.25 à $4.75 pour 2 livres.

Laitue : en feuilles .75 à .90 Boston ou Romaine $1.75 à $2.50 les deux douzaines; Iceberg, $1.75 à $2.50 en cageot de 18.

Navets : .90 le paquet de six; $5.50 le sac de 50 livres et $7 le minot.

Oignons : du printemps .75 à $1 la douzaine de paquets.

Persil : .75 la douzaine de paquets.

Pois : $1.50 à $2 le sac de 20 livres.

Pommes de terre : no 1 $1.40 à $1.50 les 50 livres, nouvelles moyennes $1.50 et grosses $2 les 50 livres.

Rodis : .35 à .40 la douzaine de paquets, $2 les 30 cellos de 8 onces.

Rhubarbe : .35 à .40 la douzaine.

Le ministère rappelle aux producteurs que l'identification des produits est obligatoire et que le diamètre minimum des pommes de terre nouvelles dans les catégories nos 1 et 2 est de 1 7-8 pouce.

Bourse de Montréal

Les baisses fractionnaires dominaient sur la place locale

Price Bros. Papers a pris la vedette en Place locale hier, accusant un gain d'un point avec un virement de 29,312 actions et clôturant à 15 1-2 au milieu de rumeurs non confirmées selon lesquelles Price serait intéressée à se porter acquéreur de Great Lakes Paper.

Great Lakes, dont moins de 200 actions changent de main, se maintient à 28 1-2.

Dans l'ensemble, le marché accuse une tendance à la baisse, plusieurs valeurs importantes cédant des fractions au milieu d'une activité médiocre.

Alcan, deuxième par ordre d'activité, regagne une fraction au cours de l'après-midi, clôturant à 36 3-4, en retrait de 3-8.

Aux métaux ferreux, Hollinger est la plus traitée, gagnant 1-4 à 24 3-4. Cominco perd 1-4.

Aux services publics, Bell Telephone cède 1-2 et Quebec Natural Gas 3-8, faisant suite à un déclin de 1 3-8 mardi.

Les pétroles sont mixtes et les valeurs bancaires sont pratiquement laissées à l'écart.

Objet d'une forte activité, Walker-Gooderham gagne 1-4 et Distillers-Seagrams perd 1-2.

Dominion Textile cède 3-8 et Imperial Tobacco 1-8.

Parmi les valeurs spéculatives, Rexpar demeure inchangée, Chipman Mines cède un cent.

Le volume des transactions industrielles est de 180,300 actions et celui des mines et pétroles de 1,275,300.

En clôture, l'indice des industrielles s'établit à 161.56, en baisse de 0.33; celui des services publics, à 142.11, en baisse de 1.13; celui des banques, à 118.79, en baisse de 0.45; celui des papiers, à 117.09, en hausse de 0.61. L'indice général cède 0.49 à 153.86.

Voir autres nouvelles de finance en page 32

Bourse de Toronto

Les uraniums souffraient de prises de profits hier

TORONTO — Les industrielles ont cédé du terrain contrairement aux autres principaux compartiments à la Bourse de Toronto hier au milieu d'une forte activité.

Aux aurifères, qui atteignent un sommet de 186.54 grâce à une hausse de 2.14, McIntyre Porcupine gagne trois points, Dome et Giant Yellowknife progressant de 1-2.

Une partie importante du virement de 3,758,000 actions est attribuable à des transactions en bloc. Cominco, dans une transaction spéciale de 3,000 actions cède 1-4; Moore Corp., dans une transaction de 2,000 actions, cède 1-8. Calgary Power, dans une transaction de 5,775 actions, cède 1-8. Dominion Txtile fait l'objet de deux transactions de ce genre, l'une de 8,000 actions et l'autre de 5,000 et cède 1-8.

Les uraniums sont mixtes. Denison gagne un point et Rio Algom cède 5-8.

Parmi les métaux ferreux, Noranda cède 7-8 et Falconbridge gagne 1-4.

Les industrielles sont en baisse fractionnelle. Toronto-Dominion Bank cède 3-4 et Belle Telephone ainsi que Canadian Imperial Bank of Commerce 5/8. Distillers Seagram cède 1-2 et Algoma Steel 3-8.

Les pétroles de l'Ouest sont en hausse fractionnelle, Husky gagnant 3-8, et Banff, Dome ainsi que Pacific Petroleum 1-8.

Parmi les valeurs spéculatives, Silvermaque gagne 8 cents, 467,378 actions changeant de main. Quebec Mattagami cède 5 cents sur 260,537 actions.

En clôture, l'indice des industrielles s'établit à 162.35, en baisse de .46; l'indice général à 154.74, en baisse de .32; celui des métaux ferreux à 97.91, en hause de .34 et celui des pétroles de l'Ouest à 104.16, en hausse de .70.

La Ville de Laval émet $10,000,000 d'obligations

En 2 tranches

J.-L. Lévesque & L.-G. Beaubien Ltée offre présentement en souscription au public une nouvelle émission de $10,000,000 d'obligations de Ville de Laval, P.Q., dont une tranche de $3,040,000, en séries échéant du 1er juillet 1967 au 1er juillet 1976 inclusivement et, une autre, de $6,960,000, à fonds d'amortissement, échéant le 1er juillet 1981. Ces valeurs, à 6%, sont datées du 1er juillet 1966. Chaque obligation portera un certificat émis au nom du Ministre des affaires municipales, montrant que "la validité du titre ne peut être contestée." On peut obtenir le prix sur demande. Cette émission est lancée dans le but d'effectuer les paiements pour maints travaux publics dans les 14 municipalités de l'île Jésus, qui se sont fusionnées pour faire Ville de Laval, la 2e plus grosse cité de la province de Québec quant à sa population, depuis son incorporation le 6 août 1965. Elle compterait 200,000 âmes cette année. A ses débuts, elle ne compte que quelques industries mais, récemment, Fleetwood Corp., Montreal Lithographing et Canada Flooring Ltd. viennent de s'y installer et de grands efforts seront faits pour en attirer plusieurs. L'évaluation imposable de ses propriétés ne cesse d'augmenter depuis 3 ans, atteignant pour 1966 un total de $541,151,074. Sa dette obligataire, compte tenu de la présente émission, est de $115,564,208.97. Sa progression permettrait de croire à un budget équilibré prochainement.

Marché des oeufs et des volailles

Prix cotés mardi le 12 juillet 1966

Prix des oeufs

	A Ex-Gr	A Gr	A May	A Petits	A Pee-Wee	B	C
AUX PRODUCTEURS :							
St-Félix de Valois	43	38	31	23	8	22	22
Trois-Rivières							
Victoriaville	42	37	30	23	18	20	26
AUX DETAILLANTS :							
Montréal	55.5	49.7	43.1	34.9	—	—	—
AUX CONSOMMATEURS :							
Montréal	64-68	59-64	50-54	43-48	—	—	—

Prix des volailles

VIVANTES NO 1 AU PRODUCTEUR		
Poulets à griller et à frire	moins de 5 lb	21½
Poulets	5 livres et moins de 6	22½
	6 livres et moins de 7	26
	7 livres et plus	29
Poules	moins de 5 livres	13-15
	5 livres et moins de 6	17
	6 livres et moins de 7	21
	7 et plus	23
	moins de 12 livres	25
Jeunes dindons	12 livres et moins de 20	
	20 livres et plus	
Adulte dindons	moins de 20 livres	
	20 livres et plus	
Oies		
Canards		
EVISCEREES, EN VRAC		
Gros au détail		
Poulets à griller et à frire (sous glace)		
	moins de 4 livres	34½-36
Poulets	4 livres et moins de 5	
	5 livres et moins de 6	43-48
	6 livres et plus	50-52
Poules	moins de 4 livres	52-53
	4 livres et moins de 5	32-34
	5 et plus	39-41
Jeunes dindon	moins de 10 livres	40-43
	10 livres et moins de 16	42-44
	16 livres et plus	38-39
Adultes dindons	moins de 16 livres	
	16 livres et plus	
Canards		
Oies		

Commentaires sur le marché

OEUFS — La demande pour les oeufs a été assez bonne au cours de la semaine et les arrivages suffisants. Les prix se sont améliorés pour les catégories supérieures. Quelques voyages ont été apportés des provinces de l'Ouest et des Etats-Unis. VOLAILLES — Le poulet à griller s'est bien vendu et les arrivages ont été suffisants. Les réceptions de gros poulets ont été ample et la demande passable. Le marché de la poule fut stable, mais la demande pour les dindons à griller fut plutôt lente.

Bourse de New York

La réaction se prolonge à Wall Street

NEW YORK AFP - PA — La tendance a continué de s'alourdir hier à Wall Street dans la perspective d'un nouveau resserrement du crédit et d'une prolongation du conflit vietnamien pendant une période indéterminée. La crise prolongée dans le livre étant appelée à se répercuter sur la politique financière des Etats-Unis ajoute aux inquiétudes des opérateurs.

L'activité du marché est sensiblement supérieure à celle de la veille. Seul le compartiment des caoutchoucs est soutenu et les autres sont au mieux empreints d'irrégularité. Les ordinateurs, les télévisions en couleurs, les tabacs, les automobiles et les aciers clôturent généralement en baisse. Parmi les ordinateurs Burroughs fait exception en raison de bénéfices trimestriels atteignant 80 cents par action contre 42 cents un an auparavant.

Les hausses sont généralement dues à des facteurs particuliers. C'est ainsi que U. S. Industries, la plus active bien qu'elle soit retirée du marché peu avant la clôture en raison d'un afflux d'ordres progresse fortement en raison de rumeurs selon lesquelles Sunshine Mining achète les actions de la compagnie. De même Sucrest Corp. enregistre le plus fort pourcentage de hausse en fonction de rumeurs attribuant à General Foods l'intention d'acquérir la firme. Monsanto réagit par une hausse fractionnelle à des bénéfices trimestriels record. Douglas Aircraft est relativement mieux tenue après le placement d'une émission obligatoire de 75 millions de dollars. Les compagnies aériennes sont toujours déprimées par la grève affectant cinq des principales compagnies.

En clôture parmi les industrielles aux chimiques Dupont perd 3 1-2. Aux électroniques General Iinstrument gagne 2 3-8.

Aux machines de bureau Burroughs gagne 1 1-2. Aux automobiles General Motors perd 1 1-2 Chrysler 7-8. Aux aérospatiales Boeing perd 1 3-4. Aux compagnies aériennes Pan American perd 2 7-8.

Les valeurs canadiennes sont en baisse. Canadian Pacific cède 5-8 cependant que Dome Mines, Hudson Bay Mining et Granby Mining perdent 1-2. Alcan perd 3-8 et McIntyre Porcupine 1-4.

A la Bourse Américaine, Scurry Rainbow Oil cède 1-2 et Canadian Javelin et Preston Mines 1-8.

En clôture l'indice des industrielles s'inscrit à 881.40 en baisse de 4.79 points, celui des chemins de fer à 229.77 en baisse d e1.69; celui des services publics à 134.54 en baisse de 0.39 5,580,000 actions changent de main dont 680,000 au cours de la dernière demi-heure.

potins financiers

L'activité paraissait nettement en retrait sur la Bourse de New York, vu la persistance de la baisse des stocks depuis quelque temps. Hier, en fin de séance, l'indice des industriels de Dow Jones clôturait 4.79 points plus bas à 881.40. Les Bourses de Montréal et de Toronto paraissaient indécises et les uraniums souffraient de pressions des ventes sur le dernier marché. Sur la Bourse de Londres, les stocks baissaient hier, sauf ceux cotés en dollars.

-O-

Les soucis attribuables au resserrement du crédit en Amérique du Nord — les faillites ont augmenté le mois dernier aux Etats-Unis et le nombre des incorporations y a diminué — et, dans notre pays, les grèves ne peuvent que rendre la concurrence avec les produits étrangers de plus en plus difficile, vu leurs répercussions inflationnistes — expliqueraient la nervosité des spéculateurs, canadiens et américains, d'autant plus que ce qui se passe et semble vouloir se passer au Vietnam n'est pas rassurant. Trader n'estime-t-il pas dans Barron de cette semaine, que les seules dépenses militaires seront cette année de près de $61,000,000,000 ? Il est donc inutile de s'attendre à des réductions de taxes, d'autant plus qu'il y a des élections cet automne outre-frontière.

-O-

L'indice de 30 industriels anglais, compilé par le Financial Times de Londres, a baissé de 3.6 points hier à 350.6.

-O-

La modification favorable de bien des pertes à Wall Street en fermeture hier serait de bon augure pour ce matin, s'il ne survient pas de mauvaises nouvelles.

-O-

CIP vient de déclarer son 134e dividende trimestriel consécutif, soit 4 cents l'action payable le 1er août aux actionnaires inscrits demain. Les bénéfices à ces derniers sont de plus de $150,000,000.

-O-

Un calculateur électronique calcule depuis hier l'indice moyen de 1,250 valeurs, inscrites sur la Bourse de N.Y.

Crouse-Hinds Co. a été inscrit hier sur la Bourse de N.Y.

-O-

M. E.D. Etherington a donné sa démission comme président de l'American Stock Exchange.

-O-

Société de Placements Ltée et Nesbitt Thomson et Compagnie Ltée ont effectué privément, ces jours derniers, une finance de $6,000,000 pour le compte de Marine Industries Limited.

-O-

Union Oil Co. of Canada s'attendrait à gagner cette année environ $1.20 l'action, contre 91 cts précédemment.

-O-

Il y a plus de 5,000 ouvriers en grève dans le Nouveau-Québec actuellement, au plus grand désavantage de la Côte-Nord. Cette immobilisation forcée de tous travaux constituerait un facteur défavorable pour l'attrait de capitaux étrangers dans l'Ungava.

-O-

Manitou-Barvue aurait réalisé un profit de $500,000 durant les 5 premiers mois de cette année.

-O-

Une firme de courtage, membre de la Bourse de N. Y., sur 5, aurait accusé des pertes en 1965.

-O-

C'est demain, que Crédit Foncier Franco-Canadien rendra public un rapport sur ses opérations semestrielles.

-O-

Bateman Bay Mining reprend ses travaux d'exploration sur sa propriété de la région de Chibougamau.

-O-

3,000 employés de COMINCO, la plus grosse mine au Canada, viennent de se prononcer en faveur de la grève pour lundi, le 18 juillet.

Le dernier bulletin de Raymond Camus Inc., laisse voir des valeurs rapportant entre 6 et 7%, soit à des taux conformes à la hausse actuelle du loyer de l'argent.

-O-

Selon la dernière compilation de A.E. Ames & Co., il a été lancé sur notre marché depuis le début de l'année jusqu'au 4 juillet pour $2,302,439,674 d'obligations, contre $2,409,090,037 et $2,263,455,704 durant pratiquement les mêmes périodes en 1965 et 1964.

-O-

La C.S. de Notre-Dame-de-Lorette, celle de la Cité de St-Léonard, celle de St-Nicolas, celle de la Ville de Beloeil, celle de la Régionale de Le Royer et celle des Ecoles catholiques de Québec emprunteront sous peu.

-O-

Le village de Deschaillons-sur-St-Laurent, comté de Lotbinière, a adjugé récemment à Oscar Dubé & Cie Inc., à un prix de 96.00, $53,000 de titres à 6% remboursables en séries en 10 ans. A ce compte, la municipalité obtient son argent à un loyer moyen net de 6.5740%. L'emprunt comporte un solde de $48,000 à renouveler en 1976 pour un terme additionnel de 30 ans.

Cette corporation vient sur le marché des obligations pour la première fois.

-O-

La paroisse de Contrecoeur, comté de Verchères, a adjugé ces jours-ci à Bouchard & Leblond Inc., à un prix de 95.312, $119,000 de titres à 6% remboursables en séries en 10 ans. A ce compte, la municipalité obtient son argent à un loyer moyen net de 6.6888%. L'emprunt comporte un solde de $99,500 à renouveler en 1976 pour un terme additionnel de 20 ans.

-O-

Noranda Mines Ltd, six mois se terminant le 30 juin 1966, $21,350,000, $1.08 l'action; 1965 $17,044,000, $1.44.

800 DORCHESTER

emplacement de choix pour hommes d'affaires prévoyants

LOCATION MARS 1967

RENSEIGNEMENTS TÉLÉPHONE

878-3731

OU ÉCRIRE À 2155, RUE GUY MONTRÉAL

Nouvelle émission

$10,000,000

VILLE DE LAVAL

Obligations 6%

Datées du 1er juillet 1966

$3,040,000 d'obligations échéant en série du 1er juillet 1967 à 1976

$6,960,000 d'obligations à fonds d'amortissement échéant le 1er juillet 1981

Prix: sur demande

Un prospectus est disponible

J. L. Lévesque & L. G. Beaubien Ltée

Valeurs de placement

360, rue St-Jacques Tél.: 879-2222

MONTRÉAL

BOURSE DE TORONTO

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Fer.	Cgm Net
Mines					
Accra	18500	15½	15	15½	
Acme Gas	3450	38	35	36	—2½
Advocate	100	415	415	415	
Agnico	109	160	160	160	— 5
A Pitch	11100	21	20	20½	
Am Lander	3500	22	21½	21½	
AAm Moly	1800	21	20	20	
Ang Ruyn	3400	190	185	185	— 1
Ang U Dev	1100	81	81	81	— 2
Ansil	4642	11	10½	10½	— ½
Area	13800	153	135	148	+10
Armore	32600	34	33	34	+ ½
Arcadia	500	27	27	27	
Argosy	32500	39	37	37	— 3
Atl C Coo	600	145	140	140	— 8
Atlas Ck	500	5½	5½	5½	— ½
Aunor	3700	310	300	310	+10
Bankeno	500	99	99	99	— 1
Bankfield	1000	15½	15½	15½	+ ½
Barex	1000	48	48	48	
Barnat	1000	67	67	67	+ 3
Bary Expl	1000	27	27	27	+ 1
Baska	10500	14	13	13	+ ½
Bethlm	4430	720	700	700	— 20
Big Nama	1550	37	36	36	— 1
Bi Bay	11000	13	11½	13	+ 2
BL Oawk	2050	104	100	100	
Bralorne	220	283	283	283	— 6
Broul Reef	2200	17	17	17	
Brunswk	4345	$14¼	13½	14	+ ½
Bunker H	7000	28	27	27	
Cable	5500	12	12	12	+ 2
C Mines	13005	29	27	27	— 1
Camflo	4810	375	365	370	— 5
Camp Chib	520	840	840	840	
Camp RL	100	526	26	26	+ 1
C Tung	1800	159	155	155	— 6
C Dynn	350	165	160	160	— 5
C Faraday	100	280	280	280	+ 5
C Jamieso	1600	138	134	138	+ 4
C Keely	12800	10	9½	9½	— ½
C Lencourt	2250	20	20	20	+ 1
C Malart	2100	10	10	10	
Candora	8000	15	15	15	+ 1
Can-fer	1000	75	75	75	+ 1
Cantre	2000	20	20	20	+ 1
Captain	3500	18½	18	18½	+ ½
Cariboo	1500	40	40	40	
Cassiar	170	$15¾	15¾	15¾	+ ¼
Cent Pat	3800	183	180	182	— 1
Chester	8500	22	22	22	
Chib Kay	5500	17	16½	17	
Chib M	1000	69	65	69	+ 3
Chimo	1300	100	99	99	+ 1
Chrom	1800	215	205	205	
Coch Will	2550	425	420	425	
Coin Lake	700	38½	38½	38½	—3½
Combb Met	1500	32½	32	32	
Conlagas	2200	61	60	61	
Conlogo	1000	18	18	18	— 1
Con-Key	6000	11	10	10	— 1
Con Shaw	4700	40	40	40	
C Bellek	500	9½	9½	9½	+ ½
C Call	103000	32	28	30½	+3½
C Hall	47150	102	97	100	— 2
C Marben	1000	500	300	30	+25
C Marcus	2358	22	22	22	
C Mogul	1325	440	425	425	—10
Con Negus	3000	13½	13½	13½	— ½
C N	15000	18	17	18	
C Rambler	2600	230	220	232	+ 1
C Red P	46689	21	20	21	+ ½
Conwest	250	750	750	750	
Cop Fields	2200	145	140	141	
Cop Man	5000	14	13½	14	
Coulee	2200	34	34	34	
Cowich	1500	74	74	74	— 1
Craigmt	750	$13¾	13½	13¾	
Catland	2120	26	26	26	
Crowpat	6650	15	14	14½	
Daering	2000	17½	17½	17½	
D'Aragon	1200	17	17	17	
Deer Horn	3200	26	25½	26	+3½
D'Elda	100900	85	75	77	+ 4
Delhi Pac	3100	19	18	18	
Denison	6858	563	460½	43	+ 1
Dickson	2630	480	460	480	+20
Discovry	400	184	184	184	+ 3
Dome	168	$35½	35½	35½	+ ¼
Donal	73500	19	14	18	+ 1
Dunraine	2811	55	53	54	— 1
Dunrain rt	9351	½	½	½	
Duvan	5500	15	14	15	+ 1
East Sull	1865	835	825	835	+10
Fwest T	9500	15	14	15	+ 1
F Mar	1320	415	400	405	+ 5
Fnorc	13300	13½	12	13	— 1
Frobex	65021	145	134	145	+21
Genex	6000	36	35½	35½	+ ¼
Giant Ck	2900	$13¾	13½	13¾	+ ¼
Glacier	1000	8½	8½	8½	— 1
Glenn Exp	9500	15	15	15	+ 1
Goldray	8166	85	80	80	— 3
Goldrm	91950	64	56	62	+ 6
Gorldrm	4000	245	240	240	— 5
Granisle	600	590	580	585	— 5
Granduc	800	385	380	380	— 5
Grandroy	5000	18	18	18	— ½
Gren Pnt	29200	44	40	43	+ 1
Gulch	79000	14	8½	13½	+5½
Gulf L	25500	10½	10	10½	+ ½
Gunnar	400	220	220	220	
Hallnor	400	260	260	260	—18
Hastings	100	230	220	220	
Hdway	15100	23	22	22½	—1½
Heath	43600	8½	7½	8½	+1½
Hollinger	1059	$24¾	24½	24½	
Huds Bay	1735	$77¾	77½	77¾	— ½
Hydra Ex	5400	23	22	22	— ½
Int Bibis T	4800	125	120	120	— 5
I Kenville	3500	17	15	17	+1½
Irish Cop	8500	31	30	31	— ½
Iron Bay	1200	240	215	235	
Isle	1700	165	160	163	+ 3
Jaye	229800	53	44	51	+ 7
Jelex	103499	71	66	71	+ 5
Joliet	3000	36	35	36	— ½
Jonsm	10200	17	16½	16½	— ½
Joutel	1300	100	99	100	
Jowsey	2381	83	76	83	
Kam Kotia	3900	430	420	425	
Ker Ad	10350	$11¼	11	11¼	
Kelly Dsd	6000	50	45	50	+ 3
K Anacon	4500	263	252	252	
Kid Coper	3150	50	50	50	
Kirk Miln	5000	10	10	10	— 1
Kirk Twns	1000	14	14	14	— ½
L Dufault	1660	$13¾	11¼	11¾	
L Head	11250	42½	40	42	— ½
L Shore	250	240	240	240	
La Luz	465	32½	32½	32½	
Langis	3000	43½	43	43½	— ½
Latin AM	500	12	12	12	
Leitch	250	510	510	510	
LL Lac	2200	190	190	190	
Lorade	1300	123	120	120	— 2
Louvi	141100	49	36	38½	— 4
Macassa	300	220	220	220	
Macdon	600	37	37	37	+ 3
Madsen	300	165	165	165	— 1
Malartic	3000	73	72	73	
Man Bar	210	19	19	19	
Mano M$	3600	11	11	11	+ 1
Marchant	1300	185	180	185	+ 3
Marcon	2000	8	6½	6½	— ½
Martin	2300	52	50	50	
Mattgmf	1085	$15	14¾	15	+ ¼
Maybrun	2000	16	16	16	+ ½
Mc Intyre	3155	$101	98	101	+ 3
Mc Adam	2500	83	82	83	
McWat	5000	41	40	41	+ ½
Mentor	9400	75	73	74	— 1
Merrill	1800	96	93	96	— 1
Meta	9600	14	12½	13¾	+1¾
Metal Min	580	150	148	148	— 4
Midri	10500	44	43	44	+ 1
Mills-Ore	1100	9	9	9	
Mt Wrt	11500	34½	33	33½	— ½
Multi	12250	248	239	239	— 6
Nat Expl	6000	16	15½	16	+ ½
New Am	262	20	20	20	
N Bid	10200	4½	X	4½	+1½
New Cal	500	45	45	45	— 1
Nconax w	8825	295	271	288	— 1
N Goldvue	4000	7	6½	6½	—10
N Harri	1800	12	12	12	+ ½
N Hosco	6730	315	300	305	— 5
New Jason	7064	7	7	7	+1
N Keiver	7000	12	11	11	— ½
Newlund	4000	18	17½	17½	— ½
N Mylo	15000	24	22½	24	+ ½
Newnor	6000	14	13	13½	— ½
N Que Regl	200	525	525	525	
N Sen	39500	36	32	35	— ½
New Taku	1000	45½	40½	45½	+5½
Nick Rim	4200	16	16	16	
Niste	48500	23½	22½	23½	+ 1
Nor Acme	2000	12	12	12	+ 1
Norbeau	5700	152	148	150	+ 2
Norgld	36500	17½	16	16	— 1
Norlex	4060	13	13	13	— 1
Normetal	11150	445	440	445	+ 5
Norpax	6600	16	16	16	
N Rordu	225	5	5	5	
N Coldstm	1700	97	97	97	
N Rank	2350	32	32	32	
Northcal	6600	40	39	40	— 1
North Exp	7000	58	58	58	— 4
Northgat	23580	615	605	610	+ 5
Nudul	1800	16	16	16	— ½
Obaska	3000	14	13	13	
O'brien	500	132	132	132	+ 2
Opemska	9247	$10¾	10½	10¾	+ ¼
Orchan	1200	320	310	330	—10
Orlsko	2000	40½	40	40	— ½
Pamour	100	175	175	175	+ 4
Paramag	3000	15	15	15	
Patino	3603	$12½	11¾	12½	+ ½
Pato	225	510	510	510	+60
Pax Int	5500	30	29	29	— 1
Pca Expl	5000	25	24	24½	— ½
Peerless	3500	14½	13½	13½	— ½
Pick Crow	3500	20	20	20	
Pine Point	555	$62¾	62¾	62¾	— ¼
Placer	1588	$24½	24	24	— ¼
Porc Pay	1500	11½	11	11	— ½
Preston	1815	$15¾	15¾	15¾	
Probe M	8000	28	28	28	— 1
Purdex	3500	12	12	12	
Pyramid	100	$11¾	11¾	11¾	
QMI	120	227	227	227	+ 1
Que Chib	1000	16	16	16	+ 1
Que Lith	525	295	295	295	— 5
Que Man	5500	22½	22	22	
Q Matta	360537	55	47	49	— 5
Que Sturg	500	36	36	36	
Quemont	155	$10¾	10¾	10¾	
Quento	3000	7	7	7	
Radiore	1500	70	70	70	
Rayrock	2400	140	138	138	+ 2
Rio Alg	16151	$27¾	26½	26¾	— ¼
Rio 5.80 Pr	535	$99¼	98	98	— ¼
Rio Alg c w	725	$15¾	14¾	14¾	— ½
Rix Athab	2000	30	27	27	+ 2
Rckwn	80000	131	118	128	+ 1
Roman	30850	$15¾	14¾	15¾	— ¼
Rowan	35997	11	7	7	+ 2
Ryanor	500	19	19	19	
Salem	15623	23	22½	22½	— ½
San Ant	6000	18	18	18	
Sarimco	5000	18½	18½	18½	
Sherrit	3780	535	505	525	— 8
Sigma	20650	525	500	525	
Sil Eureka	1530	145	140	145	+ 5
Silvrfids	1200	210	200	210	+10
Silmag	467378	60	46½	54	+ 8
Sil Miller	3990	18	17	17	— 1
Sil Stand	900	118	117	117	— 2
Siscoe	1750	299	295	295	— 5
Shrwck	14050	240	215	220	+10
Steep R	2285	600	585	590	
Sud Cont	6500	27	26½	26½	— ½
Sullivan	200	560	555	555	—10
Teck Corp	2754	540	540	540	+ 5
Territ	14500	16	15	15½	— 1
Texmont	6520	84	83	84	
Texore	8700	49½	47	48½	—1½
Tex-Sol	260	34	34	34	
Tombill	1300	110	110	110	+ 2
Torbrit	4800	81	80	80	— 1
Tormont	1000	11	11	11	
Tribag	5700	128	124	124	+ 2
Trin Chib	500	11	11	11	

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Fer.	Cgm Net
U Mining	500	27	27	27	— ½
U Asbestos	1857	310	310	310	
U Buffad	11500	66	65	66	+ 1
Un Cmstk	1000	15	15	15	+ 1
Un Keno	250	510	510	510	— 3
Un Macfie	2700	18½	18	18	— ½
Upo Can	800	168	168	168	
Vespar	17500	43	40	41	—3½
W Beaver	500	14	14	14	
West Mine	1250	580	575	580	
White Star	6100	35	32	35	+ 3
Wilco	24800	48	42	45½	+2½
Willray	600	155	155	155	— 1
Windfall	9100	31	30½	30½	— ½
Win-Eld	3000	25	25	25	
Wr Harg	225	116	110	110	
Yale Lead	2500	19	19	19	— ½
Yk Bear	1780	248	245	245	— 3
Yukon C	700	127	127	127	— 3
Zenmac	16200	38	37½	38	+ ½
Zulape	3500	23	22	23	+ 1
HUILES ET PETROLES					
Alminex	400	400	395	395	
A Led	12900	22	21	21	— 1
Anchor	1000	11	11	11	
Asamera	800	360	360	360	— 5
Banff	1200	$13¾	13½	13¾	+ ¼
Calvert	1500	36	36	36	+ 1
CS Pete	2603	235	222	232	— 3
C Dehl	1400	251	250	250	
C Ex Gas	400	360	355	355	
C Homestd	700	225	225	225	
C Lt Pete	2500	24	22½	24	
Cdn Sup O	1010	$19¾	19¼	19¾	— ¼
Cent Del	3020	$10¼	10	10¼	
Chieftan D	7225	685	680	680	—20
C West P	699	150	150	150	+ 7
Dome Pete	2900	$15	15	15	+ ¼
Dynamic	4650	395	390	395	+ 5
Fargo	160	310	310	310	— 5
French Pt	200	275	275	275	
Gr Plains	130	$13¾	13¾	13¾	
Gt Colisds	1265	$11	11	11	— ¼
Int Helium	5700	237	222	235	
Midcon	4700	58	58	58	
Mill City	7100	202	199	199	— 1
Nat Pete	100	220	220	220	+10
N Cont	4700	40	38	40	+ 1
N America	2000	25	25	25	
NC Oils	1000	335	335	335	
NCO pr	25	$40	40	40	
Numac	1600	169	161	165	— 1
Numac wt	600	39	39	39	— 1
Permo	2240	97	97	97	— 1
Place G	1600	223	217	217	— 6
Prove Gas	5800	262	258	260	— 1
Scurry Rn	850	$29½	29¼	29½	— ¼
Spoon	42900	96	87	96	+ 8
Stanwell	2111	27	27	27	
Triad Oil	1505	229	227	229	
Union Oil	725	$29¾	29¼	29¼	— ¼
U Canso	1100	295	285	285	— 7
Un Reef P	2000	22½	22½	22½	— ½
Vandoo	2700	7	7	7	— ½
Wstates	245	500	500	500	
W Decalta	1700	325	325	325	— 5
W Decit w	600	161	160	160	— 2
INDUSTRIELS					
Abitibi	685	$10¾	10¼	10¼	A
Acklands	250	$5¼	5½	5¼	
Alta Gas T	980	$32	32½	32	
Alta Gas w	250	800	800	800	
Algo Cent	1085	$11¼	11¼	11¼	
Algoma St	2435	$29¾	28¾	28¾	— ¾
Alcn Al	14908	$37	36¾	36¾	— ¾
Alcan pr	985	$42¼	43	43	— ¼
Alumin pr	105	$20¼	20½	20¼	+ ¼
Alumin 2p	45	$43¼	43	43¼	
Anthes A	225	$27¾	27½	27¾	+ ¼
Argus B pr	1975	$49¾	49¾	49¾	
Argus C pr	900	$13¾	13	13	
Argus 2.60 pr	210	$49	49	49	
Asbestos	860	$23	22¾	23	+ ¼
Ash Temp	225	$17¼	17¼	17¼	
Ashdwn B	200	$5¼	5¼	5¼	
Atl Sugar	510	$35	34½	35	+ ¼
Atl Sug A	250	$36¾	36¾	36¾	
Auto Elec	1300	$5¾	5¾	5¾	
Avco	500	$28	28	28	
Bahama	500	115	115	115	
Bank Mtl	345	$58	58¼	58¼	— ¼
Bank N S	480	$46½	46½	46½	
Bartace	600	140	135	140	+15
Bathurst	500	$30	29½	29½	— ¼
Bathrst w	210	$12¾	12¾	12¾	
Bathrst p	500	$18	18	18	— ¾
Beaver L	225	$30½	30	30	— 1
Bell Knit	400	250	225	225	— 6
Bell T	11534	$51¼	50¾	50¾	— ¾
Bow Valy	210	$15½	15½	15¾	
Bow Vly w	100	$10	10	10	+.68
Bowater	21	$8¼	8¼	8¼	
Bow-m pr	150	$50	50	50	+ ¼
Bramal w	100	225	225	225	—50
Brazilian	371	$9¾	9¾	9¾	
BA Oil	1075	$32	31¾	32	+ ¼
BC Forest	430	$19¾	19¾	19¾	— ½
BC Frest p	640	$53¾	53	53	— ¾
BC Pack A	250	$17	17	17	
BC Sugar	25	$36	36	36	+ ¼
BC Sugar p	100	$18½	18½	18½	— ½
BC Phone	748	$64¼	64	64¼	+ ¼
BCPh 4½ p	25	$84¼	84¼	84¼	
BCPh 1956	210	$85	85	85	
BCPh 4½ —	pz10	$78¾	78¾	78¾	
Brooke pr	100	$20½	20½	20½	—½
Bruck B	200	$10¼	10¼	10¾	+ ¼
Burns Fds	100	$14¾	14¾	14¾	+ ¼
CAE Ind	140	$9¾	9	9¾	+ ¼
Calgary P	7370	$27½	27¼	27¼	— ¼
Can Bread	100	$13¾	13¾	13¾	+ ¼
Can Cem	70	$42¼	41¾	41¾	— ¾
Can Cem p	40	$25¾	25¾	25¾	+ ½
Can Cotton	200	225	225	225	
Can Ind	295	$23¾	23½	23¾	— ¼
Can Malt	100	$19	19	19	— ½
C Packrs A	100	$84	84	84	+1½
Can Perm	1040	$11	11	11	
C Safway p	22	$92	92	92	
Cdn Brew	5475	$4¾	4¾	4¾	— ¼
C Brew Rp	935	$38¼	37½	38¼	— ¼
C Brew Wp	160	$46	46	46	+ 1
CB Alum A	165	$21¾	21¾	21¾	— ¼
CB Al A w	770	920	900	920	— 5
CB Al B w	230	900	900	900	
Con Can A	1050	$12¾	12½	12½	— ¼
C Chem w	250	635	630	630	
C Curtiss	6900	58	57	57	
C Dredge	100	445	435	445	+ 5
C Found pr	100	$17	17	17	+ ¼
CG Invest	50	$59	59	59	+ ½
C Hydro	225	$24	23¾	24	— ½
C Imp Bnk	1155	$62½	62	62	— ¾
C Ind Gas	5977	$13¾	13	13¼	+ ¼
C Ind Gas p	250	$11¾	11¾	11¾	— ½
CIL	1440	$18	17¾	17¾	— ¼
CPR	1735	$64¼	63¾	63¾	— ¾
CPR pr	4800	$8¾	8¾	8¾	
C Petrofin	414	$11¾	11¾	11¾	— ¾
C Refract	200	$15½	15½	15½	
Cdn Tire	1835	$16½	15	15¾	+ ¾
Cdn Tire A	2346	$15	14	14¾	+ ¾
C Utilities	50	$35¼	35	35	—
C Vickers	250	$17½	17½	17½	
CWN Gas	200	$19	19	19	— ½
C Westing	210	$23	23	23	
Chemcell	2340	$14½	14½	14¾	+ ½
Chrysler	126	$42½	42½	42½	—1¼
Clairtone	275	$9½	9½	9½	
Clairton w	100	600	600	600	
Cominco	4900	$41¼	41	41	— ¼
C. Savings	250	$14	14	14	
Computr	225	$12¾	12¾	12¾	
Columbia	735	56	5¾	6	+ ½
Columbi p	450	$21½	21¼	21½	— ¼
Conduits	100	$7½	7½	7½	
Con Bldg	300	125	125	125	— 5
Con Paper	458	$38¼	38	38¼	+ ¼
Cons Gas	3459	$15½	15¼	15½	+ ¼
Corby B	200	$19	19	19	
Coronatn	2300	180	175	180	
Coronin 2p	100	450	450	450	
Coronin w	700	17	17	17	+ 1
Coron 120 p	215	$13½	13½	13½	
Cosmos	100	12	12	12	+ ½
Crush Intl	2350	$15¾	15¾	15¾	+ ¼
Cygnus A	507	420	410	420	+15
Cygnus B	250	$7¾	7¾	7¾	+ ¼
Cygnus pr	100	$20½	20½	20½	
Dale R pr	100	99	99	99	— ¼
Distl Seag	3760	$32½	31¾	32	— ½
D Bridge	250	$20¾	20¾	20¾	
D Electro	365	$17¾	17¼	17¼	— ¼
Dnfasco	1380	$23¾	23½	23¾	+ ¼
Dom Glass	100	$15¼	15¼	15¼	
Dom Lime	300	225	225	225	
Dosco	540	$10	10	10	— ½
Dom Store	715	$21	20¾	20¾	
Domtar	1835	$17¾	17¾	17¾	— ¼
D Text	18360	$33½	33½	33½	— ½
D Textile p	102	$122	122	122	+ 7
Dupont	843	$44¼	44	44	+ ¼
Econ Inv	227	$11¾	11¾	11¾	— ¼
Eddy Match	265	$33½	33½	33½	
Emp Life	200	$18½	18½	18½	
Exquisite	925	$11	10¾	11	+ ¼
Exquite w	2100	175	175	175	
Falcon	984	$98½	97¾	98	+ ¼
Fam Play	738	$27	26¾	27	+ ¼
Fed Farm	100	225	225	225	
Fed Grain	350	$7¾	7¾	7¾	— ¼
Fleet Mfg	1600	66	65	65	— 2
Ford Cnda	20	$151	151	151	+ 2
FPE Pn pr	25	$66	66	66	— 1
Fraser	86	$26¼	26¼	26¾	+ ¼
Frontier	150	400	400	400	
Gen Baker	1100	8	8	8	
GMC	196	$90	90	90	— 5
G Stl Ware	210	$10½	10¼	10½	
Globe Env	500	$9	8¾	9	+ ¼
Grafton	100	$16	16	16	— ¼
GL Paper	2375	$28¾	28½	28¾	+ ¼
GL Power	225	$27	27	27	
Gt W Life	125	$65½	65½	65½	+ ½
G Wpg Gas	220	$25	25	25	
Greyhnd	400	$17¼	17¼	17¼	— ¼
H Wood b	100	100	100	100	
Hard Carp	100	$47	47	47	+ ¼
Hard Crp A	295	$44	43½	44	+ ¼
Harker S	1300	460	440	440	—10
Hayes Stl	1086	$11¾	11½	11¾	
Hind Dauc	100	$58½	58½	58½	
Horne Pit	1680	275	270	275	+ 5
H Smith pr	35	$37	37	37	
Home A	1514	$19¾	19½	19¾	
Home B	1226	$21	21	21	
Huron Erl	385	$10½	10½	10½	
Husky Oil	4300	$13¾	13¼	13¾	+ ¼
Husky B pr	25	50	50	50	
Husky C pr	680	$57	56½	56½	— ½
Husky D W	175	590	590	590	+ 5
H Bay Co	1450	$16½	16½	16½	— ¼
HB Oil Gas	961	$18½	18½	18½	
Imbrex	300	275	275	275	—25
Imp Oil	3089	$54¾	54½	54¾	— ¼
Imp Tob	2195	$14¼	14	14	— ¼
Ind Accept	2495	$21½	21¼	21½	— ¼
Ind Addns	250	$6½	6½	6½	
Ind Wire	650	345	345	345	— 5
Inglis	1465	$10¾	10¾	10¾	— ¼
Inland Gas	625	89	87¾	9	
Inter-City	290	$18¼	18¼	18¼	
Int Bronz p	265	$23½	23½	23½	
IBM	26	$395	380	395	
IMC	220	$79	78	78	
Int Nickel	2295	$99¾	97¾	98	
Int Util	1210	$28¾	28	28¼	
Int Util pr	400	$30½	30½	30½	
Intpr Pipe	965	$79¾	79½	79¾	— ¼
Intpr Steel	3300	$7¼	7	7¼	
Intpr Stl pr	250	$23¾	23¾	23¾	
Inv Grp A	1045	$11¾	11¾	11¾	— ¼
ITL Ind	200	$14	14	14	+ ¼
James Stl	245	$8	8	8	+ ¼
Jefferson	305	$30¾	30¼	30½	— ¼
Jefferson w	485	$22¼	22¼	22¼	+ ¼
Jockey C	2740	460	455	460	
Jockey A p	100	$109¾	109¾	109¾	
Jockey B p	250	$11½	11½	11½	— ¼
Kelsey Co	255	$14¾	14½	14¾	
Labatt	497	$17¾	17¾	17¾	+ ¼
Lafarge	100	59½	59½	59½	
Lafarge A	300	$10	10	10	
LOnt Cem	1810	460	455	455	— 5

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Fer.	Cgm Net
LO Cem w	3500	45	42	43	
Laura Sec	25	$14¾	14½